

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

<p>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ----- DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES</p>	<p>REPUBLIQUE DE SENEGAL  MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES PMI</p>		 PCP PROGRAMME FOR COUNTRY PARTNERSHIP ★ SEN
--	--	--	--

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE AGROPOLE DANS LA REGION SUD DU SENEGAL

RAPPORT



Version de Juillet 2019



BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

Date du document	Mai 2019
Contact	dominique.olivier@brl.fr

Titre du document	Évaluation environnementale et sociale stratégique
Référence du document :	a00453_ees_indb.docx
Indice :	B

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
Juillet 2019	A	Rapport provisoire	Abdoulaye NDIAYE	DOL/BVE
Juillet 2019	B	Rapport provisoire / 2 ^{ème} émission	Abdoulaye NDIAYE	DOL/BVE

ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE, FINANCIERE, JURIDIQUE, ORGANISATIONNELLE ET D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR L'IMPLANTATION D'UNE AGROPOLE DANS LA REGION SUD DU SENEGAL

Évaluation environnementale et sociale stratégique

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
1 CADRAGE DE L'EES ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
1.1 INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL	7
1.1. CADRE DE L'EES	8
1.2. JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE.....	9
1.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
1.4. PLAN ET STRUCTURATION DU RAPPORT	11
2 DESCRIPTION DU PROJET AGROPLE SUD	13
2.1 LE PROJET AGROPLE SUD ET SES COMPOSANTES	13
2.1.1 Les composantes de l'agropole Sud	13
2.1.2 Mise en relation entre l'agropole et les petits exploitants	14
2.2 PROMOTEUR DU PROJET AGROPLE SUD	15
2.3 GROUPES CIBLES ET PARTIES PRENANTES DU PROJET AGROPLE SUD	15
2.4 GOUVERNANCE DU PROJET AGROPLE SUD.....	16
2.5 LE CHOIX DES FILIERES.....	16
2.6 FINANCEMENT DU PROJET AGROPLE SUD.....	16
3 ANALYSE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE BASE DE LA ZONE DE L'AGROPLE SUD	17
3.1 SITUATION ADMINISTRATIVE ET ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	17
3.1.1 Région de Ziguinchor	17
3.1.2 Région de Sédhiou.....	18
3.1.3 Région de Kolda	19
3.2 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA CASAMANCE	21
3.2.1 Région de Ziguinchor	21
3.2.2 Région de Sédhiou.....	23
3.2.3 Région de Kolda	24
3.3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CASAMANCE	28
3.3.1 Région de Ziguinchor	28
3.3.2 Région de Sédhiou.....	30
3.3.3 Région de Kolda	31
3.4 LES SERVICES SOCIAUX DE BASE EN CASAMANCE	32
3.4.1 Région de Ziguinchor	32

3.4.2	Région de Sédhiou.....	33
3.4.3	Région de Kolda.....	35
3.5	PRESENTATION DES FILIERES MANGUE ET ANACARDE EN CASAMANCE.....	37
3.5.1	La filière mangue.....	37
3.5.2	La filière anacarde.....	41
3.6	CONCLUSION.....	46
4	PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA ZONE D'INTERVENTION AGROPOLE SUD.....	47
4.1	LA DEGRADATION PROGRESSIVE DES TERRES (SALINISATION, EROSION, ENSABLEMENT DES VALLEES ET PRATIQUES CULTURALES INADAPTEES.....	47
4.1.1	La salinisation progressive des terres.....	47
4.1.2	L'érosion hydrique et éolienne.....	48
4.2	LA REGRESSION DU POTENTIEL FORESTIER.....	48
4.3	LES CONFLITS FONCIERS ENTRE POPULATIONS AUTOCHTONES ET ETRANGERES AUTOUR DE L'OCCUPATION ET DE L'EXPLOITATION DES TERRES.....	49
4.4	LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU.....	50
4.5	CONFLITS SOCIAUX LIES A LA GESTION DES TERRES.....	50
4.6	PARASITISME DES FRUITIERS, CAS PARTICULIERS DE L'ANACARDIER ET DU MANGUIER.....	50
4.6.1	Le cas de l'anacardier.....	50
4.6.2	Le cas du manguier.....	51
5	ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE A L'AGROPOLE SUD.....	53
5.1	5.1. CADRE POLITIQUE NATIONAL.....	53
5.1.1	Cadre politique applicable au projet agropole Sud.....	53
5.1.2	Cadre politique environnementale.....	54
5.2	CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AU PROJET AGROPOLE SUD.....	56
5.2.1	Cadre juridique international.....	56
5.2.2	Cadre juridique national.....	56
5.3	POLITIQUE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.....	63
5.3.1	Sauvegarde opérationnelle 1 (SO 1) : Évaluation environnementale et sociale.....	63
5.3.2	Sauvegarde opérationnelle 2 (SO 2) : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation.....	64
5.3.3	Sauvegarde opérationnelle 3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques.....	65
5.3.4	Sauvegarde opérationnelle 4 (SO 4) : Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources.....	65
5.3.5	Sauvegarde opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité.....	66
5.4	CADRE INSTITUTIONNEL NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	66
6	CONSULTATION DU PUBLIC.....	69
6.1	PRINCIPE ET METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.....	69
6.2	ANALYSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.....	70
6.2.1	Appréciation générale du projet par les acteurs.....	70
6.2.2	Les autorités administratives.....	70

6.2.2.1	Région de Ziguinchor	70
6.2.2.2	Région de Sédhiou	71
6.2.2.3	Région de Kolda	72
6.2.3	Les élus locaux	73
6.2.3.1	Région de Ziguinchor	73
6.2.3.2	Région de Sédhiou	74
6.2.3.3	Région de Kolda	75
6.2.4	Les services techniques	76
6.2.4.1	Région de Ziguinchor	76
6.2.4.2	Région de Sédhiou	78
6.2.4.3	Région de Kolda	79
6.2.5	Les organisations de producteurs	81
6.2.5.1	Région de Ziguinchor	81
6.2.5.2	Villages de Baghagha et Adéane	82
6.2.5.3	Région de Sédhiou	82
6.2.5.4	Région de Kolda	83
6.2.6	Agences, Projets et Programmes	84
6.2.6.1	Région de Ziguinchor	84
6.2.6.2	Région de Sédhiou	85
6.2.6.3	Région de Kolda	86
6.3	SYNTHESE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC	86
6.3.1	Les attentes sur l'agropole Sud	86
6.3.2	Les préoccupations	87
6.3.3	Les suggestions et recommandations	88
6.4	CONCLUSION	88
6.5	INTEGRATION DES RECOMMANDATIONS DANS LE CGES	88
7	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DE L'AGROPOLE SUD	89
7.1	ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS DE L'AGROPOLE SUD	89
7.1.1	Impacts positifs en phase construction	90
7.1.1.1	Promotion des entreprises locales	90
7.1.1.2	Promotion d'activités commerciales et génératrices de revenus	90
7.1.2	Impacts positifs en phase exploitation	90
7.1.2.1	Amélioration de la culture de mangue et d'anacarde dans la région	90
7.1.2.2	Augmentation du budget de la commune	91
7.1.2.3	Opportunités d'emplois	91
7.1.2.4	Organisation et valorisation des filières mangue et anacarde	91
7.1.2.5	Amélioration des conditions socio-économiques et environnementales aux niveaux local et régional	91
7.1.2.6	Amélioration de la qualité et de la gestion des productions par les infrastructures de stockage	92
7.1.2.7	Valorisation des produits par la transformation	92
7.1.2.8	Renforcement des capacités des acteurs	93
7.1.3	Conclusion	94
7.2	ANALYSE DES IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	94
7.2.1	Impacts négatifs en phase construction	94
7.2.1.1	Impacts négatifs liés au choix des sites	94

7.2.1.2	Impacts négatifs liés à l'ouverture ou l'exploitation des carrières.....	95
7.2.1.3	Impacts négatifs liés aux infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation.....	95
7.2.2	Impacts négatifs en phase exploitation.....	97
7.2.2.1	Impacts négatifs liés à l'exploitation des infrastructures des modules.....	97
7.2.2.2	Impacts négatifs liés à l'organisation et au renforcement des capacités des producteurs.....	98
7.2.3	Impacts liés aux changements climatiques.....	101
7.2.4	Analyse et gestion des risques.....	102
7.2.4.1	Risques liés à l'environnement global du projet.....	102
7.2.4.2	Risques liés au fonctionnement de l'agropole.....	102
7.3	MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS DE L'AGROPOLE.....	103
8	PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES).....	107
8.1	PROCESSUS DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, DE REALISATION, DE VALIDATION DES EIES ET DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	107
8.2	MESURES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	111
8.2.1	Mesures d'ordre stratégique.....	112
8.2.2	Mesures de renforcement institutionnel.....	113
8.2.3	Mesures de renforcement technique et des connaissances.....	114
8.2.4	Mesures de gestion des ressources naturelles.....	115
8.2.5	Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet.....	115
8.2.6	Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés.....	117
8.3	PROGRAMME DE SUIVI-EVALUATION DU PCGES.....	119
8.3.1	Contexte et objectif du Suivi – évaluation du PCGES.....	119
8.3.2	Indicateurs de suivi.....	120
8.4	SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE.....	129
8.5	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PCGES.....	129
8.6	PROCESSUS DE CONSULTATION DU PUBLIC.....	129
8.6.1	Procédure de la consultation avant et pendant la mise en œuvre du projet.....	130
8.6.2	Étapes de la consultation.....	130
8.6.2.1	Les mesures organisationnelles et de renforcement de capacités des bénéficiaires.....	130
8.6.2.2	Programme de formation.....	131
8.6.2.3	Stratégie de communication et plan de consultation.....	131
8.7	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES.....	132
8.8	ÉVALUATION DES COÛTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	132
9	CONCLUSION GENERALE.....	135
ANNEXES.....	137
Annexe 1.	Détail de la consultation publique dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.....	139
Annexe 2.	Screening des sous-projets structurants.....	169
Annexe 3.	Liste de contrôle environnemental.....	171
Annexe 4.	Check list des impacts et des mesures d'atténuation.....	173
Annexe 5.	Directives environnementales pour les entreprises.....	175
Annexe 6.	Clauses environnementales et sociales.....	177
Annexe 7.	Grille (simplifiée) pour le suivi environnemental.....	181
Annexe 8.	Plan abrégé en cas de déplacement et de réinstallation des populations.....	183

Annexe 9. Plans masse de sites identifiés	185
Annexe 10. Termes de référence pour une EIES	189
Annexe 11. Personnes et institutions rencontrées	191
Annexe 12. Termes de référence validés par la DEEC	195
BIBLIOGRAPHIE.....	203

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Limites administratives de la Casamance.....	20
Carte 2 : Carte représentative de la démographie de la Casamance.....	20
Carte 3 : Carte représentative de la pédologie de la Casamance.....	26
Carte 4 : Carte représentative de la topographie de la Casamance.....	27
Carte 5 : Carte représentative du réseau hydrographique de la Casamance.....	27
Carte 6 : Carte représentative de l'occupation des sols de la Casamance.....	28

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution des précipitations enregistrées à la station de Ziguinchor entre 2008 et 2017.....	21
Graphique 2 : Évolution des précipitations enregistrées à la station de Sédhiou entre 2008 et 2018.....	23
Graphique 3 : Évolution des précipitations enregistrées à la station de Kolda entre 2008 et 2017.....	25
Graphique 4 : Évolution des exportations de mangue au Sénégal entre 1998 et 2014.....	39

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Verger de manguier et variété de mangue dans le département de Bignona.....	38
Photo 2 : Verger de manguiers dans le département de Ziguinchor et pose de piège pour la mouche des fruits..	41
Photo 3 : Verger d'anacardier et anacarde en maturité dans le département de Ziguinchor.....	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 23 : Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation.....	3
Tableau 1 : Présentation des composantes de l'agropole Sud.....	14
Tableau 2 : Situation des infrastructures sanitaires de la région de Ziguinchor en 2019.....	32
Tableau 3 : Situation des infrastructures scolaires et effectifs des élèves de la région de Ziguinchor en 2019.....	33
Tableau 4 : Situation des infrastructures sanitaires de la région de Sédhiou en 2019.....	33
Tableau 5 : Situation des infrastructures scolaires et effectifs des élèves de la région de Sédhiou en 2019.....	34
Tableau 6 : Situation des infrastructures sanitaires de la région de Kolda en 2019.....	35
Tableau 7 : Situation des infrastructures scolaires et les effectifs des élèves en 2019 de la région de Kolda.....	35
Tableau 8 : Nombre de ménages intervenant dans la production de l'anacarde selon la région.....	42
Tableau 9 : Population totale intervenant dans la production d'anacarde au Sénégal en fonction de la région.....	42
Tableau 10 : superficie, nombre de pieds et densité des plantations d'anacardiens par région.....	43
Tableau 11 : Statistiques de production d'anacarde dans les principales régions de production.....	43
Tableau 12 : Situation des unités de production et les volumes d'anacarde transformés.....	44
Tableau 13 : Caractéristiques organisationnelles des unités de transformation.....	44
Tableau 14 : Chiffres d'affaires du sous-secteur de l'anacarde au Sénégal.....	45
Tableau 15 : nombre d'emplois créés par maillon.....	45
Tableau 16 : Présentation des politiques nationales pertinentes pour l'agropole.....	53
Tableau 17 : Cadre politique environnementale nationale.....	54
Tableau 18 : Cadre juridique national applicable à l'agropole.....	57
Tableau 19 : Cadre institutionnel applicable à l'agropole Sud.....	66
Tableau 20 : Synthèse des impacts positifs de l'agropole.....	93
Tableau 21 : Synthèse des impacts négatifs majeurs de l'agropole.....	100
Tableau 22 : Vulnérabilité des secteurs clés face aux changements climatiques.....	101
Tableau 23 : Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation.....	104
Tableau 24 : Procédures d'évaluation environnementale pour les projets nécessitant un PGES.....	109
Tableau 25 : Synthèse des étapes de la sélection environnementale et responsabilités.....	110
Tableau 26 : Synthèse des activités de formation et de sensibilisation des acteurs.....	118
Tableau 27 : Canevas du suivi environnemental et social de l'agropole.....	123
Tableau 28 : Calendrier de mise en œuvre des mesures.....	132
Tableau 29 : Estimation des coûts des mesures environnementales et sociales du CGES de l'agropole.....	133

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAT	:	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANIDA	:	Agence Nationale d'Insertion et Développement Agricole
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APAD	:	Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable
ARD	:	Agence Régionale de Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BFR	:	Big Fast Results
BID	:	Banque Islamique de Développement
BM	:	Banque Mondiale
BOS/PSE	:	Bureau Opérationnel / Plan Sénégal Émergent
CADL	:	Centre d'Appui au Développement Local
CASADES	:	Comité d'Appui et de Soutien au Développement Économique et Social
CCIA	:	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CEDEAO	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CRCR	:	Conseil Régional pour la Concertation des Ruraux
CRSE	:	Comité Régional de Suivi Environnemental
DEEC	:	Division de l'Environnement et des Établissements Classés
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	:	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	:	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
DTR	:	Direction des Travaux Routiers
EE	:	Évaluation Environnementale
EES	:	Évaluation Environnementale Stratégique
EIE	:	Étude d'Impact Environnemental
ERP	:	Établissement Recevant du Public
FONSIS	:	Fonds Souverains d'Investissements Stratégiques
GIE	:	Groupement d'Intérêt Économique
GTZ	:	Coopération Allemande au Développement
HOADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	:	Inspection Régionale du Travail et de Sécurité Sociale
ISID	:	Initiative pour un Développement Inclusif et Durable
LOASP	:	Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
LPSEDD	:	Lettre de Politique Sectorielle pour l'Environnement et le Développement Durable
MAER	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MDIPMI	:	Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries
MEED	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MITTD	:	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement
MPEM	:	Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
OMS	:	Organisation mondiale pour la Santé
ONAPE	:	Organisation Nationale des Producteurs exportateurs de fruits et légumes
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPS	:	Opérateurs Prestataires de Services
PADEC	:	Projet d'Appui au Développement Économique de la Casamance
PADERCA	:	Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAIS	:	Programme Agricole Italie Sénégal
PAN/LCD	:	Programme National d'Action de Lutte Contre la Désertification
PAPEJF	:	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes

PAPSEN	:	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole
PASA	:	Projet Anacarde Sénégal-allemand
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPDC	:	Projet Pôle de Développement de la Casamance
PRODAC	:	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PSE	:	Plan Sénégal Émergent
PUDC	:	Plan d'Urgence pour le Développement Communautaire
RCA	:	Revue Conjointe Annuelle
RGPHAE	:	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture
SCE	:	Société de Construction et d'Exploitation
SEPAS	:	Syndicat des Exportateurs de Produits Agricoles du Sénégal
SIG	:	Système d'Information Géographique
SRMG	:	Service Régional des Mines et de la Géologie
SRUH	:	Service Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat
TBA	:	Taux Brut d'Accès
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
UE	:	Union Européenne
UEMOA :	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UJCRA	:	Union des Jeunes pour un Changement Rationnel
USAID	:	Agence des États Unis pour le Développement International

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE ET OBJECTIF

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de l'ONUDI, prépare la mise en place d'une agropole en Casamance pour apporter un appui déterminant dans le processus de relance des activités économiques dans cette partie Sud du pays. L'agropole qui s'inscrit dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) vise plus particulièrement des perspectives durables dans le secteur rural qui occupe la plus grande partie de la population casamançaise et qui offre à court et moyen termes des possibilités de développement de la région. Ce secteur dispose de potentiels importants ainsi que des capacités de mettre en synergie d'autres branches de l'économie, notamment les industries agroalimentaires, et de servir de leviers pour d'autres secteurs tels que le transport et le commerce.

Les principales activités de l'agropole Sud concernent essentiellement les composantes ci-après :

- Un module principal qui sera implanté à Adéane, village situé sur la Nationale N6 à 30 km de Ziguinchor, dans le département de Ziguinchor, qui abritera des services et acteurs spécialisés dans les domaines de l'administration, le commerce et la logistique, les compétences et la formation, l'énergie et l'environnement, le financement et les communications, l'entretien et les services sociaux de base.
- Quatre modules régionaux ou modules externes avec des infrastructures de transformation et de services qui s'y développeront progressivement. Les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda vont accueillir ces quatre modules externes.
- des plateformes départementales dotées d'infrastructures de collecte et de conditionnement des matières premières. Ces sites satellites serviront de centres de regroupement et éventuellement de prétraitement avant l'acheminement des produits vers les modules régionaux et/ou le module central à Adéane.

Même si les impacts positifs sont largement plus importants, il n'en demeure pas moins que les activités prévues dans le cadre de l'agropole Sud sont susceptibles de générer des effets négatifs sur l'environnement durant leur mise en œuvre ou pendant leur exploitation.

Même si les sites devant accueillir le module principal et les modules régionaux sont connus, les travaux devant être réalisés ne sont pas précisément décrits à ce stade du processus de mise en place de l'agropole. Cependant, dans le cadre de l'agropole, certaines activités prévues notamment la réalisation d'infrastructures de stockage, de transformation ou de conditionnement par exemple peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement, durant leur mise en œuvre ou pendant leur exploitation. C'est dans ce contexte qu'il est envisagé de préparer une EES pour garantir que les préoccupations environnementales et sociales des futures activités du projet soient bien prises en compte depuis la planification, jusqu'à la mise en œuvre et au suivi/évaluation. Le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) issu de cette EES permettra d'orienter les activités de l'agropole de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient considérées et gérées dans toutes les activités mises en œuvre.



LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE NATIONALE

Pour assurer une protection et une gestion efficace de l'environnement, le Code de l'Environnement mentionne que « *Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale (EE)* ». Les éléments de l'évaluation environnementale sont : l'étude d'impact environnemental (EIE), l'Évaluation Environnementale Stratégique et l'Audit sur l'Environnement. Le Code de l'environnement est complété par cinq arrêtés d'application.

PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS LA ZONE DE L'AGROPOLE

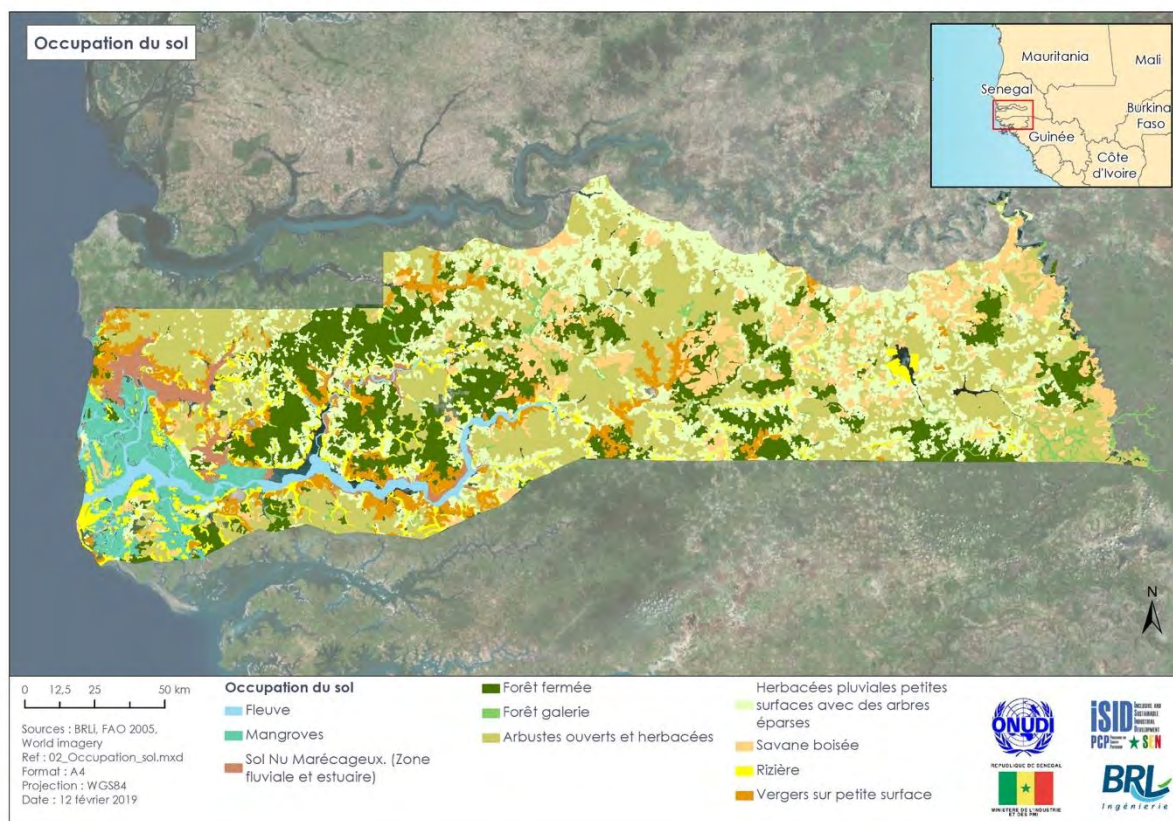
Les principaux enjeux environnementaux et sociaux identifiés dans la zone du projet concernent essentiellement :

- La dégradation progressive des terres (salinisation, érosion, ensablement des vallées et pratiques culturales inadaptées)
 - La salinisation progressive des terres
 - L'érosion hydrique et éolienne
- La régression du potentiel forestier
- La gestion durable des ressources en eau
- Conflits sociaux liés à la gestion des terres
- Parasitisme des fruitiers, cas particuliers de l'anacardier et du manguiier
 - Le cas de l'anacardier
 - Le cas du manguiier

La carte ci-après présente l'occupation des sols de la zone de l'agropole.

2

Carte d'occupation des sols de la zone de l'agropole





LES PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS

Les activités susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux concernent : (i) la mise en place des modules et les infrastructures y afférant (stockage, prétraitement, conditionnement, transformation des produits dans les régions, départements et éventuellement arrondissements), l'aménagement des pistes d'accès aux modules, et les activités de production de mangue et d'anacarde.

Les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels vont surtout concerner :

Sur le plan environnemental :

- les risques de dégradation des ressources forestières, liés à la libération des emprises au niveau des sites d'implantation des modules dans les régions et départements, l'expansion des champs d'anacardiens et de manguiers consécutive à l'appui de l'agropole aux producteurs (contrats de culture entre producteurs et transformateurs, mise en relation petits exploitants et agropole) ;
- les risques liés à la dégradation des terres et la fertilité des sols (instabilité des sols) du fait des travaux d'aménagement des sites d'implantation des modules, de l'extension des vergers
- la production de déchets solides et liquides liés au process de conditionnement et de transformation des produits
- les risques de pollution et de dégradation des eaux dues aux engrais et pesticides,

Sur le plan social, les craintes peuvent porter sur :

- les risques de conflits sociaux dus à l'occupation de terres appartenant aux autochtones, l'expropriation forcée de détenteurs de terres au niveau des sites d'implantation des modules ;
- risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides ;
- la recrudescence des tensions entre agriculteurs ou entre éleveurs et agriculteurs sur les problèmes fonciers ;
- la perte de terres ou de sources de revenus en cas de déplacement involontaires de populations.

LES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS DES ACTIVITES DE L'AGROPOLE

Le tableau ci-après fait la synthèse des mesures d'atténuation proposées pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux négatifs de l'agropole.

Tableau 1 : Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation

Risque environnemental et social	Conséquence	Mesure d'atténuation
Risques liés à l'insécurité qui sévit dans la zone depuis plusieurs décennies	<ul style="list-style-type: none"> • Frein à la relance des activités socio-économiques • Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des négociations en cours entre les parties concernées
Impacts des systèmes agricoles sur les ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux par les pesticides et engrais 	<ul style="list-style-type: none"> • Application des mesures adéquates de gestion des pesticides • Contrôle rigoureux des pesticides distribués aux paysans • Élimination des pesticides obsolètes • Formation en gestion intégrée des pesticides • Respect des doses de pesticides prescrites par l'encadrement • Meilleure maîtrise des périodes d'application des pesticides • Promotion de l'usage de la fumure organique • Formation des acteurs sur l'utilisation des intrants • Lutte biologique



Risque environnemental et social	Conséquence	Mesure d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques liés à la dégradation des terres et la fertilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Salinisation des terres ; • Engorgement de sols • Réduction des surfaces cultivables et pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation de l'emploi du fumier dans les vergers • Meilleure utilisation de la fumure minérale recommandée par l'encadrement (Éviter l'excès d'engrais azotés) • Pratique de jachère pour la fertilité des sols • Plantation pour lutter contre l'érosion des sols • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques liés à la dégradation des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Défrichement préalable • Perturbation d'habitats et d'écosystèmes sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la culture biologique intensive • Gestion rationnelle des zones humides et habitats naturels • Contrôle de l'extension des aménagements agricoles • Restauration des sols dégradés • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication humaine et animale • Contamination de la chaîne alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des équipements de protection des utilisateurs • Privilégier les produits moins toxiques et la lutte biologique/Lutte intégrée contre les ennemis de cultures • Formation en gestion intégrée des pesticides • Respect des conditions d'entreposage des pesticides • Sensibilisation de la population aux risques d'intoxication alimentaire • Respect scrupuleux des mesures de protection et des conditions de pulvérisations des pesticides • Suivi des résidus de pesticides dans les récoltes • Véritable lutte intégrée contre les ennemis des cultures (GIPD) • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques sociaux liés aux activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre les éleveurs et les agriculteurs (perte des pâturages, divagation) • Surpâturage et piétinement des sols par le bétail • Pollution autour des points d'eau par le bétail 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un manuel de gestion agro-pastorale (comment délimiter les parcours du bétail, les rotations, les mis en défens, la lutte contre les feux de brousse, etc.) • Respect des capacités de charges des pâturages • Gestion et maîtrise des feux pastoraux (feux précoces ; feux tardifs et feux de contre-saison) • Concertation entre éleveurs et les agriculteurs (Mécanismes de prévention et gestion des conflits) • Délimitation des parcours de transhumance et des pâturages • Sensibilisation des acteurs • Protection des points d'eau
Risques liés aux maladies des fruitiers	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes post-récoltes • Réduction de la productivité et de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre un programme de recherche-développement avec les structures de recherche (Université, ISRA, DPV, etc.) et un plan d'action concerté sur les stratégies de lutte contre les nuisibles des fruitiers en Casamance
Risques liés à la concurrence entre l'agropole et les petites unités de transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution ou disparition des petites initiatives locales en matière de transformation des fruits et légumes • Anéantissement de l'économie locale et réduction des moyens de lutte contre la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un partenariat fécond entre les promoteurs des petites unités de transformation et l'agropole, et contribuer au renforcement de leurs capacités

Les dispositions prises par le projet agropole et les mesures proposées dans le PCGES pourraient aider à juguler une bonne partie de ces risques.



PROCESSUS DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS

Le PCGES propose un processus de sélection environnementale et sociale qui décrit les différentes étapes à suivre depuis la préparation des projets jusqu'au suivi de leur mise en œuvre, y compris les responsabilités institutionnelles partagées principalement par: la Société de Construction et d'Exploitation (SCE), les Divisions régionales de l'Environnement et des établissements classés (DREEC), les Comités Régionaux de Suivi Environnemental (CRSE) ; les Opérateurs et Prestataires de Services (OPS).

MESURES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- Mesures d'ordre stratégique
 - Zones à considérer selon les enjeux environnementaux et sociaux
 - Mise en place d'une synergie d'intervention entre acteurs
 - Établissement de la situation de référence et mise en place d'une base de données sur les cultures d'anacardiens et de manguiers
 - La prise en compte de la dimension genre
 - Mesures d'adaptation aux changements climatiques
- Mesures de renforcement institutionnel
 - Renforcement de la SCE
 - Renforcement de l'expertise environnementale et sociale de la SCE et de l'Assistance technique
 - Renforcement de l'expertise environnementale des Cabinets conseils
 - Élaboration d'un Manuel des bonnes pratiques agricoles
 - Élaboration d'une charte environnementale des PME
 - Appui à la promotion de technologies propres
 - Réalisation et mise en œuvre des études environnementales et sociales
 - Suivi et évaluation des activités du projet
- Mesures de gestion des ressources naturelles
- Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet
 - Évaluation Environnementale et Sociale
 - Modules de formation sur la gestion des pesticides
 - Module de formation sur les aspects environnementaux de la transformation des produits agricoles
 - Module de formation sur le foncier

Ces mesures, estimées à quatre-cent cinq millions (405 000 000) francs CFA seront intégrées dans le budget de l'agropole.

LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des activités sera encadrée par la SCE et assurée par des investisseurs privés, mais aussi des structures publiques. Le suivi environnemental et social sera structuré comme suit:

- La supervision assurée par l'Environnementalistes de la SCE et les Collectivités (CADL) ;
- La surveillance (suivi interne de proximité) de l'exécution des mesures environnementales du projet sera assurée par les bureaux de contrôle des travaux de réalisation des infrastructures des modules ;
- Le suivi externe sera effectué par les DREEC qui pourront à cet effet y impliquer les Comités Régionaux de Suivi Environnemental ;



- L'évaluation sera effectuée par des Consultants indépendants de façon régulière. Le consultant (individuel ou firme) devra être agréé par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés.

CONCLUSION

L'analyse environnementale réalisée à partir des données collectées a permis d'identifier, d'analyser et d'évaluer les impacts potentiels de l'agropole, à partir de la mise en relation des composantes environnementales et des activités du projet.

La consultation du public réalisée dans la zone du projet a permis de mesurer la perception et l'acceptabilité du projet. A ce titre, il est important de souligner que toutes les parties prenantes contactées sont favorables à la mise en œuvre de l'agropole Sud qui fait l'objet d'une grosse attente. Plusieurs raisons ont milité en faveur du projet.

- Il y a d'abord le fait qu'il participe à l'augmentation de la production et la valorisation de l'anacarde et de la mangue en Casamance au niveau de tous les segments de ces filières (production, conditionnement, transformation, commercialisation, exportation) ;
- Il participe également à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées (génération d'emplois, création de richesse, lutte contre la pauvreté, etc.).

Pour prendre en charge correctement la dimension environnementale et sociale du projet, un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociales est élaboré. Le PCGES comprend les clauses techniques environnementales, les mesures de renforcement de la gestion environnementale et sociales, les mesures de surveillance et de suivi ainsi que l'estimation des coûts des mesures environnementales.

Plusieurs structures interviendront aux côtés des acteurs principaux que sont la SCE et la DEEC : les secteurs concernés, les services de l'État, les ONG, etc.

En ce qui concerne les dispositions pratiques proprement dites sur les chantiers, il est proposé à l'issue de l'examen technique du présent rapport des actions environnementales que les entreprises devraient respecter pour limiter les impacts sur le chantier. Ce cahier de clauses environnementales devra faire partie des obligations contractuelles de l'entreprise. À ce titre, il doit constituer une pièce du contrat de marché.

Sur la base des appréciations ci-dessus, il est possible de conclure que les impacts négatifs que le projet va générer pourront être évités, minimisés ou fortement atténués si l'ensemble des mesures prévues par le promoteur et celles définies dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre.

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales qui doit faire partie intégrante des coûts du projet, est estimé à 405.000.000 (Quatre-cent cinq millions) de francs CFA.

Des études d'impact Environnemental et Social Spécifiques sont recommandées suivant la réglementation nationale pour certaines catégories de sous-projets que l'agropole aidera à mettre en place. Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) sera également élaboré pour la prise en charge des questions liées à la réinstallation involontaire des populations que le projet pourrait entraîner.



1 CADRAGE DE L'EES ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1 INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

Le Sénégal qui couvre une superficie de 196 712 Km², est situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale. La population du pays est estimée à 14 799 859 personnes en 2016 (ANSD, Situation économique et sociale du Sénégal, 2016). Avec sa façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal est un pays sahélien qui possède d'immenses ressources naturelles, une grande diversité de faune et de flore et des écosystèmes d'importance particulière. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays, en passant de 1.200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre.

Le secteur de l'environnement demeure confronté aux actions anthropiques (déforestation, dégradation des sols, etc.) accentuées par le phénomène des changements climatiques. Ces phénomènes ont pour conséquence la réduction de la biodiversité et la dégradation des sols. Ce processus de dégradation continue des ressources naturelles risque de saper à plus ou moins long terme les bases d'un développement durable dans le pays.

La Casamance, située le long du fleuve du même nom, regroupe les régions administratives de Ziguinchor et Kolda, dans le sud-ouest du Sénégal, et représente 14,4% du territoire national. Le développement social et économique de la Casamance a souffert ces trois dernières décennies des conditions conflictuelles particulières de la région. A cette situation conflictuelle se sont superposés les graves effets de la baisse de la pluviométrie enregistrée depuis le début des années 1970, traduits notamment par la salinisation croissante des vallées rizicoles, l'érosion des terres de plateaux et des versants, l'ensablement des vallées et bas-fonds, et une forte pression sur le milieu naturel (forêts, mangroves, ressources halieutiques, etc.). Les conséquences de cette dégradation ont conduit à une baisse générale de la fertilité des terres, et à l'improductivité de milliers d'hectares de vallées salinisées ou acidifiées. Cette détérioration des conditions climatiques, conjuguée aux effets dévastateurs de la situation conflictuelle prévalant en Casamance, a entraîné une détérioration du capital productif eaux-sols-forêts, un abaissement des productions et des revenus, une insécurité alimentaire, et une détérioration globale des conditions de vie des populations rurales désormais de plus en plus à la recherche d'alternatives de survie.

Cependant, depuis 2012, la situation sécuritaire s'est sensiblement améliorée, laissant aujourd'hui entrevoir des perspectives encourageantes pour l'instauration d'une paix et d'un développement durables en Casamance.

Dans ce contexte favorable, porteur de nombreux espoirs pour les populations casamançaises, l'ONUDI a marqué sa volonté d'apporter un appui déterminant dans le processus de relance des activités économiques en Casamance à travers la mise en place d'une agropole dans cette partie Sud du Sénégal. Il vise plus particulièrement des perspectives durables dans le secteur rural qui occupe la plus grande partie de la population casamançaise et qui offre à court et moyen termes des possibilités de développement de la région. Ce secteur dispose de potentiels importants ainsi que des capacités à mettre en synergie d'autres branches de l'économie, notamment les industries agroalimentaires, et à servir de leviers pour d'autres secteurs tels que le transport et le commerce.



1.1. CADRE DE L'EES

L'intervention envisagée de l'ONUDI s'inscrit dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE), document de référence des politiques publiques du Sénégal. Le secteur de l'agriculture y occupe une place prépondérante. En effet, parmi les 27 projets phares du PSE, les agropoles ont été identifiées comme forces motrices de développement et d'industrialisation régionale à travers notamment l'amélioration de la valeur ajoutée agricole créée au niveau régional. Ces agropoles intégrées et compétitives vont se concentrer sur les chaînes de valeur aux potentiels de développement élevés tels que l'élevage, les fruits et légumes, la pêche et l'aquaculture, les céréales, les oléagineux, etc. Le choix des chaînes de valeur à promouvoir au sein des agropoles sera spécifique aux caractéristiques régionales.

C'est ainsi que sur la base de l'initiative pour un Développement industriel inclusif et durable (ISID), l'ONUDI et le Gouvernement du Sénégal ont conclu le 2 Décembre 2013, un cadre de partenariat en vue d'apporter au Sénégal une assistance technique et de contribuer à la réalisation des projets du Plan Sénégal Émergent (PSE), notamment dans le domaine du développement agro-industriel. Ainsi, l'ONUDI appuie le Sénégal dans l'identification de ses projets d'agropoles inscrits dans le PSE en conformité avec sa nouvelle vision sur les agropoles qui consiste à :

- Impulser la transformation structurelle de l'économie d'un pays ;
- Réduire la pauvreté rurale ; et
- Créer un environnement plus propice à l'accroissement des investissements dans les secteurs agroalimentaires et connexes.

Par cet appui, l'objectif global visé par l'ONUDI est de contribuer au processus d'industrialisation du Sénégal à travers la mise en place et l'opérationnalisation de trois agropoles compétitives et intégrées en tant que vecteurs de développement inclusif et durable, en vue de stimuler la croissance industrielle du Sénégal et de contribuer, par la suite, à la génération de revenus et à la création d'emplois.

Cette priorité au secteur rural a été fortement mise en relief par les populations, les organisations paysannes, les ONG et les élus, lors des nombreuses rencontres tenues dans le cadre de la consultation publique pour cette étude.

L'agropole Sud aura pour vocation de servir d'incubateurs d'entreprises offrant des installations et services d'appui aux chaînes de valeur de l'agro-industrie afin de promouvoir l'agriculture commerciale et renforcer la compétitivité des entreprises locales et celle de leurs produits sur les marchés national et international. Pour la première phase, la mangue et l'anacarde ont été choisies comme chaînes de valeur à promouvoir parmi les nombreuses filières identifiées en Casamance du fait de leur potentiel et des perspectives qu'elles peuvent offrir en termes de développement socio-économique de la région.

La vision d'un tel projet s'inscrit logiquement dans la perspective du développement durable à travers l'intégration des aspects sociaux, environnementaux et économiques, mais également dans le sens où il souhaite développer et promouvoir l'adoption de stratégies et d'activités favorisant une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. La réalisation de cette évaluation environnementale stratégique remplit en partie ce rôle.



1.2. JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le Sénégal a, depuis longtemps, adopté et engagé des actions politiques pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement étant donné leur richesse dans le pays et l'importance de les préserver. Cependant, eu égard à la complexité des phénomènes environnementaux et le nombre d'acteurs concernés par cette problématique, une vision globale qui permettrait de rendre les actions plus ciblées et pertinentes demeure une quête permanente.

L'évaluation environnementale stratégique représente à cet égard un outil inestimable pour améliorer les processus de décision politique en intégrant les facteurs environnementaux et sociaux dans la formulation des politiques, programmes et plans. Au plan réglementaire, l'EES se fonde sur la Loi N° 2001 - 01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement qui dispose en son Article L48 que « *Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale* ».

L'objectif de la présente EES est d'identifier, d'évaluer et de décrire les incidences sur l'environnement de l'agropole Sud qui peuvent résulter de la mise en œuvre de l'ensemble de ses activités. Sur cette base, l'EES vise à fournir un ensemble de mesures techniques, opérationnelles, organisationnelles, etc. à l'intérieur d'un plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) permettant de prévenir et gérer les risques environnementaux et sociaux potentiels du projet pendant sa mise en œuvre. Plus spécifiquement, l'objectif de l'EES est, d'une part, de développer une vision commune des risques environnementaux liés à l'agropole Sud, d'autre part, de favoriser le développement de cadres de discussion et de concertation continue entre les différentes parties prenantes. Il s'agit donc d'un processus systématique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi que de prévoir et de gérer les impacts négatifs et les conséquences des activités envisagées.

Ainsi, la stratégie environnementale de l'agropole Sud qui sera issue de la présente étude devra être partie intégrante de son plan de mise en œuvre. Elle permettra de proposer les activités et les résultats à atteindre aux chapitres environnemental et social du projet.

1.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'EES est entendue comme « des approches analytiques et participatives de la prise de décision stratégique, qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, les plans et les programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations d'ordre économique et social¹ ». Il s'agit donc d'un processus d'évaluation et de prise en compte d'enjeux environnementaux au plus haut niveau du processus décisionnel.

L'EES possède un fort ancrage international et fait partie intégrante des politiques d'aide au développement et de coopération. L'EES fait partie des outils pratiques recommandés par l'OCDE (2006) et avalisés par les principaux grands bailleurs de fonds et institutions financières (PNUD/PNUE, GTZ, BM, BAD, BID, UE, USAID, etc.). De plus, le sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002 souligne « l'importance des cadres stratégiques et d'une prise de décision équilibrée, conditions fondamentales à l'obtention d'avancées vers les objectifs de développement ».

¹ L'Évaluation environnementale stratégique. Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement. OCDE, 2006, p.17.



De ce fait, l'EES représente une étape importante dans le processus de prise de décision et de planification. De ce point de vue, elle contribue largement à l'efficacité des politiques de développement, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable, et apporte de nombreux avantages tels que :

- favoriser l'intégration entre développement et environnement ;
- fournir des données environnementales à l'appui de décisions éclairées, en identifiant les impacts collatéraux potentiels des propositions de réformes ;
- améliorer l'identification de nouvelles opportunités et possibilités pour les décideurs ;
- éviter un certain nombre d'erreurs coûteuses, en indiquant, à un niveau précoce du processus décisionnel, quelles sont les options de développement non viable ;
- favoriser une bonne gouvernance, en impliquant le public et les parties prenantes dans la prise de décision, en renforçant la transparence, ainsi qu'en clarifiant les responsabilités institutionnelles.

La méthodologie utilisée s'est appuyée sur le concept d'une approche systémique, avec une consultation de l'ensemble des catégories d'acteurs et partenaires concernés par le Projet au niveau régional et local. Il s'agit en particulier des autorités administratives et locales (Gouverneurs des régions, Préfets, Maires, Président de Conseil départemental), des Services techniques, agences, projets et programmes, des structures de recherche, des Organisations de producteurs, des Organisations non gouvernementales et les populations. L'étude a privilégié une démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs.

Les principales phases de l'EES ont concerné :

- le cadrage de l'EES et la vérification avec sa cohérence avec les autres projets et programmes en cours en Casamance ;
- la délimitation du champ d'application de l'EES qui a permis de déterminer le contenu de l'EES et les critères d'évaluation requis ;
- le recueil d'informations de référence ;
- l'analyse des effets potentiels des propositions et des options alternatives ;
- l'identification des mesures permettant de renforcer les possibilités et d'atténuer les risques ;
- la rédaction d'un rapport d'orientation ;
- l'implication du public et des acteurs clés au processus de l'EES ;
- l'information des acteurs clés et la formulation de recommandations ;
- le mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'EES ; et,
- le plan de dissémination des résultats de l'EES auprès des acteurs clés.



1.4. PLAN ET STRUCTURATION DU RAPPORT

La structuration du rapport suit les orientations de la Direction de l'Environnement et des Établissements classés en la matière, et rappelées sous forme de recommandations aux termes de référence de la présente étude. Ainsi, les principaux chapitres de l'EES sont déclinés comme suit :

- le résumé exécutif ;
- le cadrage et contexte de l'EES qui intègre l'introduction présentant le contexte et la justification de l'étude, les objectifs de l'EES, la méthodologie ;
- la présentation succincte du projet à travers ses objectifs, composantes et principales activités attendues ;
- l'analyse des conditions environnementales et sociales de base (situation de référence) qui correspond à une description sommaire du cadre biophysique, socio-économique et humain de la Casamance;
- l'analyse du cadre politique, réglementaire et institutionnel de la gestion environnementale et sociale en Casamance ;
- l'identification des principaux enjeux environnementaux et sociaux en Casamance en lien avec l'agropole Sud ;
- l'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- la consultation publique ;
- le plan cadre de gestion environnementale et sociale ainsi que les arrangements institutionnels, les mesures de renforcement de la gestion environnementale et sociale, les modalités de sa mise en œuvre ; et,
- les annexes.



2 DESCRIPTION DU PROJET AGROPLE SUD

2.1 LE PROJET AGROPOLE SUD ET SES COMPOSANTES

L'agropole Sud se présente comme une force motrice de développement et d'industrialisation régionale à travers notamment l'amélioration de la valeur ajoutée agricole créée au niveau local. Dans son document d'analyse des chaînes de valeur pour la mise en place des agropoles Nord, Centre et Sud, l'ONUDI décrit l'agropole Sud comme étant une « solution multidimensionnelle et modulaire avec des zones et modules spécifiques et à structure flexible pouvant évoluer en fonction des besoins ». Cette description a été étayée avec une structuration et localisation de l'agropole Sud avec un module central basé à Ziguinchor et trois modules régionaux basés respectivement à Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, ainsi que cinq plateformes départementales situées à Oussouye, Bounkiling, Goudomp, Medina Yero Foulah et Velingara.

2.1.1 Les composantes de l'agropole Sud

Dans la configuration projetée, l'agropole Sud sera constituée de :

- un module principal qui sera implanté à Adéane village situé sur la National N6 à 30 km de Ziguinchor, dans le département de Ziguinchor. Les critères mis en avant pour ce choix sont la proximité des matières premières, la proximité des marchés et la connectivité aux réseaux logistique et de transport. Le module principal ou central abritera des activités et services spécialisés dans les domaines de l'administration, le commerce et la logistique, les compétences et la formation, l'énergie et l'environnement, le financement et les communications, l'entretien et les services sociaux de base.
- des modules régionaux ou modules externes consistant en des infrastructures de transformation et de services qui vont s'y développer progressivement. Les régions de Ziguinchor, Sédhiou et de Kolda vont accueillir ces modules externes.
- des plateformes départementales dotées d'infrastructures de collecte et de conditionnement des matières premières. Ces sites satellites serviront de centres de regroupement et éventuellement de prétraitement avant l'acheminement des produits vers le module principal à Adéane et/ou les modules régionaux.

Les principales filières ciblées sont la mangue et l'anacarde du fait des conditions agro-écologiques de la région et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent procurer.

Les caractéristiques des modules central et externes de l'agropole Sud sont détaillées dans le tableau 1 ci-après.



Tableau 2 : Présentation des composantes de l'agropole Sud

MODULE	COMPOSANTES DES MODULES
Unité centrale ou Module interne basée à Adéane (Ziguinchor)	Composante Gouvernance avec ses 7 pôles de services : <ul style="list-style-type: none"> • pôle administration et personnel ; • pôle Finance, information et communication, statistiques et planification ; • pôle Compétences et savoirs : centre d'incubation, formation, R&D sur les technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc. • pôle Commerce et logistique : gestion des contrats, promotion, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc. ; • pôle Maintenance : maintenance, réparations, matériels et pièces de rechanges, etc. ; • pôle Énergie et environnement : gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc. ; • pôle Services sociaux mutualisés : catering, soins médicaux, pompiers, transports.
	Composante Production et Industrie : <ul style="list-style-type: none"> • Pôle interne de production, conditionnement et stockage avec 5 composantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 unité de transformation de produits de haute valeur ajoutée ○ 1 unité de transformation de la pomme cajou ○ 1 unité de transformation de fruits ○ 1 unité de séchage des fruits et légumes ○ 1 unité d'emballage et de conservation des produits
Unité secondaire 1 ou Module externe 1	Module de Ziguinchor avec 5 composantes dont : <ul style="list-style-type: none"> • 2 Centres de collecte des fruits (cc) ; • 2 Centres de transformation préliminaires des fruits (CTP) ; • La plateforme départementale de Oussouye rattachée au module de Ziguinchor.
Unité secondaire 2 ou Module externe 2 Basée à Sédhiou	Module de Sédhiou avec 4 composantes dont <ul style="list-style-type: none"> • 1 Centre de collecte • 1 Centre de transformation préliminaire • 1 Unité de transformation de la mangue à Kataba • Les plateformes départementales de Bounkiling et Goudomp rattachées au module de Sédhiou.
Unité secondaire 3 ou Module externe 3 Basée à Kolda	Module de Kolda avec 4 composantes dont : <ul style="list-style-type: none"> • 1 Centre de collecte • 1 Centre de transformation préliminaire • Le groupe des projets du PADEC • Les plateformes départementales de Medina Yero Foulah et Velingara rattachées au module de Sédhiou.
Unité secondaire 4 ou Module externe 4 basée à Oussouye	Plateforme départementale de Oussouye avec 2 composantes <ul style="list-style-type: none"> • 1 unité de transformation préliminaires des fruits et légumes y compris les fruits forestiers • 1 unité de crevetticulture

Source : APS études de faisabilité, mai 2019

2.1.2 Mise en relation entre l'agropole et les petits exploitants

Pour assurer une parfaite collaboration entre l'agropole et les petits exploitants de la Casamance, il est prévu un mécanisme de mise en relation. En effet, les liens avec les petits exploitants agricoles sont une caractéristique clé des agropoles et des modules satellites au niveau des régions. En regroupant les produits de plusieurs fermes en un seul endroit, les plateformes départementales et les modules externes seront en mesure de relier les petits exploitants agricoles aux grandes chaînes de valeur agricole. Ces liens remplissent deux fonctions clés : (i) intégrer efficacement les fournisseurs de matières premières (petits exploitants agricoles) à la demande de la chaîne alimentaire ; et (ii) fournir les matières premières appropriées aux agro-industries. Cela est essentiel pour la réduction de la pauvreté dans les zones rurales et pour la transformation structurelle de l'économie.



L'infrastructure physique liée à l'agropole (modules et plateformes) est complétée par une incitation à l'agriculture contractuelle. Très peu de petits exploitants agricoles ont actuellement des liens contractuels avec les transformateurs agroalimentaires. Cela contribue à un système agro-industriel axé sur l'offre, caractérisé par l'incertitude et des coûts élevés de transaction, et n'incite pas les petits exploitants agricoles à produire la qualité ou la quantité de matières premières dont les agro-industries ont besoin. Avec le développement de l'agriculture contractuelle, les producteurs agricoles devront conclure avec les transformateurs des accords portant sur les méthodes et les technologies de production, la quantité, la qualité et les prix de la production, ainsi que le soutien technique et financier. Cela réduit les coûts de transaction pour les deux parties.

Tant les transformateurs que les producteurs devraient bénéficier de meilleurs liens entre les agriculteurs et les agro-industries. Les transformateurs bénéficient d'une livraison garantie des produits, tandis que les producteurs bénéficient d'intrants et de services essentiels (semences, engrais, équipement, financement et conseils techniques) et d'un accès à des marchés stables et plus prévisibles, ce qui permet une meilleure planification des dépenses et des économies.

2.2 PROMOTEUR DU PROJET AGROPOLE SUD

Suite aux études de préfaisabilité et du Lab, le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI) a été désigné comme maître d'œuvre du projet avec l'appui du Bureau de Suivi du Plan Sénégal Émergent (BOS) qui participe au suivi des investissements dans le cadre du PSE.

Le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries a pour mission, entre autres, de préparer et mettre en œuvre les stratégies de développement industriel. Il favorise le déploiement de nouvelles industries et veille à leur répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Il encourage l'implantation de domaines industriels dans les collectivités locales. Il accompagne la restructuration des entreprises industrielles et promeut la création de PMI.

En outre, il élabore et met en œuvre des stratégies pour le développement de programmes de promotion de la qualité à travers la diffusion de la culture de la qualité et de la certification au sein des entreprises industrielles. Il encourage et soutient les efforts de compétitivité ainsi que les politiques de promotion et d'exportation des produits industriels.

Il est responsable de la mise en œuvre des politiques et activités de normalisation, de protection de la propriété industrielle et d'innovation technologique. Il veille, en relation avec le ministre chargé de l'environnement, à la surveillance des installations industrielles classées.

Le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS/PSE) quant à lui est considéré comme une administration de mission, et répond au besoin de contribuer, avec toute l'efficacité qui sied, à la réalisation des programmes, projets et réformes déclinés dans le PSE, les actions phares en particulier, ainsi qu'à la nécessité de fournir en permanence, aux autorités, des outils appropriés de décision et de suivi. Ainsi, le BOS/PSE a pour mission de suivre, avec les départements ministériels et autres structures concernées, l'exécution des projets et réformes phares du PSE, d'évaluer périodiquement leur état d'avancement, d'apporter un appui technique aux structures d'exécution et de soumettre au Président de la République des propositions de décisions.

2.3 GROUPES CIBLES ET PARTIES PRENANTES DU PROJET AGROPOLE SUD

Les principaux groupes cibles sont constitués du Gouvernement du Sénégal (notamment le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Ministère de l'Agriculture et Équipement Rural, le Ministère de l'Élevage et des Productions animales et le Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime), les partenaires de mise en œuvre et investisseurs potentiels, les producteurs et transformateurs, les distributeurs, etc.



Les parties prenantes quant à elles sont constituées du Gouvernement du Sénégal, du Secteur privé, des collectivités locales, des partenaires au développement.

2.4 GOUVERNANCE DU PROJET AGROPOLE SUD

Pour la gouvernance de l'agropole Sud, le Lab avait proposé et analysé diverses modalités de gestion et de gouvernance du projet. Il a été recommandé à la suite de ces analyses la création d'une Société de Construction et d'Exploitation (SCE). Cette SCE sera conçue comme une société de droit privé par actions avec un conseil d'administration régi par la loi HOADA chargé de la gestion de l'agropole. Dans le cadre de la présente étude, une analyse des options institutionnelles du LAB a été réalisée (chapitre 7 du rapport de faisabilité), et des recommandations ont été faites notamment concernant la filialisation de la SCE en une « SCE maison mère » qui coordonnerait au niveau national les 3 agropoles et des filiales exploitation (SCE exploitation) qui seraient en charge de l'exploitation des sites associés aux trois agropoles. Une filiale spécifique de la SCE serait donc en charge de l'exploitation des 4 modules et des 5 plateformes qui composent l'agropole Sud. Ainsi, six acteurs clés ont été identifiés par le Lab avec chacun son rôle et ses responsabilités. Il s'agit de l'Etat, des collectivités locales, de la SCE, des entreprises locataires, les interprofessions de la mangue et de l'anacarde et les actionnaires fondateurs.

Les sources de revenus de la SCE sont : (i) les charges locatives ; (ii) les redevances forfaitaires ; et, (iii) les prestations de services fournies par la recherche-développement.

Le capital de la SCE devrait comprendre une participation aussi bien du secteur privé que du secteur public, le secteur privé détenant au moins 50% du capital. Dans cette configuration du capital, l'Etat et les collectivités locales seraient minoritaires (maximum 49%).

2.5 LE CHOIX DES FILIERES

Dans la phase pilote de l'agropole Sud, les filières mangue et anacarde ont été choisies du fait des conditions agro-écologiques favorables de la Casamance et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent procurer. Ce choix est le fruit des travaux de l'atelier du Lab qui a regroupé tous les acteurs à travers la méthode dite du « Big Fast Results ». A cette occasion, l'analyse précédente des chaînes de valeurs pour la mise en place des agropoles, a été revue. Ce travail de réflexion et de partage a permis d'approfondir et de prioriser les chaînes de valeur. La région Sud qui polarise les 3 régions administratives qui ont jadis composé la région naturelle de Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) a été retenue comme pilote pour accueillir la première agropole. Eu égard au potentiel de production de mangue (55% de la production nationale) et d'anacarde (80% de la production nationale) de la région Sud, aux opportunités de valorisation des deux produits avec des gains de 933 milliards de FCFA pour l'anacarde et 42 milliards de francs CFA pour la mangue, de création de richesse et d'emplois (4.154 en 2013), les deux spéculations ont été valablement mises en avant pour la phase pilote de l'agropole.

2.6 FINANCEMENT DU PROJET AGROPOLE SUD

Pour réaliser son objectif de transformer 42.000 tonnes de mangues (58% de la production de la Casamance) et 14.000 tonnes d'anacarde (23% de la production en zone sud), l'agropole Sud a besoin de 81,6 milliards de francs CFA dont 43 milliards de francs du Privé (SCE, interprofessions, entreprises, investisseurs financiers dont les banques, les fonds d'investissements et les particuliers) et 38,6 milliards de francs CFA de l'Etat (Caisse de dépôt et consignations, COSEC, IPRES, Collectivités territoriales). La Banque Africaine de Développement se positionne pour le financement de l'agropole Sud.



3 ANALYSE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE BASE DE LA ZONE DE L'AGROPOLE SUD

Le présent chapitre traite des conditions environnementales et sociales de base de la Casamance, zone d'accueil du projet agropole Sud, et qui correspond aux régions administratives de Ziguinchor, de Kolda et de Sédhiou. Ainsi, il analyse de façon succincte, les conditions biophysiques et socio-économiques de la zone du projet. Il sera complété par une analyse des deux filières retenues pour la première phase de l'agropole Sud, à savoir la mangue et l'anacarde. L'objectif est de porter un éclairage sur leurs potentialités et les principales contraintes identifiées, et des recommandations pour leur développement.

3.1 SITUATION ADMINISTRATIVE ET ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE

3.1.1 Région de Ziguinchor

Située entre la République de Gambie au Nord, la République de Guinée Bissau au Sud, la région de Sédhiou à l'Est et l'Océan Atlantique à l'Ouest, la région de Ziguinchor couvre une superficie de 7.339 km². Sur le plan administratif, elle est découpée en 3 départements (Bignona, Oussouye et Ziguinchor), 8 arrondissements, 25 communes territoriales et environs 502 villages.

Les résultats du Rapport 2013 du RGPHAE font ressortir une population résidente de 549.151 personnes (51,1% d'hommes et 48,9% de femmes) majoritairement composée de Diolas (57,8%), Mandingues (11,10%), Pulaars (10,5%), Wolofs (3,9%), Manjacques (3,5%), Balantes (2,9%), Sérères (2,7%) et Mancagnes (2,4%). Cependant, une projection ANSD 2015 estime cette population à 583.525 habitants soit 4,1% de la population nationale. En 2013, la population active est estimée à 145.490 d'individus constitués majoritairement d'hommes (65,7%), expliquant le niveau de chômage déclaré relativement élevé dans la région (26,5%) par rapport au niveau national (25,5% en 2013). Selon le Rapport régional 2017 du RGPHAE, 78% de cette population est musulmane, 18% de chrétiens et une forte présence d'animistes et de païens notamment dans le département d'Oussouye (32,7%).

La population est typique des régions en développement où la fécondité est élevée et relativement constante, et la mortalité en baisse. Il est également noté que les personnes de 65 ans et plus constituent 5% et les jeunes de moins de 15 ans 40% de la population, tandis que les enfants de moins de 5 ans représentent 13% de l'effectif total. La population est aussi marquée par une disparité entre les départements. En effet, Bignona qui regroupe 46% de la population régionale et une densité de 48 hbts/km² est le pôle démographique le plus important de la région, suivi de Ziguinchor qui compte 45,2% et du département d'Oussouye 8,8% seulement. Le taux d'urbanisation de la région est de 45,94% en 2013 (qui est au-dessus de la moyenne nationale qui est de 45,2%). Le département de Ziguinchor tire la moyenne régionale vers le haut avec un taux d'urbanisation de 37,38 % tandis que ceux de Bignona et Oussouye sont respectivement de 7,67% et 0,88%.

Le taux d'activité est de 52,9% chez les hommes et de 32,0% chez les femmes. Selon la résidence, il est de 42,6 % en milieu urbain et 60,2 % en milieu rural.

Le taux de chômage observé en 2013 était de 26,5 % dans la région dont 18,4% chez les hommes et 42,1% chez les femmes.



Sur le plan de la migration, l'indice de sortie est de 25,3 contre un indice d'entrée de 12,2. Ainsi, la région de Ziguinchor est plus une région d'émigration que d'immigration. Quant à la migration internationale, elle est de 6,1 dans la région et demeure la plus importante des régions de la Casamance. Le phénomène migratoire concerne principalement la classe composée de jeunes entre 15 et 24 ans et celle des hommes.

3.1.2 Région de Sédhiou

La région de Sédhiou quant à elle est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008 et correspond à la Moyenne Casamance. Elle s'étend sur une superficie de 7.330 km², soit 3,7 % du territoire national. Elle est limitée, au Nord, par la République de Gambie, au Sud par la République de Guinée Bissau, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par la région de Ziguinchor. Cette position, à la fois frontalière et centrale à la Casamance, confère à la région un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles dans la sous-région (ANSD, Rapport régional définitif, Rapport de Sédhiou, 2017).

Sur le plan de l'organisation administrative, le décret 2008-747 du 10 juillet 2008 précise le découpage de la région en 03 départements : Bounkiling, Goudomp et Sédhiou. Ces départements sont subdivisés en 09 arrondissements. Certaines localités de la région ont un statut de commune (Bounkiling, Madina Wandifa, Goudomp, Samine, Tanaff, Diattacounda, Diannah Malar, Marsassoum, Sédhiou, Ndiamacouta). Pour les communes territoriales, elles sont au nombre de 33 (Ministère de l'Intérieur, 2012).

Le recensement en 2013 estime la population de la région à 452.994 habitants, soit 3,35% de la population nationale, avec une densité de 62 habitants par km². Le département de Goudomp est le plus peuplé (34,5 %) suivi de Sédhiou (33,4 %). Bounkiling est le département le moins peuplé avec 32,1 % de la population régionale.

Composée essentiellement de Mandingues, Peuls, Balantes, Diolas, Mandiacks, Mancagnes, Wolof et Sérère, les 2/3 de cette population ont moins de 25 ans, et 50,7% sont des hommes. 60,2 % de l'effectif ont moins de 20 ans et 4,8 % seulement ont 60 ans et plus.

Le taux d'activité de la population de la région, plus élevé en milieu rural (60,2%) qu'en milieu urbain (42,6%) est de 56,5%. Ce taux d'activité est pratiquement le même dans les départements de Sédhiou et de Goudomp avec respectivement 53,7% et 53,1%, Bounkiling enregistrant le taux d'activité le plus élevé de la région avec 63%.

Le chômage dans la région est assez élevé avec un taux de 21,7% dont 16,5% chez les hommes et 12,1% chez les femmes et représente un phénomène assez fréquent. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (22,6%) qu'en milieu urbain (18,3%). En outre, le taux de chômage est plus élevé dans le département de Goudomp (27,3%), suivi de celui de Sédhiou (20,10) et de Bounkiling (17,4%).

Dans la région de Sédhiou, l'indice de sortie est de 14,3 contre un indice d'entrée de 5,5. Ceci montre que Sédhiou est plus une région d'émigration que d'immigration. Néanmoins, elle accueille des populations provenant essentiellement des régions de Ziguinchor, Dakar, Kolda et Kaolack. Quant à la migration internationale, elle demeure faible dans la région.

Dans les 10 dernières années, on note une forte intensité des mouvements migratoires entre 15 et 24 ans avec 4.294 immigrés et 8.651 émigrés. Ce phénomène s'atténue lorsque l'on remonte vers les classes d'âges supérieures.

Durant ces périodes, la migration est plus observée chez les hommes que chez les femmes avec 11.533 émigrés hommes contre 10.916 émigrés femmes.



3.1.3 Région de Kolda

La région de Kolda a acquis sa configuration actuelle par la Loi 2008-14 du 18 mars 2008. Elle occupe une superficie de 13.721 km² (7% du territoire national), et est délimitée au Nord par la République de Gambie, à l'Est par la région de Tambacounda, à l'Ouest par la région de Sédhiou et au Sud par la République de Guinée Conakry. Cette position lui confère un potentiel géostratégique important aussi bien dans les dynamiques économiques, sociales que culturelles dans la sous-région.

Sur le plan du découpage administratif, la région compte trois départements (Kolda, Médina Yoro Foula et Vélingara), 9 communes, 31 communes territoriales et 1.589 villages (Situation économique et sociale de la région de Kolda, ANSD, 2010).

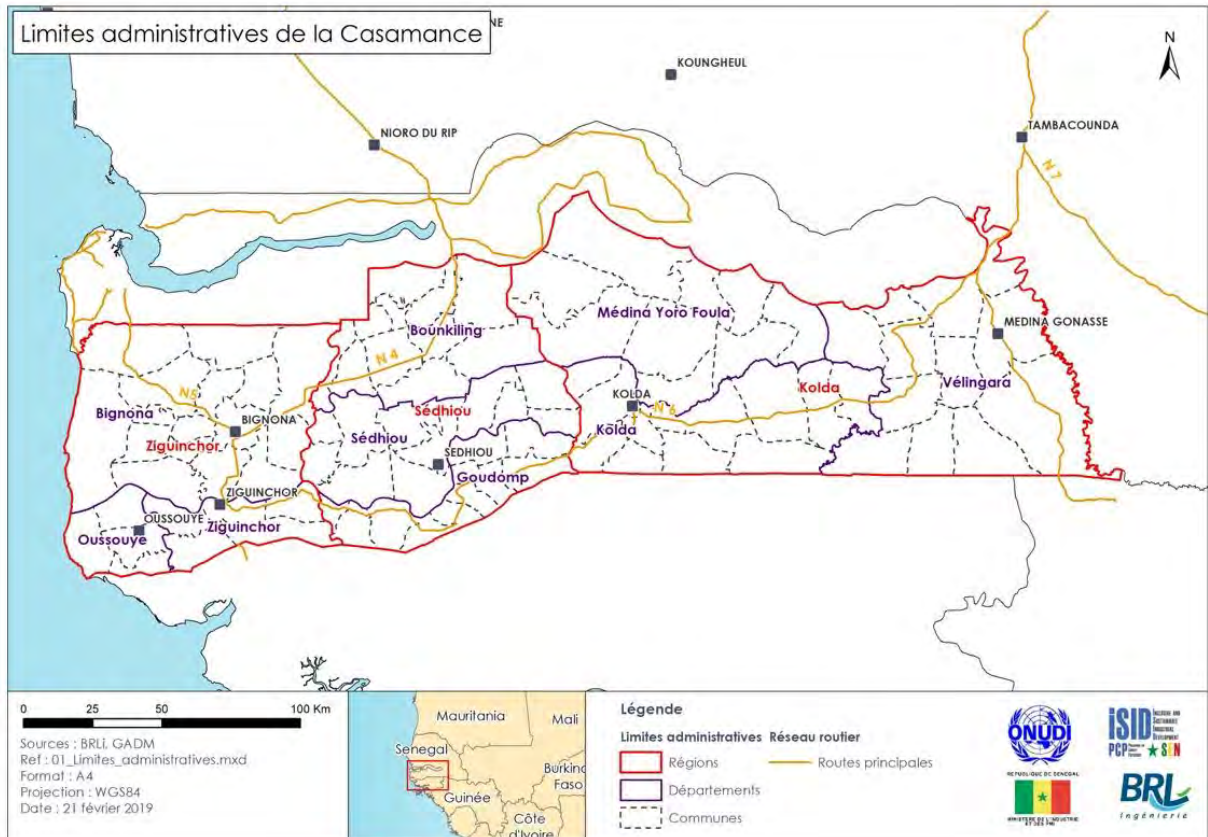
En 2013, la population résidente de la région de Kolda est évaluée à 662.455 par l'ANSD. Les projections de l'ANSD ont estimé cette population à environ 703.779 habitants soit 4,9% de la population nationale avec une densité moyenne régionale de 51 habitants au km². Les Peulhs sont largement majoritaires. Néanmoins, le caractère cosmopolite de la région demeure avec la présence des Mandings, des Wolofs, des Sarakolés, des Diolas, des Serer et d'autres minorités ethniques et nationalités. Cette population se caractérise par une proportion importante d'enfants et de jeunes mais aussi par un faible pourcentage de personnes âgées. Les enfants de moins de cinq ans représentent 17% de la population de la région, les moins de 15 ans (y compris les moins de 5 ans) représentent 48% tandis que les 65 ans et plus représentent 3% de la population régionale. Le RGPHAE de 2013 montre que le département de Vélingara regroupe le plus grand nombre en termes d'effectifs de populations. Il est suivi du département de Kolda qui vient en second rang et enfin du département de Médina Yoro Foula qui ne compte qu'un cinquième de la population régionale. Ces résultats laissent apparaître une répartition inégale de la population régionale entre les trois départements.

L'autre caractéristique de cette population est son inégale répartition entre le milieu rural et le milieu urbain et ses avancées dans le processus d'urbanisation. En effet, près des trois quarts de la population réside en milieu rural (74% de la population totale) et seulement 26% en milieu urbain. Tandis qu'en 2002, la population rurale représentait 84% de la population totale et celle urbaine seulement 16%. Le taux d'urbanisation de la région de Kolda est passé à 26% en 2013. La même année, la population d'âge actif de la région est de 329.421 personnes soit 49,7% de l'effectif total de la région. En termes de répartition par sexe, on note une légère domination des femmes (51% de l'effectif total des femmes) sur les hommes soit respectivement 166.428 contre 162.993. Le taux d'activité est de 55,6% chez les hommes et de 60,0% chez les femmes. Selon la résidence, il est de 42,5 % en milieu urbain et 46,5 % en milieu rural.

Le taux de chômage observé lors du recensement de 2013 est globalement de 38,8% dans la région de Kolda. Il est de 30,6% chez les hommes et de 53,7% chez les femmes. L'indice de sortie de la région est de 8,5 contre un indice d'entrée de 6,8. Kolda est plus une région d'émigration que d'immigration. Quant à la migration internationale, elle est de 6,1 dans la région et demeure la plus importante après celle de la région de Ziguinchor. Le phénomène migratoire concerne principalement la classe composée de jeunes entre 15 et 24 ans et celle des hommes.

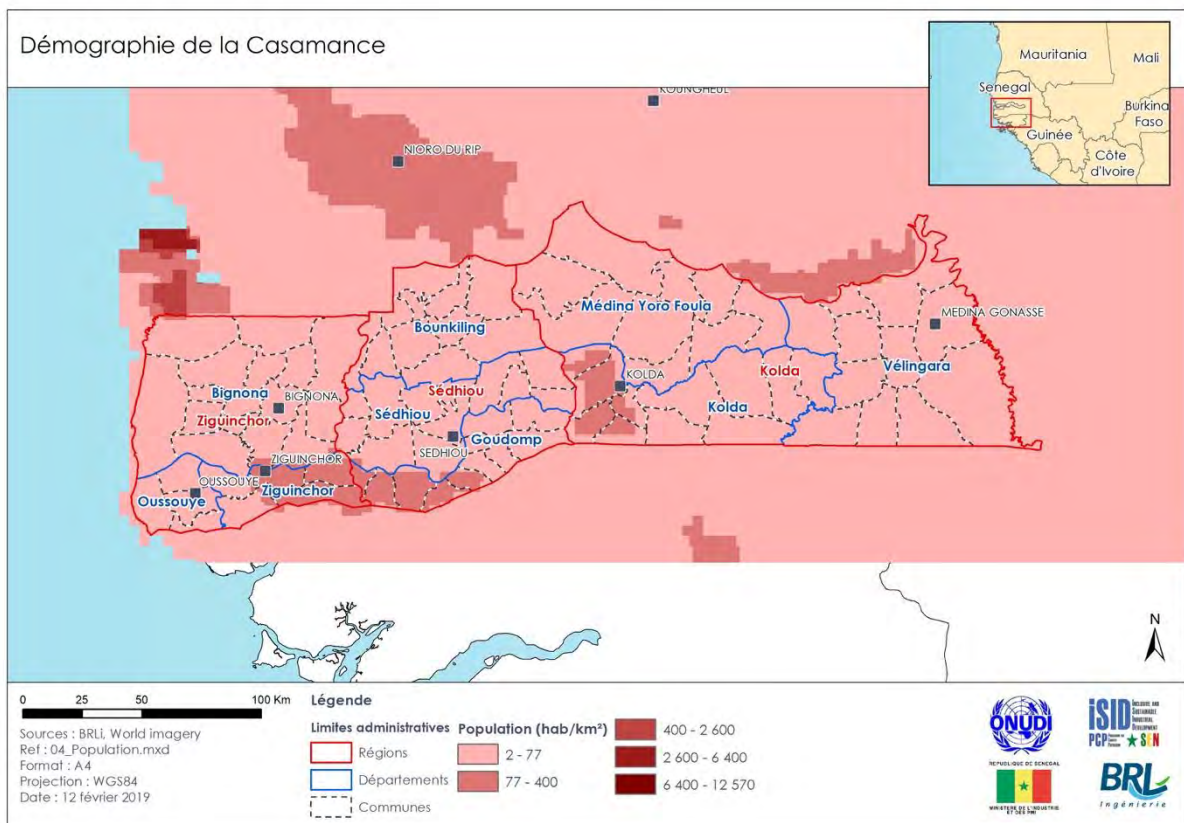


Carte 1 : Limites administratives de la Casamance



20

Carte 2 : Carte représentative de la démographie de la Casamance





3.2 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA CASAMANCE

3.2.1 Région de Ziguinchor

LE RELIEF ET SOLS

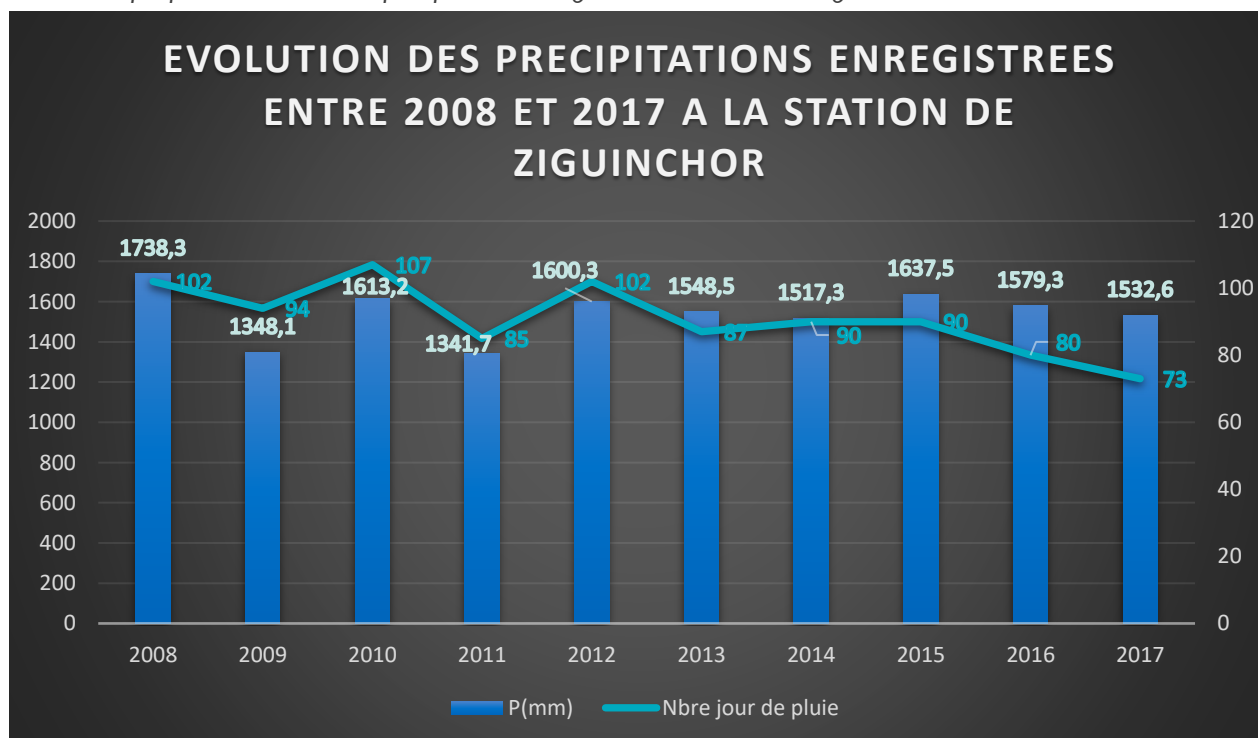
Le relief de la région est généralement plat ; les plateaux appartenant au continental terminal ne dépassant guère 50 m, et diminuent progressivement du sud-est, depuis les derniers contreforts du Fouta Djallon jusqu'à l'ouest pour atteindre le niveau de la mer. Le long du fleuve Casamance, le relief présente le même niveau que celui de la mer.

Les principaux types de sols rencontrés dans la région sont : (i) les sols hydromorphes à gley aptes à la riziculture et au maraîchage ; (ii) les sols acidifiés salés (essentiellement d'anciennes mangroves), affectés par un mauvais système de drainage ; (iii) les sols ferrugineux tropicaux lessivés et ferralitiques sableux propices aux cultures sèches. Il faut cependant noter que la salinisation progressive des sols et les problèmes de gestion des terres constituent un handicap aux perspectives de développement régional. Néanmoins, les précipitations enregistrées ces dernières années ont édulcoré le taux de salinisation qui peut tomber jusqu'à 3 000 mg/l.

LE CLIMAT

La région est influencée par le climat sub-guinéen, favorisant ainsi une forte pluviométrie par rapport aux régions Centre et Nord du pays. Elle enregistre jusqu'ici la plus importante pluviométrie du pays (sur la dernière période normale), avec cependant des variations spatio-temporelles. En 2008, la station de Ziguinchor a enregistré 1.738,3 mm en 102 jours de pluies, 1.600,3mm en 102j en 2012 et 1.532,6mm en 73 jours en 2017 par exemple. La saison des pluies s'étale en moyenne sur cinq mois, de mai à octobre. L'évolution des précipitations enregistrées à la station de Ziguinchor entre 2008 et 2017 est présentée par le graphique 1 ci-après.

Graphique 1 : Évolution des précipitations enregistrées à la station de Ziguinchor entre 2008 et 2017



Source : DRDR Ziguinchor, 2018



La température moyenne au cours de l'année varie de 4,1°C. Au mois de mai, mois le plus chaud de l'année, la température moyenne est de 28°C. En janvier, mois le plus froid de l'année, la température moyenne est de 23,9°C. A la saison fraîche (novembre – mars) qui subit l'influence des masses d'air boréal, suit une saison chaude qui débute en mai, avec l'installation de l'air austral chaud. La température moyenne annuelle est de 27,5°C, tandis que les moyennes mensuelles thermiques varient entre 24°C (janvier) et 31°C (mai, juin).

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET RESSOURCES EN EAU

Le réseau hydrographique de la région est constitué du fleuve Casamance long de 300 km, de ses affluents et de nombreux marigots. Le fleuve Casamance qui est d'un régime semi-permanent dont l'écoulement dure de juin à mars, est souvent bordé de mangroves et envahi par les eaux marines jusqu'à 200 km de son embouchure (Diana Malari/Sédhiou) où se déversent des volumes très variables (60 à 280 millions de m³ d'eau par an).

Les trois formations aquifères que compte la région constituent une réserve considérable. Il s'agit de :

- la nappe superficielle du Continental Terminal ou nappe phréatique qui se situe entre 10 et 15 m de profondeur vers Oussouye, entre 2 et 5 m vers Ziguinchor ; elle est pratiquement salée entre 15 et 25 m dans le Bignona.
- la nappe semi-profonde du miocène/éocène qui se situe entre 40 et 100 m de profondeur et celle de l'éocène/paléocène entre 100 et 200 m de profondeur. L'eau est plus ou moins salée, avec une teneur en sel qui diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la côte.

La nappe maestrichtienne d'une profondeur variant entre 400 et 600 m où l'eau est peu minéralisée et de bonne qualité.

VEGETATION ET RESSOURCES FORESTIERES

Du point de vue végétation, la région de Ziguinchor appartient à la zone écogéographique forestière Sud dont les ressources forestières se singularisent par leur diversité. Cette situation explique la présence d'un domaine forestier constitué par des forêts denses sèches et des forêts galeries localisées principalement dans la partie sud. Les forêts claires et les savanes très boisées peuplent les zones de plateaux et les terrasses.

La zone fluviomaritime est colonisée par endroits par la mangrove. Dans les formations végétales se distinguent également des peuplements spécifiques : rônaraie, palmeraie à *Elaeis guineensis*, bambusaie, prairie marécageuse.

La région de Ziguinchor compte 30 forêts couvrant une superficie de 116.776 ha. L'essentiel du patrimoine forestier classé de la région se trouve dans le département de Bignona (85,98%) suivi du département de Ziguinchor (8,48 %) et celui d'Oussouye (5,54 %). Le capital forestier compte des essences de valeur : le Vene (*Prosopis africana*), le Cailcédrot (*Khaya senegalensis*), le Linké (*Azalia africana*), le Dimb (*Cordyla pinnata*), le Fromager (*Ceiba pentandra*), les Tomboiro noir (*Chlorophora regia*).

FAUNE

En ce qui concerne la faune, elle jouit d'un biotope favorable constitué par les écosystèmes forestiers remarquables. Le potentiel faunique est constitué de plusieurs espèces de gibier à poils et à plumes. On retrouve dans la partie subguinéenne, les plus importantes populations de grands mammifères du Sénégal (élan géant et bai). C'est aussi le domaine des primates arboricoles, de reptiles rares (python de Seba, le python royal, le naja cracheur, le mamba vert, le mamba noir, etc.), de rongeurs et de rapaces. Dans les formations forestières (forêts classées, forêts galeries), on rencontre des antilopes (guibs, céphalophes, etc.), des singes (singes verts, patas et colobes), des porcs-épics et certains reptiles tels que les serpents, le varan du Nil, le varan des sables et les crocodiles.



3.2.2 Région de Sédhiou

RELIEF ET SOLS

Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds.

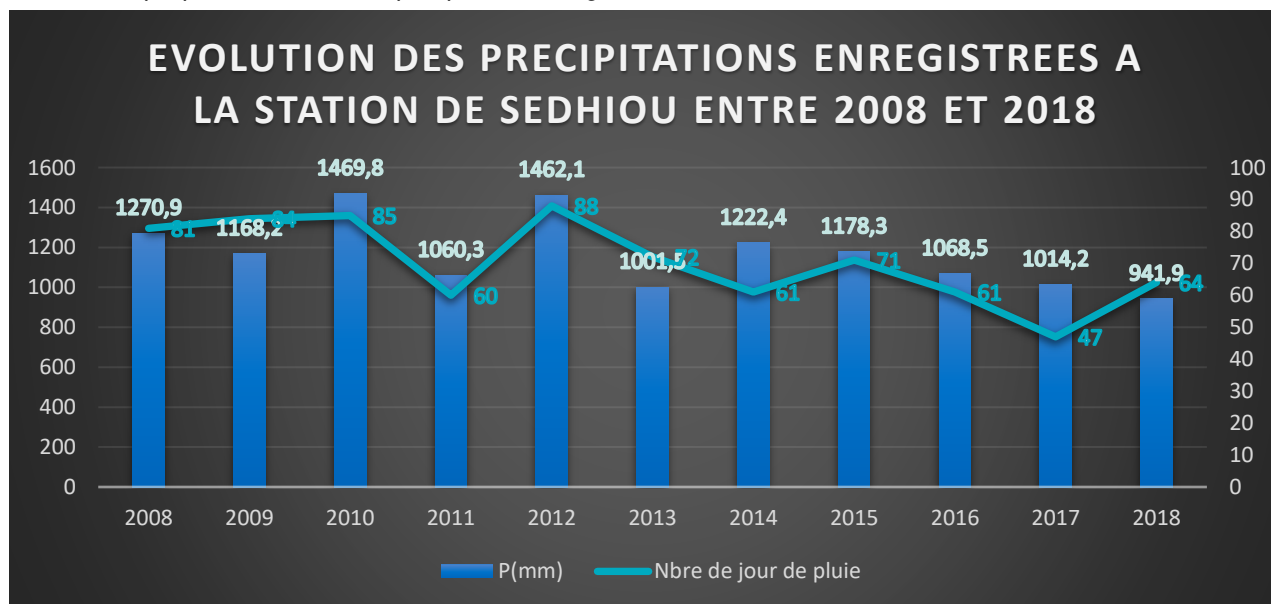
Les types de sols rencontrés dans la région sont les sols ferrugineux tropicaux et/ou ferralitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Communément appelés sols Deck, ils couvrent la majeure partie de la région. Ces sols sont caractérisés par leur aptitude à la culture des céréales et de l'arachide. Les sols argilo limoneux quant à eux sont localisés sur les pentes des vallées. Il s'agit du domaine des palmeraies, et cette zone est caractérisée par son aptitude à l'arboriculture et au maraîchage. Les sols hydromorphes ou sols gris se situent en bas des pentes. Ces sols sont aptes à la riziculture. Les sols hydromorphes à Gley salés sont issus du contact alluvial fluviomarain et bordent le fleuve Casamance et le Soungrougrou. Ces sols sont rizicultivables en hivernage mais sont souvent exposés à l'intrusion de la langue salée. Les sols halomorphes acidifiés sont marqués par la forte teneur en sel qui les rend inutilisables.

CLIMAT

La région de Sédhiou est marquée par une pluviométrie relativement abondante (1.000 mm de pluie par an en moyenne). Le climat est favorable aux activités agro-sylvo-pastorales avec des milliers d'hectares de terres sans contraintes majeures.

Le climat est déterminé par la circulation des masses d'air issues des foyers atmosphériques du Sahara et de l'Atlantique Sud. C'est pour cette raison que Sédhiou fait partie des régions les mieux arrosées du pays, avec des précipitations variant entre 700 et 1.300 mm. L'évolution des précipitations enregistrées à la station de Sédhiou entre 2008 et 2018 est présentée dans le graphique 2 ci-après.

Graphique 2 : Évolution des précipitations enregistrées à la station de Sédhiou entre 2008 et 2018



Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier. Elles varient entre 25 à 30°C. Les températures les plus élevées sont notées entre mars et septembre avec des variations de 30 à 40°C.



RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET RESSOURCES EN EAU

La région a un réseau hydrographique assez dense composé essentiellement du fleuve Casamance (la moyenne) qui sépare le département de Goudomp à celui de Sédhiou, de l'affluent Soungrougrou qui sépare le département de Bounkiling et celui de Sédhiou, des mares temporaires et permanentes et de bolongs. L'eau des nappes souterraines est de bonne qualité, et constitue un atout pour la promotion du développement rural.

La nappe maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 m à l'Ouest de l'axe Sénoba-Bafata est accessible à moins de 160 m dans la partie Centre et Sud-est de la région. Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m à l'Ouest avec des débits de 200 à 300 m³/heure. Au Nord-Ouest, la nappe semi-profonde, résidant dans les sables, peut être atteinte entre 50 et 150 m de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m³/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m³/heure pour les puits et de 10 à 60 m³/heure pour les forages.

VEGETATION ET RESSOURCES FORESTIERES

Dans la région de Sédhiou, le domaine forestier, qui représente 12 % de la superficie totale, est constitué de savanes arborées sur les plateaux, de forêts claires sèches au Sud (présence du palmier à huile, vène, kapokier, linké néré, dimb etc..) et de forêts claires humides (palmeraies, *Khaya senegalensis*, Santan, caïlcédrat, *Cola cordifolia*). La région compte 12 forêts classées qui s'étendent sur une superficie de 83.543 ha. Divers produits forestiers tirés de ces formations végétales contribuent de façon significative à satisfaire les besoins des populations locales et améliorer les conditions de vie.

FAUNE

La faune inféodée à ces différents types d'écosystèmes, est assez diversifiée et relativement abondante selon les espèces. Parmi les espèces animales rencontrées dans ces formations végétales, nous pouvons citer entre autres, pour le gibier à poils : phacochère, cynocéphale, singe vert, guib harnaché, lièvre, rat palmiste, porc et pic, civette, chat sauvage, hyène, céphalophe ; pour le gibier à plumes : les tourterelles (à collier, maillée, vineuse, du cap, du bois, pleureuse), les pigeons (de Guinée, rônier, vert) ; ganga, francolin, pintade, poule de roche, pélican, calao, oies, aigles pêcheurs, grue couronnée. On relève aussi certains reptiles, tels que les serpents, le varan du Nil, le varan des sables et les crocodiles.

3.2.3 Région de Kolda

RELIEF ET SOLS

Le relief de la région est formé par des plateaux de grès sablo-argileux formant des plateaux avec une végétation naturelle abondante (savane ou forêt claire), entrecoupés de vallées dans lesquelles se trouvent les rizières et les pâturages de bas-fonds.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET RESSOURCES EN EAU

La région est marquée par un réseau hydrographique dense composé d'un cours d'eau principal, le fleuve Casamance et ses affluents. Sa rive droite est longée par le marigot de Saré Kouyatel tandis que la rive gauche renferme les marigots de Thiango Dianguina, de Khorine et de Dioulacolon. La zone de Kounkané est arrosée par le fleuve Kayenga et son affluent, l'Anambé. Le barrage de Ndiandouba et celui de l'Anambé érigés respectivement sur ces cours d'eau font que la zone dispose de l'eau de façon continue.

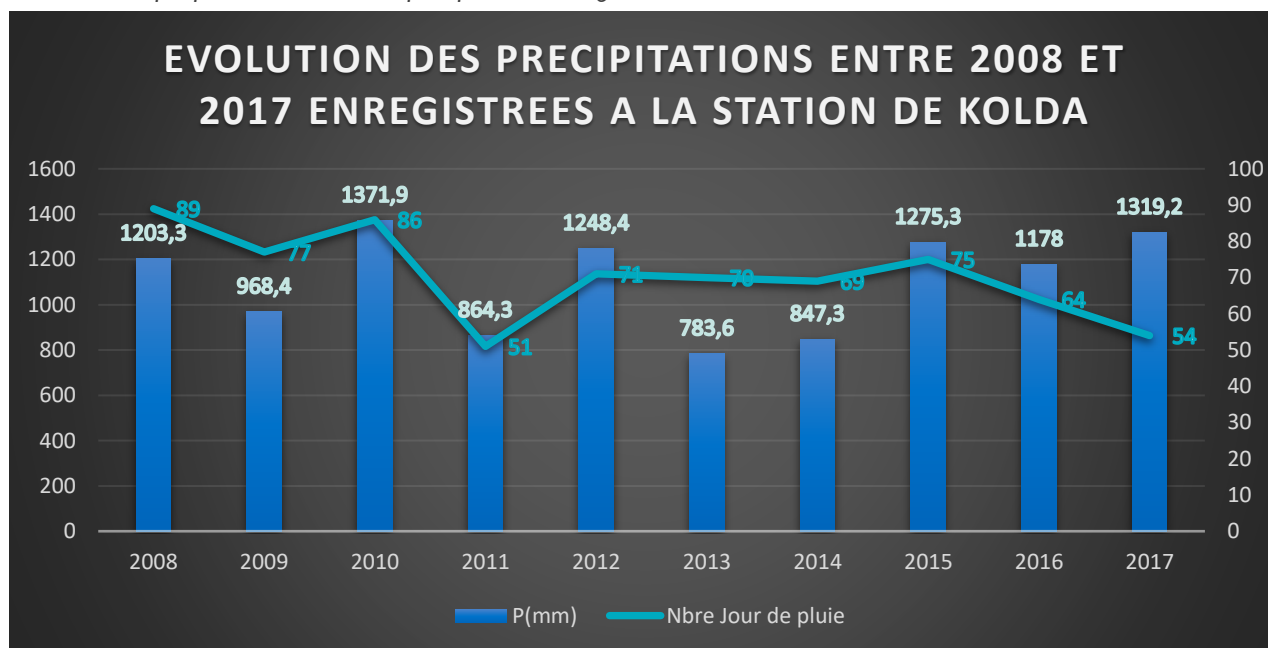


En plus, les eaux de pluie alimentent les nappes superficielles du Continental Terminal, du miocène (50 et 150 m de profondeur) et du quaternaire. Le Maestrichtien est accessible à moins de 160 m au Centre-Sud et au Sud-Est de la région. La qualité de l'eau est bonne.

CLIMAT

Le climat est de type soudano-guinéen, et la saison des pluies s'installe de juin à octobre avec une intensité maximale en août et septembre. La saison sèche couvre la période de novembre à mai. Les précipitations moyennes varient entre 700 et 1.300 mm.

Graphique 3 : Évolution des précipitations enregistrées à la station de Kolda entre 2008 et 2017



Source : DRDR Kolda, 2019

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient entre 25 et 30°C. Les températures les plus élevées sont notées entre mars et septembre avec des variations de 30 à 40°C.

VEGETATION ET RESSOURCES FORESTIERES

Sur le plan de la végétation et des ressources forestières, la région de Kolda présente un potentiel important. Ainsi, elle compte 280.290 ha de forêts classées réparties en 14 massifs représentant un taux de classement supérieur à 20%. Elle abrite également 50.000 ha du Parc national de Niokolo Koba. Les espèces les plus caractéristiques sont *Khaya senegalensis*, *Ceiba pentandra*, *Cordyla pinnata*, *Sterculia setigera*, *Azalia africana*, *Chlorophora regia* (Tomboiro noir), *Terminalia macroptera*, *Combretum lecardii*, *Pterocarpus erinaceus*, *Oxyanthra abyssinica*, *Bombax costatum*, *Detarium senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, *Sterocarya birrea*, *Daniellia oliverii*. La flore de la région est cependant en régression du fait de sa surexploitation pour les besoins de bois d'œuvre (*Ceiba pentandra*, *Cordyla pinnata*, *Khaya senegalensis*, *Daniellia oliverii*, *Azalia africana*, *Pterocarpus erinaceus*), de bois de service, de bois de combustible ou pour les produits non ligneux qu'elle fournit.

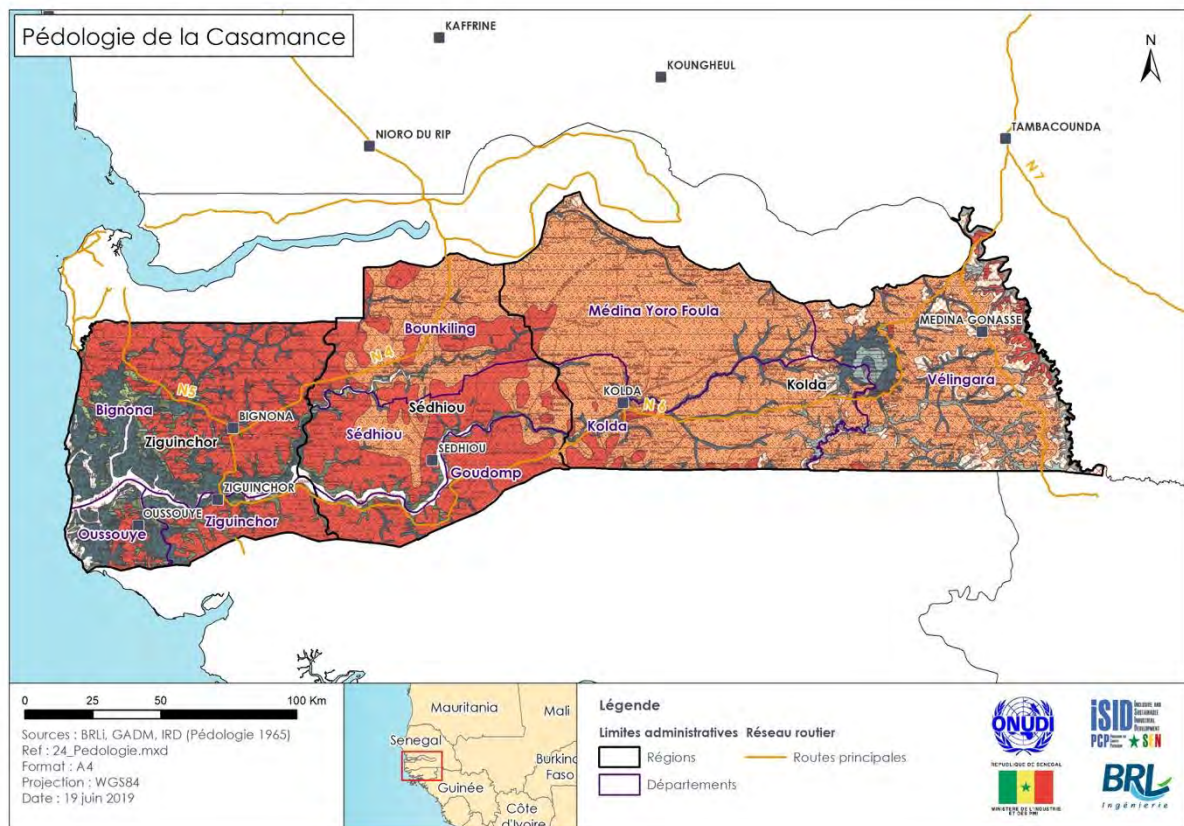


FAUNE

Le potentiel faunique est constitué de plusieurs espèces de gibier à poils et à plumes. On retrouve dans la partie subguinéenne, les plus importantes populations de grands mammifères du Sénégal (élan géant et bai). C'est aussi le domaine des primates arboricoles, de reptiles rares (python de Seba, le python royal, le naja cracheur, le mamba vert, le mamba noir, etc.), de rongeurs et de rapaces. Dans les formations forestières (forêts classées, forêts galeries), on rencontre des antilopes (guibs, céphalophes, etc.), des singes (singes verts, patas et colobes), des porcs-épics et certains reptiles tels que les serpents, le varan du Nil, le varan des sables et les crocodiles.

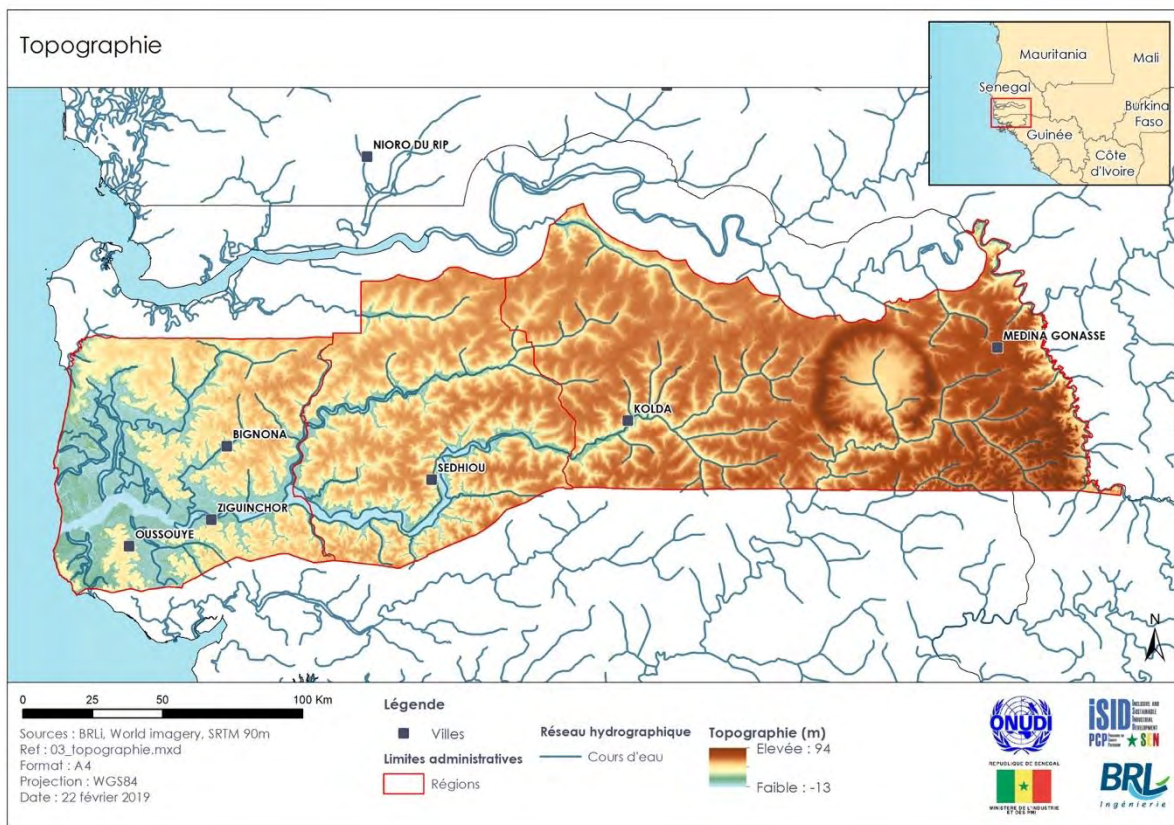
La faune aviaire est essentiellement composée de tourterelles (à collier, maillée, vineuse, du cap, du bois, pleureuse...), de pigeons (de Guinée, rônier, vert), de gangas, de francolins, de pintades, de poules de roche, de pélicans, de calaos, d'oies, de dendrocygnes, d'aigles pêcheurs, de coucals du Sénégal, de grues couronnées.

Carte 3 : Carte représentative de la pédologie de la Casamance

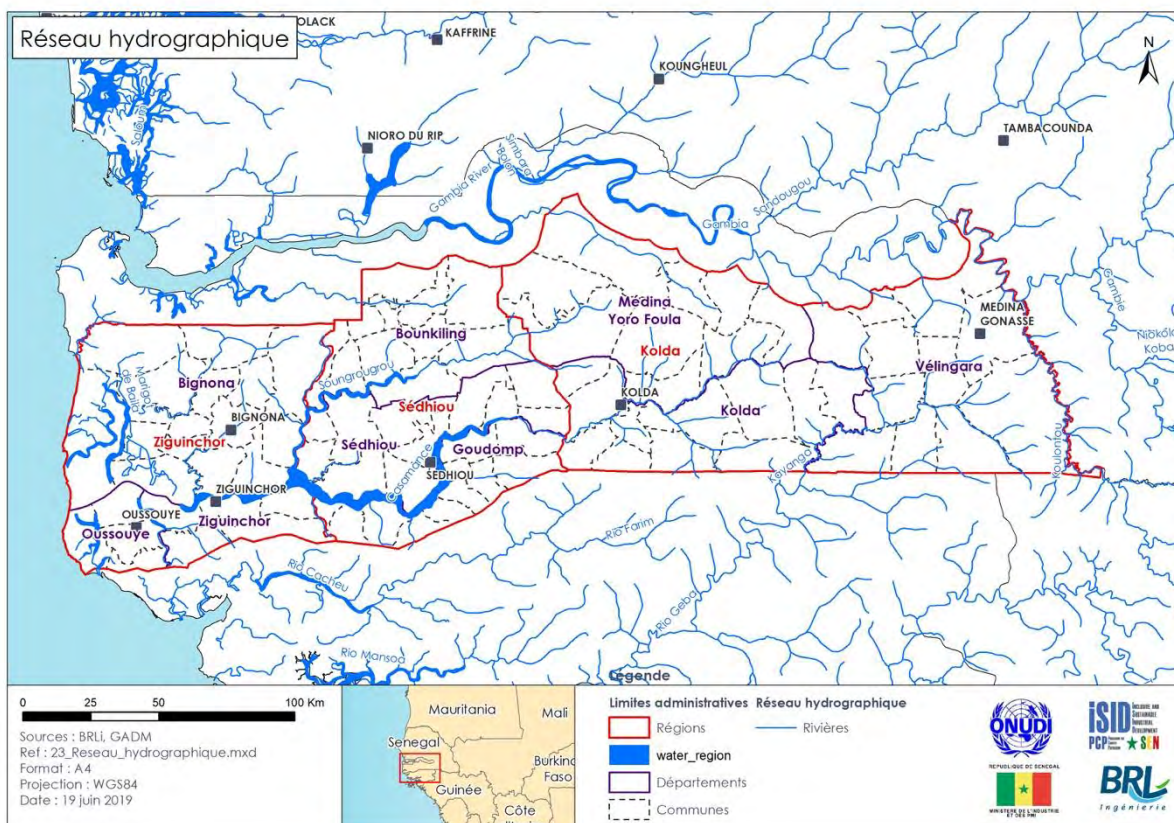




Carte 4 : Carte représentative de la topographie de la Casamance

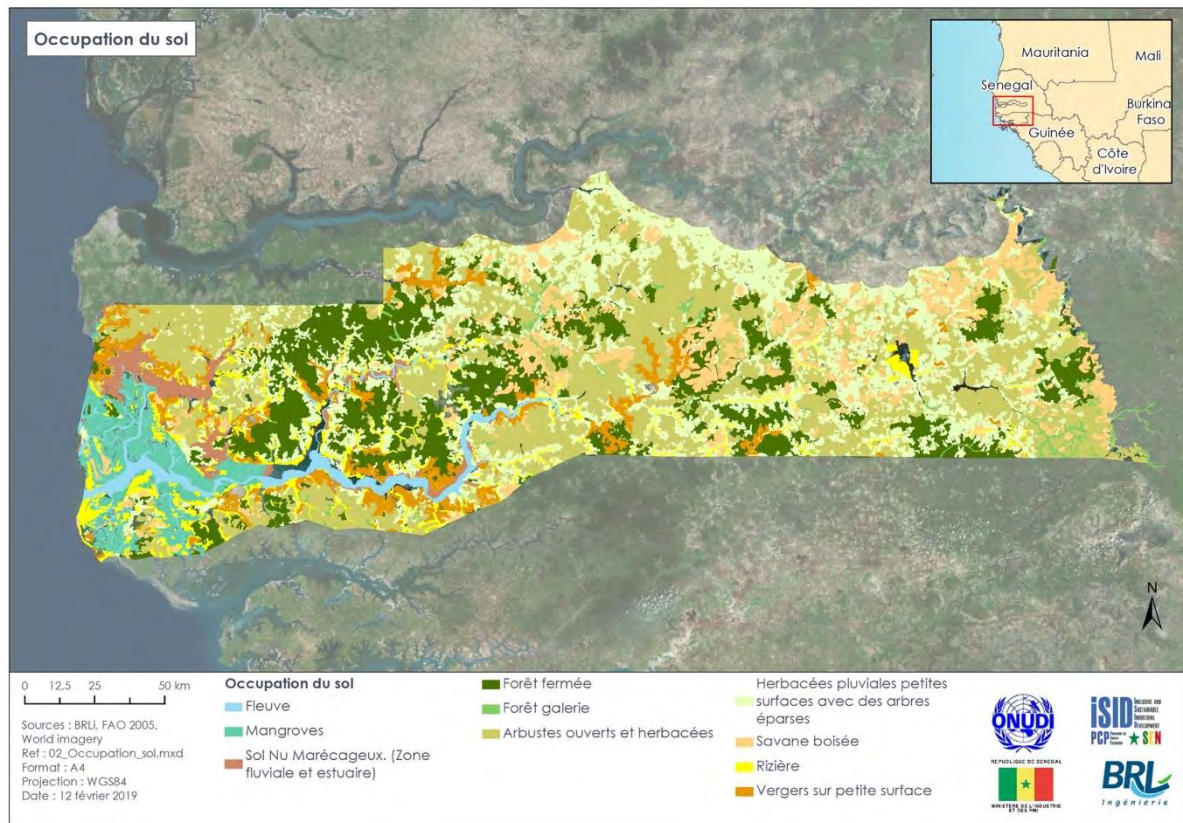


Carte 5 : Carte représentative du réseau hydrographique de la Casamance





Carte 6 : Carte représentative de l'occupation des sols de la Casamance



3.3 ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CASAMANCE

3.3.1 Région de Ziguinchor

AGRICULTURE

Selon le Rapport RGPHAE 2013 de l'ANSD, 24.601 ménages agricoles pratiquent la culture pluviale contre 738 qui sont dans la culture irriguée et 263 qui font de la culture de décrue. Dans le domaine de l'arboriculture, 53,8% des ménages agricoles s'adonnent à la culture de manguiers, 30,3% au bananier, 39,7% aux agrumes.

Les principales céréales cultivées concernent le riz, le maïs, le mil et le sorgho. Selon le rapport 2018 de la DRDR de Ziguinchor, on note une augmentation des productions de céréales dans la région entre 2013 et 2017. Ainsi, la production de riz est passée de 33.107 T en 2013 à 141.205 T en 2017. A la même période, la production de maïs est passée de 378 T à 2.697 T, le mil de 4.630 T à 3.282 T, et le sorgho de 243 T à 515 T.

Dans le même rapport, on note que pour la période 2013-2017, des productions remarquables ont été enregistrées ces dernières années grâce aux investissements conséquents de l'État à travers les programmes intégrés structurants que sont le PRACAS, le PNAR, le PPDC, le P2RS, ANCAR etc., (mise en place de matériels agricoles et de semences de qualité, encadrement efficient, etc.). En outre, une bonne pluviométrie a été notée dans la région ainsi qu'une mise à disposition à temps des intrants. En effet, en 2017, les volumes de productions de riz et des autres céréales ont connu une augmentation respectivement 47.769 tonnes et 37.272 par rapport à 2016. Cependant, en dehors du sorgho qui a enregistré une augmentation, les autres spéculations (mil et maïs) ont sensiblement baissé, sous les effets conjugués de la baisse des superficies emblavées et des rendements.



Cependant, deux contraintes majeures demeurent. Le premier, d'ordre édaphique concerne la salinisation, l'acidification des terres, l'ensablement des vallées qui réduisent les superficies cultivables et baissent les rendements. La deuxième contrainte et non des moindres correspond à la baisse de la main-d'œuvre juvénile dans certaines localités due à l'exode rural par manque d'attractivité du secteur agricole chez les jeunes.

ÉLEVAGE

Dans le domaine de l'élevage, un des faits marquants est que l'un des rôles principaux assignés aux ressources génétiques animales est de constituer une épargne mobilisable en cas de besoins (achat de vivres, de vêtement, de médicaments etc.). Ceci se reflète dans la structure des troupeaux de bovins et de petits ruminants caractérisés par une forte présence de mâles adultes. En termes de productions, la région s'est distinguée en 2017 avec 5,55 T de viandes et d'abats, 112.500 unités de peaux et cuirs, 220.020 litres de lait et 47.000 œufs de consommation. Les quantités produites en 2013 étaient respectivement de 1.060 T de viandes et abats, 11.659 œufs de consommation. Les productions concernant les peaux et cuirs et le lait ne sont pas fournies par le RAC 2018 de la région de Ziguinchor.

PECHE

En ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, Ziguinchor constitue l'une des zones les plus poissonneuses au Sénégal avec comme principaux points de débarquement Ziguinchor, Elinkine, Diogué, Kafountine, Cap-Skiring. Ainsi, selon les sources du service régional des pêches de Ziguinchor, les débarquements de poissons sont passés de 55.454 T à 64.430 tonnes pour la pêche artisanale entre 2013 et 2017. Pour la pêche industrielle, les quantités sont passées pour les mêmes dates de 116 T à 196 T. Pendant cette même période, le volume de production aquacole est passé de 263 T à 179 T. Cette performance générale est à relier avec les importants investissements consentis par l'État entre 2015 et 2016, et qui ont eu comme conséquence une augmentation du nombre de pirogues et des engins de pêches mais aussi un important mouvement de pêcheurs en provenance du Nord du pays.

Les principales contraintes dans ce secteur au niveau de la région de Ziguinchor peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- L'absence à Ziguinchor de Terminal à hydrocarbures pour ravitailler les bateaux de pêche industrielle en gasoil ;
- Les nombreux arrêts de pêche observés dans la pêche artisanale, à cause de l'état de la mer régulièrement agitée ;
- Les conséquences des changements climatiques sur les écosystèmes aquatiques et la migration des bancs de poissons de surface (petits pélagiques) ;
- Les difficultés d'accès à des financements adaptés (Banque, Fonds d'Appui au Fonctionnement) ;
- L'absence d'aires aménagées de transformation artisanale de produits de pêche à Elinkine, Diogué, au Cap-Skiring, à Kafountine et à Boudody ;
- Les mauvaises pratiques de pêche.



3.3.2 Région de Sédhiou

AGRICULTURE

L'économie régionale est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. D'après le RGPHAE 2013, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture. Les spéculations dominantes restent l'arachide et le mil. La production céréalière est passée de 310.467 T en 2016 à 278.658 T en 2017. La production arachidière quant à elle est passée de 87.289 T en 2016 à 47.562 T, soit une baisse de 45,51%. L'exploitation forestière et l'arboriculture, notamment fruitière constitue un secteur d'espoir pour les populations.

L'agriculture pluviale est la principale grande culture pratiquée dans la région (27.520 ménages). Le maraichage est pratiqué par 1.690 ménages et l'arboriculture fruitière par 4.702 ménages. La région dispose d'énorme cours d'eaux et de bas-fonds. Ainsi, sur l'ensemble des ménages, 1.447 pratiquent la pêche ou l'aquaculture. La floriculture et la culture de décru ne sont pratiquées que par une infime partie des ménages de la région.

En ce qui concerne l'élevage majoritairement de type extensif, il constitue une activité essentielle dans l'économie régionale. Les espèces élevées sont généralement des bovins. En termes de productions selon le RAC 2018 de Sédhiou, la région a enregistré en 2016, 707.589 T de viande et d'abats, 9.957 unités de peaux et cuirs, 46.000 litres de lait, 261.000 œufs de consommation et 25.500 litres de miel contre respectivement 466.732 T, 8.011, 4.400, 966.000 et 22.000 en 2013.

ÉLEVAGE

La production de viande et d'abats ont augmenté entre 2013 et 2016, au moment où on note des baisses significatives dans la production d'œuf de consommation pour la même période (966.000 œufs en 2013 et 261.000 œufs en 2016). La production de volaille a grandement chuté entre 2013 et 2014 avant de revenir et dépasser son niveau en 2015 et 2016. Ce résultat s'explique par la faillite d'une entreprise avicole à Sédhiou.

PECHE

Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, la région développe d'importantes activités piscicoles. Les principales espèces rencontrées sont les carpes, les mullets et les crustacés. Il faut cependant noter la raréfaction de plus en plus accrue de la ressource halieutique. En 2016, 3.227 T de débarquements de pêche artisanale dont 1.784 T de crustacés et 1.443 T de poissons ont été enregistrés contre respectivement 410 T et 1.453 T en 2013.

Le fait majeur est le très fort taux de croissance de la production de crustacé de 61,45 % et la forte baisse de la production de poisson de 29,06%. Les captures en poissons (surtout constituées de tilapia) sont destinées à la consommation locale alors que les crustacés (crevettes), de par leur forte valeur commerciale, sont essentiellement destinées à l'exportation et contribuent ainsi de façon significative à l'amélioration des revenus des pêcheurs et à la création de nombreux emplois temporaires. Par contre, on note peu d'infrastructures réalisées (quais de débarquement et d'infrastructures frigorifiques ainsi que l'absence de quais de débarquements de la pêche industrielle) au niveau de la région. En outre, la diminution de la taille des espèces capturées est constatée.

Par ailleurs, le volume de la production aquacole est passé de 16 tonnes en 2015 à 13 tonnes en 2016, soit une baisse de 18,75%. Cette baisse de production est due à plusieurs constats au niveau des fermes aquacoles :

- la vétusté des infrastructures aquacoles ;
- le manque d'organisation ;
- les promoteurs ne s'investissent pas énormément, et attendent toujours l'appui de l'état (appui en aliment, en alevins et en infrastructures).



3.3.3 Région de Kolda

AGRICULTURE

Dans le domaine de l'agriculture, la superficie des terres cultivables sont estimées à 2 millions d'hectares, et les activités agricoles mobilisent environ 80 % des actifs de la région sur une période de 8 à 9 mois de l'année. L'agriculture pluviale est la principale grande culture pratiquée par les ménages dans la région (52% des ménages). 8% des ménages pratiquent le maraîchage et seulement 2% pratiquent l'arboriculture fruitière. Les cultures irriguées hors maraîchage sont faiblement pratiquées (1% des ménages). Pour ce qui est de la sylviculture, sa pratique par les ménages est très faible (1% des ménages). La plupart des ménages de la région pratique à la fois l'agriculture pluviale et l'élevage. L'activité pastorale au sein de la région de Kolda implique 36% des ménages. La floriculture et la culture de décrue ne sont pratiquées que par une infime partie des ménages de la région (1%). Les principales spéculations sont, pour les cultures vivrières, le mil, le maïs, le sorgho, le riz, le fonio. Les cultures de rentes sont représentées par l'arachide, le coton, le niébé, le manioc et le sésame. Ainsi, selon les statistiques 2018 de la DRDR de Sédhiou, les productions enregistrées pour les céréales en 2017 sont 33.668 T, 26.966 T, 47.562 T et 192.505 T pour respectivement le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Les productions en 2013 de ces mêmes céréales étaient respectivement de 18.863 T, 17.249 T, 44.449 T et 22.724 T.

La plupart des ménages de la région pratique à la fois l'agriculture pluviale et l'élevage. L'activité pastorale au sein de la région de Kolda implique 36% des ménages. Sur l'ensemble des ménages, seuls 166 pratiquent la pêche ou l'aquaculture.

Dans la région, les contraintes observées sont d'ordre physique (ensablement des vallées, érosion hydrique sur les sols de plateau), organisationnel et logistique (absence quasi générale de semences certifiées, difficultés d'accès au crédit, sous-équipement des exploitations, difficultés de commercialisation, déficit de formation des acteurs), et conjoncturel (déficit de main-d'œuvre lié à l'exode rural).

ÉLEVAGE

L'élevage occupe dans la région la deuxième place du secteur primaire après l'agriculture. Cette activité jouit de conditions favorables dues à la richesse des parcours naturels, la longue expérience des éleveurs et un encadrement rapproché très dynamique. Le système d'élevage est de type extensif et traditionnel, et constitue une source de revenus et de protéine à travers la vente et la consommation des produits animaux comme la viande et le lait. Les espèces présentes sont les bovins, ovins, les caprins, les équins, les asins, les porcins et la volaille. L'élevage est une activité peu pratiquée par les femmes. Ces dernières interviennent plutôt dans l'élevage de volaille ou celui des petits ruminants.

En 2017, la région a produit 5.500 T de viande et abats, 46.500 peaux et cuirs, 112.000 litres de lait et 220.020 œufs de consommation. En 2013, la production était de 1.060,45 T de viande et abats, 11.659 peaux et cuirs (RAC Kolda, 2018).

Même si les productions ne cessent d'augmenter, l'absence de projets d'envergure dans le sous-secteur reste la principale contrainte.

PECHE

Dans le secteur de la pêche, la production régionale est évaluée à 3.757.862 kg (apport extérieur et intérieur) de poisson. Si la majeure partie du poisson consommée dans la région provient du mareyage avec la sardinelle comme variété la plus fréquente, le tilapia demeure le poisson le plus pêché dans les eaux continentales. L'une des contraintes majeures au développement de la pêche dans la région correspond au tarissement précoce du fleuve Casamance au niveau de la station de Kolda.



3.4 LES SERVICES SOCIAUX DE BASE EN CASAMANCE

3.4.1 Région de Ziguinchor

SANTE

Dans le secteur de la santé et selon l'annuaire statistique 2015 du MSAS, la région de Ziguinchor compte 3 hôpitaux, 1 village psychiatrique, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 1 brigade d'hygiène, 1 centre pour infection sexuellement transmissible, 1 bureau régional de l'éducation et l'information pour la santé. La région compte 5 centres de santé avec 12 dispensaires privés catholiques et 83 cases de santé et 99 postes de santé.

Les ratios population / infrastructures sanitaires montrent que dans la région il y'a 1 hôpital pour 356.721 habitants, ce qui constitue plus du double de la norme de l'OMS qui est d'un hôpital pour 150.000 habitants.

A l'image des hôpitaux, la couverture des centres de santé est très faible dans la région par rapport à la norme de l'OMS. En effet, il y'a 1 case de santé pour 142.688 habitants alors que la norme est de 1 case de santé pour 50.000 habitants.

Pour les postes de santé, le niveau est assez acceptable avec un ratio de 7.206 habitants pour 1 poste de santé alors que la norme OMS est à 10.000 habitants pour 1 poste de santé.

En termes d'infrastructures, la couverture sanitaire de la région est présentée dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 3 : Situation des infrastructures sanitaires de la région de Ziguinchor en 2019

District	Nombre de Communes	Population		Centre de santé	Poste de santé	Cases de santé	Hôpitaux
		HOMMES	FEMMES				
DS ZIGUINCHOR	6	142 506	138 315	1	33	10	2
DS BIGNONA	9	76 531	72 122	1	35	49	
DS DIOULOULOU	4	48 042	42 743	1	19	23	
DS THIONCK ESSL	6	23 467	22 769	1	15	5	
DS OUSSOUYE	5	28 221	26 448	1	14	9	
TOTAL RMZ	30	318 767	302 397	5	116	96	2
		621 164					

Source : Région médicale de Ziguinchor, Juin 2019

ÉDUCATION

Dans le domaine de l'éducation, l'alphabétisation en français est assez répandue (58,9%) notamment dans le département d'Oussouye (62,4%) suivi par ceux de Ziguinchor (61,5%) et de Bignona (55,6%). L'alphabétisation en arabe quant à elle est peu répandue. Le taux le plus élevé de 6% est trouvé dans le département de Bignona. L'alphabétisation aux langues nationales quant à elle est plus fréquente avec notamment un taux de 21,6% de la population qui savent lire et écrire en langues nationales. En 2013 dans la région, le taux de fréquentation scolaire est plus faible dans le département de Bignona (70,4%) que dans les deux autres où le taux est de 76,1%.

La situation des infrastructures et des effectifs en 2019 se présente comme indiqué dans le tableau 3 ci-après.



Tableau 4 : Situation des infrastructures scolaires et effectifs des élèves de la région de Ziguinchor en 2019

	PRIVE			PUBLIC			TOTAL		
	NBRE ETAB.	EFFECTIF ELEVES		NBRE ETAB.	EFFECTIF ELEVES		NBRE ETAB.	EFFECTIF ELEVES	
		TOTAL	FILLES		TOTAL	FILLES		TOTAL	FILLES
PRESCOLAIRE	77	6 312	3 135	197	14 495	7 167	311	23 326	11 641
ELEMENTAIRE	45	11 765	5 650	429	96 517	47 090	474	108 282	52 740
MOYEN	14	4 351	2 127	91	46 326	22 752	105	50 677	24 879
SECONDAIRE	49	11 712	5 747	23	18 811	8 469	72	30 523	14 216

Source : Inspection d'Académie de Ziguinchor, Juin 2019

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Sur le plan des infrastructures de transport, la région dispose d'un linéaire de route de 1.125 km dont 461 km sont revêtus, soit 59%. Les départements de Ziguinchor et Bignona occupent la plus importante part du fait de leur superficie par rapport à celle de Oussouye. Par ailleurs, concernant le linéaire de routes en terre construites, réhabilitées et traitées en entretien périodique, il y'a eu une augmentation de 24 km en 2017 pour contribuer au désenclavement de la région.

3.4.2 Région de Sédhiou

SANTE

La carte sanitaire 2013-2014 de la région médicale de Sédhiou présentait 1 hôpital, 5 centres de santé, 36 postes de santé et 87 cases de santé. Selon les indicateurs de couverture sanitaire des populations, le nombre d'habitants par structure de santé (poste, centre, hôpital) a progressé de 3,50% entre 2013 et 2014 (ANSD, 2014). Ces indicateurs ont tous dépassés les normes OMS. L'écart le plus faible à cette norme est observé au niveau de la couverture sanitaire en poste de santé. En ce qui concerne les centres de santé et les hôpitaux, le nombre d'habitants couverts est trois fois supérieur à la norme OMS.

La quasi-totalité des femmes en âge de procréer ne dispose d'aucune couverture médicale (98,2%). 10,3% de femmes et 8,3% d'hommes sont atteints de maladies chroniques. Le taux de prévalence du VIH est de 2,0%, ce taux est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans avec 2,1%. 38,4% de la population ne dispose pas de moustiquaire.

La situation des infrastructures sanitaires de la région est présentée dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 5 : Situation des infrastructures sanitaires de la région de Sédhiou en 2019

District	Nombre de Communes	Population 2019		Centre de santé	Poste de santé	Cases de santé	Hôpitaux
		HOMMES	FEMMES				
Boukiling	14	90 521	87 186	1	23	22	0
Goudomp	15	95 638	94 923	2	17	38	0
Sédhiou	14	93 972	90 770	1	22	39	1
TOTAL	43	280 131	272 879	4	62	99	1

Source : Région médicale de Sédhiou, juin 2019

ÉDUCATION

Beaucoup d'efforts sont enregistrés dans le renforcement du système éducatif ces dernières années. Cependant, beaucoup reste à faire, notamment au niveau de la petite enfance et de l'école élémentaire avec surtout l'implantation et le fonctionnement des écoles franco-arabes privées et les classes expérimentales en langues nationales. En 2013, la région comptait 449 établissements élémentaires, 61 CEM et 22 lycées



En 2014, le taux brut d'accès (TBA) global s'est établi à 124,43 %. Ce qui signifie que beaucoup d'enfants ont été acceptés à un âge supérieur à l'âge légal pour accéder au cycle d'initiation (CI). Ce taux est un peu plus élevé chez les filles (126,95 %) que chez les garçons (122,10 %) en 2014. L'année 2014 est marquée par une baisse du taux brut de scolarisation (TBS) qui s'établit à 99,8 %. Il est plus élevé chez les filles (101,5 %) que chez les garçons (98,3 %) en 2014. La situation des infrastructures scolaires de la région en 2019 est présentée dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 6 : Situation des infrastructures scolaires et effectifs des élèves de la région de Sédhiou en 2019

	PRIVE			PUBLIC			TOTAL		
	NBRE ETAB.	TOTAL	FILLES	NBRE ETAB.	TOTAL	FILLES	NBRE ETAB.	TOTAL	FILLES
ELEMENTAIRE	12	2540	1221	488	96359	46800	500	98899	48021
MOYEN	4	1002	417	61	26739	11794	65	27741	12211
SECONDAIRE	18	2655	1064	19	8548	3172	37	11203	4236

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, Juin 2019

Pour le préscolaire, 93 établissements publics et 12 privés ont été recensés pour un effectif global de 14.272 élèves dont 7.066 filles.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Sur le plan des infrastructures de transport, la région dispose d'un réseau routier (en terre ou revêtu) très faible. En 2013 et 2016, la densité du réseau pour 100km était estimée respectivement à seulement 7,09% et 10,04%. Ce faible réseau existant présente également un état de dégradation avancé, particulièrement sur le réseau non revêtu. Concernant les routes revêtues, la région est traversée par trois routes nationales (RN4, RN6, RN12) pour un linéaire total de 337 km dont seulement 283 km sont totalement bitumés.

Sur le plan du développement économique, les contraintes demeurent. Par exemple, l'une des contraintes majeures qui freine l'essor des activités de production et de commercialisation, est l'enclavement interne et externe de la région n'est pas totalement réglé du fait que celle-ci est isolée par rapport au nord du pays et qu'elle est faiblement raccordée avec les régions et pays limitrophes et que les voies de communication interne (routière et fluviale) sont soit très peu praticables ou insuffisamment valorisées en moyens adaptés de transport. Certaines avancées sont cependant notées ces dernières années avec l'avènement du pont de Farafagné en Gambie déjà mis en service et qui constitue la voie d'accès la plus courte, le bitumage de la route Sédhiou – Marsassoum et la réhabilitation de pistes et le traitement de points critiques à l'intérieur de la région. A cette mobilité relativement faible des personnes et des biens, s'ajoute le déficit en moyens de télécommunication. Mais plus généralement, la région de Sédhiou bute sur un déficit en infrastructures. Dans certaines parties de la région, la couverture du réseau de téléphonie mobile n'est pas effective et l'accès à internet est très faible et principalement concentré dans les grandes agglomérations. En matière de transport aérien, la seule infrastructure disponible, est la piste d'atterrissage de Diendé, configurée pour de tout petits avions dont le trafic est quasi inexistant.

Mais plus généralement, la région de Sédhiou souffre d'un déficit criard en infrastructures socio-économiques de base. Ainsi, les indicateurs relevés en matière de préscolarisation (10,04%), d'accouchement assisté (35%), d'accès à l'eau potable (37,3%), à l'assainissement en milieu urbain (22,5%), à l'assainissement en milieu rural (8,1%), figurent parmi les plus faibles du Sénégal. Même les performances relevées dans le domaine de la scolarisation (129,40%) doivent être relativisées par la proportion élevée des abris provisoires (46%) et le faible niveau de dotation des établissements scolaires en paquets de services minimums (latrine, eau potable, etc.).



3.4.3 Région de Kolda

SANTE

En ce qui concerne la santé, la région comptait en 2014, 540 structures de santé rattachées aux trois districts sanitaires. Les besoins en ressources humaines et en infrastructures sanitaires se font encore ressentir. La plupart des ratios recommandés par l'OMS ne sont pas respectés notamment le nombre d'habitants couverts par du personnel de santé qualifié. La carte sanitaire est composée d'un hôpital, de 43 postes de santé complets avec maternité, de 181 cases de santé fonctionnelles, de 02 dispensaires privés, de 10 cabinets privés, de 02 cliniques et d'une maternité privée. Le nombre de personnel spécialisé est très faible : 1 médecin pour 66.246 habitants, 1 sage-femme pour 1 429 femmes en âge de procréer et 1 gynécologue pour 327 437 femmes.

Les besoins en ressources humaines et en infrastructures sanitaires se font encore ressentir. La plupart des ratios recommandés par l'OMS ne sont pas respectés notamment le nombre d'habitants couverts par du personnel de santé qualifié.

La situation des infrastructures sanitaires de la région en 2019 est présentée ci-dessous.

Tableau 7 : Situation des infrastructures sanitaires de la région de Kolda en 2019

District	Nombre de Communes	Population		Centre de santé	Poste de santé	Cases de santé	Hôpitaux
		HOMMES	FEMMES				
KOLDA	15	149 287	146 509	1	28	76	1
MYF	11	84 311	81 729	1	15	74	0
VELINGARA	14	169 252	165 494	2	23	100	0
TOTAL	40	402 849	393 733	4	68		1
		796 582					

ÉDUCATION

L'éducation est marquée dans la région par la représentation de tous les segments de l'enseignement : (i) le préscolaire avec 109 établissements, 8.398 élèves et un taux brut de préscolarisation de 11% ; (ii) l'élémentaire avec 1.099 établissements et 113.875 élèves ; (iii) le moyen avec 77 établissements, 30.809 apprenants et un taux brut de scolarisation de 47,8% ; (iv) le secondaire qui compte 8.814 élèves. En termes d'ouvrages annexes ou commodités, la région de Kolda en est encore très dépourvue. Dans l'ensemble on note que la fréquentation scolaire est plus élevée dans le département de Kolda avec 53,2% suivi des départements de Vélingara (42,0%) et de Médina Yoro Foula avec 40,3%. Selon le milieu de résidence, il apparaît clairement que la fréquentation scolaire est plus développée en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le département considéré. Kolda obtient un taux de 67,3% en milieu urbain contre 44,2% en milieu rural. En milieu rural des départements de Vélingara et de Médina Yoro Foula, plus de la moitié des personnes ne sont pas instruites. Selon le sexe, quel que soit le département, les hommes sont plus instruits que les femmes. La proportion de femmes la plus faiblement instruite est observée dans le département de Médina Yoro Foula avec un taux de 34,8%.

La situation des infrastructures scolaires et les effectifs des élèves de la région en 2019 est présentée dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 8 : Situation des infrastructures scolaires et les effectifs des élèves en 2019 de la région de Kolda

Localité	Com/Ass			Privé			Public			Total		
	Nb étab	Eff Elèves		Nb étab	Eff Elèves		Nb étab	Eff Elèves		Nb étab	Eff Elèves	
		Tot	F		Tot	F		Tot	F		Tot	F
KOLDA	0	0	0	10	722	363	67	5 430	2 697	77	6 152	3 060
MYF	0	0	0	0	0	0	23	1 122	557	23	1 122	557
VEL	20	1 131	565	6	489	244	48	3 258	1 609	74	4 878	2 418
REGION	20	1 131	565	16	1 211	607	138	9 810	4 863	174	12 152	6 035

Source : IA Kolda, Juin 2019



INFRASTRUCTURES ROUTIERES

La région dispose d'un réseau routier long de 1.900 km, constitué de 559 km de routes revêtues (29%) et 1.340 km de routes non revêtues (71%). Les pistes répertoriées représentent 42% du réseau routier régional, soit 797 km. Le secteur des transports constitue ainsi un handicap majeur pour le développement économique de la région de Kolda. En effet, une bonne partie de la région a depuis longtemps souffert de son enclavement dû à un déficit d'infrastructures routières de qualité.

Pour ce qui est de l'énergie, la fourniture est très faible dans la région, le taux d'accès des ménages aux services énergétiques modernes étant seulement de 21%.



3.5 PRESENTATION DES FILIERES MANGUE ET ANACARDE EN CASAMANCE

3.5.1 La filière mangue

Sur une production nationale moyenne de 80.000 tonnes, dont plus de 55% viennent de la Casamance, 15.000 tonnes sont exportées en 2014 contre 11.500 tonnes en 2013, générant ainsi un chiffre d'affaires de plus de deux milliards de francs CFA. Même si les exportations sénégalaises de mangue progressent d'année en année (30% entre 2013 et 2014), il convient de noter qu'elles n'ont absorbé qu'environ 10% de la production de 2014.

L'essentiel de la production fruitière est assuré dans la région naturelle de la Casamance au sud du pays, et la région de Thiès. L'analyse de l'arboriculture fruitière au Sénégal révèle que la production des fruits y est faite de façon encore traditionnelle avec une certaine tendance à la modernisation. Elle est limitée par un nombre de contraintes dont la levée permettrait son plein essor pour satisfaire une demande croissante. L'ouverture des marchés européens à l'exportation de produits agricoles a beaucoup contribué à cette évolution qui se ressent plus particulièrement dans la production et l'exportation des mangues.

Au Sénégal, la production de mangue connaît un essor croissant du fait de l'augmentation des surfaces allouées à cette culture. Cette production s'étend d'avril à novembre avec un pic entre juillet et septembre. Les zones de production sont essentiellement représentées par les régions de Dakar, Thiès, Kolda, et Ziguinchor.

ZONES DE PRODUCTIONS, VARIETES ET CATEGORIES DE PRODUCTEURS AU SENEGAL

Depuis des décennies, à part quelques rares plantations et la station fruitière de Mboro, la production provenait de planteurs individuels, ou des vergers autour des concessions dans la franche côtière des Niayes, dans quelques localités de la Petite Cote et surtout de la zone naturelle du Sud (Casamance, Kolda, et Tambacounda) comprenant la Casamance occidentale (Le Blouff, Diouloulou), le Balantacounda, Kolda, (Sédhiou), et Tambacounda. Cet ensemble constitue la transition Soudano-Guinéenne vers la zone guinéenne, elle bénéficie d'une pluviométrie supérieure à 1.000 mm. Elle est marquée par la cohabitation de plusieurs variétés de mangue locales, améliorées et celles des pays riverains.

La typologie dominante des plantations est celle des grands manguiers arrivant parfois à dix mètres de hauteur. Les plantes évoluent à l'état naturel sans soin particulier. Ces dernières années, surtout dans la zone du Blouff et du Diouloulou, les planteurs s'organisent pour améliorer la tenue des vergers (variétés et entretien), pour une bonne collecte et commercialisation des productions. Les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor constituent des zones naturellement adaptées pour des extensions. Cependant si pour Tambacounda la mangue est supplantée par la banane, les deux autres régions restent tributaires de la situation de la rébellion qui y sévit depuis plus d'une trentaine d'années.

Les pépiniéristes et les planteurs sont accompagnés par les services des eaux et forêts ainsi que les grands projets de développements de la Casamance. Ainsi, les connaissances techniques se sont perpétuées de paysan à paysan, du père au fils. Les pépiniéristes ont souvent une bonne maîtrise du greffage, mais quant aux planteurs et aux transformateurs, les processus ne sont pas toujours bien maîtrisés.



En plus des pertes dues à la mouche (pertes de fruit de près de 80% sur la mangue en Casamance), les rendements en Casamance sont assez faibles (5 – 3T/ha). Cette productivité est due en partie au faible niveau de technicité des acteurs de la filière. En effet, les bonnes pratiques agricoles (BPA) y sont peu connues contrairement à l'autre pôle de production des Niayes (15 – 20T/ha) où les populations ont beaucoup bénéficié de la présence de structures d'exportation qui, pour maximiser et pérenniser leurs capacités, ont été obligées de former les planteurs locaux sur les BPA.

Au Sénégal, plusieurs variétés locales sont recensées dont : (i) le mango appelé par ailleurs sierra léonaise, (ii) le Balante et Diourou sont très présents dans la zone Sud, (iii) le Bouko Diekhal, Biram Ndao, Dieg bou gath sont tous des variétés que l'on retrouve dans la franche des Niayes et la Petite Cote. Grâce au programme d'amélioration fruitière, des variétés américaines et antillaises ont pu être introduites et stabilisées dans notre environnement. Les principales variétés exploitées pour l'amélioration des plantations et l'exportation sont : (i) la variété Kent qui représente plus de 70 % des mangues exportées, (ii) la variété Keit est la deuxième variété exportée par le Sénégal.

Photo 1 : Verger de manguier et variété de mangue dans le département de Bignona



La filière mangue emploie directement 23.600 personnes (13 050 hommes et 10 550 femmes) environ dont 44,7% de femmes et implique beaucoup de ménages ruraux. Elle contribue ainsi à la lutte contre l'exode rural et à la réduction de la pauvreté conformément aux objectifs du Plan Sénégal Émergent.

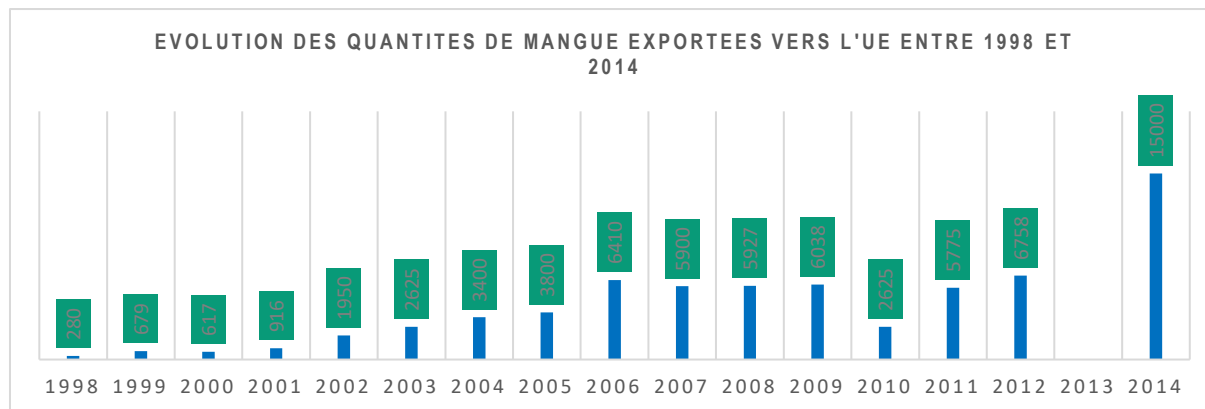
COMMERCIALISATION

Aujourd'hui la filière mangue offre des opportunités intéressantes de marché à l'exportation suivant trois directions. L'Europe est le principal marché d'exportation pour la mangue du Sénégal. C'est un marché porteur, en forte croissance depuis une dizaine d'années et sur lequel le Sénégal occupe une faible part en termes de volume. Toutefois, le Sénégal s'affiche aujourd'hui comme une nouvelle origine de choix avec ses variétés colorées de très bonne qualité gustative. En dehors de l'Europe, la période de production de la mangue (juillet-août) permet aussi au Sénégal d'approvisionner des marchés sous régionaux et notamment le Maroc.

En 2014, les exportations ont atteint un chiffre record de 15.000 tonnes, encore jugées trop faibles par rapport à la production nationale. 76% de cette quantité vont vers l'Union européenne (soit 8.700 tonnes), avec une croissance annuelle moyenne de 20 % entre 2000 et 2013. Les envois hors Europe ont concerné principalement la Mauritanie (1.800 tonnes), le Maroc (600 tonnes) et le Ghana (400 tonnes). Le graphique ci-après montre l'évolution des exportations de mangue du Sénégal entre 1998 et 2014.



Graphique 4 : Évolution des exportations de mangue au Sénégal entre 1998 et 2014



Source : DRDR Ziguinchor, Diagnostic de la filière mangue à Ziguinchor, Novembre 2015

SYSTEME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION AGRICOLES GENEREES PAR LA FILIERE

La génération de l'information et de la communication au sein de la chaîne de commercialisation de la filière mangue se fait à travers les différents acteurs en présence. Il s'agit de l'analyse des sources d'information, de la manière dont l'information circule au sein des acteurs de la chaîne et le feed-back qui en est tiré.

SCIA SUR LES ASPECTS D'ORDRE TECHNIQUE

Les informations techniques concernent entre autres les paquets technologiques en matière de production des plants fruitiers et forestiers, de transformation de la mangue et de contrôle de qualité.

La filière est prise d'assaut par les « bana-bana » qui sont au cœur de la génération des informations sur la demande et l'offre aussi bien au niveau des planteurs que des grossistes. Ce sont généralement les « bana-bana » qui informent les planteurs de la période de récolte, des techniques de récolte et du prix sur le marché. Ce sont donc des acteurs importants dans la chaîne de commercialisation informelle.

SCIA SUR LES ASPECTS D'ORDRE ORGANISATIONNEL SELON UNE APPROCHE FILIERE

Il existe çà et là des groupements et fédérations de planteurs dans les différentes régions à savoir Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, qui ne sont pas fonctionnels et n'apportent pour l'instant pas de services à leurs membres. Exception faite de quelques organisations professionnelles telles que l'APAD qui font des efforts de prise en compte des besoins de leurs membres à la base.

En ce qui concerne la collecte, il existe de nombreux jeunes collecteurs communément appelés « bana-bana » qui ne sont pas organisés, mais qui de façon individuelle négocient des contrats de collecte avec les planteurs, les grossistes ou les transformateurs. Dans le cadre du développement des exportations, des équipes de cueilleurs-collecteurs se sont constituées pour l'approvisionnement.



Quant à la transformation, de nombreux groupements féminins organisés en GIE pour la plupart pratiquent cette activité avec des unités artisanales et quelques unités modernes. Au Sénégal, 15 à 20 opérateurs qui exportent régulièrement, sont membres des deux plus importantes organisations professionnelles de la filière : ONAPES et SEPAS. Mais depuis quelques années, d'autres propriétaires de vergers ont commencé à exporter leur propre production en complétant leur programme avec l'achat de mangues chez d'autres planteurs (cas de l'APAD). Des petits producteurs s'organisent également en groupements pour prendre en charge leurs propres exportations. Il a été constaté des efforts d'organisation isolés et non relationnels entre les différents acteurs de la filière. Une apparente bonne structuration existe au niveau des planteurs, des exportateurs. Mais cette structuration/organisation, bien qu'étant bonne, n'est pas fonctionnelle. Il existe au niveau de ces organisations des leaders paysan/paysanne capables de jouer le rôle de catalyseur. En outre, le constat fait est que les acteurs de la filière ont une méconnaissance du fonctionnement d'une chaîne de valeur. Chaque acteur développe des stratégies pour se maintenir seul dans la chaîne mais pas pour maintenir et développer en même temps la chaîne.

PRINCIPALES CONTRAINTES

La faible transformation de la mangue, l'insuffisance des infrastructures de transport, de conditionnement et de transformation, sont à la base de l'intégration peu profitable des producteurs de mangue aux chaînes de valeurs mondiales. A cela s'ajoute la déperdition de quantités importantes de mangue du fait qu'elles ne peuvent pas être entièrement consommées par les populations locales. A ces contraintes s'ajoutent :

- La faiblesse des rendements à l'hectare de l'ordre de dix (10) tonnes en Casamance alors que dans la zone des Niayes et la région de Fatick, ils atteignent vingt (20) tonnes à l'hectare ;
- Une persistance des effets dévastateurs de la mouche des fruits, de l'antracnose en saison des pluies et de la maladie de la malformation du manguier (*Fusarium spp*) ;
- Le problème d'accès à la terre pour la création de nouvelles plantations améliorées ;
- La divagation des animaux ;
- Le manque de financement de la filière ;
- Les variétés précoces sont la plupart du temps de petit calibre pas très appréciées par les sénégalais et ne sont pas destinées à l'exportation ;
- Les stades et techniques de récoltes ne sont pas au point ;
- Le transport par les camions est non seulement coûteux mais les fruits sont entassés d'où des pertes importantes entre le poids récolté et le poids vendu. A cela, il faut ajouter la durée du trajet rendue plus longue par la traversée de la Gambie et ses aléas ; les mangues étant des produits très vite périssables ;
- L'existence de beaucoup de « mangots » : fruits petits, pulpe fibreuse et odeur de térébenthine très peu consommés par les populations locales ;
- L'exportation de la mangue dans les pays développés est soumise au respect de normes techniques précises que les producteurs ont du mal à respecter ;
- La fréquence de maladie telle que la mouche des fruits qui jouit de conditions climatiques très favorables à sa prolifération. Cette situation rend de plus en plus difficile l'exportation de la mangue sénégalaise bien qu'elle soit très prisée sur le plan international en raison de sa qualité. Le traitement contre la maladie existe mais doit commencer à la floraison et se poursuivre jusqu'à la maturité, ce qui du reste est très coûteux et pose un problème de rentabilité.



Photo 2 : Verger de manguiers dans le département de Ziguinchor et pose de piège pour la mouche des fruits



RECOMMANDATION POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DE LA FILIERE

- Mettre en application les bonnes pratiques culturales (irrigation, fertilisation, protection phytosanitaire et autres soins culturaux) ;
- Développer une stratégie de lutte contre la mouche des fruits dans un cadre global de recherche-développement en Casamance, ceci en relation avec les structures de recherche ;
- Renforcer les capacités des producteurs (techniques d'installation de vergers modernes, entretien d'un verger, technique de rajeunissement et de surgreffage, etc.) ;
- Maîtriser les données sur les superficies des vergers, les producteurs selon le genre, les quantités produites, etc. et la cartographie.

3.5.2 La filière anacarde

Utilisé jadis comme essence de reboisement, l'anacardier (*Anacardium occidentale*) est devenu l'une des premières cultures d'exportation au Sénégal. Il est également devenu une des premières sources de revenus et de sécurité alimentaire pour les populations.

La production mondiale de la noix de cajou a connu une croissance extrêmement rapide ces dernières années. En effet, entre 1961 et 2010, elle a été multipliée par 10, passant de 288.000 tonnes en 1961 à 2.200.000 tonnes en 2010. Elle se chiffre à 2,5 millions de tonnes en 2015 (ACI RONGEAD, 2015). Parallèlement, la demande mondiale de produits finis à base d'anacarde a connu une croissance rapide durant les vingt dernières années. Les importations ont cru de 10% durant la dernière décennie et atteignent une valeur de 1.969 millions de dollars américains et un volume de 353.000 tonnes (Fitz Patrick, 2015).

LA SITUATION DE LA FILIERE ANACARDE AU SENEGAL

Si quelques peuplements de moindre importance sont observés à Dakar, Thiès et le long de la côte, les zones de production de l'anacarde demeurent essentiellement les régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et Fatick. Les régions de Ziguinchor et de Fatick ont été les pionnières dans le sous-secteur de l'anacarde. Si à Fatick cette situation s'explique par la mise en œuvre du Projet Anacarde Sénégal-allemand (PASA), dans la région de Ziguinchor, l'arrivée massive de populations bissau-guinéennes a largement contribué à la promotion de la production.



La zone de Sokone qui a bénéficié du PASA présente la meilleure qualité de noix brutes. Pour les régions de Ziguinchor et de Sédhiou, la qualité de la noix est bonne avec un out-turn de 50 et 52. Dans la région de Thiès, une importante production vient particulièrement de l'arrondissement de Méouane où l'intervention du Projet de Reboisement Villageois dans le Nord-Ouest du Bassin Arachidier (PREVINOBA) a contribué à développer des plantations d'anacardiers dans toute la zone (IRSA et IRD, 2013).

Photo 3 : Verger d'anacardier et anacarde en maturité dans le département de Ziguinchor



LES MENAGES PRODUCTEURS DE L'ANACARDE AU SENEGAL

Selon les enquêtes conduites en 2016 par le PADEC sur le sous-secteur de l'anacarde, environ 22.551 ménages sont occupés par la production d'anacarde au Sénégal avec une population dépendante (population totale des ménages producteurs) estimée à 351.991 individus. Cela représente 1,4% des ménages recensés au Sénégal et près de 3,0% des ménages agricoles.

Les enquêtes ont produit les différentes statistiques reproduites dans les tableaux 8 et 9 ci-après.

Tableau 9 : Nombre de ménages intervenant dans la production de l'anacarde selon la région

REGION	NOMBRE TOTAL DE MENAGES	NOMBRE TOTAL DE MENAGES AGRICOLES	NOMBRE DE MENAGES ANACARDE	PART TOTAL MENAGES	PART MENAGES AGRICOLES
FATICK	72 402	57 568	3 640	5%	6,30%
KOLDA	70 931	51 097	8 012	11,30%	15,70%
SEDHIOU	40 870	32 319	7 092	17,30%	21,90%
ZIGUINCHOR	75 956	42 540	3 807	5%	8,90%
TOTAL	260 159	183 524	22 551	8,70%	12,30%

Source : IRD et PADEC (2013 ; 2014)

Tableau 10 : Population totale intervenant dans la production d'anacarde au Sénégal en fonction de la région

REGION	POPULATION TOTALE	POPULATION RURALE	POPULATION DEPENDANTE ANACARDE	PART POPULATION TOTALE	PART POPULATION RURALE
FATICK	714 392	603 903	52 123	7,3%	8,6%
KOLDA	662 455	492 818	125 365	18,9%	25,4%
SEDHIOU	452 994	365 980	126 876	28,0%	34,7%
ZIGUINCHOR	549 151	296 895	47 627	8,7%	16,0%
TOTAL	2 378 992	1 759 596	351 991	14,8%	20,0%

Source : IRD et PADEC (2013 ; 2014)

Les ménages producteurs d'anacarde sont essentiellement concentrés dans les régions de Kolda et de Sédhiou qui en totalisent 67%. Dans ces deux régions, l'anacarde y représente respectivement 15,7% et 21,9% des ménages agricoles.



LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION D'ANACARDE

Les plantations d'anacardiers sont estimées à environ 59.493 ha. Le parc d'anacardiers de la région de Ziguinchor, avec ses 8.519 ha demeure important malgré le recul des superficies, et se classe derrière les régions de Sédhiou, de Kolda, et de Fatick. Ce déséquilibre s'expliquerait par le conflit et la grande disponibilité de nouvelles terres dans les régions de Kolda et de Sédhiou. La région de Ziguinchor compte 14,3% des superficies occupées et 31,2% des pieds d'anacardier, ce qui la place en première position en termes de nombre d'arbres.

Tableau 11 : superficie, nombre de pieds et densité des plantations d'anacardiers par région

REGION	SUPERFICIE TOTALE ANACARDIER (HA)	NOMBRE TOTAL DE PIEDS	DENSITE (PIED/HA)
FATICK	8 874	741 202	84
KOLDA	17 406	785 049	45
SEDHIOU	24 694	209 553	9
ZIGUINCHOR	8 519	786 049	92
TOTAL	59 493	2 521 853	42

SOURCE : IRD ET PADEC (2013 ; 2014)

La culture d'anacardier est en progression dans les régions du Sud. Cependant cette progression, la productivité et les rendements sont faibles comparés aux asiatiques. Cette situation découle de la combinaison de plusieurs facteurs dont : (i) le manque de protection des plantations ; (ii) l'utilisation du semis direct par les planteurs et marginalisation de la pratique du greffage ; (iii) l'inexistence quasi-totale de l'utilisation de fertilisants, de produits phytosanitaires et la forte présence de maladies au niveau des exploitations ; et, (iv) faible adoption des bonnes pratiques de production (pare-feu ; élagage, etc.).

Au Sénégal, les producteurs utilisent une diversité de variétés qui, pour la plupart, ont perdu leur pureté. En 2013, une étude ISRA et IRD a recensé 22 variétés d'anacardiers.

La production totale du Sénégal est estimée à 17.552 tonnes de noix brutes d'anacarde par an avec un rendement moyen de 297 kg de noix brutes par hectare. Cette estimation est basée sur les superficies totales couvertes par l'anacardier et les rendements moyens par région.

Tableau 12 : Statistiques de production d'anacarde dans les principales régions de production

REGION	SUPERFICIE TOTALE (HA)	RENDEMENT (KG/HA)	PRODUCTION TOTALE (TONNE)	PART RELATIVE
FATICK	8 874	349	3 535	20,1%
KOLDA	17 406	314	4 758	27,1%
SEDHIOU	24 694	240	6 040	34,4%
ZIGUINCHOR	8 519	445	3 220	18,4%
TOTAL	59 493	297	17 552	100,0%

Source : IRD et PADEC (2013 ; 2014)

En termes de qualité, les noix produites au Sénégal sont très bonnes en se basant sur un certain nombre de référentiels définis par les exportateurs et les transformateurs de noix. La zone de Sokone (région de Fatick) avec le projet PASA qui a introduit des variétés améliorées ainsi que des techniques de production plus performantes est en tête (out-turn variant entre 51 et 54) suivie de Ziguinchor et Sédhiou avec un out-turn entre 50 et 52. La noix de Kolda est de moins bonne qualité (out-turn entre 47 et 49) avec toutefois des améliorations progressives notées avec l'avènement des projets PFKR et PAEFK de la coopération canadienne. La région de Ziguinchor en ce qui la concerne bénéficie d'une pluviométrie abondante et des conditions physiques adaptées.



LA TRANSFORMATION DE L'ANACARDE AU SENEGAL

Les projets de développement et les ONG ont impulsé la transformation de l'anacarde au Sénégal. C'est ainsi que les premières unités de transformation ont été réalisées avec l'appui du PASA au cours des années 1980 dans la région de Fatick, tandis que dans celle de Ziguinchor et de Sédhiou, les unités de transformation ont été soutenues avec Entreprises Works et le PROMER entre 1990 et 2000. La deuxième génération d'unités de transformation a été promue par les projets USAID (Wulaa Naafa, SAGIC/PCE, etc.), suivi par PADEC, IRD, AVSF, et PDIF.

Tableau 13 : Situation des unités de production et les volumes d'anacarde transformés

REGION	NOMBRE D'UNITES	VOLUME MOYEN TRANSFORME (KG)	VOLUME TOTAL TRANSFORME (KG)
FATICK	10	36 333	327 000
KOLDA	4	7 100	28 400
SEDHIOU	7	3 571	25 000
ZIGUINCHOR	16	4 695	51 642
TOTAL	37	13 937	432 042

Source : IRD ET PADEC (2013 ; 2014)

Sur les volumes transformés, la région de Fatick qui bénéficie d'un accès plus aisé aux marchés urbains de Kaolack, Fatick et Mbour voire Dakar, vient en tête (327.000 Kg) même si le nombre d'unités est plus élevé dans la région de Ziguinchor (16). Les unités de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda quant à elles approvisionnent essentiellement le marché local malgré quelques rares opportunités de toucher les marchés urbains (Dakar par exemple à l'occasion des foires). La quantité transformée tourne autour de 500 tonnes, soit 2,8% de la production totale.

Selon les enquêtes IRD et PADEC, l'analyse des caractéristiques organisationnelles montre que les unités de transformation sont détenues par des GIE, des SARL et des Coopératives (voir tableau ci-après).

Tableau 14 : Caractéristiques organisationnelles des unités de transformation

REGION	ORGANISATION FORMALISEE			GROUPEMENT NON FORMALISE
	GIE	SARL	COOPERATIVE	
FATICK	90,00%	0,00%	0,00%	10,00%
KOLDA	75,00%	0,00%	25,00%	0,00%
SEDHIOU	71,40	14,30%	0,00%	14,30%
ZIGUINCHOR	81,30%	12,50%	6,30%	0,00%
TOTAL	81,10%	8,10%	5,40%	5,40%

Source : IRD ET PADEC (2013 ; 2014)

LA COMMERCIALISATION DE L'ANACARDE AU SENEGAL

Au Sénégal, les Indiens assurent l'essentiel des achats destinés à l'exportation. La campagne démarre à partir de mars-avril avec l'arrivée des négociants asiatiques, en particulier les indiens qui ont contribué à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement partant du producteur au transformateur local et à l'exportateur.

L'anacarde emploie au moins 27.000 personnes présentes dans les différents maillons de la production, de la distribution et de l'exportation comme le montre le tableau ci-après.



Tableau 15 : Chiffres d'affaires du sous-secteur de l'anacarde au Sénégal

MAILLON	STADE	CHIFFRE D'AFFAIRES (FCFA)
Production	Production et récolte	5 124 000 000
Commerce et Exportation	Collecte, commerce et Exportateurs	30 000 000 000
Transport	Transport	1 500 000 000
Transformation	Transformation artisanale	225 000 000
	Transformation semi-industrielle	90 000 000
Distribution	Vente au détail	250 000 000
TOTAL		37 189 000 000

Source : IRD ET PADEC (2013 ; 2014)

Tableau 16 : nombre d'emplois créés par maillon

MAILLON	STADE	NOMBRE D'EMPLOIS CREEES	
		TOTAL	FEMMES
Production	Production et récolte	25 337	1 717
	Travailleurs saisonniers	256	125
Commerce et exportation	Collecte, Commerçants, Ensacheurs	600	147
	Négociants et exportateurs	32	1
Transport	Transport	27	1
Transformation	Transformation artisanale	900	725
	Transformation semi-industrielle	80	51
Distribution	Vente au détail	500	350
TOTAL		27 732	3 117

Source : IRD ET PADEC (2013 ; 2014)

LES PRINCIPALES CONTRAINTES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE D'ANACARDE AU SENEGAL

L'analyse du sous-secteur de l'anacarde montre que, malgré son importance stratégique, l'anacarde bénéficie peu d'attention dans la définition des stratégies de développement agricole et rural. La chaîne de valeurs échappe presque totalement aux circuits formels de financement et d'accès aux intrants de qualité. Les incitations économiques sont presque inexistantes. La filière est fortement portée par les exportations de noix brutes, ce qui contribue à la fragilité du secteur de la transformation.

L'amélioration des techniques de production et le renouvellement du matériel végétal devraient ainsi permettre d'accroître les revenus et les emplois créés pour les ménages. Toutefois, la viabilité de la chaîne demande une augmentation des performances dans le maillon de la production pour améliorer la qualité des noix et également des rendements. Elle nécessitera aussi l'accroissement des capacités de transformation et un meilleur positionnement sur les marchés de consommation.

Les plantations d'anacardiens sont le siège de différents parasites. Il s'agit pour la plupart de termites qui attaquent les racines, le tronc et/ou les branches et conduisent à l'affaiblissement, le dessèchement et la mort de l'arbre, des bactéries (anthracnose, brunissement des feuilles et des noix, mildiou, et d'insectes ravageurs (*Analeptes trifasciata*). Ce phénomène pourrait s'amplifier avec l'avènement de l'agropole Sud avec l'extension de vergers d'anacardiens en Casamance. Par ailleurs, les stratégies de lutte contre ces maladies et nuisibles pourraient entraîner l'utilisation de pesticides non appropriés avec des conséquences négatives sur la santé humaine et la diversité biologique.



A ces contraintes s'ajoutent l'absence de vergers semenciers, le manque de suivi et de transfert de compétences aux producteurs et transformateurs, le problème d'accès à la terre pour la création de nouvelles plantations améliorées, le manque de financement de la filière, les itinéraires techniques peu maîtrisés, l'absence de réglementation pour la commercialisation, le circuit de commercialisation mal organisé et sans garantie de revenus minimum aux producteurs, les techniques de contrôle de qualité mal maîtrisées, la maîtrise insuffisante des coûts de production.

Il s'agit là autant de défis auxquels le projet agropole Sud devra faire face pour gagner le pari sur cette filière pour le développement du projet en Casamance.

3.6 CONCLUSION

L'analyse des conditions environnementales et sociales initiales de la zone de l'agropole Sud montre que, d'une manière générale, la Casamance dispose d'un potentiel agronomique et forestier important comparé au reste du pays. Cependant, elle reste marquée par une problématique environnementale et socio-économique auxquelles il faudra faire face à défaut de pouvoir les résoudre, pour donner plus de chances au projet de se déployer dans les meilleures conditions possibles.

En effet, les importantes ressources naturelles de la Casamance sont sujettes à une surexploitation, notamment les palmiers à huile, les rôniers et des produits forestiers, constituant ainsi une sérieuse menace aux formations forestières. A ces facteurs s'ajoutent les mauvaises pratiques pastorales et l'exploitation traditionnelle du miel occasionnant des feux de brousse ravageurs. La salinisation gagne davantage de terres réduisant ainsi le potentiel agronomique des sols.

En ce qui concerne les services sociaux de base, l'accès à l'eau potable demeure un problème majeur surtout en milieu rural. En effet, si à Ziguinchor et Sédhiou l'approvisionnement en eau potable se fait pour la plupart à partir du robinet, dans la région de Kolda par contre le puits constitue la principale source.

Dans le domaine de la santé, malgré les nombreux efforts consentis ces derniers temps et les progrès constatés, la région connaît toujours une insuffisance dans la prise en charge sanitaire de sa population. Les effets du personnel soignant en activité ne permettent pas de satisfaire les normes de l'Organisation mondiale de la santé (ANSD, 2013).

Pour ce qui est de l'éducation, le ratio élève/enseignant reste toujours à améliorer. Ceci est surtout lié au déficit en personnel, des infrastructures scolaires ainsi que le taux d'abandon élevé du essentiellement à la pauvreté de la population (ANSD, 2013).

En ce qui concerne les cultures de l'anacarde et de la mangue en Casamance, malgré la progression des superficies emblavées malheureusement non maîtrisées, plusieurs contraintes de diverses natures sont entrain de miner le développement de ces deux filières tant du point de vue de la production, de la transformation, du conditionnement que de la commercialisation.

A cause de ces facteurs, l'implémentation de l'EES de l'agropole devra tenir compte de cette situation initiale, qui constituera le niveau repère (ou situation de base), à partir duquel il serait possible d'apprécier l'efficacité des mesures et des guides de bonnes pratiques proposés dans le Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES).



4 PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE LA ZONE D'INTERVENTION AGROPOLE SUD

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays en développement, les ressources naturelles constituent les principales sources d'approvisionnement des besoins des populations, particulièrement en milieu rural. Cette situation se traduit par une surexploitation de ces ressources, entraînant du coup une dégradation de l'environnement.

Malgré cette volonté d'intégrer la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté dans les secteurs ciblés, force est de constater que l'application de ces directives n'est pas toujours effective sur le terrain.

Il s'agira donc dans cette rubrique de définir et de mettre en cohérence les enjeux liés au développement du secteur de l'agriculture, de façon à promouvoir et assurer une exploitation rationnelle des ressources, sans dommages irréversibles pour l'environnement et les autres ressources naturelles dont dispose la Casamance.

Les principaux enjeux majeurs identifiés dans la zone du projet qui pourraient impacter l'agropole Sud dans le court, moyen ou long terme, sont succinctement présentés dans les sections qui suivent.

4.1 La dégradation progressive des terres (salinisation, érosion, ensablement des vallées et pratiques culturales inadaptées)

La disparition du couvert végétal dans les zones de pâturage, l'épuisement des terres de culture, l'acidification et la salinisation des cours d'eau et zones humides, la dénudation des sols par l'érosion, sont à l'origine de la baisse des revenus de la population. Les principales causes de la dégradation des terres sont analysées ci-dessous.

4.1.1 La salinisation progressive des terres

Elle est due à l'avancée des eaux marines dans tout le réseau hydrographique, l'envahissement des terres côtières par les eaux marines, la baisse généralisée du niveau des nappes, la salinisation et l'acidification des vasières occupées par la mangrove qui a ainsi disparu sur de grandes superficies. Selon l'Institut National de Pédologie, le phénomène de salinisation des terres affecte 300.000 ha des terres arables de la Casamance². Les sols de bas-fonds et les cuvettes aptes à l'agriculture subissent la remontée de la langue salée. A Sédhiou par exemple, l'avancée de la langue salée a pour conséquence de fortes pressions sur les terres cultivables. La salinisation des rizières a poussé de nombreuses femmes qui s'adonnaient à la culture du riz, à défricher de nouvelles terres pour la culture de mil et d'arachide.

² Présentation à l'Atelier de lancement du partenariat sur les sols, Accra, 4 février 2013



Le phénomène de salinisation des terres a été exacerbé par la dégradation des barrages anti-sel et autres ouvrages qui n'ont pas fait l'objet d'un programme d'entretien et de suivi par les populations.

4.1.2 L'érosion hydrique et éolienne

L'érosion hydrique et éolienne constituent également des facteurs qui interviennent dans la perte de productivité des terres. La première est favorisée par la compacité des sols et la seconde est accentuée par les défrichements et les feux de brousse. La combinaison de ces deux formes d'érosion concerne 320.000 ha de terres arables en Casamance selon l'INP. L'érosion entraîne également l'ensablement des vallées rizicoles, particulièrement dans la région de Sédhiou, avec comme conséquence le recul des surfaces rizicultivables. Le phénomène résulte de l'accumulation au niveau des rizières du sable et des éléments fins charriés par les eaux de ruissellement à partir des plateaux dénudés.

Avec l'avènement de l'agropole Sud, il est attendu une extension des superficies de vergers de manguiers et d'anacardiens en Casamance. La problématique de la dégradation progressive des terres va se poser avec acuité dans un moyen ou long terme.

4.2 LA REGRESSION DU POTENTIEL FORESTIER

La zone du projet présente des ressources forestières considérables, dont la survie se heurte à différentes contraintes induisant une régression des peuplements et une diminution des revenus. On y trouve les formations forestières les plus importantes du pays tant du point de vue spatial que du point de vue qualitatif. Avec l'extension des zones agricoles et du fait de l'exploitation du bois, ces forêts connaissent une légère régression.

Par ailleurs, l'accroissement de la salinité et de l'acidité a provoqué le recul de la végétation naturelle de mangrove (baisse de la superficie de 87 km²) et l'extension des tannes dont la superficie a augmenté de 107 km² en Basse Casamance (Sall, 1983). De plus, la forêt de la Basse Casamance a connu une forte dégradation d'origine anthropique, ce qui fait dire à Pélissier (1966) que les forêts actuelles de cette région sont, dans leur grande partie, des résidus de la forêt originelle.

Ainsi, malgré ses importantes potentialités forestières, la Casamance reste un milieu fragile constamment agressé. Les facteurs, nombreux, sont à la fois naturelles (stress climatique) et anthropiques. Leurs intensités peuvent varier d'une période à une autre. Les principales contraintes sont : les feux de brousse, le déboisement excessif (défrichements pour la culture et les vergers, exploitation bois d'œuvre et de bois d'énergie), la coupe excessive, l'exploitation clandestine de ligneux, la carbonisation, l'absence de matérialisation des limites (borne), le minage, la faiblesse du dispositif de surveillance et le manque d'aménagement.

Cette fragilisation est accentuée par l'insécurité qui y règne. En effet, elle aura entraîné la reconversion d'agriculteurs en « exploitant forestier » ou autres activités opportunistes ne requérant aucun investissement. Ceci accentue la pression sur les ressources forestières et entraîne le ralentissement de différentes activités de gestion des ressources dans la zone (aménagement, inventaire, surveillance...). D'autres facteurs physiques (baisse de la pluviométrie, avancée de la langue salée, etc.) non moins importants participent au phénomène de dégradation des ressources. A savoir :

- la dégradation des terres (érosion éolienne et/ou hydrique absence d'enrichissement des sols, disparition jachère) ;
- l'ensablement des rizières ;
- les feux de brousse ;
- l'exploitation clandestine ;



- la dégradation des zones de pâturage, (surpâturage, élagage des ligneux, etc.);
- l'épuisement des terres de culture ;
- l'acidification et la salinisation des cours d'eau et zones humides, le développement des «tanne» ;
- la dégradation des ressources hydriques ;
- l'amenuisement des ressources animales et la dégradation des habitats ;
- les dégradations estuariennes, particulièrement les mangroves ;
- la baisse généralisée du niveau des nappes ;
- la pression démographique (extension des cultures, développement des aménagements hydro-agricoles, etc.);
- la modification profonde des systèmes d'utilisation de l'espace et d'exploitation des ressources naturelles;
- l'avancée du front de colonisation agricole (destruction accélérée des forêts) ;
- les conflits éleveurs et agriculteurs.

A ces contraintes s'ajoute également la faible capacité des collectivités locales à gérer les ressources naturelles, compétences qui leur sont transférées. Certaines collectivités locales ne disposent même pas d'agent forestier.

Des conflits liés à l'exploitation des ressources forestières sont souvent signalés. Outre ceux qui peuvent se produire entre service technique et délinquant, d'autres se produisent entre villages pour l'accès aux ressources. Dans certaines localités les populations n'acceptent pas que les ressources de leurs terroirs soient pillées par des étrangers.

Certains exploitants se heurtent aussi aux comités de vigilance mis en place actuellement dans de nombreux villages.

La mise en œuvre de l'agropole Sud pourrait exacerber le phénomène du rétrécissement des surfaces forestières en Casamance due à une recherche effrénée de nouvelles terres pour les besoins du développement de l'anacarde et/ou de la mangue en Casamance.

4.3 LES CONFLITS FONCIERS ENTRE POPULATIONS AUTOCHTONES ET ETRANGERES AUTOUR DE L'OCCUPATION ET DE L'EXPLOITATION DES TERRES

Les causes des conflits fonciers entre les populations autochtones et étrangères autour de l'occupation et de l'exploitation des terres sont le plus souvent liées à :

- les mutations des systèmes d'exploitation agricoles et l'impact induit par les programmes de développement mis en œuvre dans la région. L'avancée du front de colonisation agricole notamment dans la région de Kolda (occasionnant aussi une destruction accélérée des forêts) contribue à exacerber la compétition pour l'espace. Cette compétition se pose aussi avec acuité entre les activités agricoles et pastorales. Dans la mesure où ces activités sont exercées par des groupes différents, les conflits qui les opposent revêtent une tonalité particulière ; ce d'autant que la Loi sur le domaine national ne reconnaît pas l'élevage comme une forme de mise en valeur de la terre.
- dégradation d'origine physique (baisse de la pluviométrie, sécheresse, avancée de la langue salée).



4.4 LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Le secteur de l'hydraulique figure parmi les priorités de la politique nationale. La Casamance est la partie la plus arrosée du Sénégal (pluviométrie supérieure à 800 mm). C'est également une zone où on note une forte densité du réseau hydrographique qui la rend très propice à la riziculture, surtout au niveau des bas-fonds.

Cependant, l'avancée de la langue salée contribue à la salinisation et à l'acidification des terres productives surtout au niveau des vasières et de certains bas-fonds en Basse et Moyenne Casamance.

La demande en eau agricole a un effet accéléré à long terme sur la réduction du potentiel et la dégradation de la qualité des ressources en eau dans la zone d'intervention du projet. En effet, une surexploitation des ressources en eau peut être à l'origine, notamment d'une infiltration d'eau salée dans les réseaux d'eau douce, la concentration des sels dans l'eau et la pollution, etc. Par ailleurs, les effets induits liés à l'utilisation d'intrants agricoles (engrais, pesticides) pourraient entraîner une dégradation des ressources en eau en termes de salinité, d'augmentation de la teneur d'éléments nutritifs (azote et phosphore) et de micropolluants chimiques.

L'intégration de la dimension environnementale dans la gestion des ressources en eau constitue donc un enjeu non négligeable auquel la Casamance doit faire face, en vue d'assurer son développement durable et l'atteinte des objectifs stratégiques de la lutte contre la pauvreté.

4.5 CONFLITS SOCIAUX LIES A LA GESTION DES TERRES

L'insécurité et la situation de crise que connaît la région sont à l'origine d'une forte sensibilité sur l'occupation des terres et ont induit des conflits sociaux latents (ANSD, 2013). De façon générale, on pourrait assister à des risques accrus de pression démographique dans la zone du projet à cause des besoins d'extension des superficies de vergers de manguiers et d'anacardiens mais aussi de la migration pour le travail. Ainsi, l'extension non maîtrisée des superficies de terres à cultiver, pourrait constituer un risque de conflit social négatif réel.

Par ailleurs, à l'augmentation des surfaces, se greffent également les conflits de gestion des terres entre agriculteurs et éleveurs.

4.6 PARASITISME DES FRUITIERS, CAS PARTICULIERS DE L'ANACARDIER ET DU MANGUIER

4.6.1 Le cas de l'anacardier

Différentes attaques et parasites sont observés au niveau des plantations d'anacardiens : (i) les termites (isoptères, *termidae*, *Macrotherme sp.*) qui attaquent les racines, le tronc et/ou les branches et conduisent à l'affaiblissement, le dessèchement et la mort de l'arbre ; (ii) les bactérioses (anthracnose, brunissement des feuilles et des noix, mildiou ; (iii) les insectes ravageurs (*Analeptes trifasciata*). Ce phénomène pourrait s'amplifier avec l'avènement de l'agropole Sud du fait de l'extension attendue de vergers d'anacardiens en Casamance. Par ailleurs, la lutte contre ces maladies et nuisibles pourraient entraîner l'utilisation de pesticides non appropriés avec des conséquences énormes sur la santé humaine et la diversité biologique.



4.6.2 Le cas du manguier

Le manguier, à l'image de l'anacardier, est le siège de plusieurs maladies et parasites. Le vecteur le plus connu par l'ampleur des dégâts causés est communément appelé « mouche des fruits », *Bactrocera invadens*. Les mouches des fruits particulièrement *Bactrocera invadens* occasionnent des pertes importantes dans la production de mangue variant entre 30 à 50% dans la zone des Niayes voire 60% dans la région de Ziguinchor (USAID, 2006). La capacité invasive de cette espèce et la dynamique de sa population porte à croire que *B. invadens* ne dispose pas jusqu'ici au niveau national d'ennemis naturel pouvant exercer un contrôle biologique efficace.

Tout développement fondé sur la filière mangue devra tenir compte de cette situation à défaut de lui trouver les solutions idoines.



5 ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL APPLICABLE A L'AGROPOLE SUD

Le présent chapitre passe en revue le cadre politique, légal et institutionnel pertinent par rapport à l'agropole Sud. En effet, le Sénégal est partie à plusieurs protocoles et conventions internationaux, et adopté des documents stratégiques et lettres de politiques sectorielles ainsi que des textes normatifs. Il a aussi mis en place un cadre institutionnel notamment dans les domaines de l'agriculture, l'environnement et des ressources naturelles, l'industrie et le commerce. Cet éventail de textes légaux et normatifs est complété par les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement.

5.1 5.1. CADRE POLITIQUE NATIONAL

Le projet agropole Sud intervient dans un contexte marqué par l'existence de documents d'orientations stratégiques et des politiques nationales relatives au développement agricole, des ressources naturelles, de l'industrie agroalimentaire, du développement des pôles territoires, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

5.1.1 Cadre politique applicable au projet agropole Sud

Conscient des potentialités que regorge le Sénégal dans le domaine agricole et des liens de synergie que ce secteur entretient avec d'autres branches de l'économie, en particulier les liens directs avec les industries agroalimentaires, ainsi que ses effets d'influence et de levier sur d'autres secteurs d'activité (transport, commerce, etc.), le PSE l'a identifié parmi les six (6) secteurs prioritaires devant contribuer à la transformation de la structure de l'économie sénégalaise dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive.

Dans le tableau ci-après, les politiques nationales pertinentes pour l'agropole Sud sont passées en revue.

Tableau 17 : Présentation des politiques nationales pertinentes pour l'agropole

POLITIQUE / PLAN / PROGRAMME	TEXTE DE REFERENCE
Plan Sénégal Émergent (PSE)	Le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. La vision du PSE est celle d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un État de droit. Le PSE repose sur trois principaux axes : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance, (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable, (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. L'agriculture, pilier essentiel du premier axe du PSE, est l'un « des moteurs d'emplois et d'inclusion sociale » et devrait contribuer à : réduire la dépendance alimentaire sur les céréales, faire de l'agriculture un moteur d'exportations puissant et stable, maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale. Le PSE vise les objectifs suivants : (i) Bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire, afin de favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques ; (ii) Désenclaver les zones de production à travers un réseau de routes et de pistes rurales ; (iii) Développer un réseau intégré multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial)



POLITIQUE / PLAN / PROGRAMME	TEXTE DE REFERENCE
	; (iv) Renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en renforçant les infrastructures d'intégration au marché sous régional et la dynamisation des échanges avec l'extérieur.
Acte III de la Décentralisation	Le Gouvernement du Sénégal envisage la refondation majeure de l'action territoriale de l'État, à travers le projet de réforme de la décentralisation. L'objectif général, visé par cette réforme, baptisée « Acte III de la décentralisation », est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Cette réforme se décline en quatre objectifs fondamentaux : <ul style="list-style-type: none"> - Un ancrage de la cohérence territoriale pour une architecture administrative rénovée ; - Une clarification des compétences entre l'État et les collectivités locales ; - Un développement de la contractualisation entre ces deux niveaux décisionnels ; - Une modernisation de la gestion publique territoriale, avec une réforme des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.
Programme National d'Action de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)	La désertification et la dégradation des ressources naturelles constituent, dans plusieurs zones du Sénégal, les problèmes environnementaux les plus aigus. Le PAN/LCD qui est une composante majeure du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), met l'accent sur des actions de restauration, de reboisement, de renforcement de capacité et de sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles.
Plan d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)	Le PUDC est une contribution à l'amélioration de l'accès des populations, notamment celles rurales, aux services sociaux de base et figure au nombre des objectifs poursuivis par le plan d'action prioritaire (PAP) du PSE sur la période 2014-2017. Un objectif global du PUDC est de transformer les conditions de vie des populations et lutter contre les inégalités sociales.

5.1.2 Cadre politique environnementale

Dans le tableau ci-après, sont présentées les politiques nationales pertinentes en matière d'environnement pour l'agropole Sud.

54

Tableau 18 : Cadre politique environnementale nationale

POLITIQUE / PLAN / PROGRAMME	TEXTES DE REFERENCE
La lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD 2016-2020)	Le but de la politique environnementale déclinée dans ce document est « d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable ». Elle s'inscrit dans la recherche de conditions de durabilité du développement économique et social compatible avec une gestion/exploitation écologiquement rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est : « Combattre la dégradation de l'environnement, promouvoir les principes du développement durable et réduire la vulnérabilité des populations aux changements climatiques ».
La Loi d'Orientation Agro-Sylvo- Pastorale (LOASP)	Promulguée depuis 2004, La LOASP vise l'efficacité économique, l'équité sociale, la durabilité environnementale, l'économie de marché, la décentralisation, la responsabilisation des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et de la société civile. La LOASP est une vision à long terme (20 ans) de la politique de développement agro-sylvo-pastoral du Sénégal et qui intègre la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Politique forestière du Sénégal (PFS) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE). En l'espèce, le projet est en parfaite conformité avec cette loi ; il peut contribuer à l'atteinte des objectifs qui y sont énoncés.



POLITIQUE / PLAN / PROGRAMME	TEXTES DE REFERENCE
Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)	Le PNAE constitue le cadre stratégique de référence en matière de planification environnementale. La gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations deviennent des priorités dans la mise en œuvre des politiques de développement.
La Politique Forestière du Sénégal (PFS) 2005-2025	Face à la déforestation liée à des facteurs climatiques et anthropiques, la PFS traduit la volonté du gouvernement sénégalais d'asseoir une gestion durable et concertée des ressources forestières nationales. La politique forestière du Sénégal est définie dans le contexte de la décentralisation et de lutte contre la pauvreté pour la période 2005–2025. Les acteurs du secteur forestier sont unis par une vision commune qui se projette en l'an 2025 et qui est de « contribuer de façon essentielle à la réduction de la pauvreté grâce à la conservation et à la gestion durable du potentiel forestier et de la biodiversité, au maintien des équilibres socio-économiques en vue de satisfaire les besoins des populations en services et produits forestiers ligneux et non ligneux... ».
La Stratégie Nationale d'adaptation aux changements climatiques	Elle vise à asseoir un cadre harmonisé de gestion des programmes relatifs aux changements climatiques.
La Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité	Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention internationale sur la conservation de la biodiversité, le Sénégal a élaboré une stratégie et un plan d'action pour la conservation de la biodiversité. La stratégie souligne avec force la nécessité de préserver les sites de biodiversité en réduisant les risques de destruction des habitats naturels et les perturbations d'écosystèmes.
Les Circulaires : <ul style="list-style-type: none">• N° 009 PM.SGG/SP DU 30 JUILLET 2001 ;• N° 0001/PM/SP DU 22 MAI 2007 ;• N° 0008 PM/SGG/SP DU 24 JUIN 2010	Elles rappellent à toutes les structures nationales la nécessité de respecter les dispositions de la loi N°2001-01 du 15 janvier portant Code de l'Environnement et du décret d'application N°2001/282 du 12 Avril 2001 en stipulant que tout projet de développement ou activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la santé des populations, de même que les politiques publiques, les plans, les programmes devront faire l'objet d'une évaluation environnementale avant leur mise en œuvre.



5.2 CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AU PROJET AGROPOLE SUD

Dans cette partie, sont exposés de façon succincte les textes nationaux et internationaux applicables à l'agropole Sud.

5.2.1 Cadre juridique international

Dans le secteur de l'Environnement, le Sénégal a ratifié plusieurs accords internationaux. Ceux concernant l'agropole Sud sont présentés de façon succincte dans le tableau ci-après.

TEXTE	DOMAINE D'INTERVENTION	PERTINENCE PAR RAPPORT AU PROJET
Convention sur la Diversité Biologique	Ressources biologiques	Le module principal de l'agropole Sud est localisé à environ 2 km d'une forêt classée marquée par une diversité biologique végétale intéressante jouant une fonction d'habitat, d'abri ou d'alimentation pour certaines espèces animales. L'agropole Sud pourrait modifier cette fonction et affecter négativement des espèces animales. En outre cette convention exige la réalisation d'une évaluation d'impact environnemental préalablement à toute activité potentiellement négative.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone du 22 mars 1985	Protection de la couche d'ozone	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines. Ce texte est pertinent pour l'agropole Sud en raison des installations de chambres froides qui implique des gaz réfrigérants.
Protocole de Kyoto à la convention cadre sur les changements climatiques	Limitation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère	Le projet agropole Sud implique des activités de transport et des émissions de gaz associées
Règlement n°14/2005 / cm / UEMOA	Il est relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)	Les transporteurs impliqués dans l'agropole Sud vont utiliser des camions gros porteurs et devront se conformer à ce règlement

5.2.2 Cadre juridique national

Les dispositions juridiques nationales applicables au projet agropole Sud sont présentées dans le tableau ci-après.



Tableau 19 : Cadre juridique national applicable à l'agropole

DOMAINE	TEXTE	ANNEE	CONTENU PRINCIPAL	PERTINENCE AU PROJET
ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution sénégalaise de 2001	2016	Texte fondamental du pays.	Article 25, alinéas 2 : « Le droit à un environnement sain est constitutionnalisé et personne ne peut porter atteinte à ce droit. Le projet doit exécuter dans le respect de la santé et de l'environnement. Les pouvoirs publics ont l'obligation de préserver, de restaurer les processus écologiques essentiels..., d'exiger l'évaluation environnementale pour les plans, projets ou programmes, ... d'assurer la protection des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes dont les impacts sociaux et environnementaux sont significatifs.
	Code de l'environnement (Loi n°2001-01 du 15 Janvier 2001) Et (Loi n°2001-01 du 15 Janvier 2001) Et Décret n° 2001- 282 du 12 Avril 2001 portant application du code de l'environnement	2001	Définit les grands principes qui régissent la protection de l'environnement, y compris, l'obligation, pour les projets de développement susceptibles d'impacter sur l'environnement, de faire une évaluation environnementale (Articles L48 à L54). Elle définit les grands principes qui régissent l'environnement et déterminent les sanctions encourues en cas d'atteinte à la réglementation (Articles L13, L27, L30, L42 et L43)	Des activités prévues dans les différentes phases du projet agropole Sud sont associées à des impacts sur l'environnement visés par le texte.
	Les textes complémentaires relatifs à l'étude d'impact environnemental	2001	<p>Arrêté n° 9471 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant contenu des Termes de Références (TdRs) des EIE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 9472 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'EIE, • Arrêté n° 9468 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant réglementation de la participation du public à l'EIE • Arrêté n° 9469 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité technique • Arrêté n° 9470 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 fixant les conditions de délivrance de l'Agrément pour l'exercice des activités relatives aux EIE. • Réglementation/Nomenclature ICPE : 2007 	Le projet étant soumis à une évaluation environnementale, celle-ci doit se faire en conformité avec ces textes.
	Loi n° 98-03 du 8 janvier 1998 portant Code forestier qui est	1998	Il est relatif aux formations forestières et à leurs réglementations.	Article L. 44 stipule « Tout déboisement doit être conforme aux procédures établies dans le code forestier en son article L44. En effet, le défrichement est assujéti à une demande d'autorisation et au paiement de taxe d'abattage. »



DOMAINE	TEXTE	ANNEE	CONTENU PRINCIPAL	PERTINENCE AU PROJET
	complétée par son décret d'application n° 98-164 du 20 février 1998			
CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - HYGIENE - SANTE - SECURITE ET TRAVAIL	Code de l'Assainissement : Loi n° 2009-24 du 8 juillet 2009	2009	Il est relatif à l'organisation du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et définit les grands principes de l'organisation de l'assainissement collectif et autonome.	Pendant la phase d'exploitation de la PEIB certaines activités (lavage des produits notamment) généreront des eaux usées.
	Norme sénégalaise NS 05-060		Règlemente les émissions de gaz d'échappement des équipements à moteur.	L'agropole Sud, de par ses activités va engendrer des émissions de gaz d'échappement avec les mouvements des camions gros porteurs notamment.
	Norme sénégalaise NS 05-062	2003	Elle a pour but la protection de l'environnement et des hommes contre la pollution atmosphérique, nuisible ou incommode	Les travaux de construction ainsi que certaines activités à l'exploitation ont le potentiel d'entraîner des pollutions et nuisances ciblées dans cette norme.
	Norme sénégalaise NS 05-061	2001	Elle est un instrument de prévention des risques de pollution des eaux par des effluents.	L'agropole Sud, par sa nature, va induire des rejets d'eaux usées dont la qualité doit tenir compte des exigences de ladite norme.
	Code de l'environnement	2001	Prévention et lutte contre les pollutions et nuisances (Chapitre I ; Article L 9) : concerne les activités qui présentent soit des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, la nature et l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage. Pour ces activités des mesures et actions doivent être prises pour minimiser ces effets néfastes. Pollution de l'air et odeur incommode (Chapitre II ; Articles L 78 et L79) : prescrit des mesures visant à éviter la pollution atmosphérique et les dispositions à prendre à cet effet. Pollution sonore (Chapitre IV ; Article L 84) : Interdit les émissions de bruits susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement et prescrit des mesures à prendre pour les supprimer	Les travaux de construction de la PEIB comprendront des activités qui sont potentiellement associées aux effets visés par ces dispositions. Certaines activités aux deux phases du projet (transport notamment) sont associées à des émissions atmosphériques. La phase de construction comprend des activités visées par l'article L 84.
			Gestion des déchets (Chapitre III ; Articles L31, 37, 41, 42) : le code réglemente le traitement des déchets.	A la phase de construction comme à celle d'exploitation, des déchets seront générés et leur gestion devra se faire conformément aux prescriptions du code de l'environnement.
	Nomenclature des installations Classés	2007	Classe les installations et les substances ciblées en fonction de seuils qui les soumettent à autorisation ou déclaration.	L'agropole lui-même est une installation classée au regard de deux rubriques, une troisième encadre les chambres froides projetées.



DOMAINE	TEXTE	ANNEE	CONTENU PRINCIPAL	PERTINENCE AU PROJET
	Code de l'environnement et décret d'application	2001	Chapitre I sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): définit les modalités d'ouverture et d'exploitation ; les droits et taxes auxquels l'exploitant d'une ICPE est soumis.	L'agropole Sud en lui-même est une ICPE ; elle comprend d'autres ICPE ; donc soumise aux dispositions du code relatives aux ICPE.
	Loi 81-13 du 4 mars 1981 portant code de l'eau	1981	<i>L'Article 49 stipule : « aucun déversement, écoulement, rejet dépôt direct ou indirect dans une nappe souterraine ou un cours d'eau susceptible d'en modifier les caractéristiques physiques, y compris thermiques et radio atomique, chimique, biologique ou bactériologique, ne peut être fait sans autorisation accordée, après enquête, par le Ministre chargé de l'hydraulique et de l'assainissement »</i>	Les activités qui seront menées pendant l'exploitation de l'agropole Sud impliquent la production d'eaux usées.
	Code de l'Hygiène Publique : loi n°83 – 71 du 5 juillet 1983	1983	Règlementation relative aux nuisances environnementales (eau, assainissement, hygiène du milieu) ; Elle a pour objet d'assurer la santé collective au sein de l'établissement et ses environs.	A la phase exploitation l'agropole renfermera des sources potentielles de nuisances visées dans ce texte. La section II relative aux aliments d'origine végétale, notamment en son Article L 41 s'applique à l'agropole ; de même que la Section IX : Hygiène du personnel chargé de la manipulation des denrées alimentaires en son Article L49. Les dispositions relatives aux règles d'hygiène des installations industrielles en son Article L30 s'appliquent également à l'agropole : les locaux et alentours des établissements industriels et commerciaux ne doivent pas être insalubres. Étant donné qu'en phase exploitation l'agropole va recruter un personnel, il doit être soumis à des visites médicales périodiques conformément à ce texte.
	Loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du travail	1987	Relatifs aux conditions et à la sécurité au travail	Ce texte régleme, entre autres, les conditions de travail en son Titre X : durée de travail, travail de nuit, travail des femmes et des enfants, repos hebdomadaire, etc. L'hygiène et la sécurité dans les lieux de travail sont encadrés au Titre XI. L'article L.171 stipule : « L'employeur doit faire en sorte que les lieux de travail, les machines, les matériels, les substances et les procédés de travail placés sous son contrôle ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ». A cet effet, il doit prendre des mesures (1) techniques, (2) d'organisation de la médecine du travail et (3) d'organisation du travail. Si ces mesures sont insuffisantes, il doit mettre en œuvre des mesures de protection individuelles contre les risques professionnels et surveiller la santé de travailleurs. Selon ce décret, un employeur doit veiller à la sécurité des travailleurs en s'assurant que les équipements de travail peuvent être utilisés en toute sécurité et sont correctement entretenus, dans le but, notamment, de garantir leur fonctionnement sûr.
	Décret n° 2006-1251 du 15 novembre 2006 relatif aux équipements de travail	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Fixe des prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs des équipements de travail tels les machines, appareils, engins et autres installations à l'aide desquels le travail est effectué.



DOMAINE	TEXTE	ANNEE	CONTENU PRINCIPAL	PERTINENCE AU PROJET
	Décret n° 2006-1253 du 15 novembre 2006 instituant une inspection médicale du travail et fixant ses attributions	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Veille à l'application des dispositions relatives à la de la législation et de la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail et à la protection des travailleurs sur les lieux de travail par le contrôle du fonctionnement des services médicaux du travail.
	Décret n° 2006-1256 du 15 novembre 2006 fixant les obligations des employeurs en matière de sécurité au travail	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Fixe les obligations des employeurs pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs.
	Décret n° 2006-1258 du 15 novembre 2006 fixant les missions et les règles d'organisation et de fonctionnement des services de Médecine du travail	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Règlemente les modalités de recrutement de médecin du travail, l'organisation, le fonctionnement et le financement des services de médecine du travail.
	Décret n° 2006-1259 du 15 novembre 2006 relatif aux mesures de signalisation de sécurité au travail	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Ces mesures sont instaurées pour avertir les travailleurs de l'existence d'un risque ou d'un danger, de l'interdiction d'avoir un comportement susceptible de présenter un risque, de l'obligation d'adopter un comportement déterminé, de l'endroit où se trouvent les moyens de lutte contre l'incendie et de l'endroit où se trouvent les voies et sorties de secours ainsi que les moyens de premier secours.
	Décret n° 2006-1260 du 15 novembre 2006 relatif aux conditions d'aération et d'assainissement des lieux de travail	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Le décret définit les conditions à respecter en la matière et des mesures à prendre pour cela.
	Décret n° 2006-1261 du 15 novembre 2006 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité dans les établissements de toute nature	2006	Protection de la sécurité et santé des travailleurs	Règlemente la qualité des lieux et postes de travail, la qualité et l'ordre dans les lieux de travail, les services et locaux à fournir aux travailleurs (vêtement de travail, vestiaires et casiers), moyens d'assurer la propreté individuelle, l'aménagement de toilettes, des services de protection et de prévention, les mesures en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'évacuation des travailleurs.
	Décret n° 99-259 du 24 mars 1999 relatif au	1999	Le Décret est relatif au contrôle de qualité des produits horticoles	L'agropole Sud, pour une gestion durable des différents produits sélectionnés, devra se conformer aux prescriptions de ce décret.



DOMAINE	TEXTE	ANNEE	CONTENU PRINCIPAL	PERTINENCE AU PROJET
	contrôle de qualité des produits horticoles			
	Loi n° 2002-30 du 24 décembre 2002 portant code de la route et son décret d'application n° 2004- 13 du 19 janvier 2004	2002	Elle est relative aux contrôles des infractions routières	L'exploitation de l'agropole Sud implique un important trafic routier. Ainsi les dispositions idoines doivent être prises pour sécuriser cette activité.
	Loi 73-37 du 31 juillet 1973 portant code de la sécurité sociale	2013	Le transfert de compétences aux collectivités locales, notamment à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.	Le projet, en plus de son module interne d'Adéane, aura des modules régionaux et départementaux. La SCE gestionnaire du projet se devra de veiller à la conformité du projet aux dispositions légales pertinentes dans ses domaines transférés.
Décentralisation, Urbanisme	Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales	2013	Le transfert de compétences aux collectivités locales, notamment à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.	Les différents modules de l'agropole Sud se trouvent dans le périmètre de communes territoriales qui se doivent de veiller à la conformité du projet aux dispositions légales pertinentes dans ses domaines transférés.
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	La loi n° 64 - 46 du 17 juin 1964, relative au domaine national et son décret d'application n° 64 - 573 du 30 juillet 1964	1964	Elle est relative à la réglementation du domaine national	Ils précisent que les détenteurs d'un droit formel ou non sur les terres du domaine national peuvent être déplacés pour des motifs d'intérêt général.
	Loi n° 2008-43 du 20/08/2008 portant Code de l'Urbanisme	2008	Elle est relative aux questions d'urbanisme au Sénégal.	La mise en place des modules doit tenir compte des règles d'urbanisme du secteur. Le promoteur de l'agropole doit suivre les procédures pour l'obtention des autorisations de démolir et de construire, y compris l'autorisation de construction d'Établissement Recevant du Public (ERP). L'Article R195 stipule : "les établissements recevant du public doivent obtenir, après constatation de la conformité des installations et aménagement aux prescriptions relatives à la sécurité, une autorisation d'ouverture au public..."
PROTECTION CIVILE	Code de l'environnement et décret d'application	2001	L'article L56 soumet l'exploitant d'une installation classée soumise à autorisation, d'établir un plan d'opération interne (POI) qui doit être agréé par le Ministère de l'intérieur et les Ministères chargés de l'environnement, de l'industrie ainsi que le Ministère de la santé publique et tout autre Ministère concerné.	L'agropole Sud est une ICPE de première classe.
	Arrêté n°5945 du 14 Mai 1969		Institue les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).	L'agropole est un ERP



5.3 POLITIQUE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

La Banque Africaine de Développement (BAD) se positionne comme étant le principal bailleur de fonds de l'agropole. Pour cette raison, toutes les activités du projet doivent être conformes à ses politiques de sauvegarde environnementale et sociale. Dans cette perspective, la politique environnementale et sociale qu'elle a adoptée pour intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans ses opérations, est présentée dans les sections qui suivent.

En effet, consciente que le bien-être en Afrique est particulièrement tributaire de la qualité de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles, la Banque africaine de développement (BAD) s'efforce d'assurer que ses opérations n'aient aucun impact négatif imprévu, direct ou indirect, environnemental et social, sur les communautés. C'est ainsi qu'elle a adopté une série de cinq sauvegardes opérationnelles. La sauvegarde SO 1 établit les perspectives générales de la Banque qui permettent aux emprunteurs ou aux clients d'identifier, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet, y compris les questions de changement climatique. Les SO 2 à 5 quant à elles soutiennent la mise en œuvre de la SO 1 et établissent les conditions précises relatives aux différents enjeux environnementaux et sociaux, y compris les questions de genre et la vulnérabilité qui sont déclenchées si le processus d'évaluation révèle que le projet peut présenter un risque.

5.3.1 Sauvegarde opérationnelle 1 (SO 1) : Évaluation environnementale et sociale

LES SAUVEGARDES OPERATIONNELLES DE LA BAD

L'objectif de la SO 1 primordiale et de l'ensemble des SO qui la soutiennent, est d'intégrer les considérations environnementales et sociales, y compris celles liées à la vulnérabilité au développement durable dans les opérations de la Banque et de contribuer ainsi au développement durable dans la région.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts publics et privés de la Banque de même que les opérations de prêts programmatiques attribués à des sous-projets individuels ainsi qu'aux opérations de prêts aux intermédiaires financiers, aux activités de projets financés par d'autres instruments financiers gérés par la Banque, à l'exception de l'aide d'urgence à court terme qui est expressément exemptée.

Les travaux d'évaluation environnementale et sociale effectués sous cette SO déterminent les activités ou les composantes des opérations qui posent des risques spécifiques couverts par les SO 2 à 5, et par conséquent si les conditions applicables doivent être satisfaites. La Banque examine et divulgue toute la documentation relative à l'évaluation d'impact avant de présenter un projet aux Conseils.

Cette sauvegarde est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. Le Projet agropole Sud déclenche cette politique car certains sous-projets à réaliser doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social.



5.3.2 Sauvegarde opérationnelle 2 (SO 2) : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation.

La SO 2 vise à faciliter l'opérationnalisation de la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire de 2003 dans le cadre des conditions de mise en œuvre de SO 1 et ce faisant, d'intégrer les facteurs de la réinstallation dans les opérations de la Banque.

Elle concerne les projets financés par la Banque qui entraînent la réinstallation involontaire de personnes. Elle vise à garantir que les personnes qui doivent être déplacées soient traitées de façon juste et équitable, et d'une manière socialement et culturellement acceptable, qu'elles reçoivent une indemnisation et une aide à la réinstallation de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer un revenu, leurs niveaux de production et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés, et qu'elles puissent bénéficier des avantages du projet qui induit leur réinstallation. La réinstallation est considérée comme involontaire lorsque les personnes affectées par le projet ne sont pas en mesure de refuser les activités qui entraînent leur déplacement physique ou économique. Cela se produit dans les cas d'expropriation légale ou de restrictions temporaires ou permanentes de l'utilisation des terres, et de règlements négociés dans lesquels l'acheteur peut recourir à l'expropriation ou imposer des restrictions légales sur l'utilisation des terres au cas où les négociations avec le vendeur échouent.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts de la Banque, aussi bien du secteur public que du privé, et aux activités de projets financés par d'autres instruments de financement gérés par la Banque. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale, plus précisément durant la phase de sélection des projets pendant laquelle l'ampleur, la stratégie et le calendrier de la réinstallation devront être déterminés.

Conformément au cadre de la politique sur la réinstallation involontaire, cette SO porte sur les impacts économiques, sociaux et culturels associés aux projets financés par la Banque, qui impliquent la perte involontaire de terres, la perte involontaire d'autres actifs, ou des restrictions sur l'utilisation des terres et sur l'accès aux ressources naturelles locales qui entraînent : (i) la relocalisation ou perte de logement par des personnes résidant dans le domaine d'influence du projet ; (ii) la perte d'actifs notamment la perte de structures et de biens d'importance culturelle, spirituelle et sociale ou la restriction de l'accès aux actifs notamment les parcs nationaux et les zones protégées ou les ressources naturelles ; (iii) la perte de sources de revenus ou des moyens de subsistance à la suite du projet, que les personnes soient appelées à se déplacer ou non.

Cette sauvegarde est déclenchée par l'agropole Sud du fait que la libération des sites retenus pour l'implantation des modules peut faire l'objet de déplacement ou de pertes d'activités économiques. Un Plan Cadre de Réinstallation (CPR) sera élaboré à cet effet pour prendre en charge les questions de réinstallation involontaire liées à l'implantation des modules de l'agropole Sud.



5.3.3 Sauvegarde opérationnelle 3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques

L'objectif de la SO 3 est de définir les conditions requises pour les emprunteurs ou les clients afin : (i) d'identifier et appliquer les occasions de préserver, et d'utiliser durablement la biodiversité et les habitats naturels, et (ii) d'observer, mettre en œuvre, et respecter les conditions prescrites pour la préservation et la gestion durable des services écosystémiques prioritaires.

Elle reflète les objectifs de la Convention sur la diversité biologique visant à conserver la diversité biologique et promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles. La SO s'aligne également sur : (i) la Convention de Ramsar sur les zones humides ; (ii) la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (iii) la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; (iv) la Convention du patrimoine mondial ; (v) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; (vi) et l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Ses recommandations sont également compatibles avec la Convention internationale pour la protection des végétaux qui couvre le mouvement des espèces exotiques envahissantes, les ravageurs et l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et des organismes vivants modifiés.

La SO 3 s'applique à toutes les opérations de prêt des secteurs public et privé de la Banque et aux activités des projets financés à travers d'autres instruments de financement gérés par la Banque. Elle s'applique également aux opérations de la Banque qui : (i) sont situés dans des zones qui procurent des services écosystémiques sur lesquels les parties prenantes susceptibles d'être affectées dépendent pour leur survie, leur subsistance, pour leurs moyens de subsistance ou revenus primaires, ou qui sont utilisés pour maintenir le projet ; (ii) exploitent les ressources naturelles renouvelables comme objectif principal (par exemple les plantations forestières, la récolte commerciale, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture) ; ou bien (iii) utilisent le système de connaissances autochtones.

La sauvegarde SO3 est déclenchée par l'agropole Sud, mais l'application des mesures environnementales et sociales préconisées permettront d'éviter, de minimiser ou de compenser les impacts environnementaux et sociaux qui pourraient surgir lors de la mise en œuvre du projet.

5.3.4 Sauvegarde opérationnelle 4 (SO 4) : Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources

La SO 4 vise expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution pour que les emprunteurs ou les clients puissent réaliser une performance environnementale de grande qualité tout au long du cycle de vie d'un projet.

Elle s'applique à toutes les opérations de prêt des secteurs public et privé de la Banque, et aux activités des projets financés à travers d'autres instruments de financement gérés par la Banque.

L'emprunteur ou le client appliquera des mesures de contrôle et de prévention de la pollution conformes aux législations et normes nationales, aux conventions internationales en vigueur et aux normes et bonnes pratiques internationalement reconnues, en particulier les Directives environnement, santé et sécurité. Cette SO couvre les aspects liés à : (i) la gestion des déchets ; (ii) l'émission de gaz à effets de serre ; (iii) la gestion des matières dangereuses ; (iv) l'utilisation et gestion des pesticides.



Les dispositions prévues dans le projet en matière de gestion des déchets, la santé et la sécurité, et les mesures préconisées par l'évaluation environnementale et sociale des sous projets permettront de juguler les impacts négatifs éventuels qui pourraient surgir lors de la mise en œuvre de l'agropole.

5.3.5 Sauvegarde opérationnelle 5 (SO 5) : Conditions de travail, santé et sécurité

La SO 5 énonce les principales conditions que les emprunteurs ou les clients doivent satisfaire pour protéger les droits des travailleurs et subvenir à leurs besoins essentiels. Elle a pour objectifs de : (i) protéger les droits des travailleurs ; (ii) établir, maintenir et améliorer les relations entre employés et employeurs ; (iii) promouvoir la conformité aux prescriptions légales nationales et fournir une diligence prescriptive additionnelle lorsque les lois nationales sont muettes ou incompatibles avec la SO ; assurer l'alignement des prescriptions de la Banque avec les normes fondamentales du travail de l'OIT et de la Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF), quand les lois nationales ne fournissent pas une protection équivalente ; (iv) protéger la population active contre les inégalités, l'exclusion sociale, le travail des enfants et le travail forcé ; et, (v) mettre en place les exigences visant à assurer la sécurité et la santé au travail.

La SO 5 s'applique aux investissements des secteurs public et privé dans lesquels la Banque est un partenaire direct contractuel. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale.

5.4 CADRE INSTITUTIONNEL NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'agropole fera intervenir plusieurs institutions et structures d'ordre national, régional et locales pouvant jouer différents rôles en matière de gestion de l'environnement. Il s'agit des Services techniques de l'État, les Collectivités territoriales et les acteurs non gouvernementaux. L'analyse de ces institutions a pour objectifs d'identifier les structures en place dans la zone de l'agropole et évaluer leur capacité à gérer les aspects environnementaux et sociaux. Il s'agira également d'identifier les besoins en renforcement de capacité de ces institutions dans la mise en œuvre du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale. Le tableau ci-après analyse les institutions en place susceptibles d'être concernées par l'agropole.

Tableau 20 : Cadre institutionnel applicable à l'agropole Sud

INSTITUTIONS	STRUCTURES	DOMAINE D'IMPLICATION
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) et Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de conformité/instruction, gestion et suivi des dossiers ; • Procédure de validation du rapport d'évaluation environnementale et sociale ; • Suivi des PGES
	Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols Inspection régionale des eaux et forêts (IREF) de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda	<p>Ces directions ont de nombreuses missions dont celles de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect du droit ; • Assurer la mise en valeur et l'amélioration des espaces • Restaurer les espaces dégradés et de protéger toutes espèces menacées ; • Donner les permis de coupe et un avis technique pour les autorisations de défrichement.
Le Comité technique (institué par arrêté ministériel n°9469/MEHP du 28		Appui au MEDD dans la validation des rapports d'évaluation environnementale. Son secrétariat est



INSTITUTIONS	STRUCTURES	DOMAINE D'IMPLICATION
Novembre 2001 et Le Comité Technique Régional (CTR) mis sur pied par arrêté du Gouverneur dans chaque région		assuré par la DEEC et la présidence change en fonction du secteur du projet étudié.
Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	Direction de l'Agriculture	Mise en cohérence de l'agropole avec la politique agricole nationale
	Direction de l'Horticulture	Mise en cohérence de l'agropole avec la politique agricole nationale
	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	Accompagnement de l'agropole : orientations stratégiques, appui technique, etc.
	Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)	Accompagnement de l'agropole : orientations stratégiques, appui technique, etc.
Le Ministère du Commerce, de la Consommation, du Secteur informel et des PME	Service Régional du Commerce	Met en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales ; Met en œuvre des stratégies pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et favorise l'éclosion de l'entreprenariat
	La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)	Sous la tutelle du ministère chargé du commerce, la CCIA représente, dans chaque région, les opérateurs économiques et défendent les intérêts généraux des entreprises industrielles, commerciales et agricoles au niveau régional. Par ailleurs les CCIA peuvent être les opérateurs de l'agropole.
Ministère de la gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire	Direction des Collectivités territoriales	Appui à la mise en œuvre de la politique sur la décentralisation
	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)	Veille à la cohérence des politiques et programmes d'aménagement à l'échelle nationale
	Conseil Départemental	Gestion du développement local et appui conseil aux collectivités locales.
Ministères des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD)	Direction des Transports Routiers (DTR)	Assure la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de transports, de circulation, de sécurité et d'informations routières sur l'ensemble du territoire national ; Assure le contrôle à l'essieu des véhicules gros porteurs.
	Division Régionale des Transports Terrestres	Démembrement de la DTR Le CETUD gère des aspects liés à la régularisation du transport et le trafic. L'AGEROUTE gère le réseau routier.
Ministère de l'Intérieur	Gouvernance de région et Préfet de département	Le ministère de l'intérieur est chargé, entre autres, de la sécurité publique et civile sur l'ensemble du territoire de la République, de la protection civile et de la lutte contre les incendies et calamités naturelles. Cette mission est assurée par la Gouvernance au niveau régional et la préfecture au niveau départemental.
	Groupement d'incendie et de secours	Il couvre les régions de la Casamance. Il est particulièrement chargé des secours Groupement d'incendie et de secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS)	Brigade régionale de l'Hygiène	Démembrement du Service National de l'Hygiène (SNG) qui est rattaché au MSAS et dont les missions incluent notamment : la préparation et la mise en œuvre de la politique de la santé en matière d'hygiène, l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique, la mise en œuvre d'actions pour faire respecter la législation et la



INSTITUTIONS	STRUCTURES	DOMAINE D'IMPLICATION
		réglementation en matière d'hygiène, la recherche et le constat d'infractions en matière d'hygiène
	Les Districts sanitaires	Strate opérationnelle du système sanitaire intervient sur les aspects curatifs, préventifs, social et éducatif en matière de santé
Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions	Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale	Respect du Code du Travail notamment les conditions de travail et d'hygiène ; Maladies professionnelles ; Promotion de l'emploi.
Les Organisations non gouvernementales et les OCB		Elles peuvent être des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du projet, eu égard à leurs expériences dans la zone.



6 CONSULTATION DU PUBLIC

La participation du public est un élément déterminant de l'EES. Elle permet de prendre en compte la perception, les appréhensions, les attentes et les recommandations du public sur la mise en œuvre du projet. Elle permet également de mesurer et de prendre en compte les impacts ou incidences qui découleront de sa mise en œuvre, d'en minimiser ou éliminer les impacts négatifs et renforcer les effets positifs du projet. Étant une forme d'implication de l'administration territoriale, des services techniques, des élus locaux et des populations, la consultation du public permet l'intégration du projet dans son contexte socio-économique, et devient ainsi un paramètre de mesure de son acceptabilité sociale, et contribue à sa durabilité.

6.1 PRINCIPE ET METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La méthodologie utilisée est l'enquête par entretien direct sur la base d'un guide semi-directif qui a permis d'instaurer des échanges fructueux avec les différents interlocuteurs. Ceci a permis de créer un cadre de discussion avec les acteurs de façon à leur permettre de s'exprimer dans les meilleures conditions possibles. L'objectif de l'enquête a été de recueillir les perceptions, les avis, les préoccupations et les recommandations du public sur le projet agropole Sud.

Les discussions avec le public visé ont tourné autour des points suivants :

- La perception, les préoccupations et les attentes sur l'agropole Sud ;
- Les risques ou menaces probables sur l'agropole Sud ;
- Les recommandations pour une mise en œuvre réussie de l'agropole Sud

La consultation du public qui s'est déroulée dans les trois régions du 12 mars au 12 juin 2019 selon plusieurs séquences, a concerné plus de deux-cents acteurs à travers les structures socio-professionnelles suivantes :

- L'administration territoriale : Gouverneurs et Préfets ;
- Les communes territoriales et chambres consulaires : Mairies, Conseil départemental, chambre de commerce, chambre de métiers ;
- Les Services techniques régionaux et départementaux : Division régionale de l'Environnement et des Établissements classés (DREEC), Direction régionale du Développement Rural (DRDR), Service régionale de l'élevage, Service régional des Pêches, Service régional du Commerce, , Inspection régionale des Eaux et Forêts, Service régional de l'hydraulique, Service régional des Mines et de la Géologie (SRMG), Service de l'Urbanisme et de l'Habitat (SRUH), Inspection d'Académie, Chambre des métiers, Inspection régionale du Travail et de la sécurité sociale (IRTSS), Service régional de la Planification, Service régional de l'Assainissement, Service régional du Cadastre, la Microfinance, etc.
- Projets, programmes et Agences : Agence régionale de développement (ARD), Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Agence nationale de l'Aquaculture (ANA), Agence nationale d'insertion et le développement agricole (ANIDA), Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), PAPSEN :PAIS Sédhiou, Programme d'appui au développement économique et social du Sénégal (PADESS), Comité d'appui et de soutien au développement économique et social des régions de Ziguinchor et de Kolda (CASADES), etc. ;



- Les organisations de producteurs : Union des jeunes de la commune d'Adéane (UJCRA), Société des coopératives de Ziguinchor (SOCAAS), COPAD, ASSOLUCER, GIE CAMARACOUNDA, NAANGUE Fouladou, GIE des Producteurs d'anacarde de Marsassoum, Union régionale des producteurs de maïs (URCOMS), société coopérative de Sandiniéry, Coopérative des terroirs Fankanta de Marsassoum, Cadre régional de concertation des opérateurs de la filière anacarde de Kolda, CRCR de Ziguinchor ;
- Les populations de Adéane et Baghagha dans le département de Ziguinchor.

6.2 ANALYSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

6.2.1 Appréciation générale du projet par les acteurs

La consultation du public a permis de cerner l'appréciation globale de l'agropole Sud par les différents acteurs rencontrés. D'une manière générale, le projet est bien accueilli, et perçu comme un besoin et même une nécessité qui vient à son heure. Au regard des énormes potentialités économiques que présentent les principales filières ciblées (mangue et anacarde) dans la zone, le projet peut procurer beaucoup d'opportunités en Casamance : génération d'emplois notamment pour les jeunes, amélioration du cadre et de la qualité de vie des populations, valorisation des productions agricoles, etc. L'agropole constitue une attente au niveau de toutes les catégories d'acteurs, et la plupart s'impatientent pour sa mise en place.

Cependant, cet espoir partagé que suscite l'agropole n'a pas caché certaines craintes exprimées sous forme de recommandations visant la nécessaire prise en compte de la préservation de l'environnement (défrichement attendu pour l'implantation des modules par exemple), la question foncière, l'implication de tous les acteurs notamment à la base dans la mise en place et l'exploitation de l'agropole, etc.

Les perceptions, opinions, préoccupations et principales recommandations des acteurs selon leurs catégories socio-professionnelles, sont synthétisés dans les sections qui suivent.

6.2.2 Les autorités administratives

6.2.2.1 Région de Ziguinchor

PREOCCUPATIONS

- Le déboisement de plusieurs hectares qui contribuerait à la réduction des surfaces forestières et l'érosion de la diversité biologique avec des conséquences écologiques qui peuvent être énormes à plus ou moins long terme ;
- Les risques d'accident avec la densification du transport notamment au niveau des sites ciblés pour accueillir les différents modules de l'agropole ;
- La sécurité des personnes et des biens eu égard au conflit latent dans la zone ;
- La non appropriation du projet par les communautés qui peut constituer une entrave à son appropriation ;
- La disponibilité foncière qui peut faire défaut notamment dans la région de Ziguinchor ;
- Le déficit éventuel de main-d'œuvre de qualifié eu égard à l'insuffisance d'écoles de formation professionnelle surtout en ce qui concerne les usines de transformation de produits agricoles ;
- La pollution des eaux et des sols par la production attendue de beaucoup de déchets solides et liquides issus des processus de transformation par les usines qui seront implantées dans l'agropole ;



- Marginalisation des familles dont les terres ont été impactées par le projet ;
- Contraintes techniques : organisation des filières, intégration des marchés internationaux, etc. ;
- La dégradation des mœurs chez les populations autochtones (prostitution, usage de stupéfiants, etc.) du fait d'un afflux massif attendu de personnes pour la recherche de travail.

LES ATTENTES

- L'augmentation de la valeur ajoutée et l'opportunité de débouchés pour les produits locaux et l'augmentation de la richesse des populations ;
- La préservation des intérêts des communautés à travers en particulier la création d'emplois et de richesse chez les jeunes et les femmes, ce qui pourrait contribuer à la lutte contre l'émigration clandestine dans la région, et la construction d'infrastructures sociales (écoles, structures sanitaires, etc.)
- Le levier pour le développement économique de la commune d'Adéane à travers l'accroissement des recettes fiscales pour la commune.

RECOMMANDATIONS

- Choisir les sites d'implantation des modules de l'agropole sur des bases concertées et légales, et mettre en place des cadres de concertation pérennes garantissant la participation et l'inclusion de tous les acteurs concernés ;
- Impliquer davantage les services techniques et procéder à la signature de convention entre ces derniers et l'agropole en vue d'un accompagnement dans les domaines de leurs compétences ;
- Respecter les délais de mise en place de l'agropole, et accompagner les producteurs notamment dans les activités transformation des produits ;
- Sur la base de la réussite de la phase test sur la mangue et l'anacarde, étendre les activités de l'agropole vers d'autres produits comme le madd, le toll, etc., et créer des plateformes secondaires au niveau des arrondissements pour faciliter la collecte des productions.

6.2.2.2 Région de Sédhiou

LES PREOCCUPATIONS

- Déficit d'implication des collectivités territoriales pour le choix des sites devant accueillir les modules de l'agropole ;
- Accessibilité d'Adéane, module central par rapport aux départements de Bounkiling et Sédhiou ;
- Déficit de communication entre niveaux central et déconcentré qui ne facilite pas une bonne coordination pour la mise en œuvre de l'agropole ;
- Le non-respect des engagements des parties prenantes qui pourrait anéantir tous les efforts et engloutir les espoirs des populations de la Casamance.



LES ATTENTES

- la valorisation des filières mangue et anacarde, un impact économique et social sur les populations à travers l'encadrement de la chaîne de valeur (du producteur au marché national et international pour permettre à chaque acteur d'y trouver son compte) ;
- le développement d'une stratégie pour appuyer la production (semences, intrants, espèces améliorées) en relation avec les institutions de recherche (ISRA, université de Ziguinchor) pour améliorer la qualité de la production et réduire les pertes de production au niveau de la filière mangue ;
- le renforcement des capacités des organisations des producteurs et d'actions des PME ;
- La valorisation du potentiel agricole de la zone sud par la création de chaînes de valeurs pour la promotion d'une valeur ajoutée et la consolidation des performances dans toutes les filières surtout le riz ;
- La mise en place des infrastructures socioéconomiques pour promouvoir le développement des activités génératrices de revenus, la création d'emplois et la lutte contre le chômage et la précarité de la vie ;
- Le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ainsi que le développement du secteur secondaire à travers l'industrialisation.

LES RECOMMANDATIONS

- Prôner l'approche participative en impliquant tous les acteurs, des autorités décentralisées aux autorités déconcentrées tout en définissant clairement le rôle et les responsabilités de chacun, et instaurer la tenue régulière de comités départementaux de développement (CDD) pour partager les informations à chaque étape du processus de mise en place de l'agropole ;
- Indemniser les populations impactées par l'agropole (terres agricoles, maisons) de façon juste, et veiller à la représentation équitable des familles d'acteurs dans les organes de pilotage du projet.
- Créer des plateformes secondaires au niveau des arrondissements pour faciliter la collecte des productions ;
- Créer une unité de traitements des déchets qui pourra être réutilisée dans le cadre de l'agropole ;
- Veiller au respect des engagements par les différentes parties prenantes, la transparence dans la gestion du projet, et à la rigueur dans le choix des entreprises devant conduire les travaux notamment en ce qui concerne leurs capacités logistiques, financières et techniques.

6.2.2.3 Région de Kolda

PREOCCUPATIONS

- La prise des décisions au niveau central sans l'implication du niveau local est peut constituer un facteur de risque par rapport à la réussite ;
- Le manque de rigueur dans le choix des filières et la non prise en compte de la dimension environnementale et la main-d'œuvre locale peuvent être sources d'échec de l'agropole ;
- Les tensions qui peuvent survenir de l'expropriation des terres, de pertes d'actifs ou d'activités chez les populations dans le cadre de l'implantation des modules ;
- La non implication des populations en amont et en aval du processus de mise en place de l'agropole Sud d'autant plus que le projet leur est destiné pour la création d'emplois et l'installation d'unités de production ;
- La prise en compte des aspects de santé en rapport avec le flux de travailleurs venus d'ailleurs.



ATTENTES

- Le décloisonnement de la zone et amélioration de la situation économique en termes d'offres d'emplois dans les différents maillons des chaînes de valeurs (production, transformation, transport, etc.) ;
- L'amélioration de la situation nutritionnelle ou alimentaire de la population si une bonne partie des produits transformés est commercialisée sur place ;
- Le renforcement de la pertinence du maillage énergétique que le gouvernement du Sénégal est en train d'installer notamment à travers la ligne de 225 KW entre Kédougou et Ziguinchor, traversant ainsi toutes les localités du Fouladou. La fourniture d'électricité à travers cette ligne, à terme permettra à beaucoup d'entreprises de sortir de Dakar et s'installer en Casamance par exemple. L'agropole pourra s'aligner à cette dynamique en rendant efficient l'investissement du transport de l'électricité haute tension et la connexion au réseau des futures entreprises qui vont s'installer sur place.

RECOMMANDATIONS

- Impliquer tous les acteurs (population, task force, autorités, etc.) dans le processus de création, de mise en œuvre et d'exploitation de l'agropole en s'appuyant sur un programme concerté de communication ;
- Veiller à ce que toute la production ne soit pas exportée, et faciliter l'accès de la population locale aux produits transformés ;
- Favoriser l'emploi des jeunes notamment locaux ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'autorité administrative dans tout le processus d'implantation de l'agropole, et veiller à ce que les services techniques soient bien impliqués dans les activités du projet ;
- Veiller à la préservation de l'environnement dans tout le processus d'implantation et d'exploitation de l'agropole.

6.2.3 Les élus locaux

6.2.3.1 Région de Ziguinchor

PREOCCUPATIONS

- Le fait que Adéane ait été choisi comme site d'accueil du module central de l'agropole Sud au détriment d'autres localités concurrentes de l'arrondissement peut être source de frustration qui peut être à l'origine de sabotage avec comme conséquences le découragement de potentiels bailleurs de fonds ;
- L'insécurité du fait que le village de Baghagha qui abrite le module central soit attaqué chaque année par des malfaiteurs ;
- La recrudescence de maladies (IST VIH/SIDA par exemple) avec l'arrivée d'étrangers à la recherche de travail avec l'avènement de l'agropole ;
- Le défrichement pour l'implantation des modules peut être source de destruction de la flore et des produits forestiers non ligneux (nérés, maad, toll, etc.) qui prennent du temps à se régénérer ;
- La délicatesse de la question foncière en Casamance, et la nécessité de bien sensibiliser les populations concernées dans le choix des sites devant abriter les modules ;
- Un risque commercial (vente des produits) en raison de l'absence de marchés pour leur écoulement ;



- La préservation des intérêts des communautés pour qu'elles puissent se sentir incluses dans le projet notamment en termes d'emplois ;
- Les bana-bana peuvent constituer une menace en ce sens qu'ils peuvent court-circuiter le système de façon à ce que les producteurs n'amènent pas leurs produits au niveau des modules/plateformes si une bonne organisation n'est pas instaurée entre les producteurs et l'agropole ;
- La menace réelle que constitue la mouche blanche au niveau de la production de mangue malgré l'intervention de l'ISRA dans ce domaine.

ATTENTES

- Opportunité pour les jeunes de rester dans leurs terroirs avec la création d'emplois ce qui pourrait atténuer l'émigration clandestine vers l'Europe et la Gambie et l'exode rural vers Dakar ;
- Opportunités pour la réalisation d'infrastructures sociales de base surtout pour la santé et l'éducation, l'amélioration des conditions de vie des populations (création de nouvelles sources de revenus, amélioration des conditions d'existence, augmentation du pouvoir d'achat) ainsi que le développement socio-économique de la Casamance à travers la valorisation des ressources naturelles ;
- Contribution à l'augmentation de la visibilité de la région grâce aux produits « made in Casamance » qui seront vendus à travers le Sénégal et le monde.

RECOMMANDATIONS

- Faire en sorte que la collectivité et la population puissent se retrouver dans ce projet d'abord à travers la main d'œuvre et les investissements (écoles, postes de santé, ambulance) que la responsabilité sociétale des entreprises devrait prendre en compte ;
- Faire en sorte que la Commune d'Adéane puisse bénéficier de retombées notamment en ce qui concerne les taxes ;
- Procéder à l'extension du lotissement du village de Baghagha c'est-à-dire lui accorder un espace pour pouvoir loger les étrangers qui vont venir étant donné le manque actuel d'espace habitable dans le village ;
- Augmenter la capacité électrique et l'accès à l'eau pour améliorer les conditions de vie des populations dans la commune d'Adéane et en particulier à Baghagha village qui accueille le module central ;
- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des populations sur le projet agropole afin de leur permettre de mieux comprendre le projet ;
- Trouver des marchés en amont pour la commercialisation des produits finis afin d'éviter le risque commercial.

6.2.3.2 Région de Sédhiou

PREOCCUPATIONS

- Les risques environnementaux et sociaux, les différentes pathologies des plantes (mouches des fruits, les attaques des insectes) constituent une menace sérieuse sur la viabilité du projet agropole ;
- Les risques de rupture de matières premières étant donné la saisonnalité des productions des filières ciblées ;
- La question foncière (disponibilité des terres) liée à l'implantation des modules et les conséquences qu'elle peut générer au niveau du projet en termes d'acceptabilité par les populations ;



- L'accessibilité du module central (Adéane) qui peut constituer un problème pour l'acheminement des productions en provenance des départements de Sédhiou et de Goudomp vers ce lieu ;
- Le déficit de route et de pistes de production dans la région qui peut avoir un impact négatif sur le transport des produits vers les modules satellites ;
- La non implication des structures, des collectivités territoriales, des populations et de la main-d'œuvre locale qui peut être source de frustration et de contrainte pour l'acceptabilité sociale du projet ;
- Le changement des mœurs au niveau local avec l'arrivée de travailleurs en provenance d'autres localités ;

ATTENTES

- Le développement des unités satellites qui doivent être fonctionnelles et jouer leur véritable rôle pour le prétraitement des produits ;
- Le renforcement des capacités des femmes en matière de transformation des produits agricoles ;
- L'agropole va révolutionner la transformation de la mangue et les produits transformés peuvent être exportés, et concourir au développement durable de la zone ;
- Établir des textes réglementaires qui vont définir les rôles et responsabilités de chaque acteur (conseils départementaux, Maires, services techniques décentralisés, population, partenaires) ;
- Écoulement facilité de toutes les productions (fruits, produits agricoles, forestières, etc.) issues des pôles communautaires, des pôles aquacoles.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les unités satellites ainsi que la formation des producteurs, tout en privilégiant la main d'œuvre locale ;
- Concevoir et mettre en œuvre un programme de communication notamment en direction des populations, et un programme de renforcement des capacités et d'accompagnement des producteurs ;
- Réfléchir sur l'opportunité de faire bénéficier de retombées financières au conseil départemental ;
- Veiller au respect des mœurs et cultures des autochtones ;
- Prendre toutes les dispositions pour améliorer les infrastructures routières pour faciliter la circulation des personnes et des biens notamment en érigeant un pont sur Témento, à Bambaly ou y transférer plus tard le bac de Marsassoum, réhabiliter le barrage de Diopcounda et bitumer la route reliant Saré Téning à la RN6 ;
- Procéder à une discrimination positive pour le recrutement de la main d'œuvre.

6.2.3.3 Région de Kolda

PREOCCUPATIONS

- L'insécurité qui sévit dans la zone depuis plusieurs décennies qui constitue un facteur de risque pour le développement de l'agropole ;
- La déforestation liée au défrichement des sites ciblés dans chaque région qui va contribuer au processus de dégradation des ressources forestières ;



ATTENTES

- L'agropole peut contribuer à l'harmonisation des activités dans les trois régions, au désenclavement des sites ciblés, et au développement des secteurs économiques ;
- Le renforcement des capacités de ceux qui vont travailler dans l'agropole, la valorisation des produits forestiers, la lutte contre le sous-emploi, et l'autonomisation des femmes favorisée par les activités économiques.

RECOMMANDATIONS

- Impliquer tous les acteurs notamment à la base pour réussir l'appropriation et la durabilité de l'agropole ;
- Renforcer les capacités des acteurs notamment dans les domaines des nouvelles technologies et de l'entrepreneuriat.

6.2.4 Les services techniques

6.2.4.1 Région de Ziguinchor

PREOCCUPATIONS

- La difficulté de trouver une assiette de 250 ha au risque d'empiéter sur les zones classées ou les établissements humains ;
- La mise à disposition de fonds pour la prise en charge du plan cadre de gestion environnementale et sociale, d'études complémentaires (étude d'impact approfondie ou une analyse environnementale initiale ou autre, l'appui institutionnel aux services techniques, le renforcement des capacités des acteurs tels que les services techniques, le commandement territorial, les acteurs locaux, etc.) ;
- L'accessibilité de Adéane à partir des départements de Goudomp et de Sédhiou sans un pont à Goudomp ;
- Les risques de pathologies respiratoires avec le soulèvement de poussières par les entreprises lors des travaux de construction des modules de l'agropole ;
- L'absence d'une situation de référence sur les filières ciblées (mangue et anacarde) par l'agropole notamment en ce qui concerne l'occupation de sol à partir de laquelle on pourra évaluer la progression de ces cultures en termes de défrichement ;
- La destruction du couvert végétal lors de la mise en place des modules de l'agropole avec comme conséquences l'érosion des sols, la destruction de la faune et de la flore, le déséquilibre écologique dans la zone ;
- La pression sur les terres qui peut être source de conflits de même que celle exercée sur les produits forestiers (fruits forestiers et ressources ligneuses) et les forêts du fait d'une course effrénée vers les terres pour l'augmentation des superficies emblavées pour la mangue et l'anacarde ;
- une mauvaise gestion des déchets issus de l'agropole (eaux usées, déchets solides) qui peut être source de pollution du milieu aquatique ;
- le risque que l'agropole soit à l'origine du développement d'une monoculture d'anacarde et de mangue en mettant l'accent sur ces deux cultures ;
- L'insécurité qui sévit encore dans la zone avec un risque potentiel de conflits ;
- Les conséquences des changements climatiques, le développement des maladies et le parasitisme des fruitiers, qui peuvent être un risque pour la diminution des quantités de productions de fruits (matières premières) en Casamance ;



- Les risques d'expropriation des terres et disparition des petites unités de transformation au profit des multinationales qui vont s'installer avec l'avènement de l'agropole ;
- Le fonctionnement de l'agropole sur toute l'année étant donné que la mangue et l'anacarde sont des produits saisonniers (plusieurs unités ferment faute de matières premières à une certaine période de l'année) ;
- Le risque de dégradation rapide des pistes de production par les gros porteurs
- La concurrence qui peut exister entre l'agropole et les unités de transformation existantes qui peut anéantir les activités des femmes formatrices de fruits si une coordination horizontale n'est pas établie.

ATTENTES

- L'implication effective des services techniques pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles dans la mise en place et l'exploitation de l'agropole ;
- La contribution au développement socio-économique de la région par la création de beaucoup d'emplois qui peut réduire l'émigration clandestine, le développement des activités génératrices de revenus, et la réduction de la pauvreté à travers la mise en place d'infrastructures économiques ;
- La possibilité chez les producteurs de vendre leurs produits aux industriels à des prix homologués pour la mangue et l'anacarde, ce qui peut leur procurer des revenus et des retombées conséquentes ;
- La valorisation et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits telle que l'anacarde.
- Le renforcement de la fonctionnalité des centres de formation professionnels qui sont censés former les futurs employés de l'agropole à travers l'élargissement de leurs capacités d'accueil, leur équipement et la capacitation des formateurs notamment dans les domaines de la transformation des fruits, des légumes et des céréales.

RECOMMANDATIONS

- Accélérer la réalisation du projet parce que cela suscite beaucoup d'espoirs au niveau des producteurs des trois régions avec des prix homologués. Même si la filière anacarde est plus organisée, les producteurs n'y voient pas encore leurs comptes. Avec cette agropole, les agriculteurs auront plus à gagner avec des prix stables ;
- Mettre en place un comité pluridisciplinaire impliquant tous les services pour trouver des solutions à tout problème ;
- Faire un recensement des unités de transformations fonctionnelles afin d'éviter d'installer au niveau de la plateforme des unités déjà existantes ;
- Incrire l'agropole dans le schéma global de développement de la Casamance ;
- Stopper l'exportation des noix brutes de cajou, et faire en sorte qu'une bonne partie des producteurs puissent avoir des contrats et des conventions de commercialisation avec l'agropole au moins pour sécuriser l'activité de transformation ;
- Procéder à un recensement exhaustif des vergers de manguiers et d'anacardiens ainsi que les producteurs pour évaluer la capacité de production de la région, encadrer les producteurs, et créer une synergie entre les petites unités de transformation et l'agropole pour au moins garantir la survie et la bonne marche du projet ;
- Préserver les ressources forestières de l'extension des champs d'anacarde et de mangue, et au besoin, affecter une partie des recettes à un fonds de sécurisation des ressources forestières à travers un mécanisme à définir.
- Instaurer des taxes sur la collecte des noix, et obliger les opérateurs économiques à soutenir la production et les Eaux et Forêts pour la production permanente des plants d'anacarde de bonne qualité ;



- Développer un axe de collaboration entre l'agropole et l'Université de Ziguinchor pour former des étudiants et développer des filières de formation en vue de leur insertion dans l'agropole.

6.2.4.2 Région de Sédhiou

PREOCCUPATIONS

- Le respect des mesures d'accompagnement sociales et les normes environnementales, et l'implication de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre du projet agropole ;
- Les risques liés au changement climatique (l'irrégularité des pluies qui peut impacter négativement la production d'anacarde et de mangue dans la région), les maladies dues aux attaques par exemple des mouches des fruits et des insectes qui peuvent impacter la production (mauvais rendement) ;
- La dégradation de l'environnement avec la production de déchets et la pollution de toute nature aussi bien pendant la phase des travaux que pendant celle de l'exploitation de l'agropole ;
- Emergence de nouvelles maladies liées à l'afflux de personnes venues d'ailleurs pour les besoins d'emplois ;
- La question foncière notamment l'expropriation des terres et la question des indemnités des personnes impactées y afférentes, la non implication effective des populations, qui peuvent être des facteurs négatifs pour l'acceptabilité du projet par les populations ;
- Les risques de marginalisation des cultures céréalières au profit des cultures d'anacarde et de mangue dans la région ;
- La difficulté d'écoulement des produits transformés qui est une question cruciale qu'il faut gérer dès le départ du projet tout en pensant à la conservation (magasins de stockage et conservation) ;
- L'insécurité qui sévit en Casamance qui peut constituer une entrave à la bonne marche de l'agropole ;
- La salinisation des terres et l'ensablement des vallées ;
- Les risques de rupture de matières premières du fait de la saisonnalité des productions des deux filières ciblées ;
- Le vieillissement des manguiers avec comme conséquence la baisse de la production ;
- L'enclavement de certaines zones de production.

ATTENTE

- Appui au comité de suivi environnemental (appui institutionnel, renforcement de capacités) qui lui permettra de faire le suivi convenablement ;
- Le développement de la région de Sédhiou à travers le projet qui va apporter un plus à la communauté de Sédhiou, et faire en sorte que les populations en bénéficient par les emplois créés, le développement des infrastructures, et les mesures d'accompagnement (santé, éducation, etc.) ;
- La promotion de la valeur ajoutée aux produits locaux transformés, et un profit pour les femmes qui sont le maillon central de la transformation des fruits et légumes ;
- Une intégration des différentes filières ciblées et l'implication des acteurs de ces secteurs ;
- la présence de projets structurants pour mettre en place des Centres d'impulsion pour la modernisation de l'Élevage(CIMEL) pour booster la production, mais également la mise en place de laboratoire régional de contrôle de qualité des Denrées alimentaires d'origine animale(DAOA).



- Un équipement adapté à une industrialisation qui permet de transformer sur place les DAOA (les produits laitiers, les œufs, la cire, les viandes, les cuirs et peaux etc.) est également attendue.
- Développement de l'aquaculture ;
- La création de centres de formation équipés au sein de l'agropole pour renforcer les capacités des producteurs ;
- L'accueil des élèves de l'enseignement général pour leur permettre de découvrir le monde du travail, ce qui peut susciter des vocations mais et surtout changer la conception erronée que les élèves ont de la formation professionnelle et technique, qui consiste à croire qu'elle n'est là que pour accueillir les « déchets » du système.

RECOMMANDATIONS

- Se rapprocher des services techniques et de les impliquer étroitement dans le projet ;
- Veiller au respect des normes environnementales et de la réglementation d'une manière générale ;
- Que les rôles et responsabilités des acteurs institutionnels soient clairement identifiés et définies dans le cadre de cette étude ;
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de communication jusqu'au niveau des villages en utilisant les radios locales, et mettre en place un mécanisme de renforcement permanent des capacités des différents acteurs concernés par les filières ciblées ;
- Organiser des visites d'échanges dans des localités au Sénégal, Afrique ou ailleurs si c'est possible, des zones où les populations ont accepté de libérer leur assiette foncière pour la réussite d'un grand projet ;
- Promouvoir le label Casamance et créer des connexions entre l'agropole et les fermes existantes ;
- Faire régulièrement des évaluations sur la mise en œuvre du projet pour en mesurer les performances et apporter les corrections nécessaires ;
- Construire des ponts pour relier Sédhiou et Goudomp et faciliter ainsi la circulation des produits et l'accès au module central à Adéane ;
- Renforcer la paix ;
- Faire en sorte que les travailleurs soient dans de bonnes conditions, et favoriser la main-d'œuvre locale.

6.2.4.3 Région de Kolda

PREOCCUPATIONS

- La question foncière liée à l'implantation des modules régionaux qui peut générer des conflits au niveau des villages polarisés ;
- L'enclavement des sites pour sortir les produits dans certaines localités comme dans le département de Médina Yoro Foula ;
- L'agropole risque de ne bénéficier qu'aux multinationales au détriment des petits producteurs de la région et peut être source d'exploitation des ressources forestières et minières de la Casamance ;
- La salinisation des terres qui est entrain de progresser dans la région avec une pollution des sols qui constitue une réelle contrainte à l'agriculture ;



- La faiblesse du niveau de formation professionnelle des jeunes qui peut être un frein pour l'emploi de cette catégorie d'acteurs dans la région, et favoriser les jeunes des autres régions du pays ;
- Les charges récurrentes à la mise en place d'une usine en Casamance peuvent être source de découragement pour les investisseurs ;
- La domination des aspects économiques sur les aspects sociaux (statut, mode de recrutement, type de contrat, etc.) ;
- La Guinée Bissau produisant de grandes quantités d'anacarde pourrait concurrencer le Sénégal si les bonnes mesures ne sont pas prises pour parer à cette éventualité par la mise en place d'un bon cadre de concertation et de coopération entre les deux pays ;
- Le manque de matières premières pendant une certaine période de l'année du fait de la saisonnalité des productions d'anacarde et de mangue, situation qui peut être exacerbée par le phénomène des changements climatiques ;
- Le manque de données fiables sur les filières retenues ;
- Les maladies et attaques au niveau des plantations de manguiers (mouche des fruits) et d'anacarde, et le manque de données fiables sur ces deux cultures ;
- Le retour de la paix définitive en Casamance ;
- L'extension des superficies des champs d'anacarde et de manguiers au détriment des forêts et des autres cultures ;
- Le développement des cultures d'anacarde et de mangue au détriment des autres cultures qui pourrait installer la Casamance dans le développement de monocultures, et les maladies qui pourraient ravager les productions.

ATTENTES

- Un véritable levier de développement économique et social de la région naturelle de la Casamance à travers l'amélioration de la qualité et la valorisation des produits horticoles et agricoles, la création d'emplois qui réduit le chômage et l'émigration clandestine, et l'accroissement général du pouvoir d'achat des populations de la zone Sud ;
- Des investissements conséquents pour l'aquaculture dans la région qui font souvent défaut étant donné l'importance du poisson dans la région par rapport à la mangue et à l'anacarde ;
- La réduction des pertes post-récolte (pourrissement de la mangue), et promotion de la consommation locale des produits transformés de la Casamance ;
- L'organisation du secteur et les organisations socio-professionnelles, i les accompagner, les organiser et les former ;
- L'amélioration de la production à travers la recherche, l'organisation du secteur et les organisations socio-professionnelles et la préservation des intérêts des producteurs.

RECOMMANDATIONS

- Développer l'aquaculture dans l'agropole avec notamment la mise en place de cages ou bassins piscicoles qui nécessitent des investissements lourds ;
- Mettre en en place des infrastructures socioéconomiques
- Mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation pour montrer l'importance du projet et éviter de la frustration des populations et les autres acteurs ;
- Veiller à corriger, autant que possible, le déséquilibre économique qui existe entre les trois régions ;
- Impliquer effectivement tous les acteurs de la région notamment les services techniques dans le processus d'implantation de l'agropole ;



- Veiller à ce que l'EES soit bien conduite en insistant l'analyser les variantes, et faire une description exhaustive des différentes composantes pour faire un bon choix des technologies, sur le plan de la faisabilité sociale, économique, environnementale, les conditions environnementales de base c'est-à-dire faire une situation de référence des trois régions, les conditions d'un bon suivi environnemental à travers une bonne définition de la stratégie à adopter, et mettre à disposition les ressources financières pour la mise en œuvre du CGES ;
- Veiller à l'inclusion des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres pour la sélection des entreprises devant réaliser les travaux de l'agropole ;
- Créer les conditions de la pérennisation des acquis du projet et de son extension dans d'autres contrées du pays ;
- Mettre en place des stratégies qui permettront d'avoir des données fiables sur les filières retenues pour l'agropole
- Inclure la recherche dans le développement de l'agropole Sud ;
- Prévoir une bonne maîtrise de l'eau ;
- Diversifier les filières à développer dans l'agropole.

6.2.5 Les organisations de producteurs

6.2.5.1 Région de Ziguinchor

PREOCCUPATIONS

- Le manque de communication sur l'agropole ;
- La déforestation liée à l'implantation des différents modules de l'agropole et les impacts environnementaux et sociaux importants (pollution, déforestation, déchets, etc.) ;
- Disparition des unités locales de transformation du fait d'une concurrence déloyale entre les petites unités de transformation et l'agropole, et exportation de tous les produits transformés au détriment du marché local.

ATTENTES

- De nombreuses opportunités pour la Casamance : accroissement de la production de mangue et d'anacarde et augmentation de leurs valeurs ajoutées, création d'emplois, augmentation des revenus, amélioration du cadre de vie et renforcement du tissu social ;
- Une bonne organisation des producteurs qui permettra de viabiliser les vergers et les champs de mangue et d'anacarde et la cueillette ;
- Réduction significative des pertes de production des deux produits et le développement d'autres activités économiques autour de la mangue et l'anacarde.

RECOMMANDATIONS

- Démarrer très tôt le projet pour éviter les suspicions, et mettre en place un cadre de concertation au sein duquel les acteurs locaux seront parties prenantes ;
- Mettre en place un pôle communication pour l'agropole et sensibiliser les populations pour une meilleure acceptabilité sociale de l'agropole ;
- Améliorer la qualité des matières premières avec l'appui des services techniques compétents ;
- Veiller à la mobilisation à temps des moyens humains, financiers et matériels pour la réalisation du projet dans les meilleures conditions possibles ;
- Faciliter l'accès à l'agropole par la mise en place d'une ligne de transport adéquat.



6.2.5.2 Villages de Baghagha et Adéane

PREOCCUPATIONS

- Privilégier l'emploi des étrangers au lieu des locaux ;
- L'impact négatif sur la vie des jeunes du village, les changements de mœurs, la débauche des jeunes filles et garçons avec la venue des étrangers comme le cas de la zone aurifère de Sabodola ;
- La gestion des déchets qui peuvent avoir des impacts négatifs sur les champs et le fleuve ;
- La non indemnisation des propriétaires terriens du site d'accueil ;
- La baisse du prix d'achat de l'anacarde.

ATTENTES

- La réduction du taux de chômage notamment chez les jeunes diplômés et le retour des jeunes vers leurs terroirs ;
- Une amélioration du cadre de vie des populations de la commune avec la construction des voies d'accès, des infrastructures éducatives et sanitaires, l'augmentation de la capacité électrique ;
- L'instauration d'une paix définitive en Casamance et une stabilité dans tous les villages avec la création d'emplois et le cadre de vie des populations ;
- La construction de centres de formation professionnelle pour appuyer et accompagner la qualification des jeunes afin de constituer une main d'œuvre qualifiante pour l'agropole ;
- Apport de plus-value et relance de l'agriculture en Casamance.

RECOMMANDATIONS

- Hâter la réalisation du projet, et prendre en compte les aspects sécuritaires sous toutes leurs formes ;
- Construire dans l'usine un centre de formation professionnelle pour former la population sur les métiers agricoles et sur les techniques d'exploitation des produits agricoles ;
- Trouver les créneaux d'échanges et les marchés d'écoulement des produits transformés ;
- Former, encadrer, accompagner les producteurs sur la plantation des variétés productives de bonne qualité surtout pour la mangue et à cultiver sur de grands espaces afin de permettre la disponibilité d'une matière première de bonne qualité ;
- Renforcer l'aspect sanitaire dans la commune par la mise en place d'une structure sanitaire digne de ce nom capable de faire face aux besoins avec l'arrivée massive de travailleurs et des personnels de l'agropole à Baghagha ;
- Développer d'autres filières basées sur les agrumes, les pommes, le raisin, etc. étant donné le potentiel agricole de la Casamance pour diversifier les ressources arboricoles et financières ;
- Fixer un prix homologué pour les produits d'anacarde et de la mangue.

6.2.5.3 Région de Sédhiou

PREOCCUPATIONS

- La participation de l'ensemble des acteurs dans le processus de mise en place de l'agropole ;
- Baisse de la production d'anacarde qui peut compromettre le bon fonctionnement de l'agropole ;
- Le manque d'organisation des producteurs et absence de partenaires pour la commercialisation de la production ;



- L'extension prévue des champs de manguiers et d'anacardiens qui peut contribuer à la déforestation et même des feux de brousse qui peuvent détruire le patrimoine forestier de la région ;
- L'enclavement des sites de production ;
- Manque de communication qui peut conduire à une mauvaise perception des objectifs de l'agropole d'où une non appropriation du projet par les populations.
- La présence des prédateurs et le développement de maladies des fruits (mouche blanche) qui ont un impact réel sur la production de mangues et d'anacardes ;
- les changements climatiques qui impactent le développement des cultures de manguiers et d'anacardiens ;

ATTENTES

- Un accompagnement des producteurs sur l'amélioration de la capacité de production, de la collecte des noix d'anacarde, le stockage et l'écoulement des produits et le développement des infrastructures (magasins de stockage) ;
- Une autonomie financièrement des producteurs à travers la mise en place des plateformes qui permettront de regrouper les produits et de les vendre facilement avec un prix acceptable.
- Une autosuffisance alimentaire ;
- Appui aux organisations (GIE, coopérative) à devenir des unions, de bonnes organisations afin de pouvoir intégrer les fédérations nationales.
- Fixation des jeunes dans leurs terroirs ;
- Accroissement des richesses au niveau local et amélioration des conditions sanitaires et d'éducation.

RECOMMANDATIONS

- Doter les producteurs de moyens adéquats notamment des moyens de transport pendant l'hivernage pour la récolte des produits ;
- Informer et sensibiliser davantage les producteurs qui s'activent dans les filières mangue et anacarde pour mieux intégrer l'agropole ;
- Impliquer tous les acteurs dans le processus de mise en place de l'agropole et de son exploitation ;
- Bien identifier les vrais acteurs au niveau du terrain (producteurs, commerçants, transformateurs. Ne pas faire seulement un travail de bureau ;
- Un accompagnement des producteurs dans tous les domaines (semences, engrais, équipements, etc.) pour une production de bonne qualité.

6.2.5.4 Région de Kolda

PREOCCUPATIONS

- L'avenir incertain des unités de transformation existantes avec l'avènement de l'agropole ;
- Disponibilité de la matière première en toute saison étant donné la saisonnalité de la production des filières retenues (mangue et anacarde) ;
- Les maladies et les attaques aux plantes (mouche des fruits par exemple) qui peuvent impacter sur la production notamment la mangue ;
- La non implication des différents acteurs et l'absence de dialogue dans les décisions prises ;



ATTENTES

- Appui aux producteurs sur les plans organisationnels et de formation pour davantage valoriser les filières mangue et anacarde au profit de tous les producteurs, et la création d'emplois pour les jeunes ;
- Appui aux unités de transformation locales (machine décorticage électrique, fonds de roulement pour achat de plus de matières premières) afin de leur permettre de créer plus d'emplois au niveau local et d'augmenter les productions.

RECOMMANDATIONS

- Visiter les unités locales existantes et voir comment travailler avec leurs propriétaires pour que le module central à Ziguinchor puisse fonctionner comme il le faut ;
- Discuter avec l'ensemble des acteurs sur tout ce qui est prévu au niveau de l'agropole c'est-à-dire des producteurs jusqu'aux transformateurs en passant par les collecteurs, les commerçants, les transporteurs, etc. Échanger avec eux sur toutes les étapes du projet et éviter de venir à chaque fois partager des idées déjà définies ;
- Financer et appuyer d'abord ceux qui s'activent dans la filière c'est-à-dire les acteurs directs au lieu de financer de nouveaux acteurs ;
- Procéder progressivement au renouvellement des vieux sujets d'anacardiens et de manguiers par des variétés améliorées à haut rendement.

6.2.6 Agences, Projets et Programmes

6.2.6.1 Région de Ziguinchor

PREOCCUPATIONS

- La reprise du conflit qui peut compromettre l'avenir du projet ;
- La logistique d'exportation qui peut se poser en termes de bateaux capables de transporter les produits eu égard aux quantités attendues ; autrement, il faut faire recours aux petits bateaux qui viennent au port de Ziguinchor, et une fois à Dakar, utiliser les bateaux River pour l'exportation ce qui peut alourdir les charges ;
- La saisonnalité des productions pour les deux filières retenues (mangue et anacarde) qui peut impacter le fonctionnement 12 mois sur 12 de l'agropole ;
- L'organisation des exploitations à l'image de ce qui se passe dans les Niayes, et renforcer les capacités des producteurs pour qu'ils deviennent de vrais planteurs et pas simplement des exploitants de vergers ;
- Faire appel à la recherche à travers l'ISRA, l'Université de Ziguinchor (département Agroforesterie) et le lycée agricole de Bignona) pour améliorer les variétés de mangue et d'anacarde et booster la production ;
- Avec l'insuffisance des terres cultivables en Casamance, s'il n'y a pas un retour des investissements (terres données par les populations), on peut s'attendre à des réactions très négatives de la part des populations ;
- L'absence de mécanismes de concertation ;

ATTENTES

- L'implication des entrepreneurs locaux, une meilleure structuration des chaînes de valeurs au profit de tous les acteurs, la création d'emplois durables, le développement d'autres infrastructures telles que les pistes de production et l'amélioration des conditions d'existence des populations ;



- Faciliter le retour des immigrés (cadres) qui sont en Europe, aux USA (mise en place des plateformes d'échanges entre les associations de la diaspora, de la Casamance) qui peuvent trouver à travers l'agropole des opportunités de retour en collaboration avec d'autres partenaires dans le module central comme dans les modules secondaires. Il existe des lignes de crédit d'incitation au retour. Ces lignes peuvent être renforcées par des financements bilatéraux ;
- La mise en place des cycles de formation (spécialistes qualité, apprentissage en entreprise, etc.), des laboratoires qui permettent aux jeunes d'avoir un tremplin pour accéder à l'agropole à travers des applications très pratiques ;
- La gestion de l'environnement et la gestion des déchets à travers la mise en place d'une batterie de mesures (une exploitation propre, transférer des technologies) pour éviter les pollutions de toutes natures.

RECOMMANDATIONS

- Impliquer toutes les catégories d'acteurs, partager l'information avec les populations et veiller à ce que l'agropole n'entrave pas les activités agro-pastorales de la zone ;
- Veiller à ce qu'il y ait un bon plan de gestion environnementale et sociale et que l'emprise du site d'Adéane n'impacte pas les espaces de villages déplacés pour ne pas entraver le retour des populations dans ces localités ;
- Travailler avec les services techniques notamment dans la gestion environnementale, et conforter le rôle de l'administration surtout territorial (Gouverneur, préfet, sous – préfet, etc.) ;
- Mettre en place des comités de pilotages regroupant l'ensemble des acteurs pour prendre en comptes les décisions de chaque acteur, les attentes des populations et la gestion des conflits.

6.2.6.2 Région de Sédhiou

PREOCCUPATIONS

- Les risques environnementaux notamment la déforestation liée à l'extension des champs d'anacardiens et de manguiers, la salinisation des terres et les questions sécuritaires ;
- Risques d'anéantissement des petits producteurs par l'agropole.

ATTENTES

- Le développer de l'emploi au niveau local et la fixation des jeunes dans leurs terroirs ;
- L'harmonisation et la recherche de synergie avec les projets et programmes tels que PPDC, PAPSEN/PAIS, PAPEJ, PRODAC, ANIDA, etc.

RECOMMANDATIONS

- Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'agropole et faire une discrimination positive en faveur de la région en ce qui concerne l'emploi ;
- Mettre à contribution des écoles de formation de Sédhiou pour le renforcement des capacités des jeunes pour intégrer l'agropole ;
- Harmoniser les interventions des différents acteurs.



6.2.6.3 Région de Kolda

PREOCCUPATIONS

- Le manque d'appropriation du projet par les acteurs locaux ;
- Les maladies des fruits notamment la mouche des fruits ;
- La concurrence sous régionale dans la production d'anacarde ;
- Le vieillissement des plantations qui a des conséquences notoires sur la productivité et la production ;
- Le risque de rupture du fonctionnement de l'agropole par manque de matières premières du fait que les filières ciblées ont des productions saisonnières.

ATTENTES

- L'intégration des petites unités de transformation dans le dispositif de l'agropole (fédérer les efforts de transformation) et booster l'économie de la région ;
- Désenclaver les zones de production ;
- Renforcer les capacités des acteurs qui vont travailler dans l'agropole surtout dans le secteur artisanal pour qu'ils puissent répondre aux besoins et aux normes qui sont exigées dans cette plateforme.

RECOMMANDATIONS

- Pour l'anacarde, tenir compte de la continuité territoriale entre le Sénégal et la Guinée Bissau notamment en ce qui concerne la concurrence sur les prix aux producteurs ;
- Impliquer tous les acteurs dans le processus de mise en place et d'exploitation de l'agropole et réfléchir sur les autres filières porteuses (miel, lait, riz, etc.) de la région ;
- Développer un programme d'information et de sensibilisation de tous les acteurs pour une bonne acceptabilité du projet ;
- Développer et financer un programme de recherche à travers l'ISRA et la DPV sur les maladies des fruits.

6.3 SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

6.3.1 Les attentes sur l'agropole Sud

L'agropole Sud suscite beaucoup d'espoirs chez les acteurs et populations rencontrés du fait qu'elle peut permettre aux populations de sortir de la précarité et se hisser à un niveau de développement plus stable. Elle constitue une réponse pertinente aux défis de la transformation des produits locaux qui ne profitent pas suffisamment aux producteurs du fait des problèmes d'évacuation, de débouchés (beaucoup de mangues pourrissent par faute de débouchés). L'agropole viendra ainsi contribuer à la résolution de la problématique de la gestion post récolte.



L'autre aspect est que la mangue et l'anacarde ne profitent pas suffisamment à l'Etat parce que vendues à l'état brut à l'étranger notamment vers l'Inde pour ce qui est de l'anacarde. Cela signifie que l'essentiel des richesses tirées de ces produits profitent aux étrangers. Alors que, une fois transformés, ces produits peuvent générer énormément de revenus. La campagne 2018 de l'anacarde a permis d'enregistrer plus de 20 milliards FCFA et plus de trente mille tonnes ont transité par le port de Ziguinchor. Ces statistiques ont été obtenues grâce à la mesure prise par l'Etat d'interdire l'exportation par voie terrestre et qui révèlent le poids de ce produit sur l'économie régionale. La valeur ajoutée pourrait désormais profiter aux producteurs de la Casamance grâce à l'agropole.

L'agropole va répondre à un besoin maintes fois exprimé par les producteurs de la région. Il s'agit de la mise en place d'une industrie de transformation de grande envergure qui permettrait de transformer les produits à très grande échelle. Par ailleurs, l'agropole pourrait constituer un instrument structurant qui va favoriser le développement d'autres activités économiques telles que le transport, la création d'autres unités industrielles notamment une usine d'emballage, etc., et ainsi booster le développement de la Casamance.

L'agropole Sud est un projet pertinent en ce sens qu'il permet le développement des filières, et améliore la production, la commercialisation et la transformation des produits. Il va également contribuer à la création d'emplois notamment chez les jeunes.

En effet, le problème qui s'est toujours posé et qui est lié à la productivité, est le renforcement des activités agricoles, de logistiques et de périmètres maraichers à mettre en place. Pour les groupements de femmes, leurs principaux problèmes concernent le stockage des produits et leur transformation. Sur ce plan, l'implantation d'une agropole devrait aider à la résolution du problème de pertes post récolte (poussidement de certains produits) par le conditionnement des produits et leur acheminement vers les lieux d'écoulement.

6.3.2 Les préoccupations

Les nombreux espoirs exprimés par les acteurs rencontrés ne cachent cependant pas certaines préoccupations qui méritent d'être prises en charge pour la réussite de l'agropole. Elles concernent essentiellement :

- La délicate question foncière liée à l'implantation des modules dans les régions et départements (disponibilité de terres, expropriation forcée ou indemnisation inéquitable et injuste, absence de consensus sur le choix du site, etc.), mais aussi la ruée vers les terres pour l'expansion attendue de champs d'anacardiens et de manguiers avec l'avènement de l'agropole (valorisation des filières mangue et anacarde qui peut susciter un intérêt vers ces cultures). Ces sources potentielles de conflits sociaux peuvent être exacerbées par des conflits entre agriculteurs et éleveurs par l'empiètement ou la réduction des espaces pastoraux consécutivement à l'extension des champs d'anacardiens et de manguiers.
- La déforestation et les problèmes connexes inquiètent également les acteurs rencontrés. En effet, l'implantation des modules dans les régions et département va nécessiter un déboisement relativement important dans une région marquée par une dégradation progressive de ses ressources naturelles. L'expansion de vergers agricoles fait aussi craindre des incursions dans les espaces forestiers pour la recherche de terres fertiles.
- La fourniture en toute saison de matières premières à l'agropole constitue une autre préoccupation. En effet, les deux filières retenues (mangue et anacarde) ont des productions saisonnières (5 mois environ sur 12). Par ailleurs, les productions annuelles de la Casamance ne semblent pas suffire pour un bon fonctionnement de l'agropole.
- Les maladies des fruitiers qui sévissent dans la région et qui causent de nombreux dégâts au niveau des manguiers et des anacardiens. Elles constituent des facteurs de réduction des rendements et des productions chez le manguiers notamment avec la mouche blanche.



- Certains acteurs craignent la « disparition » des petits exploitants et des transformateurs de la région avec la mise en place de l'agropole compte tenu de leurs moyens dérisoires par rapport au projet.
- L'absence d'harmonisation des interventions des projets et programmes ;
- La non implication des jeunes dans les différentes filières de production ;

D'autres préoccupations non moins importantes ont été exprimées sous forme de manque d'implication de tous les acteurs surtout à la base, le vieillissement des manguiers et des anacardiés avec comme conséquences la baisse des rendements, la mise en rade des autochtones au profit des étrangers en ce qui concerne l'emploi, les aspects sanitaires liés à afflux massif de migrants à la recherche d'emplois, la dégradation des mœurs, la gestion des déchets industriels, etc.

6.3.3 Les suggestions et recommandations

Sur la base des attentes et des préoccupations ci-dessus présentées, les acteurs ont formulé plusieurs recommandations dont les plus importantes sont synthétisées ci-après.

- Prendre toutes les dispositions pour prendre en charge la question foncière, notamment une indemnisation juste et équitable des personnes concernées par la réinstallation liée à l'implantation des modules dans les régions ;
- Impliquer tous les acteurs dans tout le processus de mise en place et de gestion de l'agropole à travers la mise en place d'un cadre de concertation inclusif et d'un plan de communication et de sensibilisation utilisant des supports et canaux adaptés à toutes les catégories d'intervenants et parties prenantes de l'agropole ;
- Renforcer les capacités et l'organisation des petits producteurs et transformateurs locaux en vue d'améliorer les conditions de production et de transformation des produits pour une intégration harmonieuse des acteurs locaux à l'agropole, et booster l'économie locale ;
- Appuyer, en relation avec l'Université de Ziguinchor et les institutions de recherche, un programme de recherche développement en vue de l'éradication de la mouche blanche véritable fléau pour la culture de la mangue en Casamance.

6.4 CONCLUSION

L'analyse des données de la consultation du public montre que l'agropole est bien perçue et jouit d'une acceptation sociale par les acteurs institutionnels et les populations de la Casamance et y fait l'objet d'une attente avec impatience. Cela s'explique par le fait que l'agropole répond à un besoin largement exprimé de redynamiser l'économie de la région à travers les filières agricoles porteuses, pourvoyeuses de valeur ajoutée, d'emplois, de richesses et par conséquent de la sécurité alimentaire.

Une bonne prise en compte des recommandations exprimées par les acteurs favorisera non seulement une bonne adhésion des populations mais aussi et surtout la réussite du projet qui fait naître beaucoup d'espoir.

6.5 INTEGRATION DES RECOMMANDATIONS DANS LE CGES

Toutes les recommandations formulées ont été prises en compte aux niveaux suivants : (i) dans les check- lists des mesures d'atténuation ; (ii) dans la procédure de sélection environnementale et sociale ; (iii) dans les programmes de renforcement des capacités (formation et sensibilisation) et (iv) dans le plan de suivi et les arrangements institutionnels.



7 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DE L'AGROPOLE SUD

Les sources d'impact potentiel sont identifiées dans les activités relatives aussi bien à la phase « Travaux » comme à la phase « Exploitation » de l'agropole Sud. Dans cette phase d'EES, seuls les impacts majeurs seront traités. Les autres impacts seront abordés dans le cadre de sous-projets (modules) de l'agropole Sud, et pour lesquels une grille d'analyse sera proposée dans le PCGES de la présente étude.

Cette section met l'accent d'abord sur les impacts positifs qui peuvent être bonifiés en vue d'améliorer la performance environnementale et sociale de l'agropole Sud. Elle traite ensuite les impacts négatifs qui nécessitent des mesures d'atténuation afin de les minimiser ou de les compenser.

L'évaluation de l'impact est basée sur l'identification des dangers qui sont définis comme étant des éléments, activités, ou processus du projet qui pourraient potentiellement porter préjudice à une composante de l'environnement. Le terme « potentiel » est utilisé du fait que les dangers ne sont que inhérents à leurs sources. Quant à l'effet, il dépend des caractéristiques du danger et, surtout, de la sensibilité du récepteur. Les dangers sont liés :

- aux activités du projet, telles que la construction de bâtiments et d'infrastructures, la manœuvre des véhicules, etc. et l'occupation des terres ;
- à l'utilisation des ressources naturelles (terre, eau, matériaux, électricité, etc.) ; et
- aux conséquences (des activités) du projet, telles que les émissions de gaz, la génération de déchets et le rejet d'effluents.

Sur la base des considérations établies ci-dessus, les impacts potentiels de l'agropole ont été évalués. Pour chaque impact qui le requiert, des mesures d'atténuation sont proposées pour les impacts négatifs et des mesures de bonification pour ceux positifs.

7.1 ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS POSITIFS DE L'AGROPOLE SUD

L'agropole Sud constitue une dimension importante pour le développement économique et social de la Casamance, car il a l'ambition d'intervenir dans les trois régions (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) pour développer, dans sa première phase, les filières mangue et anacarde. Cette option cadre bien avec les orientations de la politique nationale, en ce sens qu'elle contribuerait à augmenter la productivité, la production et la compétitivité de l'anacarde et de la mangue, l'augmentation du pouvoir de négociation des producteurs, la création d'emplois notamment chez les jeunes, la lutte contre la pauvreté.

L'agropole Sud prévoit la mise en place d'une unité centrale ou module central à Adéane (département de Ziguinchor) composée d'un pôle gouvernance et un pôle industries. Dans les régions, il est prévu des unités secondaires ou modules externes pour la collecte, la transformation préliminaire de fruits. Il s'agit d'une manière générale de bâtiments et infrastructures connexes pour l'administration, le stockage, le conditionnement, la transformation, l'énergie, l'environnement, etc.



La construction et l'exploitation de l'agropole seront associées à des impacts positifs certains sur l'économie locale, régionale et même nationale selon que l'on soit en phase construction ou en phase exploitation.

7.1.1 Impacts positifs en phase construction

7.1.1.1 Promotion des entreprises locales

La construction de l'agropole (bâtiments, voies d'accès) va nécessiter la sélection d'entreprises pour la réalisation des travaux. Ces entreprises vont enregistrer des retombées financières intéressantes. Elles vont également offrir des opportunités d'emplois notamment chez les jeunes pour les différents chantiers. Sur le plan socio-économique, l'impact sera important surtout dans le contexte actuel de la zone marqué par un manque d'opportunité de travail notamment chez les jeunes.

7.1.1.2 Promotion d'activités commerciales et génératrices de revenus

Les travaux auront un autre impact positif en termes d'augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation de matériaux locaux : matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite), achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, fer à béton, etc.). Les travaux auront donc comme effet d'injecter de l'argent frais dans les marchés locaux, ce qui contribuera au développement des activités socioéconomiques de manière plus directe. Les travaux induisent aussi le développement du commerce de détail autour des chantiers. La fourniture de matériels et matériaux de construction peut augmenter les transactions dans les villages.

7.1.2 Impacts positifs en phase exploitation

7.1.2.1 Amélioration de la culture de mangue et d'anacarde dans la région

Pour assurer une parfaite collaboration entre l'agropole et les petits exploitants de la Casamance, il est prévu un mécanisme de mise en relation, pour relier les petits exploitants agricoles aux grandes chaînes de valeur agricole. Cette mise en relation permettra de : (i) intégrer efficacement les fournisseurs de matières premières (petits exploitants agricoles) à la demande de la chaîne alimentaire ; et (ii) fournir les matières premières appropriées aux agro-industries.

Ce dispositif sera complété par le développement de l'agriculture contractuelle consistant en la conclusion d'accords de partenariat entre les producteurs agricoles et les transformateurs portant sur les méthodes et les technologies de production, la quantité, la qualité et les prix de la production, ainsi que le soutien technique et financier. Les transformateurs bénéficient d'une livraison garantie des produits, tandis que les producteurs bénéficient d'intrants et de services essentiels (semences, engrais, équipement, financement et conseils techniques) et d'un accès à des marchés stables et plus prévisibles, ce qui permet une meilleure planification des dépenses et des économies.

La mise en relation entre producteurs, l'aménagement des sites de l'agropole et les contrats de culture auront pour effets majeurs l'amélioration des conditions de production de mangues et d'anacarde en Casamance : extension des vergers, respect des bonnes pratiques agricoles, production de mangue et d'anacarde de meilleure qualité avec des opportunités d'écoulement et de commercialisation plus faciles. Cela va également promouvoir la création d'emplois agricoles et la lutte contre l'émigration clandestine.



7.1.2.2 Augmentation du budget de la commune

Les communes pour la plupart comptent sur les fonds de dotation et les recettes fiscales pour assurer les investissements et le fonctionnement. Avec l'avènement de l'agropole, les communes abritant les modules (régionaux, départementaux) contribueront à la formation des recettes qui pourront être tirées des différentes activités du projet (commerce, droits de stationnement, etc.).

7.1.2.3 Opportunités d'emplois

La population de la Casamance est essentiellement jeune et a, la plupart du temps, du mal à trouver du travail. La construction et l'exploitation de l'agropole pourraient constituer un atout pour ces jeunes en ce qu'il peut offrir des emplois directs et permanents. Les projections sont la création de 2.882 emplois à ses débuts et 4.124 à l'horizon 2023. L'agropole pourrait ainsi être un moyen de création d'emplois plus stables aussi bien dans les activités directes que dans les activités connexes comme le transport et d'autres services (hébergement, restauration, etc.) que des prestataires pourraient offrir aux usagers de l'agropole. L'augmentation du revenu résultant de la création d'emplois contribuera à la lutte contre la pauvreté, l'exode rural et l'émigration clandestine.

7.1.2.4 Organisation et valorisation des filières mangue et anacarde

La Casamance est marquée par un potentiel important de produits horticoles, notamment la mangue et l'anacarde faiblement valorisés du fait de l'insuffisance d'infrastructures de commercialisation, de conservation ou de transformation. La mise en place de l'agropole permettra de lever certaines contraintes majeures et booster les filières mangue et anacarde ciblées. Les principaux impacts attendus concernent :

- l'augmentation des revenus des producteurs et exploitants de la mangue et de l'anacarde ;
- la professionnalisation des producteurs ;
- la réduction des frais d'approche liés à la collecte par des intermédiaires ;
- la réduction des pertes occasionnées par des conditions de transports dérisoires ;
- Etc.

Cet impact peut être optimisé à travers l'information et la sensibilisation sur la fonction de l'agropole d'une part et de les amener à adopter des comportements qui permettent d'assurer la durabilité des infrastructures.

7.1.2.5 Amélioration des conditions socio-économiques et environnementales aux niveaux local et régional

Sur le plan économique, la mise en œuvre de l'agropole Sud permettra entre autres de stimuler l'investissement privé dans les filières anacarde et mangue. Une masse critique de contraintes pourra être levée par la réalisation d'infrastructures de stockage et d'unités de transformation, l'amélioration de l'environnement des affaires, etc., tout en apportant un appui considérable aux institutions et au secteur privé national comme étranger tout le long de la chaîne de valeurs.

Sur le plan environnemental, la culture de l'anacardier et du manguier a un impact positif dans la mesure où elle permet de protéger, conserver et reconstituer les terres. Le manguier et surtout l'anacardier restent des plantes idéales pour la reconstitution des terres dégradées (l'anacardier peut se développer sur des terres marginales et permet ainsi de reconquérir ces terres et de les valoriser) et pour la séquestration du carbone. En plus, l'agropole Sud va occasionner une meilleure gestion des champs (optimisation de la densité) à travers le renforcement des capacités des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles.



Au plan social, les impacts positifs des activités de l'agropole, pour l'essentiel, concernent les points suivants :

- l'amélioration des techniques et des systèmes de production agricoles ;
- la réduction des pertes post-récolte ;
- l'amélioration des revenus et des conditions de commercialisation ;
- une meilleure valorisation de la production par la transformation ;
- le renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les filières anacarde et mangue (producteurs, commerçants, transporteurs, opérateurs économiques).

Au niveau des populations, les impacts porteront sur :

- la contribution à la sécurité alimentaire ;
- la création et valorisation des emplois agricoles (réduction du chômage) et la diminution de l'exode des jeunes par la création d'opportunités d'emplois locaux) ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Par ailleurs, le projet agropole s'inscrit dans le cadre de la politique agricole de la CEDEAO dont les orientations visent à infléchir les tendances lourdes de l'agriculture ouest africaine en tentant de lever les obstacles à l'investissement productif, à l'amélioration de la productivité et créer un environnement commercial favorable aux producteurs de la région. De ce point de vue, les activités du Projet participent de façon effective à l'atteinte de ces objectifs.

7.1.2.6 Amélioration de la qualité et de la gestion des productions par les infrastructures de stockage

L'agropole Sud prévoit la création dans les régions et départements de la Casamance des modules externes régionaux et de plateformes départementales en plus du module central d'Adéane (région de Ziguinchor). Les modules externes et les plateformes permettront le stockage temporaire et le prétraitement des produits avant leur acheminement éventuel vers le module central. Ces infrastructures vont ainsi améliorer le conditionnement des produits. Elles permettent aussi la sécurisation de la récolte contre les insectes et autres rongeurs, la préservation de la qualité des produits, l'augmentation de la durée de conservation.

7.1.2.7 Valorisation des produits par la transformation

Les infrastructures de transformation prévues dans le module central à Adéane et les modules externes de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor vont permettre la valorisation de la production d'anacarde et de mangue. En effet, les produits transformés ont plus de valeur ajoutée qu'à l'état brut. En plus, la transformation améliore l'écoulement et la commercialisation des produits qui répondent aux normes et conditions sanitaires requises. Elle permet également de garder les produits dans un état convenable de salubrité, de valeur nutritionnelle et d'acceptabilité organoleptique. Elle procure également des emplois et des revenus aux acteurs.



7.1.2.8 Renforcement des capacités des acteurs

Le projet prévoit la mise en relation entre les petits exploitants et l'agropole pour créer les bases d'une parfaite collaboration. Ainsi, le groupage des produits de plusieurs fermes en un seul endroit (modules externes, modules satellites, plateformes départementales) permettra de relier les petits exploitants agricoles aux grandes chaînes de valeur agricole. Ces relations auront pour fonction : (i) d'intégrer efficacement les fournisseurs de matières premières (petits exploitants agricoles) à la demande de la chaîne alimentaire ; et (ii) de fournir les matières premières appropriées aux agro-industries. Cela contribuera à la transformation structurelle de l'économie et à la réduction de la pauvreté en zones rurales.

La mise en relation entre les petits exploitants et l'agropole est complétée par l'agriculture contractuelle. La mise en relation entre les petits exploitants et les transformateurs agroalimentaires sur la base d'accords juridiques contraignants portant sur les méthodes et les technologies de production, la quantité, la qualité et les prix de la production, ainsi que le soutien technique et financier. Au-delà de la réduction des coûts de transaction pour les deux parties, les agriculteurs et les agro-industries bénéficient de meilleurs liens. Ainsi, les transformateurs bénéficient d'une livraison garantie des produits, tandis que les producteurs bénéficient d'intrants et de services essentiels (semences, engrais, équipement, financement et conseils techniques) et d'un accès à des marchés stables et plus prévisibles, ce qui permet une meilleure planification des dépenses et des économies.

Tableau 21 : Synthèse des impacts positifs de l'agropole

Activités	Impacts positifs
Phase Construction	
Construction des infrastructures des modules (module central, régionaux et départementaux)	• Création d'emplois par une forte utilisation de la main d'œuvre locale et de certains ouvriers spécialisés (maçons, menuisiers, charpentiers, plombiers, électriciens, etc.)
	• Augmentation du revenu des populations à travers l'utilisation de matériaux locaux : matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite), achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois, fer à béton, etc.)
	• Développement des activités socioéconomiques de manière plus directe par l'injection d'argent frais dans les marchés locaux
	• Promotion des entreprises locales sélectionnées pour réaliser les travaux
	• Développement du commerce de détail autour des chantiers
	• Promotion du commerce local : achat de matériaux de construction (ciment, béton, etc.)
	• L'augmentation des revenus issus des emplois créés, du petit commerce local, contribue à la lutte contre la pauvreté.
Phase Exploitation	
Stockage, prétraitement, et transformation préliminaire des produits au niveau des modules externes	• Création d'emplois
	• Meilleur entreposage des récoltes
	• Augmentation de la durée de conservation
	• Renforcement de la capacité de négociation des producteurs
	• Amélioration de la qualité des produits
	• Renforcement de la sécurité alimentaire à travers la sécurisation des stocks de produits qui passe par des techniques de conservation et l'amélioration des conditions de stockage
Conditionnement, Transformation des produits au niveau du module central d'Adéane	• Valorisation de la production de l'anacarde et de la mangue
	• Inversion de la tendance forte à exporter à l'état brut
	• Création d'emplois
	• Limitation des pertes et bonne conservation des produits
	• Conquête du marché international
	• Intégration industrielle
Organisation et Renforcement des capacités des acteurs	• Augmentation de la productivité et de la production
	• Intensification de la production et optimisation des rendements
	• Limitation des aléas de récolte liés à la mauvaise qualité des semences



Activités	Impacts positifs
	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la séquestration du carbone
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'organisation et de la motivation des producteurs et changement de mentalité favorisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité et de la quantité des productions
	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de l'écoulement des productions chez les producteurs et d'une matière première chez les transformateurs agroalimentaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation structurelle de l'agriculture
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pouvoir d'achat des producteurs et lutte contre la pauvreté
	<ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation des acquis et échanges d'expériences

7.1.3 Conclusion

Les réalisations prévues dans le cadre de l'agropole Sud sont d'une grande utilité en ce sens qu'elles vont permettre aux communautés locales, confrontées au phénomène de pauvreté, de disposer d'infrastructures et d'équipements pour le stockage et la transformation de l'anacarde et de la mangue. Ces communautés pourront également profiter du renforcement de l'entrepreneuriat. Ces éléments structurants permettront une meilleure prise en charge des problèmes sociaux, économiques, environnementaux, et culturels. Avec ces infrastructures et équipements, les autorités locales seront dans de meilleures dispositions pour conduire des politiques dynamiques pouvant mobiliser toute la communauté autour d'une ambition et d'une vision partagées et centrées sur la lutte contre la pauvreté. Le projet contribuera ainsi, de façon significative, à la mise en œuvre et à l'impulsion des politiques rurales hardies, dans la perspective d'instaurer un développement rural durable, où les questions d'environnement, de cohésion sociale et de mieux-vivre occuperont une place déterminante.

7.2 ANALYSE DES IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS

L'agropole va impacter de façon positive différents segments du développement économique et social en Casamance avec comme effets l'amélioration de la sécurité alimentaire, du cadre de vie, de la situation socio-économique des populations et de la lutte contre la pauvreté. Cependant, la mise en œuvre des activités du projet peut, à court, moyen ou long terme, générer des impacts négatifs si des mesures adéquates ne sont planifiées et mise en œuvre durant le cycle de vie du projet.

Les différents impacts négatifs potentiels sont présentés de façon succincte dans les sections qui suivent selon la phase construction ou la phase exploitation du projet.

7.2.1 Impacts négatifs en phase construction

Les sources d'impacts en phase construction concernent essentiellement la réalisation des infrastructures de stockage, de prétraitement, de conditionnement et de transformation au niveau des modules (module central, modules externes, plateformes départementaux). Les principaux risques identifiés sont liés au choix des sites d'implantation des modules, à la libération des emprises des sites, l'ouverture de carrières.

7.2.1.1 Impacts négatifs liés au choix des sites

Le choix des sites pour l'implantation des modules est une opération sensible au plan social. En effet, si le choix n'est pas fait sur une base consensuelle, il peut être source de conflits sociaux liés à des mouvements de revendication au sein de la communauté, ce qui peut impacter négativement l'agropole notamment du point de vue de son acceptabilité sociale.



Par ailleurs, si le choix du site porte sur des terres appartenant ou exploitées par des personnes ou des familles, ou groupes nécessite une expropriation pour cause d'utilité publique, cela peut être à l'origine de conflits si les personnes, familles ou groupes socio-professionnels ne sont pas indemnisés de façon juste et équitable.

Des déplacements de personnes ou de familles peuvent être nécessaires lorsque leurs sites d'habitations ou d'activités professionnelles sont sous l'emprise des infrastructures à mettre en place. Si les procédures de recasement de ces personnes ou familles ne sont pas opérées dans les conditions requises par la loi, ces déplacements peuvent être sources de conflits sociaux parfois très aigus au sein de la communauté.

Chacun de ces cas de figure constitue des impacts négatifs sur l'agropole notamment son acceptabilité sociale, voire de sa viabilité.

7.2.1.2 Impacts négatifs liés à l'ouverture ou l'exploitation des carrières

L'approvisionnement en matériaux de construction (sables, latérite, et autres matériaux de concassage) pour la construction des infrastructures des modules se fait au niveau des sites de carrière existants ou ouverts pour les besoins des chantiers. En cas d'ouverture de nouvelles carrières, il pourra y avoir des risques de coupes d'arbres. Ces ouvertures pourraient défigurer le paysage avec les stigmates liés aux trous creusés pour le prélèvement des matériaux. Dans ces cas, les dispositions de la loi relative à la gestion des mines et carrières devront être appliquées avec rigueur. Les sites d'emprunt des matériaux nécessaires à la construction des infrastructures, non réhabilités, pourraient favoriser la prolifération de vecteurs de maladies (paludisme), occasionner des noyades notamment chez les enfants, favoriser le développement de la bilharziose du fait de la stagnation des eaux après l'hivernage. Les nouvelles carrières peuvent engendrer un renforcement de la dégradation des écosystèmes tant au niveau du sol, de la flore que de la faune surtout par leur utilisation à plus long terme pour d'autres travaux de construction. Ainsi, cette activité pourrait engendrer à plus long terme des pertes en terre, l'érosion des sols.

7.2.1.3 Impacts négatifs liés aux infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation

Pour la réalisation de ces infrastructures, les impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet proviendront surtout de la construction des installations de stockage : abattage d'arbres pour dégager les sites ; érosion du sol, la pollution du sol et de l'eau, la perte de végétation, perturbation du cadre de vie, génération de déchets de chantier ; occupations de terrains privés, etc.

PERTE DE VEGETATION LIEE A LA LIBERATION DES EMPRISES DES SITES D'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES

Les sites retenus pour accueillir les infrastructures des modules (central comme externes) couvrent globalement une centaine d'hectares (le site d'Adéane couvre 50, les 4 sites régionaux 5 ha chacun et 1 ha pour chaque site départemental), et abritent une végétation relativement dense. Le défrichement de ces sites l'implantation des infrastructures va donc entraîner une perte relativement importante de végétation et la faune inféodée à ces écosystèmes.

MODIFICATION DES PAYSAGES

La construction des infrastructures de l'agropole va entraîner une modification du paysage existant à travers les travaux de libération de l'emprise des sites : déboisement, déblaiement, terrassement et maçonnerie. A cela, s'ajoute un fort impact visuel inhérent à la présence du chantier sur le site s'il se trouve dans un environnement urbanisé.



La libération des emprises et l'installation des entreprises (base vie, base chantier) au niveau des chantiers seront également à l'origine de plusieurs autres impacts négatifs tels que l'érosion du sol, la pollution du sol et de l'eau, la perte de végétation, la perturbation du cadre de vie, la génération de déchets de chantier, l'occupation de terrains privés, etc.

PRODUCTION DE DECHETS

Les chantiers de construction (génie civile) sont généralement associés à la production de déchets (résidus de matériaux, chutes, emballages, eaux usées, etc.). S'ils ne sont pas gérés adéquatement ces déchets peuvent être des sources d'insalubrité ou de pollution. Mal gérés, ces déchets peuvent entraîner des désagréments ou gênes comme l'encombrement de voies, l'entrave à la mobilité, un obstacle au drainage d'eau de ruissellement, etc.

NUISANCES LIEES AUX TRAVAUX

Lors des travaux de déboisement et de terrassement des sites devant accueillir les infrastructures des modules de l'agropole, les personnes qui s'activent dans le voisinage subiront les effets négatifs de la poussière, de la fumée et du bruit.

Les travaux de construction, en générant des émissions de poussières et de fumée (liées au matériel roulant) favorisent localement les conditions de développement de maladies broncho-pulmonaires. En plus, ces émissions ainsi que le bruit, occasionneront la détérioration du cadre de vie et peuvent être incommodants.

Les personnes exposées à ces nuisances sont essentiellement les travailleurs des chantiers, et, dans une moindre mesure, les passants.

ACCIDENTS DE CIRCULATION

Les mouvements des camions pour approvisionner les chantiers en matériaux de construction et autres intrants sont associés à des risques d'accident de circulation.

Sur le milieu humain, les rotations des véhicules acheminant le matériel et les matériaux de construction des infrastructures et des pistes d'accès risquent de gêner la circulation et la mobilité en général, en plus des nuisances (bruit, poussières) auxquelles les populations seront exposées. Il en est de même des risques d'accident de circulation.

L'impact de l'approvisionnement en matériaux de construction sur la qualité de l'air se manifestera surtout par l'émission de poussière de chantier sur le site de prélèvement, sur le trajet de transport et sur les lieux de construction.

CONTAMINATION DU SOL ET DE LA NAPPE

Les travaux de construction vont nécessiter l'utilisation d'engins et des appareils à moteur. L'utilisation de ces engins est associée à des risques de contamination du sol par les déversements accidentels ou fuites d'hydrocarbures sur le sol qui peut, par infiltration, atteindre la nappe.

IMPACTS SUR LES RESSOURCES EN EAU

Les besoins en eau des chantiers vont occasionner des prélèvements dans les points d'eau avoisinants (cours d'eau, forages, etc.). Les prélèvements dans les cours d'eau peuvent altérer la qualité de la ressource si des dispositions idoines ne sont pas prises.



PERTURBATION DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Les travaux de construction des modules de l'agropole Sud peuvent occasionner une perte de revenu limitée notamment à cause des désagréments relatifs à la perturbation de la circulation pour les commerces et dans les marchés, la destruction éventuelle des cultures présentes sur le site ainsi que la destruction d'arbres fruitiers ; etc.

PROBLEMATIQUE DE L'EMPLOI

La non utilisation de la main d'œuvre résidente lors de la construction des infrastructures pourrait susciter des frustrations au niveau local si on sait que le chômage est très présent dans les localités concernées. L'insuffisance d'implication des ouvriers au niveau local est un impact négatif potentiel de l'exécution des travaux, ce qui pourrait empêcher très certainement une appropriation plus nette du projet.

Les impacts ci-dessus décrits sont communs à toutes les infrastructures prévues (modules de prétraitement et de stockage, module central, unités de transformation de la mangue et de l'anacarde).

DEGRADATION DES MŒURS

L'arrivée de travailleurs et de chercheurs d'emplois venus d'horizons différents dans la zone du projet, risque d'exposer les populations, en particulier les jeunes, à une dégradation des mœurs et à une exposition aux IST-VIH/SIDA. Ce risque est d'autant plus important que la vulnérabilité des jeunes dans les localités d'accueil des modules de l'agropole, est accrue par le contexte de pauvreté qui y règne.

7.2.2 Impacts négatifs en phase exploitation

En phase exploitation, les sources d'impacts sont liées au fonctionnement des infrastructures de stockage de conditionnement et de transformation des produits. Les impacts se posent en termes de production de déchets (déchets solides et liquides), les nuisances, la problématique de l'emploi, la santé humaine suite à l'utilisation incontrôlée de pesticides dans les vergers, etc.

7.2.2.1 Impacts négatifs liés à l'exploitation des infrastructures des modules

MODIFICATION DES PAYSAGES

La mise en place de l'agropole entraînera la disparition de la végétation et l'apparition de bâtiments. La présence des infrastructures va ainsi modifier le paysage naturel et l'aspect visuel des zones concernées. La qualité visuelle des sites d'accueil des modules sera ainsi affectée.

PRODUCTION DE DECHETS

Déchets solides

Les déchets solides qui seront générés dans l'agropole sont les pourritures (mangue, anacarde, etc.) et des déchets banals associés à la présence de personnes sur site. Ces déchets sont susceptibles d'affecter négativement le cadre de vie.

Déchets liquides

Les déchets liquides seront constitués des eaux vannes issues des douches et toilettes et au niveau des unités de transformation (mangue, anacarde, etc.). Ainsi, on peut s'attendre à d'importantes quantités de ces eaux sur les différents sites. Ces eaux sont des sources potentielles de pollution, de dégradation du cadre de vie et de maladies infectieuses.



Il faut signaler qu'au niveau du module central d'Adéane, l'agropole a prévu un dispositif de gestion des déchets solides et liquides.

ALTERATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Les sources d'impacts sont principalement les véhicules et gros porteurs fréquentant l'agropole. L'utilisation de ces véhicules est associée à des émissions de particules (fumée et poussière). Les déchets organiques issus de l'agropole et les eaux vanes sont associés à des odeurs pouvant affecter la qualité de l'air localement. En effet, les produits en état de décomposition (fruits pourris) sont considérés comme des déchets verts, des sources potentielles d'émanation de mauvaises odeurs notamment lorsqu'ils ne sont pas collectés dans des conditions adéquates (bennes avec couvercle).

RISQUES SANITAIRES

L'exploitation de l'agropole va entraîner une revalorisation des sites d'accueil qui deviendront de nouveaux centres d'intérêt pour les populations de la commune, du département, les acteurs des filières, les travailleurs des entités installées, des prestataires de services, etc. Ainsi, l'agropole sera un point de rencontre de centaines de personnes étrangères. A terme, ce changement de la démographie et le brassage entre étrangers et autochtones qui en découlera, pourraient accroître la vulnérabilité des populations locales, en particulier les jeunes qui en constituent la frange la plus importante, à des comportements à risque. En effet, cet afflux de personnes, combiné au contexte de pauvreté qui règne dans certaines localités, peut favoriser l'exposition des jeunes aux infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA.

Par ailleurs, le conditionnement des produits agricoles par des produits inappropriés pourrait porter atteinte à la santé des consommateurs.

CONTAMINATION DU SOL ET DE LA NAPPE

Durant l'exploitation de l'agropole, les sites peuvent être des lieux de stationnement de plusieurs véhicules notamment les gros porteurs chargés de transporter les produits des lieux de collecte vers les modules externes et des modules externes vers le module central. On pourrait s'attendre à un risque de contamination des sols par des hydrocarbures issus notamment de fuites de ces moteurs de véhicules qui fréquentent le site. Ces hydrocarbures peuvent atteindre le sol consécutivement au drainage des eaux de ruissellement qui ne seront pas traitées.

ACCIDENTS DE CIRCULATION

Le fonctionnement de l'agropole va intensifier la circulation des véhicules. Si à proximité des sites il y'a des établissements scolaires, de marchés ou des concessions, avec la circulation relativement intense de personnes aux heures de pointes notamment. Dans ces conditions le trafic occasionné par l'agropole sera associé à des risques d'accidents, sur les voies d'accès au site notamment.

7.2.2.2 Impacts négatifs liés à l'organisation et au renforcement des capacités des producteurs

L'organisation et le renforcement des capacités des producteurs vont accroître les motivations des exploitants agricoles à davantage développer les cultures d'anacarde et de mangue. L'expansion spatiale de ces cultures aura des conséquences sur la dégradation des terres et la fertilité des sols, la dégradation des ressources forestières et la biodiversité, la santé humaine par l'utilisation inconsidérée de pesticides, de conflits sociaux liés à l'expansion des terres de culture d'anacarde et de mangue, etc. Ces impacts sont passés succinctement en revue dans les sections suivantes.



RISQUES LIES A LA DEGRADATION DES TERRES ET LA FERTILITE DES SOLS

Les mauvaises pratiques agricoles (utilisation massive de pesticides, labour mal réalisé, etc.) peuvent conduire à la dégradation des terres et la fertilité des sols. Ces pratiques auront des effets néfastes sur le développement de l'agriculture en général et la préservation des ressources naturelles.

RISQUES LIES A LA DEGRADATION DES RESSOURCES FORESTIERES

L'expansion spatiale attendue des vergers d'anacardiens et de manguiers suite à la motivation accrue des producteurs liée au renforcement de leur capacité avec l'avènement de l'agropole, pourrait se faire au détriment des espaces forestiers si elle n'est pas contrôlée. Cette expansion sera accompagnée de défrichements, de perturbation des écosystèmes sensibles. Parmi les conséquences, il y'a la réduction des ressources forestières et de la diversité biologique. On pourrait même craindre des risques d'empiètement sur les limites d'espaces forestiers protégés.

RISQUES DE CONFLITS SOCIAUX LIES AU DEVELOPPEMENT DES VERGERS DE MANGUIERS ET D'ANACARDIERS

L'expansion des vergers de manguiers et d'anacardiens pourrait entraîner l'obstruction des couloirs de transhumance du bétail ou bien empiéter sur les espaces pastoraux. Cette expansion des cultures va impacter négativement le développement de l'élevage dans la région, et pourrait être à l'origine de conflits entre les producteurs et les éleveurs.

RISQUES SANITAIRES LIES A L'UTILISATION DE PESTICIDES

La mise en relation entre petits exploitants et l'agropole et l'établissement de contrat de culture entre les producteurs et les transformateurs agroalimentaires auront des effets significatifs sur la transformation structurelle de l'agriculture. Les agriculteurs seront mieux organisés et plus motivés dans leurs activités. Ceci peut entraîner une expansion des cultures d'anacarde et de manguiers dans la région. Cette expansion peut s'accompagner d'une intensification culturale et entraîner éventuellement l'utilisation des pesticides contre les nuisibles avec comme conséquences des impacts négatifs sur la santé humaine et animale. En l'absence d'une véritable lutte intégrée contre les ennemis des cultures, la recherche de l'augmentation de la production agricole pourrait entraîner une utilisation accrue de pesticides chimiques, dont les effets peuvent être nocifs sur l'environnement.

IMPACTS NEGATIFS CUMULATIFS DES ACTIVITES DU PROJET

L'agropole Sud va intervenir dans une zone marquée par la présence de plusieurs projets et programmes dans chaque région. Chacun de ces projets et programmes génère à quelques échelles que ce soit, des impacts négatifs. Pris individuellement, les impacts générés par les projets et programmes peuvent être peu significatifs. Cependant, les impacts conjugués de l'ensemble des projets et programmes peuvent avoir une ampleur importante par effet d'accumulation concernant aussi bien le milieu biophysique qu'humain. C'est pourquoi, en plus des impacts environnementaux et sociaux négatifs des activités de l'agropole, la présente EES prend en compte les impacts négatifs cumulatifs provenant des nombreux projets et programmes de la zone du projet.

Les effets cumulatifs sont définis comme étant les changements subis par l'environnement suite à une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures. A ce propos, deux cas de figure peuvent se présenter.

- Le premier cas de figure correspond à la mise en œuvre de projets en même temps ou successivement dans une zone donnée. Si ces projets ont les mêmes effets négatifs mais mineurs ou modérés dans une zone d'intervention donnée, le cumul de leurs effets peut avoir des impacts négatifs considérables et désastreux sur le milieu considéré.



- Le deuxième cas de figure concerne plusieurs projets différents générant chacun des impacts négatifs mineurs ou modérés. L'effet cumulatif de ces projets peut entraîner comme le premier cas de figure, des impacts négatifs importants dans le milieu. Par exemple, le développement d'une dépression (bas-fonds) dans un bassin hydrographique pourrait avoir un impact limité. Cependant, le développement de la majorité des dépressions naturelles pourrait changer la nature du bassin hydrographique et ceci exigerait une plus large évaluation.

Tableau 22 : Synthèse des impacts négatifs majeurs de l'agropole

Activités	Impacts négatifs
Phase Travaux	
Infrastructures de stockage, de conditionnement, de transformation, etc. au niveau des modules	<ul style="list-style-type: none"> Déforestation, dégradation des sols par érosion, destruction d'habitats lors des défrichements Destruction de la microfaune et de la matière organique Perte de terre de pâturage (empiètement sur des espaces sylvo-pastoraux) Modification du paysage Accidents de circulation liés aux mouvements des engins de chantiers et véhicules de transports, Poussière, bruit, pollution par les déchets de chantier, problème d'hygiène et de sécurité (accidents) liés aux travaux de construction des infrastructures au niveau des modules Conflits sociaux liés aux sites d'implantation des infrastructures (occupation illégale de terre, empiètement sur les parcours ou les espaces pastoraux, non implication de la main d'œuvre locale dans le recrutement du personnel de chantier, etc.) Développement des IST/Sida au cours travaux de construction des modules, des unités de transformation, des sites d'accès aux modules
Phase exploitation	
Infrastructures de stockage, de conditionnement, de transformation, etc. au niveau des modules	<ul style="list-style-type: none"> Modification du paysage par la présence des infrastructures Production de déchets solides et liquides liés à la transformation des produits Altération de la qualité de l'air Risques sanitaires Contamination du sol et de la nappe Accidents de circulation Pollution liée à la production de déchets solides (coques, résidus solides de la transformation de la pomme) et liquides, le Cashew Nut Shell Liquid (CNSL) et la fumée due au brûlage des coques d'anacarde, qui peuvent nuire à l'environnement et à la santé humaine Défaut d'hygiène dans le stockage et la transformation aussi bien dans le module central d'Adéane que dans les modules satellites Détérioration progressive de l'environnement en l'absence d'un programme de conservation et de protection du milieu par le rejet des déchets solides, liquides et gazeux notamment liés aux activités de transformation de l'anacarde et de la mangue
Organisation et renforcement des capacités des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des terres et la fertilité des sols Dégradation des ressources forestières Conflits sociaux liés au développement des vergers de manguiers et d'anacardiens Dégradation des ressources forestières Pollution des eaux et des sols dues à l'utilisation éventuelle de pesticides et d'engrais Recrudescence des tensions entre agriculteurs sur les problèmes fonciers ou entre éleveurs et agriculteurs liés à la divagation du bétail Occupation non autorisée (et non consensuelle) de terres appartenant aux autochtones Afflux des investisseurs agricoles se traduisant par des besoins en infrastructures d'eau potable, d'assainissement, d'écoles et de centres de santé, mais aussi de renforcement des structures de police et de gendarmerie existantes pour garantir



Activités	Impacts négatifs
	<p>la sécurité des biens et des personnes, et de tous autres services (électricité, commerce, crédit, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des non cibles par les pesticides

7.2.3 Impacts liés aux changements climatiques

La pluviométrie et la température constituent les deux paramètres climatiques qui ont le plus grand impact climatique sur les ressources et les principaux secteurs d'activités du fait de leur tendance évolutive et surtout de leur variabilité inter annuelle et intra saisonnière.

Les changements climatiques prévus (hausse des températures extrêmes, augmentation des déficits pluviométriques et de la violence des précipitations) ont potentiellement des conséquences désastreuses pour le pays, reposant aussi sur l'agriculture pluviale. Les effets négatifs les plus attendus sont : la baisse et la forte variabilité de la pluviométrie, la hausse des températures seront à l'origine de sécheresses, de famines, d'inondations, de maladies d'origine hydrique pouvant affecter gravement la vie et la santé des couches les plus démunies et les franges très vulnérables de la population.

Tableau 23 : Vulnérabilité des secteurs clés face aux changements climatiques

Secteur vulnérable	Facteurs explicatifs des changements et de la variabilité du climat en rapport avec la vulnérabilité des secteurs			
Général	<p>Pluviosité excédentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes d'inondations et d'érosion • Destruction des cultures ; • Noyade de cheptel ; • Pollution des eaux de surface 	<p>Baisse de variabilité de la pluviosité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse du niveau de la nappe phréatique • Sécheresses récurrentes • Migration défavorable des isohyètes • Poches de sécheresse en cours de saison • Arrêt brusque des pluies • Décalage de la saison de pluie 	<p>Hausse des températures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aggravation de l'évaporation des plans d'eau • Accélération des phénomènes de latéritisation des sols ; • Augmentation des besoins en eau des cultures 	<p>Augmentation de la vitesse des vents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Violence des vents ; • Fréquence des vents de sable (zones dénudées) ; • Érosion des sols par déflation éolienne
Secteur de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des rendements, ruissellement et érosion hydrique • Production de riz dans les zones inondables • Lessivage des sols • Pertes des récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du calendrier agricole • Baisse des rendements agricoles • Risque de disparition d'espèces moins résilientes aux conditions climatiques • Déficit en eau pour les cultures • Insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la qualité agronomique des sols • Extension des champs pour compenser les baisses de rendement • Disparition de certaines espèces • Eclosion de certains ravageurs des cultures (criquets, chenilles) • Baisse des productions maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'arbres fruitiers • Défloraison des cultures • Baisse de rendement



7.2.4 Analyse et gestion des risques

Le projet agropole Sud va générer des impacts et effets positifs considérables aussi bien dans le milieu socio-économique que biophysique. Malgré ces aspects positifs, le projet va néanmoins engendrer des risques liés à l'environnement global du projet et au fonctionnement des modules.

7.2.4.1 Risques liés à l'environnement global du projet

Les principaux risques liés à l'environnement global du projet concernent :

- L'insécurité qui sévit dans la région depuis plus de trois décennies. Depuis 2012, une accalmie est observée dans la région malgré quelques soubresauts sporadiques enregistrés dans certaines localités de la Casamance. La reprise des hostilités est tant redoutée du fait qu'elle pourrait anéantir les efforts en cours pour la relance des activités socio-économiques de la Casamance.
- Les risques liés à la non appropriation du projet par les différents acteurs qui interviennent actuellement dans les filières retenues pour la phase pilote de l'agropole (anacarde et mangue).
- Les risques liés aux conflits sociaux qui peuvent survenir lors de l'expropriation des terres pour les besoins de l'implantation des modules régionaux et départementaux aux ayants droit, mais également de l'extension probable des vergers de manguiers et d'anacardiens avec le succès du projet qui pourrait entraîner des empiètements sur les couloirs ou espaces pastoraux avec comme conséquence des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.
- Les risques liés à la concurrence entre l'agropole et les petites unités de transformation de la mangue et de l'anacarde en cours dans la région qui peuvent, à termes, conduire au ralentissement voire à l'arrêt des activités de ces groupements et préjudiciable à l'économie locale.
- Les risques liés aux maladies et différents nuisibles des plantes notamment chez le manguiier et l'anacardier qui, chaque année, occasionnent des pertes énormes de productions au niveau de la Casamance. Ces risques sont à prendre en considération car ils pourraient constituer un facteur déterminant dans la réussite de l'agropole. La lutte contre ces maladies et nuisibles pourrait entraîner l'utilisation abusive de pesticides qui, à termes, peuvent constituer un fléau aussi bien sur la santé humaine que sur la diversité biologique.

7.2.4.2 Risques liés au fonctionnement de l'agropole

Les principaux risques liés au fonctionnement de l'agropole sont listés ci-dessous.

- Les risques d'accidents de circulation de véhicules et d'engins : les travaux et l'exploitation de l'agropole induiront une augmentation du trafic automobile, notamment celui des gros porteurs, dans la zone du module central d'Adéane. Cette activité est associée à des risques d'accidents de circulation auxquels les usagers des routes d'accès à l'infrastructure (automobilistes, conducteurs de motocyclettes et piétons) sont particulièrement exposés.
- Les risques d'incendie et d'explosion liés à la présence de l'électricité et au stockage de produits inflammables (carburants, lubrifiants, bitume, gaz, etc.) ;
- Risques liés aux fuites accidentelles de produits liquides ;
- Actes de sabotage : des établissements comme les modules de l'agropole peuvent être exposés à un acte de sabotage. Les causes de ce type d'évènement peuvent être la recherche d'une cible, la volonté de faire peur à la population, des considérations politiques, de la vengeance, etc.
- Les risques professionnels :



- Risques associés au danger sur les sites de travaux (maladies respiratoires consécutives à l'inhalation de particules, affection liée aux bruits et vibration, chute de hauteur, manutention manuelle et opérations de levage),
- Risques d'incendies et explosion,
- Risques liés à l'électricité,
- Risques liés aux machines et équipements de travail,
- Risques liés aux matériels frigorifiques, risques liés au travail de nuit, etc.

Pour limiter les risques d'accidents, les dispositions suivantes doivent être mises en œuvre par l'Entreprise :

- Clôturer les différentes unités et réglementer leur accès ;
- Doter la main d'œuvre d'équipements de sécurité adaptés (chaussures de sécurité, casques, masques anti-poussière, gants, etc.) ;
- Entreposer les substances dangereuses dans des récipients étanches, dans des aires d'entreposage sécurisés, à l'abri des intempéries. Garder les aires d'entreposage verrouillées et contrôler l'inventaire de ces substances ;
- Faire respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur les sites des chantiers et des carrières ; 35 km/h dans les déviations temporaires ; 80 km/h en rase campagne et 40 km/h dans les agglomérations ; concevoir et réaliser les installations de chantier de sorte que le transport, le chargement, le déchargement et l'entreposage des matériaux ne compromette pas la sécurité ;
- Interdire de fumer dans les parkings et dans les locaux où sont déposées ou mises en œuvre des matières inflammables ou explosibles.

Il est également recommandé de mettre en place un plan d'intervention d'urgence dont l'objectif est de prévenir les accidents et réduire les dommages causés ; etc. Ce plan prendra en compte, entre autres :

- un engagement formel sur la sécurité ;
- la sensibilisation et la formation au respect des exigences et des consignes de sécurité ;
- la constitution et la formation d'une équipe de sécurité ;
- l'équipement du chantier en produits et dispositifs de sécurité : pharmacie, extincteurs, etc.
- la réalisation périodique des exercices/simulations de mise en œuvre du plan d'intervention afin de garantir une prise en charge adéquate de la situation d'urgence.

En plus de ces mesures, l'entreprise souscrira tout son personnel à une assurance couvrant les risques d'accident et les maladies professionnelles (plus de détails sur les dispositions à prendre sont indiquées dans les Clauses environnementales et sociales en annexe).

Pendant la phase Exploitation de l'agropole, la SCE se devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire face à ces risques sur la base des études complémentaires spécifiques d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux pour chaque sous projets selon la démarche proposée dans le PCGES.

7.3 MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS DE L'AGROPOLE

Le tableau ci-après fait la synthèse des mesures d'atténuation proposées pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux négatifs de l'agropole.



Tableau 24 : Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation

Risque environnemental et social	Conséquence	Mesure d'atténuation
Risques liés à l'insécurité qui sévit dans la zone depuis plusieurs décennies	<ul style="list-style-type: none"> • Frein à la relance des activités socio-économiques • Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des négociations en cours entre les parties concernées
Impacts des systèmes agricoles sur les ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux par les pesticides et engrais 	<ul style="list-style-type: none"> • Application des mesures adéquates de gestion des pesticides • Contrôle rigoureux des pesticides distribués aux paysans • Élimination des pesticides obsolètes • Formation en gestion intégrée des pesticides • Respect des doses de pesticides prescrites par l'encadrement • Meilleure maîtrise des périodes d'application des pesticides • Promotion de l'usage de la fumure organique • Formation des acteurs sur l'utilisation des intrants • Lutte biologique • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques liés à la dégradation des terres et la fertilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Salinisation des terres ; • Engorgement de sols • Réduction des surfaces cultivables et pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation de l'emploi du fumier dans les vergers • Meilleure utilisation de la fumure minérale recommandée par l'encadrement (Éviter l'excès d'engrais azotés) • Pratique de jachère pour la fertilité des sols • Plantation pour lutter contre l'érosion des sols • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques liés à la dégradation des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Défrichement préalable • Perturbation d'habitats et d'écosystèmes sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la culture biologique intensive • Gestion rationnelle des zones humides et habitats naturels • Contrôle de l'extension des aménagements agricoles • Restauration des sols dégradés • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication humaine et animale • Contamination de la chaîne alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des équipements de protection des utilisateurs • Privilégier les produits moins toxiques et la lutte biologique/Lutte intégrée contre les ennemis de cultures • Formation en gestion intégrée des pesticides • Respect des conditions d'entreposage des pesticides • Sensibilisation de la population aux risques d'intoxication alimentaire • Respect scrupuleux des mesures de protection et des conditions de pulvérisations des pesticides • Suivi des résidus de pesticides dans les récoltes • Véritable lutte intégrée contre les ennemis des cultures (GIPD) • Sensibilisation et formation des producteurs
Risques sociaux liés aux activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre les éleveurs et les agriculteurs (perte des pâturages, divagation) • Surpâturage et piétinement des sols par le bétail • Pollution autour des points d'eau par le bétail 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un manuel de gestion agro-pastorale (comment délimiter les parcours du bétail, les rotations, les mis en défens, la lutte contre les feux de brousse, etc.) • Respect des capacités de charges des pâturages • Gestion et maîtrise des feux pastoraux (feux précoces ; feux tardifs et feux de contre-saison) • Concertation entre éleveurs et les agriculteurs (Mécanismes de prévention et gestion des conflits) • Délimitation des parcours de transhumance et des pâturages • Sensibilisation des acteurs • Protection des points d'eau
Risques liés aux maladies des fruitiers	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes post-récoltes • Réduction de la productivité et de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre un programme de recherche-développement avec les structures de recherche (Université, ISRA, DPV, etc.) et un plan d'action concerté sur les stratégies de lutte contre les nuisibles des fruitiers en Casamance



Risque environnemental et social	Conséquence	Mesure d'atténuation
Risques liés à la concurrence entre l'agropole et les petites unités de transformation	<ul style="list-style-type: none">• Diminution ou disparition des petites initiatives locales en matière de transformation des fruits et légumes• Anéantissement de l'économie locale et réduction des moyens de lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none">• Établir un partenariat fécond entre les promoteurs des petites unités de transformation et l'agropole, et contribuer au renforcement de leurs capacités

Les dispositions prises par le projet agropole et les mesures proposées dans le PCGES pourraient aider à juguler une bonne partie de ces risques.



8 PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES)

Cette section présente les axes majeurs qui composent le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale de l'agropole Sud, dégagés à partir des priorités présentées ci-dessus et tenant compte des exigences du Code de l'Environnement ainsi que des normes et bonnes pratiques y afférentes. Il a pour objectif d'assurer l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans le processus de conception, de planification, de gestion et de mise en œuvre des activités du projet à travers des mesures d'optimisation, d'atténuation, institutionnel, d'accompagnement, de renforcement des capacités, de bonnes pratiques, etc.

Par ailleurs, les entretiens et les consultations menés auprès des différents acteurs ont permis de recueillir différentes suggestions et recommandations prises en compte dans le présent PCGES.

De façon plus spécifique, le PCGES a pour objectifs :

- de servir de guide aux différentes parties prenantes du projet pour l'identification des impacts positifs et négatifs des différentes activités ;
- de définir les directives à l'attention des différents acteurs sur l'opportunité et la nature des évaluations environnementales à entreprendre ;
- de fournir des critères pour les modalités de formulation des mesures d'atténuation ;
- de permettre la préparation d'un plan de suivi-évaluation des mesures d'atténuation ;
- de renforcer les capacités au sein des structures impliquées dans le processus d'identification, d'évaluation et de suivi des impacts environnementaux et sociaux.

Le PCGES comprend : (i) les mesures de bonification ; (ii) les mesures d'atténuation ; (iii) les bonnes pratiques environnementales ; (iv) la stratégie de gestion des déchets susceptibles d'être générés par certaines activités de l'agropole ; (v) le processus de sélection environnementale ; (iii) les mesures de renforcement institutionnel ; (iv) le plan de surveillance et de suivi ; et (v) le budget pour assurer une gestion efficace des impacts sur l'environnement. Afin d'être effectif, le PCGES doit être pleinement intégré à l'effort de gestion globale et pris en compte au cours du cycle du Projet.

Le PCGES sera inclus dans le Manuel d'exécution de l'agropole Sud. L'a Société de Construction et d'Exploitation de l'agropole Sud (SCE filière exploitation), en relation avec la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC) et la Division régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) de chaque région, sera chargée de la mise en œuvre du PCGES.

8.1 PROCESSUS DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, DE REALISATION, DE VALIDATION DES EIES ET DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

L'objectif du processus de sélection environnementale et sociale est de garantir la prise en compte effective des exigences environnementales et sociales dans tout le processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités de l'agropole Sud. La procédure et les étapes sont succinctement décrites ci-après.



Le processus de sélection permettra :

- d'identifier les activités de l'agropole qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs majeurs au niveau environnemental et social ;
- d'identifier les mesures d'atténuation appropriées pour les activités ayant des impacts préjudiciables ;
- d'identifier les activités nécessitant un PGES additionnelle ;
- de décrire les responsabilités institutionnelles pour (i) l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation des rapports EIE additionnelle ; (ii) le suivi des indicateurs environnementaux au cours de la réalisation et l'exploitation des activités.

Le processus de sélection environnementale comporte les étapes décrites ci-après.

ÉTAPE 1 : REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE SELECTION ET DE CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le remplissage du formulaire initial de sélection (voire annexes) sera effectué par l'environnementaliste de la Société de Construction et d'Exploitation (SCE). Il va ensuite procéder à la classification de l'activité concernée. Les activités de l'agropole susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement sont classées en trois catégories :

- Catégorie A : Projet avec risque environnemental et social majeur certain ;
- Catégorie B : Projet avec risque environnemental et social modéré ;
- Catégorie C : Projet sans impacts significatifs sur l'environnement.

ÉTAPE 2 : VALIDATION DE LA SELECTION ET CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- La classification environnementale et sociale des sous-projets sera validée par la DEEC. Les sous projets validés comme étant de catégorie A ne seront pas financés car le projet est catégorisé B. Par ailleurs, si un sous projet s'avérait être de catégorie A et était indispensable, le gouvernement saisit le bailleur de fonds pour des dispositions spéciales. Si aucune politique de sauvegarde n'est déclenchée et le sous projet est validé (sur les autres aspects de l'évaluation), alors la procédure suit son cours ;
- Si le sous projet déclenche une politique de sauvegarde, la DEEC et l'Environnementaliste de la SCE devront s'assurer que les dispositions seront prises pour être en conformité avec la politique déclenchée.
- Après l'analyse des informations contenues dans les résultats de la sélection et après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale et sociale, et donc l'ampleur du travail environnemental et social requis, l'Environnementaliste de la SCE, en rapport avec la DEEC, fera une recommandation pour dire si :
 - un travail environnemental et social ne sera pas nécessaire ;
 - l'application de simples mesures d'atténuation suffira ;
 - un PGES spécifique devra être effectué.

Cas où un PGES n'est pas nécessaire

Dans ce cas, l'Expert Environnementaliste de la SCE consulte les listes de contrôle et les clauses environnementales des Annexes pour sélectionner les mesures d'atténuation appropriées.



Cas où un PGES est nécessaire

L'Expert Environnementaliste de la SCE, avec l'appui de la DEEC, effectuera les activités suivantes :

- préparation des TDR pour le PGES (voir annexe TDR type pour élaborer un PGES) ;
- rédaction de la notice environnementale et sociale recrutement des consultants agréés pour réaliser le PGES ;
- conduite des consultations publiques conformément aux TDR ;
- revue des plans de gestion et soumission à la DEEC pour autorisation.

ÉTAPE 3 : EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS D'EIES

Les rapports d'études d'impact environnemental et social sont examinés et validés au niveau national par les Services de la DEEC.

Pour déterminer les mesures d'atténuation à insérer dans les TDR du sous projet en question, les listes de contrôle des impacts et des mesures d'atténuation en annexe serviront de base d'exécution des activités. Le PGES sera élaboré par des consultants qualifiés qui seront recrutés par la SCE.

Tableau 25 : Procédures d'évaluation environnementale pour les projets nécessitant un PGES

Étapes	Activités
Première étape	Préparation de TDR Selon les résultats de l'identification et l'ampleur nécessaire du PGES, des TDR seront préparés. Le PGES sera préparé par un consultant et le rapport suivra le format suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Description de la zone de l'étude • Description du sous projet • Description de l'environnement • Considérations juridiques et réglementaires • Détermination des impacts éventuels des sous projet proposés • Analyse des variantes, y compris la variante « sans projet » • Processus de consultations publiques • Développement de mesures d'atténuation et d'un plan de suivi, y compris le renforcement des capacités institutionnelles et l'estimation des coûts
Deuxième étape	Choix de consultant
Troisième étape	Réalisation du PGES avec consultation du public
Quatrième étape	Revue et approbation du PGES pour le sous projet.
Cinquième étape	Publication/Diffusion du PGES

En cas de réalisation des PGES, la DEEC, avec l'appui des autres services techniques concernés, va procéder à leur examen pour les activités classées en catégorie B en vue de leur approbation (ou rejet). Dans le cadre de l'examen d'un PGES, la DEEC peut demander un complément d'informations au consultant ayant réalisé le PGES ou à la SCE. Par la suite, la DEEC donne, par écrit, à la SCE un avis sur la faisabilité environnementale du sous projet. En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être dûment motivé.



ÉTAPE 4 : CONSULTATIONS ET PARTICIPATION PUBLIQUES ET DIFFUSION :

La législation nationale en matière d'EIES dispose que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. Les consultations devront aussi être conduites durant le processus de sélection environnemental et social des projets. L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIES à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de l'EIES et seront rendus accessibles au public. Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion, la SCE devra se conformer à la procédure de publication des instruments de sauvegarde par le pays.

En cas de sous projet à impacts négatifs importants nécessitant un PGES, un exemplaire du rapport sera déposé au niveau de la région concernée qui dispose d'un délai raisonnable pour faire ses observations et ses remarques par des commentaires écrits. La SCE préparera aussi, en rapport avec les collectivités concernées, la tenue d'audiences publiques sur la restitution du rapport de l'EIE. Les modalités d'exécution de l'audience seront retenues d'un commun accord avec les différentes parties impliquées. L'information du public sera à la charge du projet.

ÉTAPE 5 : INTEGRATION DES DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

En cas de réalisation d'EIES ou de PGES, l'Environnementaliste de la SCE veillera à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale issues de ces études dans les dossiers d'appel d'offre et d'exécution des travaux par les entreprises.

ÉTAPE 6 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Pour chaque projet, les prestataires privés et entreprises sont chargés de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

ÉTAPE 7: SUPERVISION, SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le suivi-évaluation sera effectué comme décrit ci-après :

- La supervision assurée par l'Environnementalistes de la SCE et les Collectivités (CADL) ;
- La surveillance (suivi interne de proximité) de l'exécution des mesures environnementales du projet sera assurée par les bureaux de contrôle ;
- Le suivi externe sera effectué par les DREEC qui pourront à cet effet y impliquer les Comités Régionaux de Suivi Environnemental, sous la coordination des DREEC ;
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants indépendants de façon régulière.

RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des sous projets.

Tableau 26 : Synthèse des étapes de la sélection environnementale et responsabilités

Étapes	Responsabilités
1. Remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale du projet	Environnementaliste de la SCE
2. Validation de la sélection et classification environnementale et sociale des sous projets	DREEC



Étapes	Responsabilités
3. Réalisation du travail environnemental et social : <ul style="list-style-type: none"> • Si un PGES n'est pas nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> - Choix et application de simples mesures • Si PGE est nécessaire <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des TDR - Approbation des TDR - Choix du consultant - Réalisation du PGES - Approbation étude d'impact 	Environnementaliste de la SCE
	Environnementaliste de la SCE
	DEEC
	Environnementaliste de la SCE
	Environnementaliste de la SCE, Consultant agréé en EIES
	DEEC
4. Consultations publiques et Diffusion	SCE, Collectivités, DEEC
5. Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossier d'appel d'offre	Environnementaliste de la SCE
6. Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	Opérateurs Prestataires de Services (OPS)
7. Surveillance - Suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision : Environnementaliste de la SCE • Surveillance : Bureaux de contrôle • Suivi : DREEC et les CRSE et les Communautés Rurales (CADL) parcours et à la fin du projet). • Évaluation : Consultants indépendants

Les mesures d'atténuation (voir annexe check-list des impacts et des mesures d'atténuation) sont identifiées pour assurer l'atteinte des objectifs du projet tout en prévenant et minimisant les impacts environnementaux indésirables.

Il s'agit de prime abord, de mesures d'atténuations types pour les composantes/activités du projet ayant un impact potentiel sur l'environnement. Il est possible que d'autres mesures plus spécifiques pour les différentes composantes soient identifiées dans le cadre du travail environnemental spécifique (Évaluation Environnementale et Sociale) aux sous projets pour lesquels l'approfondissement des impacts est une obligation vis-à-vis de la législation environnementale en vigueur au Sénégal.

8.2 MESURES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Les rencontres avec les acteurs tant au niveau central que local ont révélé plusieurs contraintes et des recommandations formulées pour améliorer la gestion environnementale et sociale du projet dont les principales sont listées ci-après :

- Bonnes pratiques agricoles et techniques de production durables ;
- Fonction environnementale au niveau des institutions agricoles ;
- Renforcement des capacités des différents acteurs sur l'évaluation environnementale et sociale ;
- Données de base pour le suivi qualitatif et quantitatif ;
- Mesures d'accompagnement pour atténuer les effets de certaines activités dont la transformation des fruits ;
- Renforcement du suivi et de la supervision des activités agricoles ;
- Implication des producteurs et des collectivités locales dans la gestion environnementale et sociale.



Les mesures de renforcement des capacités formulées ci-après résultent de ces suggestions et recommandations des acteurs en termes de mesures institutionnelles et techniques. Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental et social de l'agropole Sud, la démarche proposée pour gérer les risques environnementaux et sociaux vise à permettre aux structures opérationnelles du secteur du développement rural, mais aussi aux producteurs agricoles, de jouer pleinement leurs rôles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation des infrastructures et équipements. Dans cette perspective, le CGES suggère des mesures d'appui institutionnel et technique, de formation et de sensibilisation pour renforcer les capacités des structures et des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du projet. Ces actions d'appui institutionnel et technique, de formation et de sensibilisation visent à : (i) rendre opérationnelle la stratégie de gestion environnementale de l'agropole Sud ; (ii) favoriser l'émergence d'une expertise et des professionnels en gestion environnementale et sociale ; (iii) élever le niveau de conscience professionnelle et de responsabilité des employés dans la gestion environnementale ; (iv) protéger l'environnement rural, la santé et la sécurité des producteurs agricoles et des populations.

8.2.1 Mesures d'ordre stratégique

ZONES A CONSIDERER SELON LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La stratégie d'intervention l'agropole dans le choix des sites d'accueil des modules devra tenir compte des zones à forts enjeux environnementaux et sociaux. Pour ces zones, une attention particulière devra être accordée par le projet. Il s'agit notamment des aires protégées, des zones humides d'importance nationale ou internationale. Pour chacune de ces zones, le projet devra veiller à ce qu'il n'y ait pas d'empiètement lors de l'implantation des modules régionaux ou départementaux et l'expansion éventuelle des parcelles d'anacardières ou de manguiers.

MISE EN PLACE D'UNE SYNERGIE D'INTERVENTION ENTRE ACTEURS

Il existe plusieurs Projets et programmes en cours (PPDC, P2RS, PAPSEN/PAIS, etc.) ou à venir dans la zone d'intervention de l'agropole Sud. Dans ce sens, créer une synergie d'intervention entre les différents Projets intervenant dans les chaînes de valeurs ciblées par l'agropole Sud à travers une plateforme de concertation et de coordination pourrait contribuer à maximiser les résultats et éviter les duplications et de la redondance.

ÉTABLISSEMENT DE LA SITUATION DE REFERENCE ET MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES SUR LES CULTURES D'ANACARDIERS ET DE MANGUIERS

La gestion de l'expansion des parcelles et la maîtrise des volumes de productions annuelles d'anacardières et de manguiers sont une problématique majeure en Casamance. La maîtrise du foncier et l'évaluation des superficies occupées, la typologie et les effectifs des producteurs désagrégés selon le genre devront être une priorité en Casamance. Ces données devraient être implémentées dans un système d'information géographique (SIG) régulièrement mis à jour par la SCE.

LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agropole Sud, les femmes disposent d'atouts certains pour participer pleinement à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Le projet devrait ainsi développer une stratégie prenant en compte la dimension genre. Cette stratégie pourrait s'appuyer sur : (i) l'incitation des femmes à devenir propriétaires de parcelles d'anacardières et de manguiers pour la promotion de productrices de mangue et d'anacarde ; (ii) encourager et inciter les femmes à s'investir davantage dans le volet transformation de la mangue et l'anacarde où elles commencent ou ont déjà acquis une certaine expérience, un savoir-faire et une technicité ; (iii) renforcer les activités de renforcement de capacités pour améliorer la qualité de la formation des femmes et l'accès à l'information ; (iv) faire un diagnostic participatif pour mieux cerner les enjeux et les défis du genre/agriculture dans la mise en œuvre de l'agropole.



L'approche à adopter devra être intégrale et transversale pour garantir une réelle prise en compte du genre. Elle devra être ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles de la Casamance, tout en restant attentive aux transformations qui vont s'opérer dans le pays.

La prise en compte du genre devra s'appuyer sur une double démarche visant à : (i) renforcer la dynamique organisationnelle des femmes, ainsi que les capacités de production, afin qu'elles puissent s'orienter vers une spécialisation dans certaines filières et peser de manière plus déterminante dans les processus décisionnels au sein des familles et de la communauté ; et, (ii) fournir aux femmes un appui/conseil de proximité, en vue de favoriser leur accès au crédit et une gestion performante des activités qu'elles mènent. Dans ce cadre, elles bénéficieront de formations en développement de capacités entrepreneuriales, ainsi qu'en gestion et management de leurs activités économiques.

Par ailleurs, d'autres groupes vulnérables méritent d'être pris en considération dans l'agropole, notamment les personnes handicapées et les jeunes sans emplois et les personnes âgées.

MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur agricole devra prendre en compte l'évolution de la disponibilité en eau et la multiplication des événements climatologiques extrêmes. Les mesures suivantes sont préconisées :

Sur le plan stratégique

Intégrer les impacts des changements climatiques dans les stratégies et les activités de l'agropole.

Sur le plan institutionnel

Mettre en place un cadre de partenariat entre l'agropole, les Services Hydrologiques et les Services de la Météorologie. Ce partenariat devra permettre d'asseoir un dispositif de veille et d'alerte en prévision de l'évolution des changements climatiques (mise en place et suivi de données météorologiques et climatologiques).

Dans cette optique, l'agropole devra aider à former les agents et équiper les structures régionales et nationales (Services agricoles et météorologique, etc.) pour constituer des capacités d'adaptation en vue de faire face aux risques climatiques à venir (prévisions météorologiques) et permettre aux investisseurs-agriculteurs d'agir pour protéger leurs exploitations agricoles.

8.2.2 Mesures de renforcement institutionnel

RENFORCEMENT DE LA SCE

La SCE mise en place pour piloter la mise en œuvre de l'agropole prévoit d'inclure les Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, de l'Économie, du Commerce et des Finances, mais aussi d'autres structures, ce qui permettra de mieux prendre en compte les orientations stratégiques d'ordre environnemental et d'assurer le respect des normes environnementales et sociales.

Ainsi, la SCE devra compter en son sein un expert en sauvegardes environnementales et sociales recruté par ses soins afin de garantir l'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre des activités du Projet. Cet expert devra assister la SCE respectivement dans l'intégration des aspects environnementaux et sociaux et dans le suivi interne de proximité des activités, en étroite collaboration avec la DREEC dans chaque région.



RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES AGENCES D'EXECUTION DE L'AGROPOLE

Les principales structures d'exécution de l'agropole devront disposer de capacités réelles en gestion environnementale et sociale. Un Point Focal Environnemental et Social (PFES) devra être désigné au niveau de chaque structure d'exécution (SCE filiale exploitation et antennes) pour le suivi spécifique des questions environnementales et sociales en plus de ceux déjà existant au niveau des ministères. Le Ministère en charge de l'environnement devra davantage être responsabilisé dans la fonction environnementale et sociale de l'agropole.

RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE DES CABINETS CONSEILS

L'agropole pourrait financer le recrutement de Cabinets conseil ou autres prestataires qui appuieront le projet dans sa mise en œuvre. Dans les critères de recrutement, la SCE devra inclure la présence d'expert environnement et social qui va assurer la fonction de Point Focal Environnement et Social (PFES).

8.2.3 Mesures de renforcement technique et des connaissances

Les mesures de renforcement technique concernent :

- l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques agricoles ;
- la provision pour la réalisation et la mise en œuvre d'éventuels PGES ;
- le suivi et l'évaluation des activités de l'agropole.

ÉLABORATION D'UN MANUEL DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES

La SCE prévoit la mise en relation entre le projet et les petits exploitants pour assurer une parfaite collaboration entre les deux parties. Ce partenariat aura pour objectif de :

- intégrer efficacement les fournisseurs de matières premières (petits exploitants agricoles) à la demande de la chaîne alimentaire ;
- fournir les matières premières appropriées aux agro-industries.

Des contrats de culture sont également prévus entre les producteurs et les transformateurs agroalimentaires à travers des accords juridiquement contraignants portant sur les méthodes et les technologies de production, la quantité, la qualité et les prix de la production, ainsi que le soutien technique et financier.

Pour ces raisons, le projet d'agropole devra appuyer les investisseurs agricoles dans la préparation de procédures de bonnes pratiques agricoles pour accompagner la réalisation des activités (techniques culturales respectueuses de l'environnement, utilisation des pesticides et des engrais ; etc.).

ÉLABORATION D'UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE DES PME

En vue de permettre aux PME qui seront installées dans l'agropole de se conformer aux règles et pratiques environnementales pour une maîtrise maximale des émissions polluantes, agropole la SCE devra appuyer les investisseurs privés (PME) à disposer de standards et procédures de bonnes pratiques dans le domaine du conditionnement, de la transformation, de l'ensachage et de la commercialisation de la mangue et de l'anacarde. Le partage des responsabilités entre les PME et le gestionnaire de l'agropole (SCE) sera défini dans le cadre d'une charte environnementale et sociale.



APPUI A LA PROMOTION DE TECHNOLOGIES PROPRES

L'utilisation de technologies peu polluantes, respectueuses de l'environnement et, si possibles, peu consommatrices de matières premières seraient profitable aux PME qui vont s'installer d'ans l'agropole. A cette fin, il serait judicieux que la SCE mette en œuvre une assistance à la promotion des technologies propres (process peu polluants ou sobres en matières premières ou améliorant les conditions de travail des employés) sous l'égide du ministère en charge des PME. L'offre technologique pourrait être présentée sous forme de bibliothèques virtuelles, d'une banque d'échange avec des centres technologiques spécialisés, ou par l'élaboration des dossiers spécifiques.

REALISATION ET MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Des études d'impact environnemental et social (EIES) pourraient être requises pour certaines activités classées en catégorie « A » ou « B » pour s'assurer qu'elles soient durables au point de vue environnemental et social. Si la classification environnementale des activités indique qu'il faut réaliser des EIES, le projet devra prévoir des ressources financières à payer des consultants agréés pour réaliser ces études, et mettre en œuvre les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) y relatifs.

SUIVI ET EVALUATION DES ACTIVITES DU PROJET

Le programme de suivi portera sur le suivi permanent (suivi de proximité), la supervision, et l'évaluation annuelle. Cette évaluation indépendante annuelle va s'intéresser prioritairement et explicitement à l'impact environnemental et social cumulé des sous projets. Il sera nécessaire de prévoir un budget relatif à ce suivi. La supervision au niveau national devra aussi être budgétisée pour permettre à la SCE et les autres services d'y participer.

8.2.4 Mesures de gestion des ressources naturelles

Il s'agit de mesures d'aménagement et de reboisement compensation/restauration autour des sites d'accueil des modules de l'agropole. Par ailleurs, les activités de l'agropole pourraient amener des perturbations certes mineures autour des aires protégées et forêts classées et autres zones humides qu'il s'agira de mieux délimiter, protéger, voire compenser en cas de coupes.

8.2.5 Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet

Pour faire en sorte que les activités du projet soient effectuées d'une manière durable au point de vue environnemental et social, il est suggéré la formation des investisseurs, des prestataires de services, des agents de la SCE, mais aussi des Services Techniques au niveau régional et local, sur les procédures et techniques de gestion et de suivi environnemental et social des activités à réaliser.

L'objectif est de poursuivre et renforcer la dynamique de formation de l'ensemble des acteurs interpellés dans la gestion environnementale et sociale du projet et des sous-projets (formation des formateurs, chercheurs, cadres des ministères de l'agriculture et de l'environnement, organisations des Producteurs, etc.). Il s'agira d'avoir une masse critique de formateurs nationaux en gestion environnementale et sociale qui pourront ainsi démultiplier les résultats au niveau des acteurs de terrain, et particulièrement les investisseurs privés et les organisations de producteurs.

Il s'agira d'organiser, dans la zone du projet, des ateliers de formation qui permettront aux structures régionales impliquées dans le suivi des travaux, de s'imprégner des dispositions du CGES, de la procédure de sélection environnementale et des responsabilités dans la mise en œuvre.



Les sujets pourraient être centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux des activités agricoles et les procédures d'évaluation environnementales ; (ii) de l'hygiène et la sécurité liés aux activités ; et (iii) des réglementations environnementales appropriées. La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale, aux directives du bailleur de fonds, Banque Islamique de Développement, aux méthodes d'évaluation environnementale, au contrôle et au suivi environnemental.

Des Consultants-formateurs qualifiés en évaluation environnementale et sociale pourraient être recrutés par la SCE, avec l'assistance de la DEEC, pour conduire ces formations. Le programme de renforcement de capacités devra être conduit de façon à s'assurer que la pérennité des mesures prises soit réellement appropriée par les bénéficiaires.

Les principaux domaines présentés ci-après peuvent être pris en compte.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

- Bonne connaissance des procédures d'organisation et de conduite des EIES
- Appréciation objective du contenu des rapports d'EIES
- Connaissance des procédures environnementales et sociales nationales et du bailleur
- Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre des EIES
- Intégration du genre dans les activités de développement rural.

MODULES DE FORMATION SUR LA GESTION DES PESTICIDES

- Connaissances de base sur les procédures de manipulation et de gestion des risques liés aux pesticides ;
- Port des équipements de protection et de sécurité ;
- Risques liés au stockage et au transport des pesticides ;
- Procédures de manipulation et de gestion des emballages et pesticides usagés/périmés ;
- Les mesures d'urgence et de secours en cas d'intoxication aux produits phytosanitaires ;
- La surveillance du processus et des résidus.

MODULE DE FORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

- Normes d'hygiène et de qualité ;
- Aspects environnementaux et sociaux de gestion des déchets issus de la transformation ;
- Mesures de protection et de sécurité.

MODULE DE FORMATION SUR LE FONCIER

- Les différents statuts des terres (moderne et traditionnel) ;
- Décentralisation et foncier ;
- L'accès des femmes aux terres (aspects juridiques et sociologiques) ;
- Le statut de l'agro-business ;
- Agriculture et environnement ;
- La professionnalisation du secteur agricole ;
- La gestion des conflits autour de la problématique du foncier.



8.2.6 Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés

La SCE et les agences d'exécution devront coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales et des producteurs agricoles dans la zone de l'agropole, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du projet.

Dans ce processus, les associations locales, les organisations des producteurs et les ONG environnementales devront être impliquées au premier plan. Les communautés de base devront aussi être étroitement associées à l'élaboration et la conduite de ces stratégies de sensibilisation et de mobilisation des communautés.

Les objectifs spécifiques de cette action sont de :

- préparer la population à bien mener et gérer les activités agricoles ;
- sensibiliser les femmes à l'action de terrain et les soutenir dans le processus de reconnaissance de leurs droits ;
- sensibiliser la population sur les aspects d'hygiène - assainissement/santé ;
- sensibiliser les agents techniques et les producteurs agricoles concernés par la gestion des infrastructures ;
- assurer le suivi et l'accompagnement des solutions mises en place ;
- assurer l'interface entre les différents acteurs du Projet (population, associations, collectivités locales, producteurs, services techniques) et gérer les conflits ;
- organiser des séances d'information et d'animation dans chaque site ciblé ;
- organiser des assemblées populaires dans chaque site ;
- sensibiliser les populations par les biais des animateurs locaux préalablement formés ; etc.

Il s'agira de mener des actions capitales en direction des agriculteurs et des élus pour créer les conditions d'une parfaite appropriation du projet et de sa réussite sociale.

Ces actions sont les suivantes :

- Une campagne d'information et de communication sur le concept d'agro-business : mener une campagne d'explicitation du sens positif donné aux termes « Agrobusiness » et « Agro-industrie » dans le projet. Cela, auprès des agriculteurs et des élus locaux. Car ceux-ci peuvent avoir une connotation négative pour la plupart des agriculteurs et certains acteurs.
- Des rencontres de proximité sur le foncier et les titres d'occupation : tenir des rencontres de clarification auprès des acteurs locaux et des agriculteurs sur la question foncière et sur le sort des titres de propriété foncière individuelle par rapport à l'agropole. Cela, afin de lever le doute et d'évacuer les méfiances observées du côté des agriculteurs et des producteurs locaux vis-à-vis du projet. Cela peut renforcer d'avantage l'adhésion et l'appropriation du projet.

L'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportement (CCC) doivent être axées principalement sur les problèmes environnementaux liés à l'agropole, ainsi que sur les stratégies à adopter pour y faire face. La production de matériel pédagogique doit être développée et il importe d'utiliser rationnellement tous les canaux et supports d'information existants pour la transmission de messages appropriés.



Tableau 27 : Synthèse des activités de formation et de sensibilisation des acteurs

Nature de l'action	Cible	Organisme chargé de la mise en œuvre	Durée
Atelier de formation sur les procédures environnementales de la BID, le remplissage des formulaires de screening, l'identification des impacts potentiels et le choix des mesures d'atténuation dans les check-lists.	<ul style="list-style-type: none"> • DEEC/DREEC • Membres CRSE • Agences d'exécution • SCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de formation • Consultant en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 jours (2 jours par région) pour toute la durée du projet
Atelier de formation sur la mise en œuvre du PCGES et du plan de surveillance et Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • DREEC • CRSE • SCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 jours (2 jours par région) pour toute la durée du projet
Atelier de formation sur : <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des déchets solides et liquides • les techniques d'entretien des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires des modules, des installations de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant en environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 jours (2 jours par région) pour toute la durée du projet
Information et Sensibilisation			
<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes d'information et de sensibilisation sur la nature des travaux, l'implication des acteurs locaux, les enjeux environnementaux et sociaux • Sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles et pastorales • Sensibilisation sur la sécurité, la santé et l'hygiène lors de la réalisation des activités agricoles • Sensibilisation sur les facteurs de vulnérabilité des activités agricoles (VIH/SIDA, paludisme, la malnutrition sévère, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Populations, • Associations de Producteurs agricoles locales (OP, ONG, etc.), • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 campagnes (2 campagnes par région) pour toute la durée du projet



8.3 PROGRAMME DE SUIVI-EVALUATION DU PCGES

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise : à (i) vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Le suivi environnemental concernera l'ensemble de l'agropole et s'appliquera à toutes les phases des activités à réaliser ou à appuyer.

8.3.1 Contexte et objectif du Suivi – évaluation du PCGES

Malgré la connaissance de certains phénomènes environnementaux et sociaux liés aux impacts génériques de l'agropole, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours un certain degré d'incertitude dans la précision d'autres impacts, notamment en ce qui concerne les impacts diffus et les impacts résiduels. Pour cette raison, il s'avère nécessaire d'élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental qui sera mis en œuvre dans le cadre de l'agropole.

Cette surveillance environnementale et sociale a pour but de s'assurer du respect : (i) des mesures à insérer dans l'étude d'impact du projet, notamment en ce qui concerne les mesures d'atténuation ; (ii) des conditions fixées par le Code de l'Environnement, les décrets d'application, les arrêtés relatifs aux EIE et les textes pertinents relatifs à la préservation des ressources naturelles en vigueur au Sénégal ; (iii) des engagements du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre par rapport aux autres lois, règlements et prescriptions en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Le programme de suivi décrit : (i) les éléments devant faire l'objet de suivi ; (ii) les méthodes et dispositifs de suivi ; (iii) les responsabilités du suivi ; (iv) la période de suivi. Chacun des éléments du dispositif de mise en œuvre devra inclure un mécanisme de suivi dont l'objectif sera de : (i) vérifier la survenue des impacts potentiels prédits ; (ii) vérifier l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues ; (iii) d'apporter les mesures correctives au plan de gestion environnementale.

Le suivi concerne l'analyse de l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieu naturel et humain) affectés par l'agropole, à savoir : (i) l'évolution de la qualité des ressources en eau ; (ii) l'évolution des phénomènes de dégradation des terres et de la fertilité des sols ; (iii) le suivi des indicateurs biologiques (régénération du couvert végétal, reconstitution des espaces dans les zones reboisées, présence et quantité de faune ; (iv) la statistique des accidents et intoxications liés aux pesticides ; (v) le niveau d'évolution des maladies liées aux activités de l'agropole.

La première étape du programme de suivi consiste à établir « l'état zéro » par rapport aux mesures concrètes d'atténuation qui sont proposées. Les variations de cet « état zéro » seront suivies pendant et après l'exécution des travaux. Aussi, le suivi inclura l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues dans le PCGES.

SUIVI EN PHASE DE REALISATION DES ACTIVITES AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS COLLECTE, DE STOCKAGE ET DE TRANSFORMATION PRELIMINAIRE DE LA MANGUE ET DE L'ANACARDE

Lors des travaux de construction et des activités agricoles, les règlements en vigueur et en particulier ceux concernant l'environnement devront être respectés. La construction des infrastructures (infrastructures de collecte, de stockage, de transformation de la mangue et de l'anacarde) devra se faire dans le cadre d'un plan de gestion de la qualité comprenant le respect des contraintes environnementales correspondantes aux mesures présentées dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale.



SUIVI EN PHASE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE COLLECTE, DE STOCKAGE ET DE TRANSFORMATION DE L'ANACARDE ET DE LA MANGUE

En phase d'exploitation, le suivi portera sur les composantes essentielles décrites dans le canevas ci-dessus, notamment : l'état des ressources en eau ; la qualité des eaux ; la dégradation des sols ; les propriétés physiques des sols ; le comportement et l'utilisation des sols ; l'évolution de la faune et l'état de la flore et de la biodiversité ; l'écologie et la protection des milieux naturels ; l'hygiène et la santé (maladies, intoxication) ; les pollutions, les nuisances et la sécurité lors des opérations ; le suivi des réclamations et des conflits).

8.3.2 Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux de l'agropole. Les indicateurs servent, d'une part, à la description, avec une exactitude vérifiable, de l'impact généré directement ou indirectement par les activités des composantes de l'agropole et, d'autre part, à la mise en exergue de l'importance de l'impact. Ils fournissent une description sommaire des états et des contraintes et permettent d'observer le progrès réalisé ou la dégradation subie dans le temps ou par rapport à des cibles. Ils révèlent des tendances passées et servent, dans une certaine mesure, d'instruments de prévision. En tant que tel, ils constituent une composante essentielle dans l'Évaluation Environnementale et Sociale de l'agropole. En vue d'évaluer l'efficacité des activités de l'agropole, les indicateurs environnementaux et sociaux ci-après sont proposés.

INDICATEURS D'ORDRE STRATEGIQUE A SUIVRE PAR L'EXPERT ENVIRONNEMENTALISTE DE L'AGROPOLE

Les indicateurs stratégiques à suivre par l'Expert Environnementaliste sont les suivants :

- Désignation des Points Focaux Environnement au niveau régional ;
- Effectivité de la sélection environnementale des activités de l'agropole ;
- Réalisation éventuelle des EIE et mise en œuvre des PGES ;
- Mise en œuvre des programmes de formation/sensibilisation sur le PCGES de l'agropole ;
- Effectivité du suivi environnemental et social et du reporting ;
- Nombre d'arbres plantés ou d'espaces paysagers réalisés ; faune observée ;
- Niveau d'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales ;
- Nombre de séances de formation organisées ;
- Nombre de séances de sensibilisation organisées ;
- Nombre de producteurs sensibilisés sur les mesures d'hygiène, de sécurité, les IST/VIH/SIDA et de gestion des pesticides ;
- Niveau d'implication des collectivités et acteurs locaux dans le suivi des travaux ;
- Niveau de consensus (approbation) sur le choix des sites de d'implantation des installations (modules régionaux, départementaux, etc.) ;
- Niveau de respects des mesures d'hygiène et de sécurité ;
- Types de mesures de gestion des déchets ;
- Nombre et type de réclamations et de conflits



INDICATEURS A SUIVRE PAR LES INSTITUTIONS ETATIQUES EN CHARGES DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le suivi sera effectué en « interne » par les Points Focaux Environnement des ministères, au niveau régional durant toute la phase d'exécution du projet.

L'évaluation sera réalisée à « l'externe » par la DEEC (pour le suivi de la procédure d'EIES et de la mise en œuvre du CGES et des PGES), l'Inspection des Eaux et Forêts (végétation), les Services du Ministère de la Santé (pour la santé), l'Inspection du Travail (sécurité au travail), le Service des Mines et de la Géologie (gestion des carrières), les services du Ministère chargé de l'Hydraulique pour la gestion des eaux. A cette liste non exhaustive de services techniques de l'Etat, s'adjoindront des consultants indépendants (pour l'évaluation). Toutes ces structures devront être appuyées par le projet dans le cadre de ce suivi.

Une attention particulière sera donnée au renforcement des capacités du personnel des administrations impliquées dans la surveillance environnementale et sociale en organisant des sessions de formation en matière de gestion environnementale et sociale. Cette activité devra être menée par la SCE.



Tableau 28 : Canevas du suivi environnemental et social de l'agropole

Type d'indicateur	Composante environnementale / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
Indicateurs de suivi des sous-projets	Air	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre d'ouvriers portant des EPI • Nombre d'équipements de protection • Nombre de camions avec protection • Linéaire de tronçon d'accès arrosé par jour • Période d'exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations visuelles, • Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
	Eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Paramètres physico-chimiques de la qualité des points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats d'analyses physico-chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Paramètres bactériologiques des nappes phréatiques 			<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Présence de déchets solides et liquides provenant des travaux dans les plans d'eaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations visuelles, • Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, quantité et lieu de prélèvement dans les cours pour les besoins des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations visuelles, • Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Turbidité des plans d'eau due à l'érosion 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations visuelles, • Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
	Sols	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ravinements et points d'érosion des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dépôts anarchiques de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de Contrôle / Maître d'œuvre



Type d'indicateur	Composante environnementale / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites contaminés par les déchets liquides 	<ul style="list-style-type: none"> Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de carrières ouvertes et remises en état 	<ul style="list-style-type: none"> Lors des visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Observations visuelles, Enquêtes et rapports de missions 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de Contrôle / Maître d'œuvre
	Sols	<ul style="list-style-type: none"> Superficies aménagées 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Eaux et Forêts
		<ul style="list-style-type: none"> Superficies abandonnées 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Eaux et Forêts
	Végétation / Faune	<ul style="list-style-type: none"> Superficies déboisées lors des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du Service chargé des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Service des forêts
		<ul style="list-style-type: none"> Superficies reboisées après les travaux et taux de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du Service chargé des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Service des forêts
		<ul style="list-style-type: none"> Taux d'empiètement dans les aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du Service chargé des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Service des forêts
		<ul style="list-style-type: none"> Disparition de certaines espèces (végétales et fauniques) 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du Service chargé des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Service des forêts
	Systèmes de production	<ul style="list-style-type: none"> Volume d'intrants utilisés (pesticides, herbicides, engrais) 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> DPV
		<ul style="list-style-type: none"> Taux d'adoption des méthodes de lutte intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels DPV 	<ul style="list-style-type: none"> DPV
		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de fumure organique 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels DPV 	<ul style="list-style-type: none"> DPV
		<ul style="list-style-type: none"> Superficies en culture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels DRDR/DAPSA 	<ul style="list-style-type: none"> DRDR/DAPSA



Type d'indicateur	Composante environnementale / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets (liquides, solides) issus des activités transformation 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels SCE 	<ul style="list-style-type: none"> SCE
		<ul style="list-style-type: none"> Taux de valorisation des sous-produits des industries de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels SCE 	<ul style="list-style-type: none"> SCE
		<ul style="list-style-type: none"> Qualité agronomique des sols · Éclosion de certains ravageurs des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels SIRA/DPV 	<ul style="list-style-type: none"> ISRA/DPV
	Impacts sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête statistique sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Structure de la pyramide sanitaire présente sur le site (poste de santé, case de santé...)
		<ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité infantile (-5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé
		<ul style="list-style-type: none"> Taux de malnutrition (- de 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé
		<ul style="list-style-type: none"> Prévalence des maladies diarrhéiques 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé
		<ul style="list-style-type: none"> Évolution des budgets des ménages liés à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé
	Environnement humain	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'hygiène sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé
		<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Service Hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Service Hygiène
		<ul style="list-style-type: none"> Actions de lutte contre maladies hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Service Hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Service Hygiène
		<ul style="list-style-type: none"> Prévalence des IST/VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels Service Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé
		<ul style="list-style-type: none"> Port d'équipements adéquats de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de Suivi de la SCE 	<ul style="list-style-type: none"> SCE
		<ul style="list-style-type: none"> Présence de vecteurs de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de Suivi de la SCE 	<ul style="list-style-type: none"> SCE
		<ul style="list-style-type: none"> Taux prévalence des maladies liées à l'eau (paludisme, bilharziose, diarrhées, schistosomiase, etc.), 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des Services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Service Santé



Type d'indicateur	Composante environnementale / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
		• Nombre d'intoxication liée à l'usage des pesticides	• Annuelle	• Rapports des Services de Santé	• Service Santé
		• Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident	• Annuelle	• Rapports des Services de Sécurité	• Service Sécurité
		• Nombre et types de réclamations	• Annuelle	•	• Service
	Environnement humain : Activités socio-économiques	• Nombre de personnes affectées et compensées	• Annuelle	• Statistiques Nationales	• Service Statistiques nationales
		• Nombre d'emplois créés localement	•	• Rapports annuels Service Hydraulique	• Service Hydraulique
		• Nombre de conflits sociaux liés au Projet	• Annuelle	• Rapports annuels Service Hydraulique	•
		• Qualité des infrastructures réalisées	• A la fin des travaux	• Rapports de suivi	•
		• Niveau de respects des mesures d'hygiène et de sécurité	•	•	•
	Genre	• Taux d'activité des femmes	• Annuelle	• Rapports socio-économique annuel	• Services de la statistique
		• Taux de scolarisation des petites filles	•	•	•
	IEC/Communication	• Nombre de séances de formation organisées	• Annuelle	• Rapports de suivi annuel	• DREEC
		• Nombre de séances de sensibilisation organisées	• Annuelle	• Rapports de suivi annuel	• DREEC
		• Nombre d'associations locales (OCB) impliquées dans la mise en œuvre et le suivi	• Annuelle	• Rapports de suivi annuel	• DREEC
		• Nombre d'ONG impliquées dans la mise en œuvre et le suivi	• Annuelle	• Rapports de suivi annuel	• DREEC
		• Niveau d'implication des collectivités et acteurs locaux dans le suivi des travaux	• Annuelle	• Rapports de suivi annuel	• DREEC
		• Nombre de petites et moyennes entreprises (masculines et féminines) par type de travaux et marchés	• Annuelle	• Rapports de suivi annuel	• DREEC
	Restauration des sols au niveau des bassins versants	• Superficie reboisée et la diversité des espèces sur chaque aire de reboisement	• 1 par an pendant 3 ans à	• Echantillonnage sur les aires de reboisement	• Eaux et forêts



8. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES)

Type d'indicateur	Composante environnementale / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
			compter de la fin des travaux		
Indicateurs de surveillance des travaux	Gestion environnementale des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> % d'entreprises respectant les clauses environnementales et sociales lors des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> A la fin des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Inspections sur site et rapport de l'ingénieur chargé du contrôle Rapports de surveillance environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de points d'eau pollués par les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> A la fin des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation à mi-parcours du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Service Hygiène
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites dont les déchets issus des chantiers sont bien gérés 	<ul style="list-style-type: none"> A la fin des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> SCE / DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de carrières ouvertes et remises en état 	<ul style="list-style-type: none"> A la fin des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de main d'œuvre locale utilisée pour les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Périodique 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bureau de contrôle ou contrôleur formés en suivi environnemental des sous projets 	<ul style="list-style-type: none"> Périodique 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Agence d'exécution / DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ouvriers sensibilisés sur les mesures d'hygiène et de sécurité et les IST-VIH-SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> Périodique 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> SCE / Agences d'exécution / DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents formés 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> SCE / Agences d'exécution / DEEC
Indicateurs de suivi des mesures du PCGES	Réalisation d'Etudes environnementales et sociales pour les sous projets	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'EIES réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Une fois dans la durée de vie du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'évaluation finale du PCGES 	<ul style="list-style-type: none"> Maître d'œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'application des mesures d'atténuation 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC
	Élaboration de manuels d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> Manuel d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> SCE / Agences d'exécution / DEEC
	Mesures de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et types d'indicateurs suivis 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> SCE
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC



Type d'indicateur	Composante environnementale / Thématique	Indicateur	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
	Formation, IEC Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Séances de formation en évaluation et suivi environnementale et social des Projets organisées 	<ul style="list-style-type: none"> A la fin de chaque formation 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre des modules en évaluation et suivi environnementale et social des Projets élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances d'IEC organisées 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> DEEC
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre et typologie des personnes sensibilisées 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> SCE / Agences d'exécution / DEEC

Ces indicateurs seront régulièrement suivis au cours de la mise en place et l'avancement des sous projets et seront incorporés dans le Manuel d'Exécution de l'agropole.



8.4 SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

La surveillance environnementale est une étape importante dans la mise en œuvre du PCGES. Les Maîtres d'œuvre (MO) seront chargés de vérifier l'application des mesures d'atténuation, à travers les indicateurs liés à ces mesures définies dans les évaluations environnementales et sociales futures.

S'agissant des coûts de la surveillance, ils concernent, principalement, les prestations des Maîtres d'œuvre qui, en sus du contrôle technique, vont inclure la surveillance environnementale et sociale. A cet effet, il s'agira d'intégrer cet aspect dans leurs contrats. La surveillance des aspects techniques et des aspects sociaux (y compris les compensations en cas de pertes d'actifs) sont prises en charge respectivement par le bureau de contrôle et le bureau d'ingénierie sociale.

En phase exploitation, la surveillance environnementale sera sous la responsabilité directe de la SCE (maison mère) en charge de la maîtrise d'ouvrage. Il devra mettre en place les moyens, matériels et financiers nécessaires à sa bonne exécution. La SCE devra élaborer un manuel de la surveillance environnementale en phase exploitation pour harmoniser cette composante et un modèle de directives que les usagers devront respecter et qui seront incluses avec le privé délégataire de service.

8.5 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PCGES

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCGES, il est recommandé au titre des arrangements institutionnels, les protocoles d'accord relatifs aux aspects suivants :

- le suivi environnemental avec la DEEC ;
- les études techniques et sociales complémentaires spécifiques aux sites d'implantation des modules ou à des thématiques relatives à la production, au conditionnement et à la transformation des fruits en Casamance par les services techniques compétents ou des bureaux d'études spécialisés.

8.6 PROCESSUS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La participation du public dans la conduite d'une évaluation environnementale constitue une démarche pertinente d'intégration du projet dans son contexte socioéconomique.

La consultation du public permet de prendre en compte les avis, opinions et commentaires des différents acteurs, notamment de la population locale et les services techniques, de manière interactive, de mesurer et de prendre en compte les impacts ou incidences du projet associés à sa mise en œuvre, afin d'en minimiser ou d'en éliminer les impacts négatifs et de bonifier les effets bénéfiques.

Cette participation se fait sous forme :

- de consultation publique à savoir des réunions et de rencontres pendant l'étude, dans les localités concernées afin de recueillir les avis des populations ou de leurs représentants ;
- d'audience publique qui est destinée à faire une large diffusion de l'étude terminée auprès des populations afin d'enregistrer les oppositions éventuelles et aussi les avis sur les solutions, propositions, recommandations et mesures d'atténuations contenues dans le rapport.

C'est aussi une forme de restitution pour que les populations puissent vérifier si leurs avis, leurs opinions, leurs propositions et surtout leurs intérêts sont pris en compte.



8.6.1 Procédure de la consultation avant et pendant la mise en œuvre du projet

La consultation publique va reposer sur un plan dont l'objectif est de créer les conditions d'acceptabilité sociale du projet à l'échelle communautaire, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le projet proprement dit. Le plan cherche, à l'échelle des collectivités territoriales, à avoir une vision commune et des objectifs partagés des actions entreprises par le projet avant (phase d'identification et de préparation), pendant (phase d'exécution) et après le projet (phase de gestion, d'exploitation et d'évaluation rétrospective). Le processus de consultation renvoie la nécessité d'associer pleinement les populations dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen, de partage des connaissances et des savoirs, de participation et d'efficacité sociale.

L'acceptabilité sociale du projet et la connaissance de l'environnement de la zone du projet seront au cœur des échanges suivant des outils et techniques conformes aux fondamentaux de la communication éducative et sociale.

8.6.2 Étapes de la consultation

Le plan de consultation peut se dérouler à travers trois cheminements : (i) la consultation locale ou l'organisation de journées publiques ; (ii) l'organisation de forums communautaires ; (iii) les rencontres sectorielles de groupes sociaux et/ou d'intérêts.

Le processus de consultation publique devra être structuré autour des axes suivants : (i) préparation de dossiers de consultations publiques, descriptif des activités déjà identifiées (localisation, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ; (ii) missions préparatoires dans les sites potentiels de projet et de consultation ; (iii) annonces publiques ; (iv) enquêtes publiques, collecte de données sur les sites de projets et validation des résultats.

8.6.2.1 Les mesures organisationnelles et de renforcement de capacités des bénéficiaires

Les mesures organisationnelles concernent surtout les acteurs à la base, notamment les populations à travers leurs différentes formes d'organisation. Il existe déjà des formes d'organisation. La SCE pourra les analyser et apporter des améliorations au besoin pour les rendre plus opérationnelles dans le cadre d'une démarche axée sur les résultats.

Pour une meilleure efficacité dans l'action, les différentes organisations pourraient être fédérées autour d'une organisation faitière. Celle-ci serait en meilleure position pour servir d'interlocuteur pour faire face aux autres acteurs comme les privés et bailleurs de fonds.

Des formations seront nécessaires dans différents domaines techniques et dans des liées à la comptabilité-gestion, à l'entrepreneuriat, etc. Ces formations pourraient être réalisées dans le cadre d'une alphabétisation fonctionnelle utilisant les langues locales pour toucher le maximum de bénéficiaires.

Pour un meilleur renforcement des capacités des acteurs et des bénéficiaires, l'élaboration d'un plan de formation s'avère nécessaire. Cette élaboration passe par une analyse fine des besoins en relation avec les activités mais aussi et surtout en lien avec la durabilité des acquis pendant et après le projet. Cette durabilité passe par l'autonomisation des bénéficiaires qui pourront poursuivre leurs activités une fois le projet terminé.



8.6.2.2 Programme de formation

Pour une meilleure réalisation des activités du projet, il s'avère important d'élaborer un Programme de formation qui indique comprend le dispositif (lieux de formation, aspects logistiques, personnes ressources pour les formations, coûts, etc.) et le plan de formation (planification détaillée des formations). Cette démarche permettra de donner des objectifs plus précis à la formation. Elle favorisera une analyse des rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre des activités du projet. Elle favorisera ainsi, non seulement l'identification des besoins, mais aussi et surtout leur analyse.

Le programme de formation sera guidé par le renforcement des capacités techniques, mais également par le besoin de pérenniser les actions après la fin du projet. Cette préoccupation appelle une meilleure identification des thématiques de formation qui vont favoriser l'autonomisation des acteurs et des bénéficiaires au-delà de la durée de vie du projet.

L'élaboration du programme de formation donnera l'occasion à une meilleure identification des contenus de la formation. Les formations seront conçues dans le cadre de de l'approche par les compétences puisqu'elles devront répondre à des préoccupations précises.

8.6.2.3 Stratégie de communication et plan de consultation

Une stratégie de communication sera élaborée par le projet pour mieux faire connaître les activités du projet, mais aussi pour partager les connaissances et autres acquis qu'il va enregistrer. Elle permettra d'identifier les acteurs et leurs besoins en communication. Elle permettra aussi d'identifier les cibles pour lesquelles la communication devra viser ainsi que des supports pour y parvenir.

La stratégie de communication intégrera le volet « sensibilisation et animation » au bénéfice des acteurs concernés.

Un plan de consultation sera élaboré pour prendre en charge pendant toute la durée du projet, les avis et préoccupations des parties prenantes. Ce plan de consultation intègre les mesures et directives relatives à la participation du public dans le cadre des procédures d'évaluation environnementale et sociale et les sauvegardes environnementales et sociales du bailleur de fonds.



8.7 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Le calendrier ci-après est proposé pour la mise en œuvre des mesures

Tableau 29 : Calendrier de mise en œuvre des mesures

Mesures	Actions proposées		Période de réalisation
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par sous projet		Durant la mise en œuvre
Mesures institutionnelles	Désignation des Points focaux Environnement		1 ^{er} mois, avant le début de la mise en œuvre
Mesures techniques	Réalisation d'EIES et de PGES pour certaines activités de l'agropole		3 premiers mois, ou avant la mise en œuvre
	Directives, bonnes pratiques agricoles et manuel d'entretien des infrastructures		Début de la mise en œuvre
Formation	Formation des PFE en gestion environnementale des projets		1 mois après leur désignation
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des Producteurs agricoles		Dès le début de l'identification des sous projets
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale de l'agropole	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre
		Supervision	Tous les mois
	Évaluation	Finale	Fin de la première phase de l'agropole

8.8 ÉVALUATION DES COÛTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

132

Les coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales, d'un montant global de 405.000.000 FCFA comprennent :

- des coûts de renforcement technique (réalisation éventuelle des PGES en cas de classification de sous projet en catégorie (B) nécessitant une évaluation environnementale et sociale complémentaire ; provision pour la mise en œuvre des PGES voire d'autres documents additionnels de sauvegardes ; Élaboration d'un manuel de bonnes pratiques agricoles ; établissement de la situation de référence de la culture de mangue et d'anacarde en Casamance (superficies concernées, nombre de producteurs selon le genre, production, etc.) ; appui à la recherche et la lutte contre la mouche des fruits et des nuisibles en Casamance ; mesures de gestion des ressources naturelles ;
- des coûts de Suivi-Évaluation des activités de l'agropole ;
- des coûts de renforcement de capacités techniques en termes de formation et de sensibilisation des acteurs.



Tableau 30 : Estimation des coûts des mesures environnementales et sociales du CGES de l'agropole

N°	Composante	Période/Durée de l'action	Montant global de la composante (FCFA)
1	Coûts concernant le milieu biophysique		80 000 000
1.1	Qualité de l'air	Pendant les travaux et la mise en œuvre du Projet	PM
1.2	Altération des sols et des eaux	Pendant les travaux et la mise en œuvre du Projet	PM
1.2	Compensation de pertes végétales et reboisement	Pendant les travaux	80 000 000
2	Coûts concernant le milieu humain		15 000 000
2.1	Information, sensibilisation des populations, atténuation des risques de contamination du VIH et accidents	Pendant les travaux et la mise en exploitation du Projet	15 000 000
3	Renforcement des capacités		30 000 000
3.1	Programme de formation sur l'utilisation des pesticides	Pendant les travaux et la mise en exploitation du Projet	15 000 000
3.2	Programme de renforcement des capacités des DREEC et des PFE	Pendant les travaux et la mise en exploitation du Projet	15 000 000
4	Mesures de surveillance, suivi et évaluation		30 000 000
4.1	Surveillance, suivi et évaluation	Pendant les phases de travaux et d'exploitation du Projet	30 000 000
5	Mesures de renforcement des connaissances		230 000 000
	Recherche – développement et appui à la lutte contre la mouche des fruits et des nuisibles en Casamance	Dès le démarrage des activités de l'agropole	100 000 000
	Établissement de la situation de référence sur les cultures d'anacarde et de mangue en Casamance (superficie occupées, producteurs, etc.) et mise en place d'un SIG	Première année de l'agropole	100 000 000
	Réalisation et mise en œuvre d'EIES pour le Projet pilote, Étude et prestations pour suivi indicateurs	Réaliser EIES avant mise en œuvre, Suivi indicateurs pendant la mise en œuvre	20 000 000
	Élaboration d'un manuel de bonnes pratiques agricoles	Avant la mise en œuvre	10 000 000
6	Évaluation du CGES		20 000 000
6.1	Évaluation à mi-parcours et final du CGES	5 ans après le démarrage de la mise en œuvre de l'agropole	20 000 000
	TOTAL		405 000 000

Le coût global brut des mesures environnementales proposées dans le cadre de l'agropole s'élève à Quatre-cent-cinq millions (405.000.000) de francs CFA. Il convient de signaler qu'une partie du financement de mise en œuvre du PCGES est à la charge des entreprises et elle sera incluse dans les contrats des marchés, notamment des coûts liés au respect des clauses environnementales et sociales.



9 CONCLUSION GENERALE

L'analyse environnementale réalisée à partir des données collectées a permis d'identifier, d'analyser et d'évaluer les impacts potentiels de l'agropole, à partir de la mise en relation des composantes environnementales et des activités du projet.

En effet, le rapport a décrit l'état environnemental actuel de la zone du projet, et proposé des mesures utiles et nécessaires pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociales comprenant les clauses techniques environnementales, les mesures de renforcement de la gestion environnementale et sociales, les mesures de surveillance et de suivi ainsi que l'estimation des coûts des mesures environnementales, sont proposées dans le document.

La mise en œuvre du PCGES est structurée autour de deux principales activités que sont la surveillance environnementale et le suivi environnemental. Le dispositif d'exécution et les coûts de mise en œuvre du plan ont été également indiqués. Plusieurs structures interviendront aux côtés des acteurs principaux que sont la SCE et la DEEC : les secteurs concernés, les services de l'Etat, les ONG, etc.

En ce qui concerne les dispositions pratiques proprement dites sur les chantiers, il est proposé à l'issue de l'examen technique du présent rapport des actions environnementales que les entreprises devraient respecter pour limiter les impacts sur le chantier. Ce cahier de clauses environnementales devra faire partie des obligations contractuelles de l'entreprise. À ce titre, il doit constituer une pièce du contrat de marché.

La surveillance de l'application des mesures environnementales et sociales sera assurée par la mission de contrôle des travaux (MCT) sous la coordination de la SCE. La DEEC et le CRSE pour chaque région seront chargés du suivi tandis que l'Environnementaliste de la SCE assurera la coordination de la supervision.

Sur la base des appréciations ci-dessus, il est possible de conclure que les impacts négatifs que le Projet va générer pourront être évités, minimisés ou fortement atténués si l'ensemble des mesures prévues par le promoteur et celles définies dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre.

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales qui doit faire partie intégrante des coûts du projet, est estimé à 405.000.000 (Quatre-cent cinq millions) de francs CFA.

Au titre de la perception et de l'acceptabilité du projet, il est important de souligner que toutes les parties prenantes contactées sont favorables à la mise en œuvre de l'agropole Sud. Plusieurs raisons ont milité en faveur du projet.

- Il y a d'abord le fait qu'il participe à l'augmentation de la production et la valorisation de l'anacarde et de la mangue en Casamance au niveau de tous les segments de ces filières (production, conditionnement, transformation, commercialisation, exportation) ;
- Il participe également à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées (génération d'emplois, création de richesse, lutte contre la pauvreté, etc.).

Des études d'impact Environnemental et Social Spécifiques sont recommandées suivant la réglementation nationale pour certaines catégories de sous-projets que l'agropole aidera à mettre en place.

ANNEXES

Annexe 1. Détail de la consultation publique dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
REGION DE ZIGUINCHOR		
AUTORITES ADMINISTRATIVES, LOCALES ET CHAMBRES CONSULAIRES DE LA REGION DE ZIGUINCHOR		
Babacar NIANG , Adjoint au Développement Te. : 77 529 06 27	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation du projet. Qu'il ne soit pas à l'état de réflexion seulement. Accélérer les procédures • Un partage d'information à tous les niveaux d'évolution du projet ; • Prendre en compte tous les aspects de préoccupations des populations ; • Un accompagnement des activités des femmes transformatrices et les acteurs locaux ; • Développer les pistes de production et les moyens de transport pour une bonne accessibilité des productions car l'ensemble des secteurs (agricole, forestier sera boosté ; • La création d'emplois pour les jeunes ; • Le développement de la Casamance, que l'agropole soit bénéfique aux populations des trois régions. 	Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Faire une bonne sensibilisation pour mettre en place des cadres de concertation pérennes ; • Signer des conventions entre l'agropole et les services techniques en fixant des objectifs ; • Impliquer davantage les services techniques ; • Mettre en place un cadre de concertation regroupant les trois régions de la Casamance (organe inter régional).
Ibra FALL , Préfet de Ziguinchor Tel. : 77 529 05 92	Attentes C'est un projet qui vient répondre à un besoin maintes fois exprimé par les producteurs de la région c'est-à-dire la mise en place d'une industrie de transformation de grande envergure qui permettrait de transformer les produits à très grande échelle. Nos attentes se situent dans la création : <ul style="list-style-type: none"> • De débouchés des produits locaux ; • De la valeur ajoutée, de richesse ; • D'emplois • Accroissement des recettes fiscales pour la commune, • Utilisation de la main d'œuvre locale, donc création d'emplois et de richesse, • Construction d'infrastructures sociales (écoles, structures sanitaires, etc.) Probablement ce sera un instrument structurant qui va favoriser le développement d'autres activités économiques telles l'activité de transport, la création d'autres unités industrielles notamment la création d'usine d'emballage, etc. Voilà un élément structurant qui va booster le développement de la Casamance.	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • Les risques environnementaux : c'est un projet qui va nécessiter l'aménagement de superficies importantes, on a parlé de 250 hectares donc des dizaines d'hectares de végétation et d'arbres seront détruites donc d'agression sur l'environnement • La densification de l'activité de transport avec les risques d'accident de la circulation et autres. • Risque sécuritaire car nous sommes en zone de conflits. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> • Définir les bases d'implantation et les conditions du choix du site en suivant les procédures légales déjà citées. La procédure doit être participative, inclusive, toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans le choix du site • Après une mise en œuvre réussie de la phase test (mangue et anacarde), de voir l'agropole s'étendre à d'autres produits (maad, toll, etc.) ; • Assurer à toutes les phases de la procédure, un caractère participatif, que tous les acteurs concernés soient impliqués pour éviter les obstacles qui pourraient gêner la réalisation du projet.
Kadialy GASSAMA Secrétaire Général du Conseil départemental et Conseiller municipal chargé de la voirie et de l'état civil de Ziguinchor 77 901 40 64	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • La création d'emplois ; • La valorisation de nos ressources naturelles, • L'amélioration des conditions des populations parce que cela va créer de nouvelles sources de revenus donc va accroître leur pouvoir d'achat et leurs conditions d'existence, 	Risques et menaces <ul style="list-style-type: none"> • La question de la terre qui est sacrée en Casamance. J'espère que la mairie prendra toutes les dispositions nécessaires pour qu'on impose l'affectation de force des terres à l'agropole. Faire des sensibilisations, travailler en consensus avec la population pour leur montrer l'intérêt ce que ce projet présente ;



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> Le projet va participer à une visibilité de notre région, car ce seront des produits « made in Casamance » qui seront vendus au Sénégal et dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> La mévente à cause de l'absence de marchés d'écoulement. Veiller à trouver d'abord les marchés d'écoulement Faire en sorte que la collectivité, la population puisse se retrouver dans ce projet d'abord à travers la main d'œuvre et les investissements (écoles, postes de santé, ambulance) que la responsabilité sociétale des entreprises devraient faire. Le paiement des taxes pour la commune. Trouver des marchés en amont pour la commercialisation des produits finis.
Ibrahima DIEDHIU , Maire d'Adéane Tel : 77 564 54 99	<ul style="list-style-type: none"> Ce qu'il y'a lieu de faire c'est d'abord de préparer les communautés, les informer et sensibiliser à l'arrivée de cette industrie et à accueillir des étrangers qui viendront chercher de l'emploi avec des comportements différents. Pour les deux filières porteuses (mangue et anacarde), il faut aider les producteurs à s'organiser en coopératives pour stocker les produits et les industriels signeront des contrats d'approvisionnement avec elles. L'autre aspect, c'est l'impact des industries sur l'environnement, donc il faut préparer les communautés à prendre garde par rapport à cette situation et à la gestion des ressources naturelles, que l'implantation de l'agropole ne soit pas un frein ou une menace pour les spéculations foncières parce que ce sont des agrobusiness qui vont arriver avec des malles d'argent. Voilà quelques aspects que je voulais partager avec vous. Mais le plus important c'est que la population sortira de la précarité pour se développer à un niveau plus stable. 	<p>Les Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> La non appropriation du projet par les communautés : peut constituer une entrave à la réalisation du projet ; La sécurité : mais comme c'est l'Etat qui réalise le projet et il le fait dans une zone de conflits, il prendra toutes les dispositions nécessaires pour les mesures de sécurité. Et lors de la réhabilitation de la RN6, il y'avait pas de braquage, cela nous réconforte. Source de prostitution et de commercialisation des stupéfiants et drogue <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que la collectivité, la population puisse se retrouver dans ce projet d'abord à travers la main d'œuvre et les investissements (écoles, postes de santé, ambulance) que la responsabilité sociétale des entreprises devraient faire. Le paiement des taxes pour la commune. L'agropole va participer au rayonnement de la commune d'Adéane et de la Casamance ; Trouver des marchés en amont pour la commercialisation des produits finis.
Djibril SANE , Chef de Village Village de Baghagha, Commune Adéane	<p>C'est un projet innovant qui va vraiment atténuer l'exode rural et l'émigration clandestine. Au lieu que les jeunes partent en Europe, Gambie, Dakar, etc., le projet leur permettra de travailler dans leurs localités ici en Casamance.</p> <p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> La réalisation du projet le plus rapidement possible ; Le développement de la région naturelle de la Casamance ; Le développement des infrastructures sociales de base surtout pour la santé et l'éducation ; La création d'emplois. Que le quota le plus élevé des offres d'emplois revient à la population de Baghagha. 	<p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> la sécurité parce que le choix du site de l'implantation du projet a été voulu par beaucoup d'autres localités dans l'arrondissement, donc des gens mal intentionnés peuvent créer des scènes et profiter de la situation d'insécurité qu'on vivait dans la zone. Risques et menaces probables L'insécurité. Chaque année, le village est attaqué par des malfaiteurs. On fait face à 10 à 15 attaques, à chaque fois, ils sont là. Économiquement, le village de Baghagha est le village le plus développé dans l'arrondissement de Niaguiss. L'importation des maladies avec la venue des étrangers ; La destruction de la flore et des produits forestiers non ligneux (nés, maad, toll, etc.) qui prennent du temps à se régénérer. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Que l'Etat fasse tout pour la réussite du projet. C'est l'Etat, il a le pouvoir et les moyens de le réaliser. Il n'a qu'à tout faire pour cela ne soit pas un échec ; Favoriser l'extension du lotissement du village c'est-à-dire nous accorder un espace pour pouvoir loger les étrangers qui vont venir parce qu'actuellement il y'a plus d'espace habitable dans le village ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la capacité électrique et l'accès à l'eau. Nous avons un château d'eau mais qui ne fonctionne pas. On n'a pas les moyens pour le réparer. L'électricité aussi n'est pas suffisante.
Joachim Coly 1 ^{er} Adjoint Maire de Bignona, chargé des questions du développement de la commune Tel : 77 441 45 73	Meilleure organisation de la filière mangue en particulier Attentes <ul style="list-style-type: none"> Impacts socio-économiques réels Création d'emplois notamment en direction des femmes et des jeunes. 	Préoccupations <ul style="list-style-type: none"> Les banna banna, les gens sont habitués à vendre leur produit au banna – banna qui descendent et qui achètent tout le produit avant même la production. Ça c'est une menace réelle. La mouche blanche par rapport à la mangue constitue une menace réelle. Heureusement que l'ISRA est en train de se battre pour trouver une solution à la mouche blanche. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Se battre pour que le projet voit le jour ; Il faudrait que l'Etat puisse davantage convaincre les bailleurs à financer ce projet, Mener une animation autour du projet Il faut aider à l'organisation, faire des formations à l'endroit des différents acteurs, toutes les parties prenantes
Simon SAMBOU Secrétaire Général de la Chambre des Métiers de la région de Ziguinchor Tel. : 77 645 34 43	Opinion sur les sites proposés Par rapport à Adéane je n'ai pas de problème, l'essentiel c'est de faire en sorte que les points de collecte fonctionnent parce que le siège lui-même n'est pas plus important que les points de collecte. L'essentiel est que les produits arrivent au niveau du siège principal. Plus il y'aura des points de collecte par rapport à ces produits, plus il y'aura une fluidité dans la mise à disposition des matières premières et plus ils seront proches des producteurs.	Préoccupations : <ul style="list-style-type: none"> Le déboisement sur 50 hectares à Adéane Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Au niveau local, créer un cadre de concertation où les acteurs pourront se retrouver à chaque fois que le besoin se fait sentir et discuter ; Du point de vue socioéconomique, accompagner les communautés par la mise en place d'infrastructures communautaires de base Accompagner les producteurs Coté social : accorder une priorité par rapport aux emplois pour les familles dont les terres ont été impactées par le projet.
Bassamba DIEDHIOU Chambre de Commerce et d'Industrie de Ziguinchor Te. : 77 551 06 56	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> Il ne faut pas que l'on reste à l'idée de projet, Une création d'emplois pour les jeunes L'implication de tous les acteurs, Une augmentation des revenus et une augmentation de la production des différentes filières 	Les Risques ou menaces probables de la mise en place et mise en œuvre du projet <ul style="list-style-type: none"> Arrivée des populations des autres régions, Pression foncière sur les terres (risque de surexploitation des terres), Pas de mécanismes de concertation, Une expropriation des détenteurs de terres cultivables, Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des comités de pilotages regroupant l'ensemble des acteurs pour prendre en comptes les décisions de chaque acteur, les attentes des populations et la gestion des conflits Penser dès maintenant au fonctionnement et à la gestion de l'agropole Entamer rapidement les constructions,
LES SERVICES TECHNIQUES REGIONAUX DE ZIGUINCHOR		
Khadim Niass Chef DREEC Tel : 77 632 74 80	Attentes La prise en compte de la dimension environnementale par le projet. Donc, à ce niveau comme ils l'ont fait en mettant en avant l'étude d'impact environnemental, que cette étude puisse être mise en œuvre, il ne s'agit pas juste de faire une étude et de la ranger dans les tiroirs. Il y'aura un plan cadre de gestion environnemental et social, et que ce plan cadre sera budgétisé. Il faut que le montant prévu pour ce plan cadre environnemental soit mis à disposition des services techniques concernés pour	Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des fonds pour la prise en charge du plan cadre de gestion environnemental et social ; Mettre en place des procédures pour faciliter le décaissement de ces fonds ; Accompagner les services techniques en ce qui concerne l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
	qu'ils puissent le faire et tout ce qui est impact négatif identifié par le biais du suivi environnemental et de la surveillance, que ces mesures qui sont proposées puissent être mises en œuvre. C'est à ce niveau que mes attentes se trouvent.	<p>(services techniques, le commandement territorial, les acteurs locaux, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'avis et les attentes de tous les acteurs locaux. Et partir de ce moment, voir l'orientation qui a été donnée, est ce que cela mérite d'être maintenue ou pas ?, confiné des attentes des acteurs locaux ; Veiller à ce que le CGES qui sera issu de cette étude soit très clair et permettre de faire le suivi en intégrant tous les outils nécessaires Décrire la procédure qui permettra de faire la sélection environnementale de suivi Prévoir les fonds nécessaires pour la réalisation des études complémentaires (EIES, AEI) et la mise en œuvre des PGES issus de ces études Avoir aussi des situations de références (par rapport aux filières qui sont choisies en termes d'occupation de sol pour qu'on puisse évaluer l'occupation du sol en termes de défrichage par rapport à ces deux filières) ou les recommander pour pouvoir apprécier positivement ou négativement l'impact sur le plan environnemental et social de cette agropole.
Donacien KANFANY , Cadastre Tel. : 77 630 00 70	C'est un projet qui présente plusieurs opportunités pour la région par rapport à la création d'emplois et l'accroissement économique. Il permettra de booster l'économie de la Casamance.	Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les attentes des populations car il y'a des tiraillements entre le village d'Adéane et de Baghagha pour l'emplacement du site.
Mamadou GOUDIABY , Chef de service, IREF Tel. : 77 646 56 12	<ul style="list-style-type: none"> Avec le PPDC qui a installé une plateforme à Bignona, les bases sont déjà lancées Avec l'agropole tous les produits forestiers non ligneux (maad, ditax, toll, etc.) seront valorisés ce qui conduira une protection des forêts Une création d'emplois Le développement des chaînes de valeurs des produits non ligneux Lutte contre la pauvreté et le chômage, la sous-alimentation et la malnutrition. 	Les Risques ou menaces probables de la mise en place et mise en œuvre du projet <ul style="list-style-type: none"> La disponibilité foncière par rapport aux 500 hectares car 500 hectares aménagés équivalent à un risque de déforestation, de la dégradation de la faune et de la flore, Destruction des zones de pâturages ; Risque d'érosion hydrique à cause de la destruction de la végétation ; Mettre l'accent seulement sur la mangue et l'anacarde risque de promouvoir la monoculture Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Aménager les couloirs de bétail ; Impliquer l'ensemble des services étatiques ; Construire des aménagements pour atténuer l'écoulement des eaux de pluie vers le fleuve et dans les zones impactées (parties arables des champs) ; Diversifier les cultures afin d'éviter la monoculture de la mangue et de l'anacarde ; Appuyer le service des Eaux et Forêts pour la production permanente des plants d'anacarde de bonne qualité, il est d'ailleurs le seul service qui produit les plants d'anacarde et qui les donne gratuitement à la population ; Instaurer des taxes sur la collecte des noix Obliger les opérateurs économiques à soutenir la production
Cheikh NIANG , Chef de service, Service régional de la Planification Tel. : 77 046 57 91	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des produits phares de chaque zone. Développement socio-économique de la région Le développement de la filière crevette 	<ul style="list-style-type: none"> La mauvaise gestion des eaux usées, polluées et chaudes : qui risque de détruire le milieu aquatique ; Les installations se trouvant sur la rive gauche c'est-à-dire vers les habitations, ce qui serait mal indiqué par rapport à la cohabitation du

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>cadre de vie, la nuisance, la chaleur, là aussi le problème serait plus d'acuité.</p> <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les paramètres physico-chimiques du plan d'eau ne changent pas à cause des eaux de procédé de ces futures entreprises ; • Intégrer la pêche, car elle occupe le premier segment économique, du point de vue des revenus qu'elle procure à ceux qui la pratiquent. • Accélérer la réalisation du projet parce que cela suscite beaucoup d'espoirs au niveau des producteurs des trois régions avec des prix homologués. • Réaliser le projet qui contribuera à créer de la richesse, au développement économique et à la consolidation de la paix ; • Développer des dispositifs sécuritaires
<p>Baboucar DIEME, Chef de Division, division régionale de l'Hydraulique Tel. : 77 654 46 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois • De jouir de nos produits (jus, confitures, etc.) • Valoriser tous les fruits (maad, toll, orange) et le miel. Ne pas se limiter seulement à la mangue et à l'anacarde • Prendre en compte les petites unités de transformation qui ont été créés dans le cadre du PADEC et qui ne fonctionnent plus. 	<p>Les Risques ou menaces probables de la mise en place et mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aspect foncier avec la libération de l'espace devant accueillir le projet à Adéane. Il faut que la population soit bien indemnisée pour éviter toute frustration. • La sécurité du fait de la proximité avec la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, le Mali étant donné le grand banditisme qui sévit autour de ces frontières • Les grands producteurs d'anacarde se trouvent dans la zone où l'usine sera installée. Quel mécanisme sera mis en place pour l'achat des productions ? <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une bonne stratégie de sensibilisation et de communication envers les populations pour qu'elles s'approprient du projet et qu'elles comprennent que le projet vient les renforcer dans leurs activités et les aider à mieux s'équiper pour pouvoir mieux produire et approvisionner l'usine • Mettre en place une bonne politique d'indemnisation
<p>Dr Evariste BASSENE, Chef de Service, Service régional de l'Élevage et des Productions animales Tel. : 77 371 34 74</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'agropole Sud c'est la forme économique qui va permettre de travailler en nette synergie les différentes activités des entreprises locales de la Casamance. • C'est une plateforme technique, logistique de services où des filières comme l'anacarde, la mangue et d'autres filières vont être organisées en vue d'un meilleur développement économique. • Bon choix d'Adéane avec cependant la difficulté d'avoir l'assiette des 250 hectares • Implication des services techniques. (Environnement, Eaux et Forêts, Cadastre, etc.) pour qu'il n'y ait pas d'incohérence dans la mise en œuvre et que chaque service public puisse donner son avis sur le domaine qui le concerne et orienter les avantages. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'empiètement sur les zones forestières ou sur les habitations ce qui nécessiterait des dédommagements en voulant trouver 250 ha pour l'agropole à Adéane • Risques de pathologies respiratoires avec la production de poussières par les travaux des entreprises • Destruction du couvert végétal, avec risques de déséquilibre au niveau de la faune et de la flore qui va se répercuter sur l'habitat. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une étude d'impact environnemental. • Réaliser une enquête épidémiologique, • Organiser la filière et les acteurs pour qu'ils deviennent des professionnels. • Que le niveau local soit le niveau de production (les décisions soient prises au niveau local) et que le niveau central soit le niveau de validation. Et que tous les services compétents puissent les accompagner à



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>travers un comité pluridisciplinaire pour trouver des solutions à tout problème ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un recensement de l'existant pour identifier les unités de transformations déjà existantes et surtout qui ne fonctionnent pas afin d'éviter d'installer au niveau de la plateforme des unités déjà existants ; • Identifier tous les acteurs qui travaillent dans ces filières pour une bonne traçabilité des produits. Mutualiser les forces et réglementer la filière mangue et anacarde. • A l'avenir, développer l'exportation de la viande et du miel. Actuellement, le Sénégal exporte des milliers de tonnes vers le Ghana
<p>Abdoulaye BADJI, Chef de service, Service régional de l'Urbanisme Tel. : 77 370 03 27</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un bon projet qui permettra de valoriser les mangues qui pourrissaient et de créer des emplois • Création d'emplois 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fonctionnalité de l'agropole sur toute l'année du fait que la mangue et l'anacarde sont limités à une période alors que les usines doivent fonctionner 12 mois sur 12. • La nécessité de monter une unité industrielle en Casamance pour prendre en compte tous les produits qui mûrissent par trimestre pour monter plusieurs unités de transformation (citron, maad, agrumes, huile de palme, etc.). Plusieurs unités ferment par faute de pénurie • Risque de dégradation des pistes de production par le trafic régulier des camions ; • Risque de pollution des produits toxiques <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Penser aux autochtones c'est-à-dire privilégier l'expertise et la main d'œuvre locale qualifiée • Refaire les routes pour une meilleure circulation des productions et des personnes • Minimiser les produits toxiques • Construire des centres de santé pour faire face aux risques de la pollution • Informer et impliquer la population concernée à temps. Faire une large sensibilisation.
<p>Baba AIDARA, Chef de service, Service régional des Mines et de la Géologie Tel. : 77 556 35 30</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de beaucoup d'emplois • Augmentation des revenus • Mise en place d'un prix homologué pour la mangue et l'anacarde • Une absorption de la production de mangues et d'anacardes ; • Une diminution de la pauvreté, • Une stabilisation de la désertification avec les champs de plantations de mangue et d'anacarde 	<p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer la population du début à la fin • Prendre en compte toutes les chaînes de valeur
<p>Sanoussy FOFANA, Chef de service, Service régional du Développement communautaire Tel. : 77 624 73 79</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de beaucoup d'emplois surtout à l'endroit des femmes et des jeunes ; • Le rayonnement de toute la région naturelle de la Casamance. • Exploitation, la transformation et la commercialisation de nos produits locaux ; • Amélioration des conditions des familles par rapport à cette production ; • Contribution à l'autosuffisance alimentaire ; • Réduction de l'immigration clandestine, • Augmentation de la valeur ajoutée des produits telle que l'anacarde. Création de chaînes de valeur 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le problème foncier à long terme se posera surtout pour la production avec la forte demande de matières premières qui entraînera une ruée vers les terres, et des impacts sur les forêts classées comme les forêts sacrées • L'expropriation des terres par des multinationales agricoles. L'inquiétude c'est l'achat des terres par les personnes qui ont les moyens au détriment des autochtones avec leurs petites exploitations. <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un Link, une synergie entre les petites unités de transformation et l'agropole ; • Que l'agropole Sud soit le meilleur des trois agropoles qui seront réalisés au Sénégal ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les populations sur le projet et le domaine national ; Faire une exploitation judicieuse de la terre en tenant compte des forêts sacrées.
Alassane SOW , Chef de Service, Service régional de l'Assainissement Tel. : Non communiqué	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> Booster le développement surtout la transformation des produits locaux, par ricochet cela va éradiquer la pauvreté dans la zone rurale. Possibilité chez les producteurs de vendre leurs produits aux industriels ce qui va avoir des retombées pour la région ; Mettre en en place des infrastructures socioéconomiques (écoles, postes de santé, marchés, etc.) 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Risque d'expropriation des terres pour l'implantation des modules et nécessité d'indemniser les ayants droit Risque sécuritaire que connaît la région surtout dans la localité où le module central sera installé ; Pollution atmosphérique liées à l'utilisation des machines. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Mettre à contribution tous les acteurs (les leaders, responsables politiques, coutumiers, religieux, acteurs à la base) pour porter le projet à la base. Respecter la procédure administrative, depuis l'évaluation environnementale stratégique jusqu'à l'audience publique ; Éviter autant que cela puisse se faire les impacts du point de vue environnemental que social ; Utiliser des ressources alternatives (solaire pour le séchage, éolienne).
Ousmane KA , Chef de Service, Service régional du Commerce Tel. : 77 165 13 64	<ul style="list-style-type: none"> Bon projet et une opportunité pour la Casamance. Incitation à la production et la transformation, et booster l'économie de la Casamance. Création d'emplois pour les jeunes Implication de tous les acteurs, Une augmentation des revenus et de la production des différentes filières 	<ul style="list-style-type: none"> Arrivée des populations des autres régions, Pression foncière sur les terres (risque de surexploitation des terres) ; Absence de mécanismes de concertation ; Une expropriation des détenteurs de terres cultivables. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des comités de pilotages regroupant l'ensemble des acteurs pour prendre en comptes les décisions de chaque acteur, les attentes des populations et la gestion des conflits.
Marie Louise FAYE , Chef de Service, Service régional du tourisme Tel. : 77 539 87 95	Attentes : <ul style="list-style-type: none"> Penser aux groupements de femmes par rapport à leur place au niveau de l'agropole, ne pas les mettre au chômage parce que c'est elles qui s'activent plus dans les activités économiques (transformation, vente, maraîchage, etc.) Le développement de la région et la création d'emplois. 	Les risques sont minimales : <ul style="list-style-type: none"> La Sécurité qu'il faut renforcer L'aspect Foncier notamment les risques d'expropriation des terres ; il faut penser aux familles qui se nourrissent de la terre. Il ne faut tout prendre et laisser les autres en rade. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que tout le monde y gagne, Impliquer tous les acteurs
Famara NIASSY , chef de Service, Service régional des Pêches Tel. : 77 712 11 35	Mon appréciation est que le projet est la bienvenue puisqu'il s'agit si j'ai bien compris de valoriser les produits phares de chaque zone. Au sud, les priorités sont portées essentiellement sur deux spéculations que sont l'anacarde et la mangue, même si dans le futur, on aura d'autres produits à côté. Mais mon souhait était l'introduction des produits halieutiques notamment la crevette. Attentes <ul style="list-style-type: none"> Les futures filières qui vont booster les premières retenues soient les produits halieutiques qui vont jouer leur partition afin d'avoir des produits halieutiques en quantité et accessible ; Le développement de la filière crevette La création, le développement économique et la consolidation de la paix 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> La mauvaise gestion des eaux usées, polluées et chaudes : qui risque de détruire le milieu aquatique ; Un déséquilibre de l'existant, de la vie des autochtones avec la venue des étrangers (risque de petits conflits, incompatibilité des mœurs), le développement de la promiscuité, d'autres activités (vente d'alcool, drogue dure, prostitution) l'insécurité des personnes avec l'intensité du transport ; Fortes émissions de gaz et de fumées, la pollution, la chaleur issues des cuissons qui auront un effet négatif sur les personnes âgées et enfants et la végétation. Explosion des chaudières. Il faudra beaucoup d'eau de refroidissement, où est-ce on trouvera toute cette eau (fleuve, forage) ?



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les paramètres physico-chimiques du plan d'eau ne changent pas à cause des eaux de procédé de ces futures entreprises ; • Intégrer la pêche, car elle occupe le premier segment économique, du point de vue des revenus qu'elle procure à ceux qui la pratiquent ; • Accélérer la réalisation du projet parce que cela suscite beaucoup d'espoirs au niveau des producteurs des trois régions avec des prix homologués. • Développer des dispositifs sécuritaires ;
<p>Enie Joel COLY, Inspecteur du Travail, Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale Tel. : 77 551 55 36</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes qui leur permettront d'avoir des revenus ; • Lutte contre la pauvreté de manière générale ; • Booster l'économie ; • Possibilité des populations de vivre de la production de leur travail. 	<p>Les risques se trouvent au niveau de l'utilisation des produits chimiques pour la transformation et les conditions de (utilisation de port de casques, de gants, etc.).</p> <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter d'importer des travailleurs c'est-à-dire il faut encourager les recrutements locaux surtout pour les emplois de moindre qualification ; • Encourager les promoteurs à se conformer à la législation du travail, de faire les déclarations nécessaires pour leurs employés ; • Impliquer davantage le service de l'inspection pour apporter notre expertise et recommandations en manière de santé, sécurité au travail ; • Mettre plus l'accent sur les questions sociales qu'environnementales (développer l'aspect sanitaire, l'éducation des localités environnantes) ; • Impliquer tous les acteurs dans chaque étape du processus.
<p>Jean Eude CARDOZ, Chef de service, Service régional d'Appui au Développement local Tel. : 77 455 57 30</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorisation des populations en matière d'emplois ; • La prise en compte de la question environnementale par une étude d'impact sérieuse, et le financement du PGES ; • Le dédommagement des personnes impactées par l'agropole • La garantie de la pérennisation des GIE existants par un appui ; • booster l'économie dans son ensemble (création d'emplois, nouveaux services exemple création d'usine d'emballage), possibilité de contractualisation des petites unités de transformation avec l'agropole. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La question foncière à négocier même si les terres appartiennent au domaine national, on se heurte toujours au droit coutumier. • La sécurité en Casamance : on est dans une situation de ni paix, ni guerre. Il faut consolider la paix ; • La pollution, nuisance, déforestation qui peuvent endommager la faune et la flore. • Risque d'accidents avant et après l'installation de l'agropole (va et vient des camions), les maladies avec la venue de gens d'horizons diverses et risque de conflits. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec l'Université de Ziguinchor pour former des étudiants et développer des axes de formation en vue de leur insertion dans l'agropole ; • Mener des études d'impact environnemental et social minutieuses ; • Bien indemniser les populations affectées par le projet.
<p>Casimir A. SAMBOU, Directeur, Direction régionale du Développement rural, Tel. : 77 577 50 08</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à la transformation de notre économie, la création de la valeur ajoutée des produits transformés (mangue et anacarde) ; • Création d'emplois et de la richesse ; • Création des infrastructures (routes, constructions, etc.) ; 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phagocytose des transformateurs qui sont déjà là notamment les groupements de femmes qui se professionnalisent, formés par l'ITA et qui gagnent leur vie à travers leurs petites unités ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • L'agropole ne doit pas être une concurrence pour les unités de transformation existantes mais elle doit jouer plus tôt un rôle de complémentarité et permettre aux femmes transformatrices de tirer leur épingle du jeu. • La réduction des pertes de récoltes, • L'encouragement à la création et l'implantation de nouveaux vergers fruitiers, de professionnalisation des acteurs de la filière. • Contribution à la paix en Casamance 	<ul style="list-style-type: none"> • L'installation d'une concurrence qui risque d'éliminer les faibles pour faire émerger l'agropole ; <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les idées de chaque acteur ; • Faire une discrimination positive pour la population locale en termes d'emploi ; • Éviter de penser à partir de Dakar, il faut écouter la population à la base. Il faut que les experts évitent de concevoir en haut et de venir servir la population. • Impliquer davantage la population locale.
Siaka GOUDIABY, Inspecteur d'Académie, Inspection d'Académie	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une main d'œuvre qualifiée, des acteurs (élèves, potentiels apprenants) qui vont être dans l'agropole, • Rendre plus fonctionnels les centres de formation professionnels qui sont censés former les futurs employés de l'agropole ; • Élargir les capacités d'accueil des centres, les équiper et renforcer les infrastructures d'enseignement, • Renforcer le parc infrastructurel car ce sont des centres très vétustes. Pour Adéane, c'était un ancien camp des américains, donc pas de commodités ; • La capacitation des formateurs de ces centres dans des filières qui sont en vue avec l'agropole notamment la transformation et la conservation des fruits et légumes et des céréales. Il faut un personnel qualifié pour l'agropole. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité du foncier • La déforestation liée à l'aménagement de sites ciblés ; • La disponibilité du personnel qualifié : c'est pourquoi, j'ai évoqué la formation professionnelle, • Le manque de financement : les propriétaires de vergers qui vont cultiver s'ils n'ont pas de financement, est-ce qu'ils vont cultiver ? d'où une absence de matières premières. Donc, il faut intégrer cette donnée. <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des centres de formation professionnelle qui vont fournir la main d'œuvre et le personnel qualifié. • Sensibiliser les élites territoriales et la population pour la disponibilité des terres et pour un partage communautaire du projet.
AGENCES, PROJETS ET PROGRAMMES DE LA REGION DE ZIGUINCHOR		
Boubacar SONKO , Directeur Assane Makhoudia NDOYE , Responsable suivi et évaluation Agence régionale de développement (ARD)	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implication des entrepreneurs et investisseurs locaux et adoption de technologies qui sont à leur portée (pas un projet hyper technologie, hyper industrialisé, hyper ressources qui écarte les populations). • Par rapport au développement des filières agricoles, que l'agropole puisse permettre aux populations d'être mieux organisées et de tirer profit de ces chaînes de valeur, de la production jusqu'à la commercialisation • Appui à la reprise d'autres filières qui sont là en dehors de la mangue et l'anacarde comme la filière riz (étuvage riz, etc.), la filière halieutique ; • Un transfert de technologies et le respect des normes environnementales.; • Des dispositions soient prises pour que les populations puissent bénéficier des retombées du projet par rapport à leurs pertes de terre ; • Que le projet puisse créer des emplois durables pour les populations et permettre le développement d'autres d'infrastructures notamment les pistes de production. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque majeur c'est la reprise du conflit, même s'il y'a une accalmie, le conflit est encore là ; • Le manque d'information des populations. Qui peut poser des problèmes. • Le risque foncier : la question foncière est un risque avec le nombre d'hectares de terre qui sera utilisé. Quel que soit le statut du titre foncier. • Le risque de la stabilité sociale qui peut empêcher le financement du projet • La logistique d'exportation car on ne sait pas si les bateaux Rivers peuvent accéder au port de Ziguinchor. Normalement, les bateaux frigos doivent pouvoir venir, parce que s'ils ne peuvent pas accéder, cela va être un peu compliqué. Il faudra transporter jusqu'à Dakar à partir des bateaux de tonnage et ensuite mettre dans des bateaux Rivers. Cela alourdit un peu les charges. • On a ciblé deux filières mangue et anacarde. Il faudrait s'assurer de l'approvisionnement correct au niveau de ces filières 12 mois sur 12 pour alimenter correctement les unités de transformation • Le renouvellement du matériel végétal qui constitue un grand problème et le manque de soins dans les vergers ce qui se ressent dans la productivité et la • Le soutien de la recherche notamment à travers l'ISRA, l'Université Assane Seck (le



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<p>département agro – foresterie), le lycée agricole de Bignona, l'ISEP, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les questions environnementales et sociales notamment la déforestation pour l'implantation des modules, <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Impliquer et partager avec les populations ; Éviter que l'agropole entrave les activités agropastorales Réaliser un bon PGES qui permet aux populations de se retrouver notamment en termes de retombées ; S'assurer que l'emprise du site n'impacte pas les domaines des villages déplacés ce qui peut être sources de difficultés
<p>Ibrahima BADIANE, Directeur de Zone, ANCAR BMZ Tel. : 77 572 70 64</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de valeur ajoutée des produits du secteur primaire au niveau local et de créer des écosystèmes permettant de lier tous les maillons de la chaîne de valeur et dresser les besoins identifiés. Rôle déterminant dans le développement des chaînes de valeurs fruitières, le commerce de ces produits, la création d'emploi et l'amélioration des revenus des acteurs des chaînes de valeurs fruitières 	<p>Les Risques ou menaces probables</p> <ul style="list-style-type: none"> L'insécurité (conflit armé lié aux groupes rebelles) ; Non-respect des engagements des bailleurs et de l'Etat Déforestation sur le site pendant l'implantation de l'agropole ; Occupation de terres cultivables ; <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de mitigation identifiées payer les impenses aux ayants droit
<p>Moussa DIEDHIOU, Chef de service, Agence nationale de l'Aquaculture Tel. : Non communiqué</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> Le développement de l'aquaculture ; Le développement des activités génératrices de revenus ; La génération de revenus qui vont contribuer à la mise en place des infrastructures sociaux de base et socioéconomiques. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pression sur les terres qui peut être source de conflits ; forte surexploitation des ressources ligneuses et des produits de toute sorte (agricoles et halieutiques) ; une mauvaise gestion des déchets issus de l'agropole Insécurité : zone fragilisée par le conflit qui a perduré (actes de banditisme dans certaines localités) Changement climatique qui risque de ralentir les productions des fruits ; L'avènement des maladies des fruits (attaque des mouches blanches) qui risque d'impacter sur la qualité des fruits d'où une baisse de la quantité des matières premières. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Impliquer toutes les couches sociales, tous les acteurs (autorités administratives, autorités locales et la population) du début l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre de l'agropole, et bien cibler les bénéficiaires Mettre en place des installations de recyclage et de traitement des eaux et déchets issus de l'exploitation et de la transformation de l'agropole pour amoindrir la pollution des milieux aquatiques ; Avoir un répertoire (recensement) des vergers, des fermes, des véritables champs de production pour évaluer leur capacité de production pour voir si la structure serait capable d'absorber la capacité de production de ces dernières.
<p>Youssef SIDIBE Régional Zone sud, Agence Nationale</p>	<p>Attentes sur l'agropole Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> Booster l'économie de la Casamance ; 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le problème foncier lié à l'implantation de l'agropole ; Enclavement des sites de production ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Pour l'Emploi des Jeunes Tel. : 77 542 32 75	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les filières agricoles de la région, donner de la valeur ajoutée à nos produits depuis la production jusqu'à la commercialisation ; • Une utilisation totale de la production surtout pour l'anacarde c'est-à-dire une valorisation de toute la chaîne ; • Le développement des spécialités de chaque localité (Sédhiou, Kolda et Ziguinchor) ; • La création d'emplois pour les jeunes et les femmes (que la population sent la présence de l'agropole) et stopper définitivement la crise et installer une paix définitive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la sécurité au niveau des sites de production ; • Une mauvaise gestion de l'agropole ; • Une hostilité des populations ; Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Associer les populations à travers des sensibilisations à travers des comités mis en place à cet effet ; • Mettre en place un collectif impliquant tous les acteurs.
Alassane AW , Adjoint au Chef de Service, Agence Nationale de la Statistiques et de la Démographie Tel. : 77 208 50 09	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Régler les problèmes sur l'emploi des jeunes, des femmes qui s'activent dans l'anacarde et la mangue ; • Développer la région. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité : sans la paix, rien ne peut se faire, et l'absence de dialogue ou de communication entre les acteurs. ; • Le respect des normes dans le traitement des produits et la bonne gestion des rejets atmosphériques Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un dialogue sincère et une approche inclusive de l'ensemble des acteurs (services techniques, commandement territorial, autorités et population locales, les associations de femmes, etc.) pour éviter certains risques.
Youssouph BADJI , Coordonnateur, Projet Pôle de Développement de la Casamance Tel. : 77 358 70 65	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Apport de changements structurels au niveau de l'agriculture en Casamance par le développement de la transformation. • Vente des produits locaux frais par la mise en place des mécanismes qui vont faciliter leur distribution d'abord sur le territoire national et de permettre à la population de s'habituer aux pratiques commerciales et mieux apprécier les produits d'origine de la Casamance. • Opportunités pour les émigrés (cadres) qui sont en Europe, aux USA (mise en place des plateformes d'échanges entre les associations de la diaspora, de la Casamance) de retourner en Casamance ; • Faire en sorte que les ménages profitent réellement de ce projet pour profiter au mieux des installations ; • Que l'Etat accompagne ce développement ouvrier en amont par l'amélioration des conditions sanitaires, scolaires. Qu'on ait un regard assez particulier pour les femmes et les jeunes. Une stabulation des revenus des paysans pour la bonne scolarisation des enfants ; • Que l'agropole puisse profiter à la formation des jeunes, aux étudiants sortis de l'université Assane Seck et dans les différentes écoles de formation ; • Mettre en place des cycles de formation (spécialistes qualité, apprentissage en entreprise, etc.), des laboratoires qui permettent à ces jeunes d'avoir un tremplin pour accéder à l'agropole à travers des applications très pratiques ; • La gestion de l'environnement et la gestion des déchets par la mise en place d'une batterie de mesures pour éviter que le fleuve ne soit pollué, c'est aussi un grand défi, avoir une exploitation propre, transférer des technologies propres pour éviter que ceux qui vivent du fleuve ne soient impactés négativement. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • Si ce sont les étrangers qui profitent plus des opportunités du projet, cela peut être une source de frustrations ; • Insuffisance des terres cultivables en Casamance. S'il y'a pas un retour des investissements (terres données par les populations), on peut s'attendre à des réactions très négatives de la part des populations. • Impacts sur le plan environnemental et social (déforestation avec risques de perte de certaines espèces centenaires comme le fromager, certaines déviances liées à la cohabitation entre riches et pauvres) Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les administrations territoriales surtout pour qu'elles leur aident à trouver les bons créneaux pour réussir le projet et la gestion de l'environnement. • Mettre en place une fondation qui a pour convocation de soutenir la scolarisation des filles et la formation des femmes, des personnes vivant avec un handicap en offrant des bourses ; • Faire la promotion des études en science pour former des techniciens, des médecins, des sages-femmes, etc. • Faire en sorte que la fondation permette de réduire la fiscalité et peut être bénéfique à toutes les couches sociales (jeunes, femmes, achat équipements, etc.)
ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE LA REGION DE ZIGUINCHOR		
Abdou Hadji BADJI , Président, Cadre régional de Concertation des Ruraux	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Mieux rentabiliser les productions des exploitations familiales et rendre attractif le métier agricole avec ses conditions de la zone pluviale. 	Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Que les moyens humains, financiers et matériels soient mobilisés pour la réalisation du projet ; • Que l'agropole soit une réalité.



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Tel. : 77 657 55 20	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre de produire en qualité et en quantité pour une alimentation saine et diversifiée ; • Donner un produit label Casamance avec toutes les qualités nutritives recherchées sur les deux produits ; • L'aboutissement des investissements déguillés à l'agropole y compris les projets des acteurs ; • Projet participe à la paix et à la réconciliation des cœurs, la création d'emplois aux jeunes et aux femmes ; • Réduction significative des pertes de production des deux produits et le développement d'autres activités économiques autour de la mangue et l'anacarde ; 	
Babacar SEYDI, Président de la Coopérative des GIE de la région de Ziguinchor IAMS / SOCAAS Tel. : 77 658 51 47	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Zéro mangue pourrie en Casamance et le maximum de noix de cajou et de pomme traitées • Pour les autres attentes se référer au BOS du PSE 	Risques et menaces <ul style="list-style-type: none"> • Les lenteurs (procédures administratives) dans la mise en œuvre au niveau de l'État ; • Impacts environnementaux : pollution, augmentation des déchets, déforestation à cause de l'augmentation des exploitations et des habitations, la surpêche Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en synergie l'ensemble des acteurs ; • Respecter les recommandations déjà faites au niveau du BOS
Ousmane SAMBOU, Directeur du Programme – Tel. : 77 570 32 33 et Issa Karim SANE, Directeur Marketing et commercial - Tel. : 77 905 42 84 - CASADEV	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Un impact réel, pour que la population sent la présence du projet. Avoir une démarche participative, qu'il soit un projet qui change littéralement la vie des casamançais (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, etc.). Que tous ces maillons se sentent le projet ; • Création d'un cadre qui va regrouper tous les acteurs ; • Accroissement de la production au niveau des deux filières mangue et anacarde ; • Apport de la valeur ajoutée et la création d'emplois ; • Impacts sociaux positifs : création d'emplois, dérivés avec la ruée des populations, d'étrangers, la promiscuité • La réalisation du projet. Que cela ne soit pas un projet utopique ; • Avec l'agropole, on aura une bonne organisation qui permettra de viabiliser les vergers et les champs de mangue et d'anacarde à l'état sauvage et la cueillette. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • La Disparition des unités de transformations locales avec la mise en place de l'unité centrale • L'exportation totale et désorganisée des produits bruts ; • Concurrence déloyale entre les petites unités de transformation et l'agropole. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer toutes les unités de transformation avec l'agropole ; • Mettre en place une structure spécifiquement dédiée à l'agropole pour toute information et suggestion sur le projet ; • Faire des sensibilisations à travers les radios et médias, • Pour la production, impliquer davantage les structures étatiques agricoles pour avoir des matières premières de bonne qualité ; • Réduire les formalités lors des démarches administratives ; • Faire l'étude environnementale et sociale au niveau locale (Adéane) ; • Faciliter l'accès à l'agropole par la mise en place d'une ligne de transport adéquat.
Philippe DIEDHIOU, Président, UJCRA – Tel. : 77 641 92 81	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que nos communautés s'y retrouvent ; • Une augmentation des revenus ; • Un renforcement du tissu social. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de communication sur l'intérêt général de l'agropole peut créer des frustrations entre les villages par rapport au choix du site d'implantation. • Que les acteurs ne soient pas préparés à accueillir le projet ; • le déboisement et la nécessité de mettre en place un plan de reboisement (pépinières) ; • Risque de la débauche, de prostitution, d'importation des maladies, l'abandon des études parce que il y'a un manque à gagner de l'autre côté. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Démarrer très tôt le projet pour éviter les suspicions ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Focus groupe au village de Baghagha qui abrite le module central de l'agropole (une centaine de personnes toutes catégories confondues)	<p>« L'agropole sera la première industrie qui sera installée dans le village. C'est un grand espoir pour nous. Elle permettra de régler la question d'emploi des jeunes et qu'elle soit un frein à l'exode rural et à l'émigration clandestine ».</p> <p>« La population est informée de l'implantation de l'agropole Sud dans le village et est prête à l'accueillir. Plusieurs rencontres d'information et de partage ont été tenues avant celle – ci. Notre dernière rencontre avait regroupé plus de 300 personnes. Plusieurs questions concernant nos niveaux d'information, nos attentes, nos craintes ont été débattues. Dans la commune d'Adéane même un enfant est informé du projet agropole Sud. Pour nous, ce projet suscite un espoir : la création d'emplois surtout pour les jeunes et le développement de la Casamance ».</p> <p>« Pour le moment, nous avons du mal à croire à la réalisation du projet. Vous avez vu la présence de tous les jeunes, c'est qu'ils ont un espoir que l'agropole Sud permettra de résorber le taux de chômage. Donc le projet, sera source d'espoirs pour les jeunes.</p> <p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux de chômage ; • Une amélioration du cadre de vie des populations de la commune avec la construction des voies d'accès, des infrastructures éducatives et sanitaires, l'augmentation de la capacité électrique ; • L'instauration d'une paix définitive sur toute la Casamance, une stabilité dans tous les villages. Les nouveaux emplois, auront un impact sur l'installation de la paix ; • La construction de centres de formation professionnelle pour appuyer et accompagner la qualification des jeunes afin de constituer une main d'œuvre qualifiante pour l'agropole; • Une appropriation du projet à travers la multiplicité des séances d'information ; • La construction de routes, pistes, des voies d'accès aux zones de production (contribution d'un notable) ; • La plus-value aux filières, et relance de l'agriculture en Casamance ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre de concertation où les acteurs locaux où la commune doit être une partie prenante ; • Mettre en place un dispositif pour que la population accepte le projet (prendre des animateurs de la commune pour les sensibilisations). <p>Risques et menaces probables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner le travail aux étrangers ; • L'impact sur la vie des jeunes du village, les changements de mœurs, la débauche des jeunes filles et garçons avec la venue des étrangers ; • La gestion des déchets et des polluants qui auront un impact sur le fleuve et nos champs. • La sécurité des populations par rapport à la venue des étrangers où des bandits peuvent s'y mélanger ; • L'indemnisation des propriétaires terriens • La non réalisation du projet qui serait source de frustrations <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que le projet se réalise le plus rapidement possible ; • Prendre en compte l'aspect sécurité dans tous les sens ; • Que l'agropole puisse appuyer les activités de jeunesse (ASC, AGR, etc.) et développer le sport (football, basket, etc.) ; • Construire dans l'usine un centre de formation professionnelle pour former la population sur les métiers agricoles et sur les techniques d'exploitation des produits agricoles ; • Trouver les créneaux d'échanges et les marchés d'écoulement des produits transformés ; • Former, encadrer, accompagner les producteurs sur la plantation des variétés productives de bonne qualité surtout pour la mangue et à cultiver sur de grands espaces afin de permettre la disponibilité d'une matière première de bonne qualité ; • Renforcer l'aspect sanitaire dans la commune. Avec la venue des étrangers (africains, européens, etc.), Baghagha ne dispose pas d'un bon poste de santé. Si l'on doit abriter le projet, il faut qu'on ait un hôpital équipé avec de bonnes conditions pour prendre en charge la santé des gens ; • Si l'industrie s'installe, qu'elle puisse intégrer et développer d'autres filières basées sur les agrumes ou d'autres cultures comme les raisins, l'avocat, pomme, etc. • Fixer un prix homologué pour les produits d'anacarde et de la mangue ; • La plupart des gens ont leurs champs en jachère. Appuyer la population locale à exploiter les terres à travers des facilités des prêts de banque ou instaurer des partenariats d'exploitation avec les investisseurs ; • Permettre aux femmes d'accéder et de commercialiser facilement les produits transformés.
REGION DE SEDHIU AUTORITES ADMINISTRATIVES, LOCALES ET CHAMBRES CONSULAIRES DE LA REGION DE SEDHIU		



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Abib Léon NDIAYE Gouverneur de la région de Sédhiou	Un projet favorable et devrait permettre de : <ul style="list-style-type: none"> • valoriser le potentiel agricole, halieutique et pastoral de la région : création d'une chaîne de valeurs • créer des emplois • renforcer les capacités d'action des PME • Bonne répartition territoriale des investissements Attentes <ul style="list-style-type: none"> • La valorisation du potentiel agricole de la zone sud par la création d'une chaîne de valeurs ; • Le développement du secteur secondaire : industrialisation ; • Le renforcement des capacités d'action des PME ; • La lutte contre le chômage et la précarité par la création d'emplois ; • Le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires. 	Risques ou menaces probables d <ul style="list-style-type: none"> • Faible implication et mobilisation des acteurs territoriaux ; • Déficit de communication entre niveaux central et déconcentré ; • Non-respect des engagements des parties prenantes. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mobilisation et à l'implication des acteurs territoriaux à toutes les étapes du projet • Veiller au respect des engagements par les différentes parties prenantes au projet • Être rigoureux dans le choix des entreprises devant conduire les travaux : capacités logistiques, financières et techniques notamment • Veiller à la transparence dans la gestion du projet • Représentation équitable des familles d'acteurs dans les organes de pilotage du projet
Ibrahima FALL, Préfet, Préfecture de Sédhiou – Tel. : 77 529 05 82	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • la valorisation des filières (anacarde et mangue) surtout pour l'anacarde. • Un impact économique et social important sur les populations, toute une chaîne de valeur à encadrer, du producteur jusqu'au marché national et international, permettre à chaque acteur de pouvoir y gagner ; • Un appui et un accompagnement aux organisations des producteurs en termes de formalisation et de capacitation • Une valeur ajoutée sur la production agricole surtout la rizerie qui doit être une filière à soutenir. L'agropole doit aider à consolider les performances dans toutes les filières. 	Risques et menaces <ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'appropriation du projet. Par les populations ; • Enclavement de la région de Sédhiou ; • Contraintes techniques : l'organisation des filières, notre capacité à intégrer les marchés nationaux et internationaux ; • Un défaut d'accompagnement technique de l'Etat. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Partager les difficultés à chaque étape, niveau du processus, faire des rencontres de partage de manière séquentiels au niveau des départements (CDD) ; • Créer des plateformes secondaires au niveau des arrondissements pour faciliter la collecte des productions ; • Créer une unité de traitements des déchets qui pourra être réutilisés dans le cadre de l'agropole.
Aliou DIALLO, 2^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de Sédhiou – Tel. : 77 540 11 08 Et Boubacar BA, Secrétaire général – conseil départemental de Sédhiou – Tel. : 77 575 46 30	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Une implication des institutions à la base telles que les collectivités territoriales et définir clairement leurs missions ; • Établir des textes réglementaires qui vont définir les rôles de chaque acteur (conseils départementaux, Maires, services techniques décentralisés, population, partenaires) ; • Écouler facilement toutes les productions (fruits, produits agricoles, forestières, etc.) issues des pôles communautaires, des pôles aquacoles 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • La non implication des structures, des collectivités territoriales, des populations ; • L'absence d'étude d'impact environnementale et social qui va donner satisfaction aux populations par rapport aux impacts de pollution (déplacement des camions) ; • Découragement des producteurs si des mesures de développement routiers ne sont pas prises ; • Importation de la main d'œuvre : tant que la main d'œuvre et l'expertise sollicitée existent localement, il faut en profiter. • Pollution (poussière, sonore, chimique, etc.) qui risque de donner des maladies ; • changement des mœurs Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> • Prôner l'approche participative, impliquer tous les acteurs, des autorités décentralisés aux autorités déconcentrés, que les rôles de chaque acteur soit bien défini ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> • Indemniser et dédommager les populations qui seront touchées par l'agropole (terres agricoles, maisons) ; • Réfléchir à comment l'agropole pourra profiter au conseil départemental en termes de retombées financières ; • Respecter les mœurs et cultures des autochtones.
Abdoulaye COLY, 1^{er} Adjoint au Maire, Mairie de Sédhiou – Tel. : 77 518 88 62	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des unités satellites qui sont des lieux de pré – traitement. • Le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la transformation notamment les femmes ; 	Problèmes et risques probables <ul style="list-style-type: none"> • Pollution et nuisances • Risques de rupture de matières premières compte tenu de la saisonnalité de la production des deux filières retenues • La délicate question foncière surtout pour trouver des superficies suffisantes sans empiéter les forêts ou les vergers existants Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer davantage sur l'agropole surtout en direction de la population ; • Accompagner les producteurs dans leurs activités (planteurs, maraichers, etc.). • Privilégier la main d'œuvre locale dans les activités de l'agropole.
SERVICES TECHNIQUES REGIONAUX DE SEDHIOU		
Assane DIOP, Division Régionale de l'Environnement et des Établissements classés – Tel. : 77 650 01 83	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • La mise à disposition de moyens permettant de faire le suivi environnemental (appui logistique, institutionnel, matériel de suivi, renforcement de capacités, etc.) ; • Le développement de la région de Sédhiou par la création d'emplois et de mesures d'accompagnement (santé, éducation, etc.) ; • L'implication de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre de ce projet. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • Le risque climatique : Changements climatiques ; • Les maladies dues aux attaques par les mouches des fruits et des insectes qui peuvent impacter sur la production (mauvais rendement) Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher des services techniques et de les impliquer étroitement dans le projet ; • Veiller au respect des normes environnementales et de la réglementation d'une manière générale ; • Que les rôles et responsabilités des acteurs institutionnels soient clairement identifiés définies dans le cadre de cette étude.
Cheikh FAYE, Inspecteur d'Académie, Inspection d'Académie de Sédhiou – Tel. : 77 236 30 48	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> • Une collaboration étroite dans l'identification des besoins de formation, et leurs prises en charge ; • Une implication réelle du Ministère de la formation professionnelle pour que les industries puissent trouver sur place des écoles de formation professionnelle capables de fournir une main d'œuvre qualifiée ; • Un partenariat dynamique et fécond qui permettra aux apprenants en cours de formation de faire des stages dans les industries pour être suffisamment imprégnés des réalités de l'entreprise et de la pratique des métiers ; • Le recrutement des sortis de nos centres de formation ; • L'accueil des élèves de l'enseignement général pour leur permettre de découvrir le monde du travail ; • Ce type de collaboration permettra une meilleure acceptabilité des entreprises par la communauté, gage de succès dans leurs productions. 	Risques et menaces <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de main d'œuvre locale qualifiée est un risque qu'il faudra gérer au démarrage • L'épuisement ou Rupture dans les chaînes de production de la matière première • La non appropriation et acceptabilité du projet : due à une non implication des communautés • L'insuffisance de l'électricité : avoir une électricité stable et en quantité et les NTIC. L'eau est déjà disponible sur le site. • La dégradation de l'environnement physique avec les pollutions par les déchets. • Aspect négatif : une industrialisation rime toujours avec un afflux de personnes différentes de par leurs croyances, éducation, valeurs et références. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place tous les préalables : bien mener les études d'impact environnemental et social ; • Mettre en place un dispositif d'accompagnement en matière d'entrepreneuriat et de formation ; • Trouver des marchés d'écoulement des produits issus de l'agropole.



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
<p>Papa Diogomaye DIOUF, Chef de Division Protection des Forêts – Tel. : 77 362 53 98 et Hamady DIA, Chef Division Reboisement – Tel. : Inspection régionale des Eaux et forêts</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réussite du projet surtout dans la production de plants et la transformation des produits ; • L'amélioration des revenus des ménages, des conditions socioéconomiques des populations de la Casamance ; • Mener une étude d'impact environnemental inclusive pour nous permettre de mieux cerner certaines difficultés afin de prendre les mesures d'atténuation adéquates. 	<p>Risques ou menaces probables de la mise en place et mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insécurité, bien vrai cela fait une dizaine d'années que l'on note une accalmie dans la zone ; • Les changements climatiques, les feux de brousse ; • Salinisation des terres et le phénomène d'ensablement des vallées ; • Disparition des forêts suite aux défrichements réguliers sur les sites d'exploitation, même si les défrichements sont encadrés par le service des Eaux et Forêts ; • Attaque des insectes, mouches. Il faut prévoir la lutte, le traitement contre ce fléau ; • Enclavement de certaines zones de production qui sont inaccessibles surtout pendant la période hivernale. <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer l'ensemble des acteurs (la population, services techniques, autorités administratives et collectivités territoriales) qui sont concernés par le projet ; • Impliquer davantage les services techniques ; • Reboiser, prévoir, développer des infrastructures routières ; • Développer des stratégies de marketing pour rendre visible le produit « made in Casamance »
<p>Omar MBENGUE, Directeur, Direction régionale du Développement rural – Tel. : 77 417 90 52</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agropole comme facteur de connexion entre la Casamance et le reste du pays et les infrastructures permettront de distribuer d'une manière rapide les produits • Avec les infrastructures de l'agropole, possibilité de transformer l'anacarde sur place ce qui peut non seulement stabiliser les prix et amoindrir les risques mais également apporter de la valeur ajoutée à nos producteurs 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aléas climatiques ; • La non appropriation du projet par les populations et l'enclavement des zones de production ; • Les ravageurs (mouche des fruits) et les maladies des fruits ; • Pollution sonore et atmosphérique due aux activités de l'agropole • L'augmentation des superficies qui peuvent impacter sur les habitats, qui peuvent créer des conflits parce que la pression foncière sera là ; • La mécanisation de l'agriculture qui peut avoir des conséquences sur les sols <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager au mieux les objectifs, le concept, le fonctionnement de l'agropole envers les services techniques déconcentrés mais aussi les populations ; • Prendre toutes les dispositions pour la préservation des forêts et la gestion des conflits.
<p>Amadou Mamadou THIAM – Chef de Service, Service régional d'Appui au Développement Local – Tel. : 77 566 44 35</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La construction du pont de Marsassoum qui bloque tout le processus de développement de la région ; • La viabilisation des voies d'accès de sites, la question de la route pour le site régional et les sites départementaux ; • La création de centres de formation équipés dans l'agropole parce que les producteurs ont besoin d'être capacités ; • La promotion de la recherche sur les maladies des fruitiers et sur le développement des filières mangue et anacarde (amélioration des variétés, de la productivité et de la production) ; • La mise en place d'unités de transformation de grande envergure pour la mangue 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aspects techniques : maladies, variétés peu productives qui occupent énormément d'espaces • La salinisation des terres : il y'a l'intrusion de la langue salée qui fait mourir beaucoup de plants et a un impact sur la production ; • Pas de disponibilité foncière pour la création de nouveaux vergers • L'accès des femmes à la terre ; • La gouvernance de l'agropole : Sédiou doit se retrouver dans cette gouvernance • Les risques d'accident

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Résoudre le problème d'enclavement parce il ne sert à rien d'implanter l'agropole en occultant le problème d'enclavement, c'est le goulot d'étranglement de la Casamance • Régler le problème d'électrification des sites régionaux et départementaux.; • Créer un link entre les centres de formation existants et ceux qu'il faut créer, parce qu'on n'a pas de centres de formation à Bounkiling, ni à Goudomp.
Zoubairou DICKO , Chef de Service, Direction régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat – Tel. : 77 100 00 47	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux gens qui en auront besoin un espace pour se loger, du coup cela va contribuer au développement urbain de certaines zones. • Il faudra organiser les zones d'activités, les zones d'habitations tout cela dans un cadre d'habitation harmonieux. 	Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les sites soient accessibles • Réaliser de bonnes infrastructures routières pour la collecte de la production et leur acheminement et commercialisation
Charles Waly BASSE – Chef de Service – Service régional de la Planification – Tel. : 77 551 12 88	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> • Que la mise en place du projet se passe sans problème, que cette démarche de communication soit maintenue • Des retombées positives pour les populations • Le renforcement du développement territorial. 	Risques et menaces <ul style="list-style-type: none"> • La question foncière liée à l'implantation des modules ; • Le manque de communication ; • La difficulté de collecte des productions du fait de l'enclavement de la région ; • Les retards dans la réalisation du projet • Les risques sécuritaires au moment de la construction en termes de poussière, de débris, ceux qui y travaillent soient dans des normes de sécurité du travail. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la salubrité des sites, mettre en place un système de gestion des déchets solides et liquides, établir un plan de reboisement, de protéger l'espace végétative ; • Réaliser des structures socioéconomiques d'accompagnement à travers la construction de centres de santé, clôture d'écoles, des marchés pour une meilleure ; • Prendre les dispositions pour une bonne appropriation du projet aussi bien au niveau des leaders (maires) que des populations.
Dahamed AIDARA , Chef de Service, Division régionale de l'Hydraulique – Tel. : 77 709 44 21	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et la capacitation des acteurs concernés ; • Faire un bon choix des semences ; • La réalisation du pont de Témento. 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des déchets industriels ; • La sécurisation de l'environnement et la protection des populations ; • La préservation des espaces pastoraux Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Faire une bonne sensibilisation pour l'implantation de l'agropole; • Faire de bons choix des semences, et désenclaver les zones pour l'écoulement des produits ; • Mener les concertations nécessaires pour trouver un consensus sur le choix des sites au niveau départemental ; • Aider les structures chargées de la gestion des forages, faire une capacitation, faire une demande de branchements sociaux au niveau de chaque village et les villages polarisés.
Ousmane DIAWARA , Chef de Service, Service régional des Pêches – Tel. : 77 348 75 91	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> • Créer un link entre les productions halieutiques des différentes régions et trouver une masse critique pour satisfaire un marché bien donné (exemple marché asiatique). Là aussi c'est une très bonne opportunité et la 	Risques et menaces probables <p>Problèmes liés au choix des sites d'implantation des modules ;</p> Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les échanges autour de la question (démarche participative et inclusive), essayer



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
	<p>possibilité surtout au niveau de l'aquaculture. Vous savez que le premier poste en termes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'unités de production des produits aquacoles pour booster l'aquaculture. 	<p>de repérer les goulots d'étranglements et les lever à temps ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motiver les intervenants directs (Services Techniques Déconcentrés), leur donner les moyens d'accompagner ce projet,
<p>Mouhamadou Sansonna DIALLO, Inspecteur du travail - Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale – Tel. : 77 290 78 79</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est un projet de fort potentiel en main d'œuvre qui permettra de faire travailler des milliers de jeunes ; • La mise en valeur de la production fruitière, agricole et des producteurs. Dès la phase de collecte jusqu'au produit fini, que le producteur y trouve son compte 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La non réalisation du projet ; • Les Risques d'ordre biologiques et chimiques <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les travailleurs soient dans de bonnes conditions, et favoriser la main d'œuvre locale ; • Prendre en charge les risques environnementaux dès la conception du projet et veiller à ne pas dégrader l'écosystème (miser sur la préservation et la protection de l'environnement) ; • Renforcer les formations pour que les producteurs puissent bénéficier du projet.
<p>Emmanuel DIATTA, Chef de Service, Service régional de l'Assainissement de Sédhiou – Tel. : 77 538 61 94</p>	<p>Attentes</p> <p>La promotion de technologies utilisant les excréta (urines) comme biofertilisants pour booster la production agricole sources d'énergie Dans le domaine de l'agriculture,</p>	<p>Risques et menaces probables</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépendance de l'agriculture à la pluie • L'acceptabilité du projet et les questions foncières liées à l'implantation des modules ; • L'exportation totale des produits transformés ; • L'écoulement des produits transformés <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan de communication pour informer et sensibiliser tous les acteurs à travers tous les canaux possibles (radio, TV, etc.) ; • Organiser des visites d'échanges dans des localités au Sénégal, en Afrique ou ailleurs pour s'inspirer de leurs expériences réussies en matière d'agropole
<p>Mady DANFAKHA, Commissaire aux enquêtes économiques, Chef de Service – Service régional du Commerce – Tel. : 77 613 83 50</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • la concrétisation du projet le plus rapidement possible • La création d'emplois et la résorption du chômage ; • La transformation des produits locaux pour plus de valeurs ajoutées de ces produits ; • Le développement infrastructurel de ces régions 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La non implication effective des populations. <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer tous les acteurs dans toutes les phases du projet • Voir dans chaque secteur, les textes juridiques qui régissent le secteur (agriculture, commerce, etc. la réglementation
<p>Mamadou DIOUF, Chef du Service, Service Régional Développement Communautaire – Tel. : 77 538 50 07</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne maîtrise des organisations ; • La Formation en gestion administrative et financière des organisations de producteur ; • Faire la promotion des entreprises. • Un désenclavement complet de la Casamance ; • Aucune pourriture des fruits ; • Un profit au niveau des femmes qui sont le maillon central de la transformation des fruits et légumes. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enclavement de la région ; • La sécurité : il faut prendre des mesures pour une paix définitive. <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les produits ; • L'agropole soit un projet qui va impulser le développement endogène ; • Mettre en place des mécanismes qui auront un impact réel sur la vie des populations surtout des femmes.
<p>Abdou SANE, chef de Service – Service régional de l'Élevage et des Productions animales -</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une intégration des différentes filières et l'implication des acteurs de ces secteurs. • La création de Centres d'impulsion pour la modernisation de l'Élevage (CIMEL) pour booster la production, mais également la mise en place de laboratoire régional de contrôle de qualité des Denrées alimentaires d'origine animale (DAOA). • Un équipement adapté à une industrialisation qui permet de transformer sur place les DAOA 	<p>Risques ou menaces probables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de délibération des sites à octroyer. <p>Recommandations pour la bonne réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dialogue avec le MFDC pour une paix définitive (Etat) ; • Continuer à impliquer tous les acteurs dans tous les processus de mise en œuvre ; • Penser à introduire les filières pour le volet élevage pour la seconde phase;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un protocole d'accord dans le cadre de l'encadrement et de la formation des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des mécanismes de renforcement de capacités permanents pour les acteurs des différentes filières ; Proposer la construction d'un pont entre Bambali et Diattacounda pour le long terme mais aussi prévoir un bateau pour le court terme pour ce tronçon. Prévoir des mécanismes de traitement des eaux usées et des déchets solides ; Demander les délibérations pour tous les sites choisis.
Abdoulaye FAYE , Chef de Service, Service Régional des Mines et Géologie – Tel. : 77 908 05 40	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> Une réussite du projet, un engagement des autorités locales et administratives ; La création d'emplois et le développement de la région Une augmentation des revenus ; 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Risques sur la santé des populations avec l'arrivée massive de personnes pour chercher du travail Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un programme d'entretien des locaux ; Réhabiliter les sites d'emprunt pour la préservation de l'environnement ; Faire une bonne sensibilisation et communication pour une bonne appropriation du projet par les populations.
AGENCES, PROJETS ET PROGRAMMES DE LA REGION DE SEDHIU		
Ibrahima DIOUF Service Régional de la Statistiques et de la Démographie (SRDS) de Sédhiou Fonction : Adjoint au Chef de Service du SRDS de Sédhiou	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Développer l'emploi au niveau local. Il y'a aussi, le fait que les gens ne veulent pas investir dans la région de Sédhiou, ce que l'on appelle une région répulsive parce que, quand on regarde les migrations et l'émigration, les gens qui quittent la région de Sédhiou par rapport aux gens qui y viennent, vous voyez que le solde est totalement négatif, cela veut dire qu'il y'a beaucoup plus de sorties que d'entrées. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> La préservation de la forêt ; L'adéquation entre la formation dispensée au niveau local et les besoins de l'agropole, Le risque sécuritaire lié à un afflux massif de migrants pour chercher du travail Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Impliquer les acteurs locaux. Dans tout le processus de mise en place de l'agropole; Promouvoir une discrimination positive pour l'emploi par rapport aux jeunes de Sédhiou ; Mettre à contribution les écoles de formation de la région de Sédhiou
Amadou BALDE , Coordonnateur régional – PAPSEN – 77 632 39 85	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à avoir un impact visible pour maintenir particulièrement les jeunes (filles comme garçons) et faire en sorte que l'agriculture les intéresse, L'harmonisation et la recherche de synergie dans les interventions de l'agropole avec les autres projets et programmes (PPDC, PAPSEN/PAIS, PAPEJ, PRODAC, ANIDA, etc.). 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> La préservation de l'environnement La préservation des intérêts des petits producteurs locaux ; La salinisation des eaux et des terres, Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Harmoniser et promouvoir une synergie entre les différents acteurs et projets/programmes.
Samba Moussa BALDE - Consultant en développement et Point Focal PADESS Programme d'Appui au Développement Économique du Sénégal dans la région de Sédhiou – Tel. : 77 418 16 08	Attentes <ul style="list-style-type: none"> L'amélioration de la production, de la transformation, la commercialisation des produits de la Casamance Le projet porté par les acteurs eux-mêmes parce qu'à chaque fois que l'Etat s'investit dans de telle activité de développement économique, il y'a toujours des problèmes. Une synergie d'actions, d'intervention entre les différents acteurs de projets et programmes de la région. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> La forte implication de l'Etat, c'est de cela que j'ai peur, pour moi l'approche doit être inclusive. Le manque de synergie entre les différents acteurs La forte présence des étrangers (indiens) dans la filière anacarde Le problème de qualité de la mangue Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Organiser les acteurs d'anacarde et les accompagner à la formalisation
ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE LA REGION DE SEDHIU		
Moussa MANDIANG , Gérant Central - Coopérative Agricole de Diendé (COOPAD)	Attentes La consolidation de l'existant, des acquis parce que nous à la coopérative de Diendé a déjà des existants. Il a son sein deux organes tels que le conseil d'administration, le conseil de surveillance, nous avons aussi une mutuelle d'épargne et de	Risques ou menaces probables : Les risques et menaces: <ul style="list-style-type: none"> de laisser en rade les acteurs locaux peut constituer un risque pour la réussite du projet



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Sédhiou – Tel. : 77 362 98 36	crédit qui constitue le bras financier de la coopérative. Elle est implantée au sein de la coopérative agricole de Diendé pour au moins régler tous les problèmes de financement ou des soucis de refinancement et de pérennisation des activités.	<p>agropole d'où la nécessité de l'inclusion de l'ensemble des acteurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La déforestation et même les feux de brousse qui détruisent nos forêts et les gens qui sont là à défricher, vue le changement climatique qui est là qui hante le sommeil de tous les producteurs • L'enclavement de certaines zones de production. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doter les acteurs d'outils de locomotion (camionnette, tracteur) surtout pendant l'hivernage pour la collecte des produits • Développer les infrastructures routières ; • Instaurer une bonne communication envers les acteurs de la région
<p>Cheikh Ahmed Tidiane NDIAYE - le Président des producteurs d'anacarde</p> <p>Marssassoum - GIE des producteurs d'anacarde</p> <p>Marssassoum</p> <p>Sédhiou – Tel. : 77 506 64 55</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement des producteurs sur la collecte des noix d'anacarde, le stockage et l'écoulement des produits ; • Avoir une bonne sélection des graines d'anacardes. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la production d'anacarde : pour que l'usine marche, il faut suffisamment de graines, sinon il y'aura problème ; • Le bon fonctionnement des GIE de transformation <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les producteurs en Casamance (formation) ; • Impliquer tous les acteurs dans le processus
<p>Babacar DIENG, Président – Tel. : 77 706 26 97 et El Hadji Malick LY – Tel. : 77 341 53 38 - URCOMS</p> <p>Union Régionale des Producteurs de Maïs (URCOMS) de Sédhiou</p> <p>Fonction : Président de l'URCOMS et Opérateur Économique URCOMS</p>	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation et le renforcement de capacités sur la transformation de nos productions en aliment de bétail ; • Le développement des infrastructures (magasins de stockage) • L'agropole doit nous permettre d'augmenter et d'améliorer la capacité de notre production 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de sécurité sur les espaces fonciers • Absence de partenaires pour la commercialisation de la production ; • manque de communication qui peut conduire à une mauvaise perception des objectifs du projet d'où une non appropriation du projet par les populations. • maladies des fruits, attaque de la mouche blanche qui ont un impact réel sur la production de mangues et d'anacardes <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une bonne gouvernance de l'agropole; • Identifier des marchés de commercialisation ; • Bien identifier les vrais acteurs au niveau du terrain (producteurs, commerçants, transformateurs. Ne pas faire seulement un travail de bureau ; • Un accompagnement des producteurs dans tous les domaines (semences, engrais, équipements, etc.) pour une production de bonne qualité ; • Que le projet se réalise dans de bonnes conditions
<p>Abdoulaye SOUANE</p> <p>Institution : ASSOLUCER Djirédji, Gérant du bureau ASSOLUCER à Sédhiou</p> <p>Tel. : 77 273 73 90</p>	<p>Attentes sur l'agropole Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomes financièrement à travers la mise en place des plateformes qui permettront de regrouper les produits et de les vendre facilement avec un prix acceptable. • L'autosuffisance alimentaire ; • Appui aux organisations (GIE, coopérative) à devenir des unions, de bonnes organisations afin de pouvoir intégrer les fédérations nationales. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disparition des organisations existantes • Enclavement des sites de production ; • La déforestation. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher davantage des organisations de producteurs pour qu'elles donnent leur avis sur l'agropole. • Impliquer tous les acteurs dans le processus, • S'appuyer sur les mini plateformes déjà existantes réalisées par le PPDC et la ferme agricole départementale de Marssassoum, et

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Diamanty SOUANE Société Coopérative de Sandiéry (SOCOSANDINIERY) Fonction : Président de la SOCOSANDINIERY Tel. : 77 327 29 09	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Fixer les jeunes dans leurs terroirs ; • Accroître les richesses au niveau local d'où une amélioration des conditions sanitaires et l'éducation, • Améliorer les relations dans les rapports entre les hommes et les femmes. 	utiliser les espaces déjà aménagés tels que le SEFA de Sédhiou au lieu d'aller aménager dans les forêts Les Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des pluies due aux changements climatiques d'où un impact sur les productions ; • Absence de maîtrise d'eau ; • Présence des prédateurs ; • L'extension des champs de plantation qui conduit à la déforestation Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Partager les informations durant tout le processus ; • Conseiller et accompagner les GIE, coopératives pour mieux orienter notre intégration dans l'agropole.
Ndiaye SYLLA Institution : Coopérative des Terroirs « FANKANTA » de Marssassoum PCA de la Coopérative « FANKANTA » Tel. : 77 645 38 14	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Identifier toutes les coopératives et les opérateurs économiques qui sont là opérationnelles. Rendre opérationnels ceux qui ne le sont pas ; • L'agropole va permettre en tant que coopérative d'être ambitieux. Ce serait notre porte d'entrée • L'agropole soit être un facilitateur pour faire décrocher les financements et sécuriser les financements et d'écouler nos productions ; • Maintenir les enfants et lutter contre l'émigration clandestine par la création d'emplois, • L'agropole va servir de leviers pour former les femmes sur la transformation et l'alphabétisation. 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • Manque de communication des acteurs ; • Non identification des acteurs Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Développer la communication autour de l'agropole parce que la majeure partie des gens en Casamance ne connaissent pas l'agropole ; • Organiser des forums, des rencontres portes ouvertes, des séminaires d'information et de formation pour mieux faire comprendre à la population le projet agropole.
AUTORITES ADMINISTRATIVES, LOCALES ET CHAMBRES CONSULAIRES DE LA REGION DE KOLDA		
Maurice Latyre DIONE Adjoint Gouverneur chargé du Développement de Kolda Tel. : 77 529 06 11	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> • La création d'emplois dans la production, dans la transformation, dans le transport, etc. ; • Contribuer à améliorer la situation économique avec la création d'emplois qui va améliorer les conditions de vie des bénéficiaires ; • Amélioration de la situation nutritionnelle si une bonne partie des produits est commercialisée sur place. 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • La prise de décision au niveau central sans tenir compte du niveau local • Une mauvaise des filières ; • La non prise en compte de la dimension environnementale ; • Privilégier l'emploi des étrangers ; • La santé en relation avec l'afflux de travailleurs dans la zone. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer tous les acteurs et à tous les niveaux ; • Bien communiquer sur le projet ; • Faire en sorte qu'une bonne partie de la production soit commercialisée localement ; • S'il y'a des emplois, penser à la jeunesse ; • Veiller à ce que tout ce qui sera utilisé comme produit n'ait pas d'effets néfastes sur l'environnement.
Bourahima DIAO Secrétaire Général de la Mairie de Kolda _Tel : 77 645 61 34	Attentes sur l'agropole Sud Mes attentes se situent bien évidemment sur : <ul style="list-style-type: none"> • La création d'emplois et de richesses ; • L'implication des acteurs sur le choix des sites ; • Pour chaque région, utiliser les potentialités pour transformer des produits finis ; • Les effets induits de l'industrialisation qui aura comme effet le changement du statut de la commune. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • Conséquence sur l'environnement comme toute exploitation industrielle ; • Aspect de la paix qui est un aspect déterminant dans le fonctionnement de l'agropole ; • La centralisation des activités vers Ziguinchor. Depuis l'indépendance tout est concentré à Ziguinchor au détriment des autres régions. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour réussir l'implantation du projet ;



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> Le respect strict des normes environnementales ; Prendre en charge la question de la paix ; Faire en sorte que les populations soient impliquées en amont et en aval de tout le processus d'implantation et de l'exploitation de l'agropole ; Prendre en compte l'aspect ville de carrefour qu'est Kolda, transfrontalier, sous régionale pour mieux prendre en charge les opportunités de commercialisation ; Il faudra également organiser tous les acteurs des filières avec la mise en place des fédérations pour qu'ils soient des interlocuteurs pour l'Etat. Ne pas faire de la précipitation ; Impliquer l'administration locale et territoriale pour le suivi des travaux et des activités.
Mactar DIOP Préfet de Kolda Tel. : 77 529 05 67	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Le décloisonnement de la zone en termes d'offre d'emploi ; Le renforcement de la pertinence du maillage énergétique que le gouvernement du Sénégal est en train d'installer parce que il y'a une ligne de 225 KW qui quitte Kédougou qui va jusqu'à Ziguinchor. La principale attente, est la réalisation rapide du projet. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Le problème foncier, parce que s'il y'a des impasses réelles sur le lieu d'implantation, il faut songer à compenser ; Ce que l'investissement devra faire perdre immédiatement aux populations alentour (terres, actifs, activités, etc.) ; Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience que c'est un projet destiné aux populations en termes de création d'emploi, d'installation d'unités de production ; Travailler dans le cadre de l'autorité administrative à faire comprendre que l'agropole n'appartient pas à une commune, mais appartient à un département ; Que le dispositif de suivi soit réel c'est-à-dire qu'il y ait l'implication réelle des services techniques dans les activités de l'agropole.
Moussa BOIRO Secrétaire général – Conseil départemental de Kolda Tel. : 77 550 49 98	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> Que ce projet soit réellement implanté le plus rapidement possible, que la mise en œuvre commence, que cela s'accompagne d'une pédagogie pour permettre qu'il ne soit pas un projet de plus, qui nourrit plus les officiels du projet que les populations ; Le renforcement de la décentralisation et la lutte contre l'émigration de la jeunesse en développant sur place les unités de transformation ; Le développement très rapide des autres chaînes de valeur ; Cette agro – industrie doit permettre de faire un saut du point de vue infrastructurel pour le département de Kolda 	Les Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Les préjugés. Que les jeunes voient le projet comme une affaire de femmes ou des politiciens et qu'ils soient laissés en rade. ; Le non accompagnement infrastructurel, L'anacarde quand vous prenez son développement, c'est une activité agro forestière qui élimine les autres activités, d'où le risque de déforestation et de l'installation d'une autre monoculture La non création d'un link entre les centres de recherche et de formation professionnelle. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Impliquer les élus en amont, les initier et les intéresser à ces projets pour leur permettre une meilleure appropriation ; Développer le partenariat entre les territoires frontaliers pour que, ce qu'on installe ici ne soit pas combattu à 25 km. Par exemple, vous installez ici, vous n'associez pas les chinois ou les Bissau guinéens qui sont à Salékingni, eux ils vont mettre un marché de récupération des produits de l'anacarde en jouant sur les prix Veiller à ce que les projets de maintenant ne soient pas les catastrophes du futur (destruction des forêts) Développer les infrastructures de communication, de transport (ferroviaire, aéroport) ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Samsoudine DRAME Secrétaire Général de la Chambre des Métiers de la région de Kolda Tel. : 77 445 55 19	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Faire rehausser le niveau économique surtout des régions du Sud ; Désenclaver les zones de production ; Capaciter les gens qui vont travailler dans l'agropole surtout le secteur artisanal qui nous concerne le plus. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer la vente en ligne à travers les espaces numériques ouverts (ENO) des universités. Risques ou menaces <ul style="list-style-type: none"> L'insécurité qui règne dans la région ; La déforestation liée à l'implantation des modules Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Une meilleure implication des acteurs au niveau de la base, que toutes les couches et tous les acteurs de développement au niveau régional soient impliqués ; Renforcer les capacités des différents acteurs notamment les artisans pour leur donner les meilleures chances d'intégrer l'agropole
Gagnado DIALLO Assistant aux entreprises à la Chambre de Commerce de Kolda Tel. : 77 358 09 28	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Une bonne organisation des acteurs Laisser une place dans l'agropole à ceux qui ont l'esprit d'entreprise, qui ont les moyens de pouvoir intégrer l'agropole, les encourager à venir investir ; Faciliter le crédit aux producteurs avec des taux d'intérêt très réduits pour leur permettre d'investir davantage ; Que l'agropole mette en place un dispositif qui permet de stocker une plus grande partie de la production, que les grandes et petites industries pourront absorber après ; Intégrer la filière laitière pour absorber la surproduction en hivernage du lait de vache surtout par la conservation. 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> La question foncière liée à l'implantation des modules ; Ne pas réussir la mobilisation et le manque de communication Un refoulement des investisseurs étrangers d'où les risques de conflits. Donc faire attention, que les gens comprennent qu'on donne la chance à tout le monde d'y participer Le manque de communication entre les différents acteurs ; Le manque de matière première ; L'écoulement des produits Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre un bon programme de communication envers les populations et les différents acteurs ; Mettre en place un dispositif pour qu'il ait une matière première disponible toute l'année Que les produits transformés dans l'agropole soient accessibles aux populations locales,
SERVICES TECHNIQUES REGIONAUX DE KOLDA		
Amadou Pauline DIAGNE Chef de la Division régionale de l'Environnement et des Établissements classés de la DREEC Kolda Tel. : 77 556 56 32	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Que l'étude de faisabilité environnementale se fasse correctement sur la base des TDR Une valorisation des produits locaux ; Une analyse des variantes, il faut faire une description exhaustive des différentes composantes pour faire un bon choix des technologies, sur le plan de la faisabilité sociale, économique, environnementale. Faire une analyse multicritère pour faire des choix justifiés. 	Risques ou menaces probables : A mon avis personnel, il faut que l'on sache les installations (équipements, matériels) qui seront installées au niveau des sites. Il faut une description exhaustive des différentes installations pour pouvoir apprécier les risques et les menaces. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les aspects environnementaux (conditions environnementales de base, etc.) ; Réaliser le suivi environnemental sur la base d'une bonne description de la stratégie de suivi environnemental stratégique ; Mettre à disposition des ressources financières pour le suivi environnemental Le respect par les entreprises des clauses environnementales incluses dans les DAO ;
Malick Sidibé - Chef de service - Direction Régionale de la planification Tel. : 77 554 44 81	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Amener beaucoup d'emplois pour les jeunes ; Développer l'agriculture ; Booster l'économie ; Amener un dynamisme pour le privé. 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> Les conflits sociaux avec les populations parce que les sites départementaux vont se faire autour de quelques villages Enclavement de certains sites de production. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Veiller à un bon choix du site sur une base consensuelle et inclusive ; Favoriser les femmes lors des recrutements et des appuis ;



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Pierre Moundor MADIOUNE - Chef de Service Service régional du Commerce de Kolda Tel. :	Attentes Un véritable levier de développement économique et social de la région naturelle de la Casamance. Le marché de Diaobé soit davantage un hub commercial doublé d'un cadre d'intégration sous régionale. Les fils et filles de la Casamance trouvent les conditions propices à la création d'emploi pour, qu'enfin, le chômage des jeunes notamment ne soit plus le prétexte du phénomène de l'émigration.	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du projet pourrait être source de conflits liés l'occupation des terres. • Le projet peut être également vu comme un moyen d'exploitation des ressources forestières et minières des terroirs du sud au bénéfice de tierces personnes. • Déforestation et source de conflits sociaux Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les jeunes dans la main d'œuvre. • S'ouvrir aux chefs religieux et coutumiers ; • Faire preuve d'objectivité dans le choix des sites du projet ; • Corriger, autant que possible, le déséquilibre économique qui existe entre les régions.
Massar GAYE - Inspecteur du travail – Chef de service - Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de Kolda Tel. : 77 231 65 39	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Participer au développement socioéconomique de la Casamance ; • Lutter contre le chômage dans la zone ; • Mettre en valeur les potentialités de la zone ; • . 	Risques et menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de l'environnement global de la région car agro-industrie ne rime pas en général avec environnement, écologie, etc. • La prise en compte uniquement des aspects économiques au détriment des aspects sociaux ; • La question foncière : expropriation forcée, rejet de déchets dans les champs, etc. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer l'inspection du travail pour exercer son travail de contrôle sur les entreprises ; • Impliquer tous les acteurs parce que c'est un excellent moyen de faire sortir ces zones de la pauvreté et même de leur enclavement ; • Que le projet fasse l'objet de mûres réflexions. Il ne faut pas se précipiter parce qu'il y a beaucoup d'aspects à prendre en compte.
Mamadou GOUDIABY - Inspecteur d'Académie - Inspection d'Académie de Kolda Tel. : 77 516 86 50	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Une forte implication pour éviter le problème de l'occupation des terres ; • Une bonne relation de coopération avec la Guinée Bissau qui est un grand producteur d'anacarde ; • Un débouché pour les jeunes à travers l'emploi agricole • Valorisation de l'emploi agricole et attraction des jeunes à travers la valeur ajoutée des produits que peut apporter l'agropole • Huiler la production, la transformation et la commercialisation ce qui permettra une valeur ajoutée et le développement de la Casamance naturelle 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes climatiques. On ne peut pas développer un projet d'une telle envergure en dépendant des contraintes climatiques (maîtrise de l'eau) ; • Les attaques au niveau des mangues (insectes, mouches des fruits) ; • La paix définitive en Casamance. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Continuer l'implication de la communauté dans son ensemble en essayant de porter la bonne information, de recueillir la préoccupation des uns et des autres et en faire un très bon traitement pour la bonne mise en œuvre du projet ; • Prendre en compte l'aspect pérennisation du projet ; • Penser nécessairement à la création d'un lycée technique dans les régions de Ziguinchor et de Sédhiou pour contribuer au développement de l'agropole (personnel qualifié)
Amadou BA – Adjoint au chef de service - Inspection régionale des Eaux et Forêts Tel. : non communiqué	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, de l'organisation mais aussi au développement de la localité. • Faire de telle sorte que la dimension environnementale soit prise en compte dans ces dispositifs, parce que la transformation d'un produit nécessite beaucoup de déchets ; • Prendre en charge la question de la mouche des mangues (variétés à cycle court par exemple) ; 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de matières premières surtout avec la mangue où la mouche est en train de proliférer à une vitesse extraordinaire ; • Les changements climatiques : la pluviométrie a beaucoup changé, de ce fait on peut avoir une réduction des récoltes ; • Le manque de données fiables sur ces filières retenues ; • La question foncière

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la récolte de l'anacarde, c'est très difficile et tout le monde veut s'y investir. Il faut une bonne organisation de la filière pour que les véritables acteurs y tirent le profit. 	<ul style="list-style-type: none"> La destruction des ressources forestières avec comme prétexte le manque d'emplois notamment dans le département de Médina Yoro Foula ; L'organisation des acteurs de la filière pour pouvoir alimenter correctement l'agropole Les intermédiaires qui ne font qu'alourdir les charges au détriment des producteurs ; <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des stratégies qui permettront d'avoir des données fiables sur ces filières ; Bien associer le service des Eaux et Forêts dans les organes de décision ; Veiller à ce que l'usine qui sera mise en place, ne soit pas proche des habitations ; Mieux gérer les déchets ; Faire de telle sorte qu'on réduise l'impact de l'utilisation des espaces forestiers au profit des infrastructures ; Pour la filière anacarde, accompagner les producteurs à utiliser des variétés adaptées aux conditions climatiques de la Casamance
Moustapha THIAM – Chef de service – Division régionale de l'Hydraulique Tel. : non communiqué	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Une bonne implication des acteurs dans la mesure où dans la région de Kolda, l'activité de mangue et d'anacarde y joue un rôle important, il y'a beaucoup d'acteurs qui interviennent autour de ces filières L'appui aux acteurs à commercialiser les produits 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> Risques de rejet de déchets dans la nature ce qui pourrait entraîner la contamination des puits utilisés par les populations. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Traiter les rejets, s'il y'en a pour éviter la pollution des nappes surtout pendant l'hivernage avec le ruissellement des eaux ; Impliquer tous les acteurs qui gravitent autour de ce secteur et les former surtout pour la commercialisation.
Dr Mohamed Moustapha SARR - Chef du Service - Service Régional de l'Élevage et des Productions Animales Tel. : 77 150 67 80	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Que le secteur de l'élevage puisse trouver son compte dans la deuxième phase pour donner un coup de pouce à ce secteur (fermes ovines) Création d'emplois, création de richesse et augmentation des revenus, etc. ; Un fort impact dans l'économie de la région de Kolda ; Agropole sera un centre de démonstration pour montrer que c'est possible d'avoir des industries de transformation avec la nouvelle technologie. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Les risques environnementaux et culturels ; La non implication des producteurs parce que comme on dit souvent « ce que tu fais pour moi et tu le fais sans moi, tu le fais contre moi ». Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Impliquer l'ensemble des acteurs ; S'appuyer sur l'existant pour y prendre ce qu'il y a de mieux pour aller dans le bon sens au lieu de tout recommencer ; Faire une bonne étude d'impact environnemental.
Georges Armand DEGUENONVO Institution : Service régional Jeunesse et Kolda Fonction : Inspecteur chef de service	Attentes <ul style="list-style-type: none"> La création d'emplois sur les différentes chaînes de valeur choisies : Productions (vergers et champs), entretien des productions, main d'œuvre qualifiée à la récolte, dans les unités de traitement et de commercialisation des productions et s'il y a lieu semi-transformation et transformation des productions ; La mise en place d'une synergie susceptible de poser les jalons de la qualification des jeunes de la région par les centres de formations professionnelles et des formations à la carte alliant la pratique et le séjour hebdomadaire en entreprises ; Mise en place d'un dispositif de marketing portant accès à des marchés commerciaux et à l'export des deux filières. 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> l'insuffisance de la production fruitière ; le manque d'une main d'œuvre qualifiée ; le manque d'accompagnement fiscal ou le statut de la zone de production favorable aux entreprises ; la non mise en réseau des agropoles sud (des différents modules) pour une fluidité des interventions Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif incitatif même fiscal pour attirer les investisseurs sur la transformation des produits en plusieurs produits commercialisés (jus, boissons, confiture, etc.) ; Mettre en place de nouvelles variétés productives de mangue.



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'employabilité des jeunes c'est-à-dire des jeunes avec une qualification qui correspond aux besoins de l'agropole Sud et faciliter leur insertion ; • Mettre en place une structure qui va faire la promotion des produits issus de l'agropole Sud à travers les zones touristiques et les zones économiques.
Mamadou Cissé – chef de service - Service Régional des Mines et Géologie Tel. : 77 540 31 40	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Le projet va permettre de réduire le chômage ; • Il va atténuer le pourrissement de la mangue dont les pertes sont énormes chaque année ; • La promotion du consommateur local des produits 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de communication en mettant en avant les collectivités territoriales. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les autochtones
Ismaila NDIAYE – Chef de service - Chef de service régional de la Pêche et de surveillance de Kolda Tel. : 77 159 92 18	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • La valorisation des produits agricoles de la région et l'organisation du secteur surtout les organisations socio professionnelles ; • Amélioration de la production et des produits transformés ; • L'amélioration des conditions des producteurs (valorisation du travail agricole) 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • La production et la gestion des déchets industriels • L'expansion des vergers qui peut conduire à la destruction des forêts au profit des spéculations • Risques de délaissement des autres cultures (arachide, mil, maïs, etc.) au profit de la mangue et de l'anacarde ; • L'utilisation abusive de produits chimiques (engrais, pesticides) pour booster la production qui peut détruire la nature • L'utilisation des hydrocarbures par l'agropole qui peut avoir des effets néfastes sur la nature • La prise en compte des aspects sociaux des travailleurs de l'agropole (sécurité sociale, sécurité sanitaire) Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Éviter de privatiser l'agropole parce que cela peut nuire au producteur ; • Délimiter dès maintenant les espaces de production de ces spéculations (anacarde et mangue) pour que cela ne déborde pas vers les ; • Inclure davantage la recherche
Pape Jénine DIATTA – Chef de service - Service Régional Développement Communautaire de Kolda Tel. : 77 807 64 54	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la valeur ajoutée que cela peut entraîner ; • La création d'emplois ; • L'implication des services déconcentrés dans l'encadrement et même la supervision, le suivi. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> • L'expansion des vergers avec comme conséquences des conflits sociaux et la déforestation La disponibilité de la matière première 12 mois sur 12 du fait de la saisonnalité de la production d'anacarde et de mangue Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les services déconcentrés dans la gestion ; • Par rapport aux spécificités de nos régions, que les filières les plus porteuses puissent être prises en compte le plus rapidement possible. • Que le projet puisse permettre aux producteurs surtout les femmes productrices d'assister aux différentes foires et que les produits soient présentés chaque année.
Abiboulaye SIDIBÉ – Directeur – Direction régionale du Développement rural Tel. :	Attentes <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la productivité des filières mangue et anacarde ; • Meilleure professionnalisation des acteurs desdites filières ; • Création de valeur ajoutée (pour les filières mangue et anacarde) et d'emplois durables 	Risques ou menaces probables <ul style="list-style-type: none"> • Le fait de favoriser le secteur privé au détriment de l'agriculture familiale • Risque de privilégier les investissements lourds au détriment des petits investissements ; • Risques liés à la multiplicité des acteurs d'où la nécessité d'une bonne coordination ;

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux aléas et changements climatiques pouvant impacter négativement sur les productions agricoles. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'approche inclusive et participative de tous les acteurs à toutes les étapes du projet ; Mettre l'accent sur la maîtrise de l'eau et partant d'amoindrir la variabilité aléatoire des productions agricoles ; Professionaliser les acteurs du secteur agricole.
Abdou NDOUR Chef du Service Service Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH) de Kolda Tel. : 77 642 56 61	Attentes sur l'agropole Sud Création d'emplois Augmentation de la plus-value des	Risques ou menaces probables : La non appropriation du projet par les populations Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un programme de communication et de sensibilisation ; Se rapprocher des services qui peuvent être d'un apport important.
AGENCES, PROJETS ET PROGRAMMES DE LA REGION DE KOLDA		
Serigne Abdou GUEYE Chef d'antenne Agence de Régulation des Marchés (ARM) de Kolda Tel. : 77 517 61 55	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Développer l'exploitation riz local de qualité ; La création d'emplois. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Les produits importés ; Maladies des fruits et attaque des insectes (mouche blanche) Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Financer les producteurs ; Réaliser vite le projet.
Amine GUEYE Chef de Service Agence Nationale d'Aquaculture (ANA) de Kolda Tel. : 77468 83 92	Attentes sur l'agropole Sud <ul style="list-style-type: none"> Que le projet soit d'abord bénéfique pour producteur, parce que généralement ce qui se passe, ils viennent pour aménager et généralement les plus concernés, la population locale n'en bénéficie pas Des investissements et l'intéressement de l'agropole au secteur aquacole pour appuyer les promoteurs piscicoles. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> La salinité des terres. On note une avancée de l'eau salée surtout dans la région de Sédhiou. Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Surtout faire la sensibilisation pour qu'il n'y ait pas de frustrations auprès des populations ; Intégrer un jour l'aquaculture dans l'agropole
Abdoul ANNE Directeur Agence Régional de Développement (ARD) de Kolda Tel. : 77 515 29 51	Attentes sur l'agropole Sud La valorisation des productions et la fédération des transformateurs Élargir la gamme de filières au niveau de l'agropole <ul style="list-style-type: none"> La prise en charge de la mouche blanche, de la fusariose au niveau de la filière mangue La prise en compte des productions qui viennent de la Guinée Bissau ou vis-versa suivant les produits pratiqués çà et là L'amélioration de l'économie locale Une meilleure valorisation de l'anacarde à travers la transformation 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> le manque d'appropriation par les acteurs locaux, du secteur privé ; L'implantation des modules dans des zones conflictuelles ; Le développement de la mouche des mangues ; La concurrence sous régionale Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Impliquer tous les acteurs Réfléchir sur l'intégration des autres filières porteuses (miel, lait, riz)
Yoro BA Gérant Caisse Mutuelle du Sénégal (CMS) de Kolda Fonction : CMS Kolda	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Signer un accord de partenariat avec la mutuelle ; Aider les producteurs à assurer de bonnes productions ; Sensibiliser et conscientiser la population sur l'importance des chaînes de valeur ; Une augmentation du portefeuille d'affaires de notre structure ; Faciliter le remboursement des prêts des producteurs par l'écoulement des productions et éviter les problèmes de conservation. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Le non remboursement des prêts ; Le papillonnage des investisseurs qui se retrouvent dans toutes les institutions financières. Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Signer des conventions avec les institutions financières ; Tenir une bonne communication autour du projet ; Bien choisir les investisseurs ; Assurer un suivi permanent des activités du projet et faire des évaluations périodiques.
Sagar Ndiaye Chef d'agence Caisse Nationale du Crédit Agricole	Attentes <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la valeur ajoutée au bénéfice de la population Faire un bon ciblage des acteurs 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> Un mauvais ciblage des acteurs à financer Recommandations



ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
Sénégal (CNCAS) de Kolda Tel. : 77 333 24 20		<ul style="list-style-type: none"> Bien communiquer avec les populations pour qu'elles comprennent l'intérêt de l'installation du projet dans leurs zones ; Voir l'intérêt du projet et ne pas se baser sur les rivalités entre les zones pour le choix des sites devant abriter les modules ; Faire très attention sur les cibles et que le projet ne soit pas politisé
Ibrahima KONTA Solo Coordonnateur Régional de l'ANIDA Zone Sud Tel. : 278 89 55	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> La complémentarité avec ANIDA qui a introduit l'agriculture fruitière dans ses fermes ; Booster l'économie de la région 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques de rupture de matières premières Les contraintes phytosanitaires <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire une bonne sensibilisation en direction des producteurs surtout pour la plantation de variété améliorées (Ket, kent, etc.) ; Le financement par l'Etat de la lutte contre les maladies par le biais de la DPV pour travailler sur la fusariose. Accompagner les producteurs surtout dans la formation.
Thierno Ibrahima BARRY Adjoint au Chef de Service Service Régional de la Statistiques et de la Démographie (SRDS) de Kolda Tel. : 77 303 05 69	<p>Attentes sur l'agropole Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> Que le projet profite pleinement à l'essor économique de la région ; Que cela profite également aux populations de la région, en ayant une approche inclusive telle que prônée dans le PSE. Le projet permettra de redynamiser l'économie de la région, un projet créateur d'emplois. 	<p>Risques ou menaces probables :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'écoulement des productions et des produits transformés La non prise en compte de la dimension environnementale et la santé publique <p>Recommandations pour la réussite du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler avec les centres de formation professionnelle pour avoir une main d'œuvre locale qualifié ; Confier au service statistique tout ce qui est collecte de données, étude, production de données.
ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE LA REGION DE KOLDA		
Abdourahim DIALLO Président, Cadre Régional de Concertation des Producteurs d'Anacarde (CRCPA) / Kolda	<p>Vos attentes sur l'agropole Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de conditions favorables à la production, la collecte, la transformation et à la commercialisation ; Mise en place d'infrastructures nécessaires, pour renforcer les équipements des producteurs et des transformateurs locaux ; Au plan organisation, aider les différentes filières à se développer, à s'organiser en vue de devenir autonomes. 	<p>Risques ou menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Les choix précipités et non inclusifs des sites d'emplacement des modules qui entraîne une non adhésion des acteurs ; Le manque d'information et de formation des acteurs peuvent conduire à un échec. Les mauvaises pratiques d'exploitation et le mauvais choix de technologies d'exploitation ; Le manque de transparence qui appelle à la bonne gouvernance. Les conditions climatiques et l'insécurité. <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire un bon choix du site en respectant les normes environnementales, et aménager et créer tout autour du site des plantations (haie vive, et brise vent) ; Mettre en place un système de collecte et de conditionnement des déchets ou ordures ; Assistance en santé des populations ; Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur plan de désenclavement et des infrastructures socioéconomiques (piste de production, voie de franchissement, éducation et santé) ; Mettre en place les infrastructures de l'agropole de manière équitable dans les différentes régions qui composent la zone Sud, en fonction des spécificités de chacune d'elle.
Famara KOÏTA Président	Attentes sur l'agropole Sud	Risques ou menaces probables :

ACTEURS	PERCEPTIONS ET ATTENTES	PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
GIE NANGUE FOULADOU MANGUE Kolda 77 659 53 58	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la formation et à l'organisation des transformateurs pour intégrer l'agropole ; Plus de profit pour tout le monde ; La prise en compte de ceux qui ont déjà leurs unités et qui ont l'ambition de continuer (ne pas les laisser en rade) 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité de la matière première par rapport aux quantités produites chaque année ; L'attaque des mouches des mangues qui ont un impact sur la production ; La non implication des différents acteurs parce Recommandations pour la réussite du projet <ul style="list-style-type: none"> Prendre tout le monde au même pied d'égalité. Renforcer ceux qui sont faibles ; Visiter les unités locales existantes et voir comment travailler avec elles pour que le module central à Ziguinchor puisse fonctionner comme il le faut ; Faire en sorte que la production de mangue soit améliorée pour un approvisionnement continu et régulier des unités de transformation.
Mamadou CAMARA, Président Tel. : 77 422 85 83 Boubacar CAMARA Gérant Tel. : 78 338 40 57 GIE Camaracounda Transformateur d'anacarde Kolda	Attentes sur l'agropole Sud Nos attentes sur ce projet sont : <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la création des emplois surtout pour les jeunes ; Que les acteurs locaux (producteurs, transformateurs, etc.) ressentent les effets positifs de l'agropole ; Favoriser et appuyer les acteurs locaux qui sont là et qui s'activent déjà dans la filière avant d'aller trouver de nouveaux acteurs ou d'autres entrepreneurs qui ne connaissent rien sur la filière ; Appuyer les unités de transformation locales (machine décorticage électrique, fonds de roulement pour achat de plus de matières premières) afin de nous permettre de créer plus d'emplois au niveau local et d'augmenter nos productions. 	Risques ou menaces probables : <ul style="list-style-type: none"> L'absence de dialogue et d'implication de tous les acteurs dans les décisions prises, e ; Prendre des décisions ou des positions qui ne sont pas en notre faveur lors de la mise en œuvre du projet, Recommandations <ul style="list-style-type: none"> Discuter avec l'ensemble des acteurs, sur, tout ce qu'on va faire au niveau de l'agropole c'est-à-dire des producteurs jusqu'aux transformateurs en passant par les collecteurs, les commerçants, les transporteurs, etc. Financer et appuyer d'abord ceux qui s'activent dans la filière c'est-à-dire les acteurs directs au lieu de financer de nouveaux acteurs ; Améliorer progressivement les variétés d'anacarde qui sont là car ce sont de vieilles plantations avec des variétés qui ont une faible production.

Quelques images du focus group tenu à Baghagha, village d'accueil du module central de l'agropole



Annexe 2. Screening des sous-projets structurants

Le formulaire de screening des sous-projets est présenté ci-après.

Situation du Projet Ville / Village : _____

Département : _____

Commune : _____

Responsables du sous-Projet _____

Nom de la personne à contacter _____

Nom de l'Autorité qui Approuve _____

Personne chargée de remplir le présent formulaire _____

Prénom et Nom : _____

Fonction : _____

Numéro de Téléphone : _____

Adresse : _____

Email : _____

Date : _____ Signatures : _____

Partie I : Brève présentation des infrastructures prévues

169

Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

FICHE D'IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
Ressources du secteur			
Le Projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
Nécessitera-t-il un défrichage important			
Diversité biologique			
Le Projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le Projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)			
Zones protégées			
La zone du Projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (par exemples les parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial, etc.)			
Si le Projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. Interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Géologie et sols			
Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			



Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysages/Esthétique			
Le Projet aurait-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le Projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologique, ou culturel, ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			
Est-ce que le Projet déclencherà la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructure domestique ?			
Pollution			
Le Projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
Le Projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?			
Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination			
Y'a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?			
Le Projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable			
Le Projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)			
Mode de vie			
Le Projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?			
Le Projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le Projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Santé et sécurité			
Le Projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?			
Le Projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le Projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux			
Le Projet permet-il la création d'emploi			
Le Projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres			
Préoccupations de genre			
Le Projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			
Le Projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			

Consultation du public

La participation et la consultation du public ont – elles été recherchées ?

Oui ____ Non ____

Si oui, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

Partie C : Mesures d'atténuation

Au vu de l'Annexe, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Partie D : Classification du Projet et travail environnemental

- Pas de travail environnemental
- Simples mesures de mitigation
- Etude d'Impact Environnemental

Annexe 3. Liste de contrôle environnemental

Pour chaque activité proposée, remplir la section correspondante de la liste de contrôle. Les questions suivantes, classées par phase du projet, ont pour but de stimuler la prise en considération de la gamme tout entière des impacts. Pour trouver des mesures permettant de s'occuper de ces impacts, la check-list des mesures d'atténuation doit être consultée. Toutes les mesures ne s'appliquent pas à tous les projets et toutes les mesures d'atténuation possibles n'ont pu être incorporées à ces tableaux.

LISTE DE CONTROLE ENVIRONNEMENTAL

Activités/Composante du Projet	Questions auxquelles il faut répondre	Oui	Non	Si oui
Sélection du site	Quelles sont les usages et activités actuels sur le site du Projet proposé ? Qui sera déplacé ?			
	A quelle distance les habitations voisines se trouvent-elles ?			
	Quels sont les types d'environnement, de paysage, de flore et de faune présents dans la zone ? Y trouve-t-on des espèces d'une valeur – biologique, médicale, culturelle, historique, sociale ou commerciale – particulière ? Si oui, le Projet pourrait-il les endommager ?			
	Le site lui-même revêt-il une importance particulière au niveau culturel, archéologique, historique ou social ?			
	Y a-t-il des points d'eau, des zones boisées, des coteaux, des marais ou d'autres sites vulnérables à proximité ?			
Planification et conception	Quelles sont la nature, les quantités et les sources de matériaux de construction ? Quelle est leur provenance (ex. : une carrière, une forêt relativement peu dégradée) ?			
	Où les ouvriers dormiront-ils ?			
	Quel type d'approvisionnement en eau, d'installations sanitaires et d'élimination des déchets solides est prévu pour les ouvriers ?			
	A-t-on entrepris les démarches nécessaires pour s'assurer que ces services seront fournis d'une manière qui sera respectueuse de l'environnement ?			
Phase de construction et d'exploitation	D'où viendront les équipes d'ouvriers ? Le calendrier de la construction sera-t-il en conflit avec la période des récoltes ?			
	Comment les matériaux seront-ils acheminés et stockés sur le site ?			
	Y'a-t-il des services adéquats pour l'évacuation des déchets prévus pendant les chantiers ?			
	Les équipements et matériel de sécurité et de secours en cas d'accident seront-ils disponibles pendant la phase de chantier et d'exploitation du Projet ?			
	Y'a-t-il des impacts sur la santé des populations riveraines et celle du personnel de mise en œuvre et d'exploitation ?			
	Y'a-t-il des impacts visuels causés par les travaux ?			
	Y'a-t-il des odeurs pouvant provenir du rejet des déchets des activités du Projet ?			

Annexe 4. Check list des impacts et des mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation sont identifiées pour assurer l'atteinte des objectifs du projet tout en prévenant et minimisant les impacts environnementaux indésirables. Les mesures d'atténuations seront exécutées, en principe, par le contractant lors de la phase de construction et par les services techniques concernés lors de la phase d'exploitation.

Le plan de gestion de l'environnement présente les impacts potentiels associés aux différentes activités et qui sont susceptibles de se produire lors des phases de construction et d'exploitation de ce projet. La check-list décrit pour chaque source d'impact ou pour chaque type d'activité, la nature de l'impact en question et la mesure d'atténuation pour remédier à l'impact négatif.

Les mesures proposées constituent les actions de base que les gestionnaires des différentes composantes du projet doivent prendre en considération notamment lors de la mise en œuvre des étapes de construction et d'exploitation. Il s'agit de prime abord, de mesures d'atténuations types pour les composantes/activités ayant un impact potentiel sur l'environnement.

Ainsi, en rapport avec ces impacts, des orientations relatives au renforcement des impacts positifs et d'autres relatives à la prévention, l'atténuation et la compensation des impacts négatifs sont déclinés. Ces directives générales sont formulées en tenant compte de la réglementation nationale en vigueur et des exigences des politiques de sauvegarde du bailleur de fonds.

Il est entendu, que d'autres mesures plus spécifiques pour les différentes composantes seront identifiées dans le cadre d'évaluation environnementale (étude d'impact approfondie ou analyse environnementale initiale) selon les enjeux en question conformément aux dispositions de la loi environnementale.

A3.1. Mesures générales d'atténuation des Impacts négatifs

Certaines activités ou sous-projets devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant tout démarrage conformément aux dispositions juridiques nationales et aux politiques opérationnelles du bailleur de fonds.

Les autres mesures d'ordre technique, à réaliser aussi bien lors de la phase de construction qu'en période d'exploitation, sont consignées dans le tableau ci-dessous.

MESURES D'ATTENUATION GENERALE POUR L'EXECUTION DE TOUS LES SOUS PROJETS

Mesures	Actions proposées
Mesures réglementaires et techniques	Réalisation d'Etudes environnementales et sociales pour les sous-projets
	Élaboration de manuel de procédures et des directives environnementales et sociales à insérer dans les marchés de travaux
	Mise en place d'une base de données
Mesures d'exécution	Procéder au choix judicieux et motivé des sites d'implantation
	Élaborer un plan d'action pour la réinstallation en cas de déplacement involontaire des populations
	Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux
	Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
	Procéder à la signalisation des travaux
	Employer la main d'œuvre locale en priorité
	Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
	Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux
	Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
	Impliquer étroitement les services des collectivités locales dans le suivi de la mise en œuvre
	Réhabiliter les carrières et autres sites d'emprunts
	Respects des espèces protégées notamment les arbres



A3.2. Mesures de bonification des impacts positifs

Les principales mesures de bonification recommandées pour améliorer la performance des impacts positifs de l'exploitation des infrastructures sont :

- le recours à l'approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO) devra d'avantage être privilégiée dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- la participation des groupes cibles dans l'évaluation des sous-projets et l'exploitation des ouvrages ;
- la prise en compte des groupes pouvant perdre leurs revenus du fait du Projet ;
- l'implication des artisans locaux dans la gestion des infrastructures et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien ;
- la mise en œuvre d'un programme d'éducation des acteurs chargés des rejets de déchets liquides comme solides en vue d'un évitement de leur rejet dans la nature ou dans les cours d'eau ;
- la sensibilisation des femmes pour une meilleure gestion des infrastructures (unités de transformation) ;
- le renforcement des capacités des femmes défavorisées pour qu'elles puissent prendre en charge les activités liées à leur environnement.

Des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des populations sur l'hygiène et la salubrité, la santé, la protection des denrées alimentaires, le lavage des mains à l'eau et au savon, l'entretien des infrastructures, la gestion des déchets solides, l'utilisation rationnelle et la conservation de l'eau et la protection de l'environnement. Les séances de sensibilisation se focaliseront surtout sur les femmes et les enfants.

Annexe 5. Directives environnementales pour les entreprises

Les directives ci-après seront parties intégrantes des contrats des entreprises :

- Doter la base de chantier d'équipements sanitaires et des installations appropriées ;
- Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers ;
- Établir un règlement de chantier (ce qui est permis et ce qui ne l'est pas dans les chantiers) ;
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier ;
- Assurer la permanence du trafic et l'accès des populations riveraines pendant les travaux ;
- Installer des conteneurs pour collecter les déchets produits à côté des secteurs d'activité ;
- Ne pas procéder à l'incinération sur site ;
- Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux ;
- Informer et sensibiliser les populations avant toute activité de dégradation de biens privés ;
- S'assurer de l'indemnisation les bénéficiaires avant toute démolition ;
- Éliminer convenablement les huiles et les déchets solides ;
- Ouverture et gestion rationnelle des carrières en respect avec la réglementation en vigueur ;
- Réhabilitation des carrières temporaires ;
- Effectuer une plantation de compensation après les travaux en cas de déboisement ou d'abattage d'arbres ;
- Rétablir le couvert forestier pertinent et de manière adéquate ; éviter les pentes, les sols sujets à l'érosion ;
- Prévenir les défrichements et mesures de protection sur les essences protégées ou rare le cas échéant reboiser avec des essences spécifiques ;
- Adopter une limitation de vitesse pour les engins et véhicules de chantiers ;
- Procéder à la signalisation des travaux ;
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA pour les ouvriers et les populations locales ;
- Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux ;
- Organiser le stockage de matériaux, le stationnement et les déplacements de machines de sorte à éviter toute gêne ;
- Respecter les sites culturels ;
- Organiser les activités du chantier en prenant en compte les nuisances (bruit, la poussière) et la sécurité de la population environnante ;
- Protéger le sol pendant la construction et procéder au boisement ainsi qu'à la stabilisation des surfaces fragiles ;
- Procéder au choix judicieux et motivé des sites d'implantation (loin des points d'eau, des habitations et des secteurs sensibles) ;
- Éviter la stagnation des eaux dans les fosses de construction, les carrières source de contamination potentielle de la nappe d'eau et de développement des insectes vecteur de maladie ;
- Éviter tout rejet d'eaux usées, déversement accidentel ou non d'huile usagée et de déversement de polluants sur les sols, dans les eaux superficielles ou souterraines, dans les égouts, les fossés de drainage, etc.
- Éviter au maximum la production de poussière ;
- Employer la main d'œuvre locale en priorité.

Annexe 6. Clauses environnementales et sociales

Etant donné que les activités de construction des infrastructures de l'agropole pourraient avoir des impacts négatifs sur le cadre physique et apporter des désagréments, gênes ponctuelles aux zones avoisinantes et aux riverains, il est essentiel de définir et respecter des règles (y compris les interdictions spécifiques et les mesures à prendre pour la gestion de la construction) qui devront être soigneusement respectées par les contractants.

L'information qui suit, est donnée à titre de prescriptions à insérer, sous réserve d'éventuelles adaptations légères, au cahier des clauses techniques particulières du dossier d'appel d'offres des différents types d'ouvrage qui seront financés dans le cadre de l'agropole. Elles devront être suivies en liaison avec la législation nationale en matière de santé, sécurité et hygiène au travail.

Aussi, les travaux soumis à la procédure d'Evaluation environnementale – étude d'impact approfondie ou analyse environnementale initiale – feront l'objet, en plus des présentes prescriptions, d'une analyse plus complète et d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui seront annexés au DAO.

A5.1. Justification

La réalisation de la présente étude a pour objectif la prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans la planification et l'exécution du Projet à travers la mise en œuvre d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES).

Ainsi, l'intégration de prescriptions environnementales et sociales dans le DAO telle que préconisée dans la stratégie de mise en œuvre du PCGES permet à l'entreprise adjudicataire du marché d'apprécier sa responsabilité environnementale et d'en tenir compte dans le planning et l'exécution des travaux. Ces prescriptions devront être respectées, sans exception, par l'Entrepreneur. A cet effet, elles feront l'objet d'un contrôle au cours des missions de visite de chantier.

De même, l'entrepreneur demeure responsable des accidents ou dommages écologiques qui seraient la conséquence de ces travaux ou des installations liées au chantier.

A5.2. Informations et mesures d'accompagnement

L'entrepreneur doit, en rapport avec le maître d'œuvre, veiller rigoureusement au respect des directives suivantes :

- Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux sur le calendrier des travaux, l'interruption des services et les détours à la circulation, selon les besoins ;
- Limiter les activités de construction pendant la nuit. S'ils sont nécessaires, veiller à ce que le travail nocturne soit soigneusement planifié et que la communauté soit informée pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires ;
- Procéder à la signalisation des travaux ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA pour les ouvriers et les populations locale ;
- Faire interdire : (i) la coupe des arbres pour toute raison en dehors de la zone de construction approuvée ; (ii) chasser ou capturer la faune locale ; (iii) utiliser des produits toxiques non approuvés, tels que des peintures au plomb ; (iv) perturber quoi que ce soit ayant une valeur architecturale ou historique ;
- La communauté sera avisée au moins cinq jours à l'avance de toute interruption de service (eau, électricité, le téléphone), par voies de presse (en privilégiant les radios communautaires ou locales lorsqu'elles existent).

A5.3. Entretien et gestion des déchets

Pendant la durée du chantier, l'Entrepreneur veillera à ce que l'ensemble du site et ses abords soient maintenus en bon état de propreté et à ce que les déchets produits soient correctement gérés en prenant les mesures suivantes :

- Suivre les procédures appropriées en ce qui concerne l'entreposage, la collecte, le transport et l'élimination des déchets dangereux. Pour les déchets comme les huiles usagées, il est indispensable de les collecter et de le remettre à des repreneurs agréés ;
- Identifier et délimiter clairement les aires d'élimination et spécifier quels matériaux peuvent être déposés dans chaque aire ;



- Contrôler le placement de tous les déchets de construction (y compris les excavations de sol) dans des sites d'élimination approuvés (>300 m des rivières, cours d'eau, lacs ou terres marécageuses) ;
- Placez dans les aires autorisées toutes les ordures, métaux, huiles usées et matériaux en excès produits pendant la construction en incorporant des systèmes de recyclage et la séparation des matériaux ;
- L'Entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour éviter la dispersion par le vent ou les eaux de pluie par exemple avant l'élimination des déchets
- Les produits du décapage des emprises des terrassements seront mis en dépôt et éventuellement réemployés,
- Le transport des terres dans l'emprise du terrain sur les lieux à remblayer ou leurs évacuations aux décharges publiques
- Minimiser la génération des déchets pendant la construction et réutiliser les déchets de construction là où c'est possible
- Collecter et transférer les déchets de démolition, de terre excavée à des sites municipaux appropriés ou décharges contrôlées.

Les mesures suivantes devront être prises pour l'entretien du chantier :

- Identifier et délimiter les aires pour l'équipement d'entretien (loin des rivières, cours d'eau, lacs ou terres marécageuses) ;
- Veiller à ce que toutes les activités de l'équipement d'entretien soient faites dans les zones d'entretien délimitées ;
- Ne jamais éliminer de l'huile ou la verser sur le sol, dans les cours d'eau, les zones basses, les cavités des carrières désaffectées.

A5.4. Mesures préventives contre les nuisances sonores et les émissions de poussières

L'Entrepreneur prêtera une attention particulière pour limiter les éventuelles nuisances par le bruit. Il veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (groupe électrogène par exemple). Sauf cas d'urgence, les nuisances sonores (engins, véhicules, etc.) à proximité d'habitations, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le week-end et les jours fériés.

Lors de l'exécution des travaux, pour lutter contre la poussière et les désagréments, le contractant devra :

- limiter la vitesse de la circulation liée à la construction à 24 km/h dans les rues, dans un rayon de 200 mètres autour du chantier et limiter la vitesse de tous les véhicules sur le chantier à 16 km/h ;
- placer des écrans contre la poussière autour des aires de construction en portant une attention particulière aux aires proches des habitations, zones commerciales et aires de loisirs ;
- arroser les excavations, le matériel de remplissage et le sol entassé autant qu'il le faudra.

A5.5. Stockage et utilisation des substances potentiellement polluantes

De manière générale, le stockage et la manipulation de substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) devra respecter les principes suivants :

- limitation des quantités stockées ;
- stockage organisé, en un site ou selon des modalités ne permettant pas l'accès à une personne extérieure au chantier ;
- manipulation par des personnels responsabilisés ;
- signalisation du site de stockage par un panneau indiquant la nature du danger.
- le stockage des produits chimiques liquides se fera sur rétention pour prévenir les déversements accidentels et la pollution du sol
- les produits chimiques utilisés devront être munis de fiche de données de sécurité (FDS) à afficher sur le lieu de stockage.

A5.5.1. Carburants et lubrifiants

Dans le cas où l'entrepreneur utilise dans le chantier des carburants et lubrifiants, ils seront stockés en conteneurs étanches posés sur un sol plat, propre et stable. Les conteneurs seront isolés du sol par une bâche plastique ou un matériau absorbant (sable ou sciure) pour permettre la récupération des éventuels rejets accidentels.

A l'issue des travaux, le site du chantier sera débarrassé de toutes traces ou sous-produits.

A5.5.2. Autres substances potentiellement polluantes

L'emploi d'autres substances potentiellement polluantes sera signalé au maître d'œuvre avant leur utilisation. L'entreprise apportera la preuve du caractère légal de leur emploi et le maître d'œuvre avisera les services techniques compétents pour autorisation et éventuellement prescription de consignes de précaution.

A5.5.3. Gestion des pollutions accidentelles

En cas de pollution accidentelle, l'Entrepreneur avisera sans délai le maître d'œuvre. En fonction de la composante de l'environnement concernée par la pollution, les services techniques compétents seront avisés. L'Entrepreneur prendra toute disposition utile pour faire cesser la cause du problème et procéder au traitement de la pollution. Les consignes conservatoires prescrites devront être rapidement mise en œuvre.

A6.5.4. Principes d'intervention suite à une pollution accidentelle

En cas de déversement accidentel de substances polluantes, les mesures suivantes devront être prises :

- éviter la contamination du sol par le saupoudrage de produits absorbants spécifiques ;
- en cas de proximité d'une source d'eau (puits, cours d'eau...), éviter la contamination des eaux par blocage, barrage, digue de terre, dans un premier temps ; excaver les terres polluées au droit de la surface d'infiltration ;
- traiter les parties polluées de façon écologiquement rationnelle (mise en décharge, enfouissement, incinération, selon la nature de la pollution).

A5.6. Protection des espaces naturels contre l'incendie

D'une façon générale, l'emploi du feu est interdit sur le chantier sauf dérogation expresse délivrée par le maître d'œuvre dans la limite des permissions édictées par la réglementation nationale en vigueur. Dans ce cas, l'Entrepreneur observera les consignes minimales suivantes :

- brûlage autorisé uniquement par vent faible ;
- site préalablement débroussaillé sur vingt mètres de rayon ;
- feu sous surveillance constante d'une personne compétente armée de moyens de lutte contre l'incendie ;
- en cas de propagation, alerte rapide des secours et du maître d'œuvre par tout moyen ;
- extinction totale du foyer en fin du brûlage. Le recouvrement par de la terre est interdit.

A5.7. Conservation de l'intégrité paysagère du site

Aucune atteinte ne sera portée à la végétation située hors de l'emprise des ouvrages, des accès ou des aires de travail ou de stockage prévues. De plus, des mesures de protection sur les essences protégées ou rares devraient être prises.

Seul l'abattage des arbres autorisé par les services compétents est toléré. L'Entrepreneur devrait effectuer une plantation de compensation après les travaux en cas de déboisement ou d'abattage d'arbres.

Les matériaux utilisés pour les travaux (sable et gravier notamment) doivent obligatoirement provenir des carrières et sablières autorisées et contrôlées par les services compétents. Conformément à ces dispositions, les carrières et sites d'emprunts devront être impérativement réhabilités.

La remise en état des lieux avant repli de chantier pourra être imposée en cas de modification significative du site. Toute zone de sensibilité environnementale doit être contournée par le Projet (exemple des zones d'inondation saisonnière). Aussi, toutes les précautions doivent être prises afin de préserver les points d'eau (puits, sources, fontaines, mares...).

A5.8. Aspects sociaux et culturels

Pour permettre au Projet de générer des retombées positives sur le milieu social d'accueil, l'Entrepreneur veillera à :

- éviter que le Projet modifie les sites historiques, archéologiques, ou culturels ;
- prendre en charge les préoccupations des femmes et favoriser leur implication dans la prise de décision ;
- recruter en priorité la main d'œuvre non qualifiée dans la population locale.

Les mesures suivantes sont à prendre au cas où des objets de valeur culturelle ou religieuse seraient mis à jour pendant les excavations :

- arrêter le travail immédiatement à la suite de la découverte de tout matériel ayant une valeur possible archéologique, historique ou paléontologique, ou autre valeur culturelle, de faire connaître les trouvailles au promoteur et de la notifier aux autorités compétentes ;
- protéger les objets autant que possible en utilisant des couvertures en plastique et prendre le cas échéant des mesures pour stabiliser la zone afin de protéger correctement les objets ;
- ne reprendre les travaux qu'après avoir reçu l'autorisation des autorités compétentes.

A5.9. Ouverture et exploitation des carrières et emprunts



L'Entrepreneur doit demander les autorisations prévues par les textes et règlements en vigueur dont le code minier avant toute ouverture et exploitation de nouvelle carrière. Avant de solliciter l'autorisation d'ouverture de nouvelles zones d'emprunts, les emprunts retenus pour les travaux d'entretien devront être épuisés.

A5.10. Sécurité des personnes et des biens

- assurer la sécurité de la circulation ;
- les tranchées seront au besoin, entourées de solides barrières ;
- un éclairage des barrières et des passerelles sera assuré pendant la nuit ;
- assurer la signalisation et le gardiennage imposés ;
- assurer le passage des véhicules, sauf impossibilité absolue ;
- les routes ne seront pas coupées en même temps sur plus de la moitié de leur largeur ;
- les tranchées longeant les routes et engageant l'emprise de celles-ci ne seront pas ouvertes sur une longueur supérieure à 200 m ;
- préserver de toutes dégradations les murs des riverains, les ouvrages des voies publiques, tels que bordures, bornes etc., les lignes électriques ou téléphoniques et les canalisations et câbles de toute nature rencontrés dans le sol ;
- maintenir en état de fonctionnement, pendant toute la durée des travaux, les câbles existants et les canalisations et installations existantes assurant la distribution d'eau potable, ou l'évacuation des eaux usées.

A5.11. Abandon des installations en fin de travaux

A la fin des travaux, l'Entrepreneur doit apporter tous les soins nécessaires à la remise en état des lieux. L'Entrepreneur récupère tout son matériel, engins et matériaux. Il ne peut abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Les aires bétonnées sont démolies et les matériaux de démolition mis en dépôt sur un site adéquat approuvé par l'ingénieur. Au moment du repli, les drains de l'installation sont curés pour éviter l'érosion accélérée du site.

S'il est dans l'intérêt du Maître d'ouvrage de récupérer les installations fixes pour une utilisation future, l'Administration peut demander à l'Entrepreneur de lui céder sans dédommagement les installations sujettes à démolition lors d'un repli.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au PV de la réception des travaux.

Annexe 7. Grille (simplifiée) pour le suivi environnemental

GRILLE SIMPLIFIEE POUR LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Référence	Mesure préconisée par le PGES	Échéance pour la réalisation	Indicateur de mise en œuvre	Problèmes identifiés	Responsable de la mesure	Sanction prévue par la législation nationale
N1						
N2						
N3						
.....						

Commentaires de l'évaluateur :

Signature de l'évaluateur (Prénom, Nom, Date et lieu :
 Signature du responsable du PGES (Prénom, Nom, Date et Lieu :

Annexe 8. Plan abrégé en cas de déplacement et de réinstallation des populations

Objectifs du Plan de réinstallation des populations

L'expérience montre que, s'ils ne sont pas bien organisés, le déplacement et la réinstallation des populations peuvent engendrer souvent de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux dans la mesure où : (i) les systèmes de production peuvent être démantelés ; (ii) les populations peuvent subir des réductions ou des pertes de revenus ; (iii) la réinstallation peut se faire dans des zones qui ne pourront pas supporter l'affluence des populations à réinstaller; (iv) les structures communautaires et les réseaux sociaux pourront être affaiblis ; (v) les groupes de parenté risquent d'être dispersés ; (vi) l'identité culturelle, l'autorité traditionnelle et les possibilités d'entraide pourront être affaiblies. L'objectif du Plan de Réinstallation vise à répondre à ces risques d'appauvrissement et les atténuer sur le long terme, de manière à intégrer de façon harmonieuse la mise en œuvre des programmes et les aspects sociaux et environnementaux. La planification des activités de déplacement et de réinstallation devra faire partie intégrante de la préparation des programmes afin de s'assurer que les personnes déplacées sont réinstallées dans les meilleures conditions possibles pouvant leur permettre d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. Les principes généraux du Plan de déplacement et de réinstallation des populations font référence à la Sauvegarde opérationnelle 2 " Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation " de la Banque Africaine de Développement.

Principes généraux du plan de réinstallation

- **Analyse des critères pour le déplacement et la réinstallation des populations**

L'évaluation environnementale stratégique recommande d'éviter, dans la mesure du possible, le déplacement et la réinstallation des populations, en étudiant toutes les conceptualisations et autres alternatives réalistes dans la mise en œuvre du projet agropole. Toutefois, lorsque le déplacement des populations est avéré nécessaire et incontournable, il est recommandé que les activités de réinstallation soient conçues et exécutées sous la forme de programme de développement, procurant aux personnes déplacées suffisamment de moyens pour leur permettre de bénéficier des avantages y afférant. Les populations déplacées devront donc être consultées avant le démarrage des opérations et seront autorisées à participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation. La planification du déplacement et de la réinstallation devra se faire sur la base d'une analyse des éléments suivants : (i) les alternatives et les options de conception du programme permettant de minimiser le déplacement et la réinstallation; (ii) les mesures appropriées pour atténuer, mitiger et compenser les effets négatifs pouvant affecter les milieux biophysique et humain; (iii) les dispositions mises en place pour la préparation du plan de réinstallation ; (iv) les critères proposés pour l'éligibilité des personnes déplacées à une compensation et à toute autre forme d'aide à la réinstallation ; (v) et enfin, l'identification des sites de réinstallation, les aspects fonciers, d'accès à la terre, aux ressources locales et aux structures socioéconomiques de base.

- **Analyse de la faisabilité et de la mise en œuvre du déplacement et de la réinstallation**

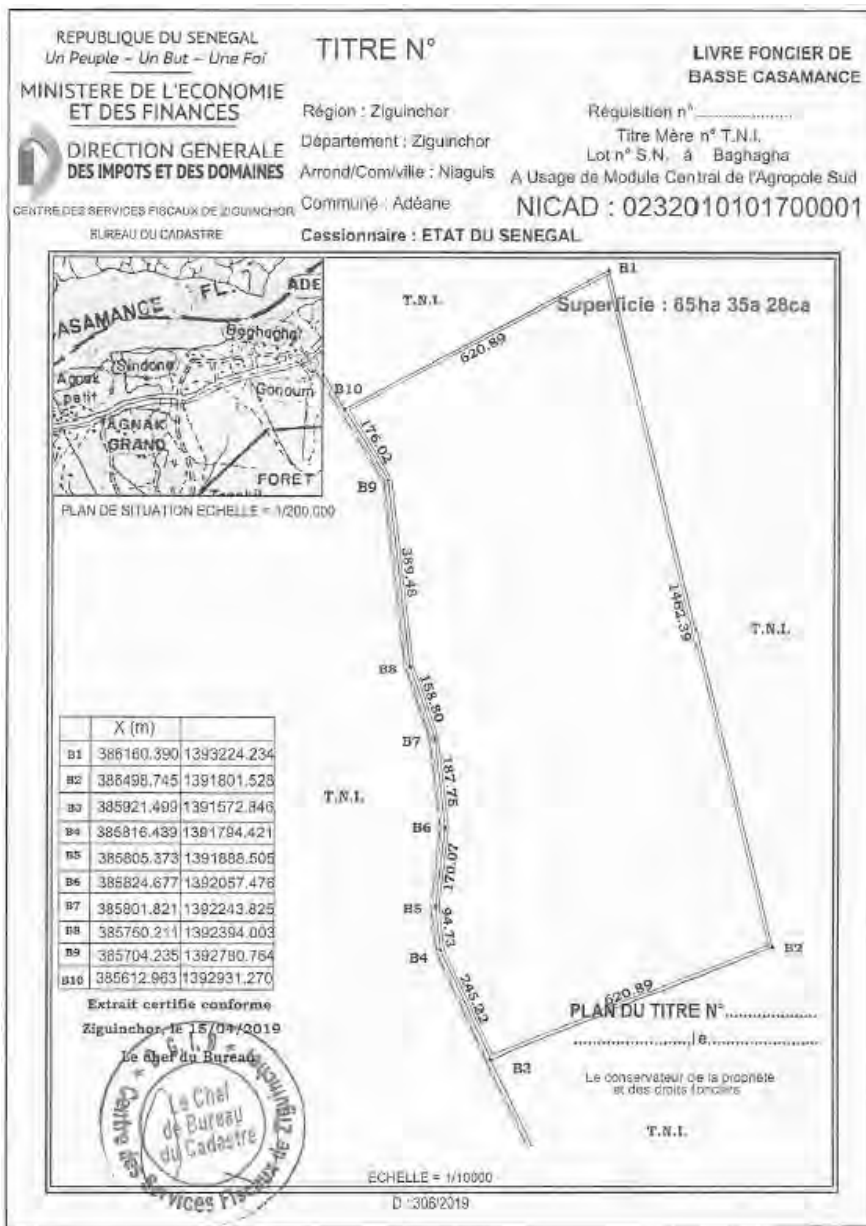
La faisabilité du déplacement et de la réinstallation devra être soigneusement étudiée afin de s'assurer que dans sa mise en œuvre : (i) les personnes déplacées seront assistées et appuyées dans leurs efforts d'amélioration et de reconstitution de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie ; (ii) le niveau des populations d'après la réinstallation sera plus avantageux par rapport à la

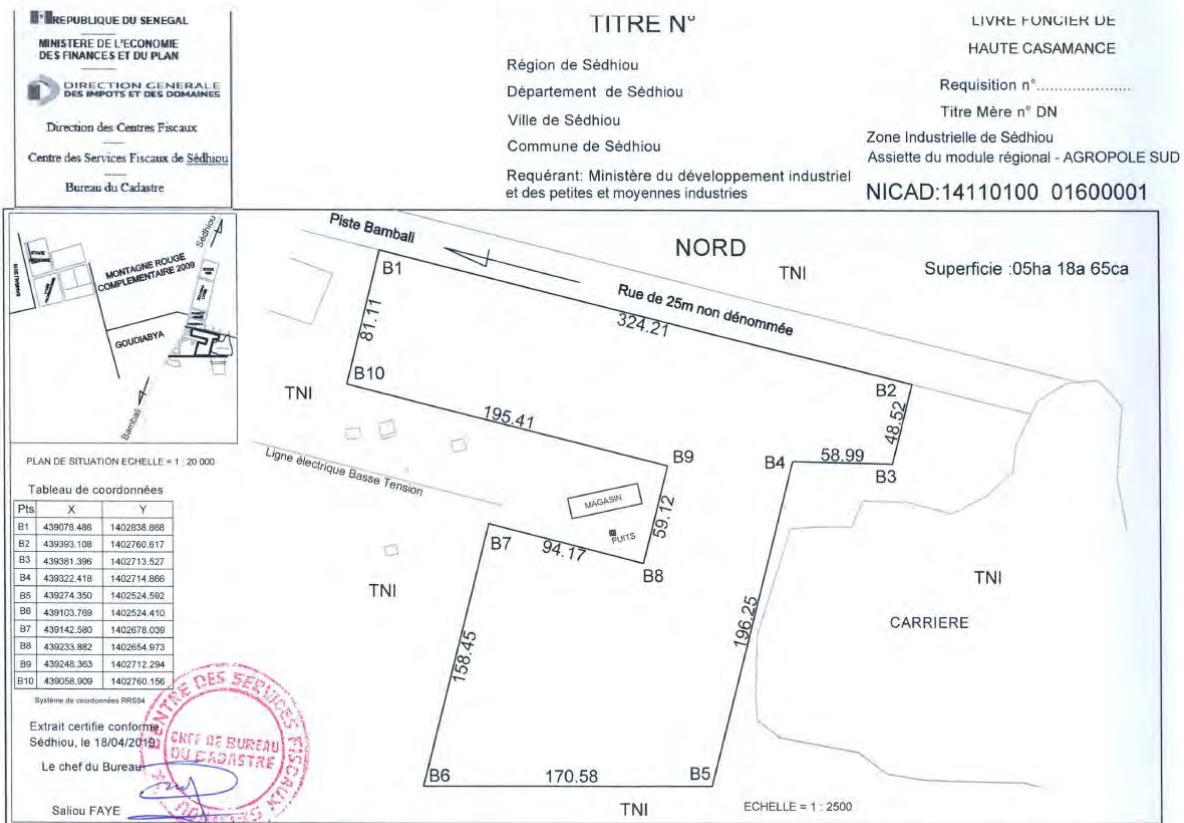


situation d'origine ou de départ ; (iii) l'indemnisation des personnes déplacées sera réalisée au coût plein de remplacement et avant le démarrage des opérations ; (iv) les besoins particuliers des groupes les plus pauvres et les plus fragiles seront pleinement pris en compte ; (v) l'intégration sociale et économique des personnes déplacées dans la communauté hôte se réalisera de façon correcte ; (vi) la fourniture de terres, d'infrastructures et autres compensations à la population touchée sera effective.

Les principes et procédures de déplacement décrits ci-dessus devront s'appliquer à toutes les composantes du projet pouvant entraîner un déplacement et une réinstallation de populations, de même qu'à toutes autres activités connexes qui sont susceptibles d'être planifiées pour être réalisées.

Annexe 9. Plans masse de sites identifiés





DOSSIER N° : 000220

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Centre des Services Fiscaux de Kolda
Bureau du Cadastre

TITRE N°

LIVRE FONCIER DE
HAUTE CASAMANCE

Region de Kolda
Département de Kolda
Commune: Dioulacolon
Quartier: CRZ
Requérant: ETAT DU SENEGAL

Réquisition n°.....
Titre Mere n° 253/MC
Lot SN

NICAD :1012010108600001

NORD Superficie: 10ha 00a 01ca

PLAN DE SITUATION ECHELLE = 1 : 20000

Extrait certifié conforme
Kolda, le 23 Mai 2019

Le Chef du Bureau
LE CHEF DU BUREAU DU CADASTRE
LE BUREAU DU CADASTRE DE KOLDA

ECHELLE = 1 : 5000



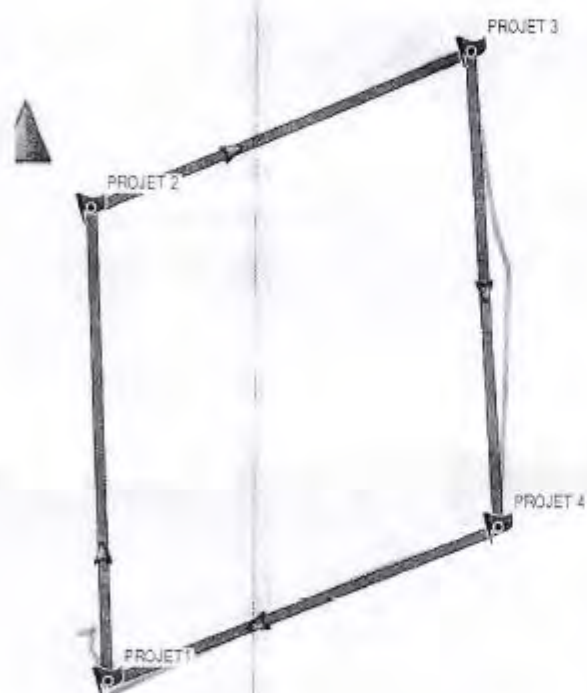
Région Sédhiou

Département Bounkiling

Arrondissement de Diaroumé

Centre d'Appui au Développement Local de Diaroumé

Plan du domaine devant abrité le futur projet « Agropole du PSE » à Madina Wandifa



ecourtements ▾

Périmètre : 407, 84 m

Superficie = 10016, 55 m² = 1, 0016 hectare.

30 m
à 1:2000

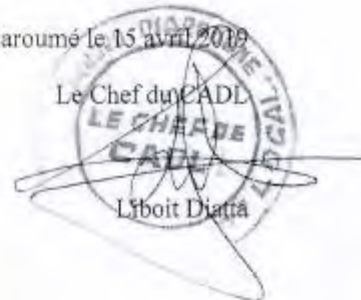
Fait à Diaroumé le 15 avril 2010

Le Chef du CADL

LE CHEF DE

CADL

Lyboit Diatta



Annexe 10. Termes de référence pour une EIES

I. Introduction et contexte

Cette partie sera complétée au moment opportun et devra donner les informations nécessaires relatives au contexte et les approches méthodologiques à entreprendre.

II. Objectifs de l'étude

Cette section montrera (i) les objectifs et les activités du Projet prévu dans le cadre du sous-projet, et (ii) indiquera les activités pouvant avoir des impacts environnementaux et sociaux et qui nécessitent des mesures d'atténuation appropriées.

III. Le Mandat du Consultant

Le consultant aura pour mandat de : (a) Mener une description des caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités du sous-Projet auront lieu, et mettre en évidence les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, de la construction ainsi que durant l'installation des équipements, au moment de l'exploitation ; (b) Evaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du Projet et recommander des mesures d'atténuation appropriées y compris les estimations de coûts ; (c) Evaluer les besoins de collectes des déchets solides et liquides, leur élimination ainsi que leur gestion dans les infrastructures, et faire des recommandations ; (d) Mener une revue des politiques, législations, et les cadres administratifs et institutionnelles nationales respectives en matière d'environnement par rapport aux politiques de sauvegarde du bailleur de fonds, indiquer laquelle de ces politiques est applicable aux activités du Projet, identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités de l'agropole ; (e) Identifier les responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées ; (f) Evaluer la capacité disponible à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts ; (g) Préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le Projet. Le PGES doit montrer : (i) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités du Projet qui tient compte des mesures d'atténuation contenues dans la check-list des mesures d'atténuation du CGES ; (ii) les mesures d'atténuation proposées ; (iii) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (iv) les indicateurs de suivi ; (v) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (vi) estimation des coûts pour toutes ces activités ; et (vii) le calendrier pour l'exécution du PGES ; (h) Consultations du public. Les résultats de l'évaluation d'impact environnemental et social ainsi que les mesures d'atténuations proposées seront partagés avec la population, les ONG, l'administration locale et le secteur privé œuvrant dans le milieu où l'activité sera réalisée. Le procès-verbal de cette consultation devra faire partie intégrante du rapport.

IV. Plan du rapport

- Page de garde
- Table des matières
- Liste des abréviations
- Résumé analytique (si nécessaire en anglais et en français)
- Introduction
 - Description des activités du sous-Projet proposé dans le cadre de l'agropole
 - Description de l'environnement de la zone de réalisation du Projet
 - Description du cadre politique, institutionnel et réglementaire



- Méthodes et techniques utilisées dans l'évaluation et analyse des impacts du Projet proposé
- Description des impacts environnementaux et sociaux des diverses composantes du Projet proposé
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du Projet comprenant les mesures de mitigation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs du Projet proposé, les acteurs de mis en œuvre, le suivi ainsi que les indicateurs de suivi et les différents acteurs à impliquer
- Recommandations
- Références
- Liste des individus/ institutions contactées
- Tableau de résumé du Plan d'Atténuation Environnementale

V. Profil du consultant

Le Consultant doit disposer d'un agrément du Ministère en charge de l'Environnement pour la conduite des études d'impact.

5. Durée du travail et spécialisation

La durée de l'étude sera déterminée en fonction du type de Projet.

6. Production du rapport final

Le consultant produira le rapport final après avoir reçu les commentaires de l'agropole et de la DEEC. Le rapport final devra tenir compte de tous les commentaires.

Annexe 11. Personnes et institutions rencontrées

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS CONSULTÉES DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR

N°	PRENOM ET NOM	FONCTION	STRUCTURE/INSTITUTION	CONTACT
1	Babacar NIANG	Adjoint au Développement	Gouvernance	77 529 06 27
2	Ibra FALL	Préfet	Préfecture	77 529 05 92
3	Basamba DIEDHIOU	Secrétaire général	Chambre de Commerce et d'Industrie de Ziguinchor (CCIAZ)	77 551 06 56
4	Donacien KANFANY	Chef de service	Cadastre	77 630 00 70
5	Mamadou GOUDIABY	Chef de service	Inspection des Eaux et Forêts	77 646 56 12
6	Cheikh NIANG	Chef de service	Service Régional Planification	77 046 57 91
7	Moussa NDAO	Adjoint	Service régional Planification	77 786 71 44
8	Baboucar DIEME	Chef de service	Division régionale Hydraulique	77 654 44 10
9	Evariste BASSENE	Chef de service	Service régional Elevage et Production animale	77 371 34 74
10	Abdoulaye BADJI	Chef de service	Service régional Urbanisme	77 370 03 27
11	Baba AIDARA	Chef de service	Service régional Mines et Géologie	77 556 35 30
12	Sanoussy FOFANA	Chef de service	Service régional Développement communautaire	77 624 73 79
13	Ibrahima BADIANE	Directeur Zone	ANCAR BMZ	77 572 70 64
14	Youssouph BADJI	Coordonnateur	Projet Pôle Développement Casamance	77 358 70 65
15	Moussa DIEDHIOU	Chef de service	Agence nationale Aquaculture	77 557 87 58
16	Alassane SOW	Chef de service	Service régional Assainissement	77 575 39 53
17	Ousmane KA	Chef de service	Service régional Commerce	77 165 13 64
18	Marie Louise FAYE	Chef de service	Service régional Tourisme	77 539 87 95
19	Youssouf SIDIBE	Régional Zone sud	Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANPEJ)	77 542 32 75
20	Famara NIASSY	Chef de service	Service régional des Pêches	77 712 11 35
21	Abdou Hadji BADJI	Président	Cadre régional de concertation des ruraux (CRCR)	77 657 55 20
22	Boubacar Seydi	Président	IAMS/SOCAAS	77 658 41 57
23	Simon SAMBOU	Secrétaire général	Chambre des métiers	77 645 34 43
24	Ousmane SAMBOU	Directeur programmes	CASADEV	77 570 32 33
25	Issa Karim SANE	Directeur marketing et commercial	CASADEV	77 905 42 84
26	Enie Joël COLY	Inspecteur régional	Inspection régionale du Travail et de la sécurité sociale	77 551 55 36
27	Jean Eude CARDOZ	Chef de service	Service régional d'appui au développement local	77 455 57 30
28	Maurice Ndéné NDIONE	Assistant	Service régional d'appui au développement local	77 180 54 23
29	Casimir A SAMBOU	Directeur	Direction régionale du Développement rural	77 577 50 08
30	Kadialy GASSAMA	Secrétaire général	Conseil départemental Ziguinchor	77 901 40 64
31	Khadim NIASS	Chef de Division	Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés	77 632 74 80
32	Alassane AW	Adjoint	Agence nationale Statistique et Démographie	77 208 50 09
33	Ibrahima DIEDHIOU	Maire	Commune Adéane	77 564 54 99
34	Philippe DIEDHIOU	Président	UJCRA	77 641 92 81
35	Joachim COLY	1 ^{er} Adjoint	Mairie Bignona	77 441 05 73

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES A BAGHAGHA-ADEANE, DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR

N°	PRENOM ET NOM	FONCTION	CONTACT
1	Djibril SANE	Chef de village	77 518 58 81
2	Mamadou SARR	Pêcheur	77 903 29 17
3	Abdoulaye MARIO	Cultivateur	77 405 83 17
4	Aliou DIEDHIOU	Pêcheur crevettes	77 944 90 10
5	Adama DIEDHIOU	Soudeur	77 067 19 43
6	Ousmane P CISSE	Cultivateur	77 133 31 00
7	Fatou SQUARE	Ménagère	77 270 81 24
8	Baba SANE	Menuisier	78 630 49 97
9	Lamine SIGHATE	Cultivateur	77 670 07 29
10	Lamine SANE	Enseignant	77 269 69 18
11	Lamine DABO	Agent santé communautaire	77 679 69 18
12	Abou DIA	Pêcheur	77 329 94 45
13	Thierno CAMARA	Cultivateur	77 625 69 43



N°	PRENOM ET NOM	FONCTION	CONTACT
14	Souleymane DIALLO	Pêcheur	77 838 63 13
15	Mamadou DIEDHIOU	Cultivateur	77 202 86 96
16	Samba TOURE	Mécanicien	
17	Moussa DABO	Agent santé communautaire	77 203 48 30
18	Sidou GAYE	Pêcheur	77 527 80 21
19	Mama DIA	Pêcheur	77 151 21 88
20	Abdoulaye DIALLO	Cultivateur	77 634 77 32
21	El Hadji DABO	Cultivateur	77 191 94 28
22	El Hadji M L SANE	Enseignant retraité	77 150 13 51
23	Younouss BALDE	Cultivateur	77 036 17 65
24	Amidou DIEDHIOU	Cultivateur	77 673 17 84
25	Kalidou BA	Dépositaire	77 012 42 64
26	Aminata MBOUP	GPF	78 213 59 74
27	Mamadou BADJI	Cultivateur	77 041 45 65
28	Bintou BALDE	GPF	78 213 59 74
29	Sana THIABOU	Cultivateur	77 242 83 98
30	Ousmane MANKALY	Cultivateur	77 946 63 82
31	Alassane GAYE	Pêcheur	77 159 06 82
32	Youssoûph SANE	Cultivateur	77 623 40 89
33	Mamadou Lamine SAGNA	Pêcheur	77 275 76 17
34	Ibrahima SARR	Pêcheur	78 369 68 04
35	Haby MANE	Cultivateur	
36	Amy DANFA	Cultivateur	
37	Abdourahmane SAGNA	Cultivateur	77 233 17 50
38	Aliou SALL	Enseignant	77 904 59 62
39	Ansoumana KONTE	Cultivateur	78 181 32 21
40	Amadou BARRY	Imam	77 270 20 54
41	Harouna CAMARA	Menuisier	77 625 81 44
42	Dafing SANE	Imam	77 024 11 36
43	Ousmane DIA	PDKP	77 443 18 56
44	Mamadou Amadou LY	Pêcheur	
45	Souleymane SARR	Pêcheur	77 549 42 69
46	Souleymane SARR	Pêcheur	77 271 12 33
47	Seydou LY	Pêcheur	77 429 84 62
48	Moussa NIASS	Pêcheur	77 054 26 13
49	Moussa SARR	Pêcheur	
50	Souleymane CAMARA	Cultivateur	77 203 20 34
51	Lamine BOIRO	Pêcheur	77 395 53 19
52	Abdoulatyf MANDABA	Maçon	77 447 14 45
53	Mady SANE	Cultivateur	77 029 49 15
54	Mamadou DIEDHIOU	Étudiant	77 971 50 01
55	Seydou SARR	Chauffeur	78 527 23 33
56	Sékou MANE	Mareyeur	77 022 56 26
57	Omar CISSE	Commerçant	77 267 12 20
58	Souleymane BADJI	Elève	77 986 62 15
59	Lamine MANE	Elève	78 499 88 47
60	Boubacar CAMARA	Etudiant	77 032 74 45
61	Bouly DABO	Chauffeur	78 391 36 94
62	Yaya Mané	Boulangier	77 284 91 62
63	El Hadji DABO	Ferrailleur	77 360 34 89
64	Mamadou Saliou DIALLO	Etudiant	77 010 42 82
65	Ansoumana DABO	Commerçant	
66	Lansana SANO	Cultivateur	78 610 17 47
67	Ibrahima FATY	Cultivateur	78 560 01 97
68	Lansana K SEYDI	Commerçant	77 736 39 87
69	Lansana KEBE	Cultivateur	77 678 80 65
70	Ibrahima BA	Boulangier	77 999 35 48
71	Mamadou Diallo BARRY	Commerçant	77 040 06 06
72	Boubacar BARRY	Chauffeur	77 716 24 44
73	Ibrahima MANDIANG	Chauffeur	77 229 07 86
74	Mamadou NIANG	Pêcheur	78 499 75 22
75	Lamine MANDIANG	Tailleur	77 269 58 77
76	Omar SARR	Commerçant	77 828 54 11

N°	PRENOM ET NOM	FONCTION	CONTACT
77	Cécile Marie DIEME	Commerçante	77 029 28 08
78	Alfousseyni DAFÉ	Etudiant	77 993 80 14
79	Boubacar MANKALY	Commerçant	77 068 75 20
80	Abdoulaye BA	Commerçant	77 019 97 51
81	Ibrahima KA	Enseignant	77 504 09 08
82	Alassane DIEDHIOU	Maçon	77 085 45 69
83	Lamine SEYDI	Maçon	78 229 93 18
84	Amadou DABO	Chauffeur	77 044 16 28
85	Kéba KONTE	Commerçant	78 016 10 54
86	Mountaga GAYE	Boulangier	77 066 23 02
87	Lamine SOLY	Enseignant	77 878 12 93
88	Souleymane DABO	Enseignant	77 611 45 52
89	Yaya MANE	Pêcheur	77 713 97 54
90	Mbamba MANKALY	Cultivateur	77 613 59 18
91	Daro Moussa SARR	Pêcheur	
92	Mamadou LY	Pêcheur	77 673 27 56
93	Younouss KANE	Photographe	77 265 94 86
94	Mamadou BARRY	Commerçant	77 323 89 00
95	Lamine TOURE	Cultivateur	77 064 83 11
96	Bacary MANDIANG	Ferrailleur	78 320 73 09
97	Issa CAMARA	Chauffeur	77 970 11 56
98	Samba DJIBA	Chauffeur	77 011 36 61
99	Sékou DIEDHIOU	Opérateur économique	78 217 41 65
100	Souleymane SANE	Opérateur économique	77 431 74 19
101	Pape Abdoulaye BADIANE	Menuisier	77 984 15 02
102	Malang DIEDHIOU	Opérateur économique	77 036 10 16
103	Mola Yancouba DIEDHIOU	Opérateur économique	77 066 01 84
104	Omar DIEDHIOU	Pêcheur	77 080 74 13
105	Famara DIASSY	Pêcheur	78 555 93 07
106	Pape Lamine KONTE	Cultivateur	77 089 72 08
107	Moussa SALL	Pêcheur	78 492 53 79
108	Aliou SARR	Pêcheur	77 202 76 39

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS CONSULTÉES DANS LA RÉGION DE SÉDHIU

N°	PRENOM ET NOM	FONCTION	STRUCTURE/INSTITUTION	CONTACT
1	Ibrahima FALL	Préfet	Préfecture	77 529 05 82
2	Abdoulaye COLY	1 ^{er} Adjoint Maire	Mairie Sédhiou	77 518 88 62
3	Siaka GOUDIABY	Inspecteur d'Académie	Inspection Académie	77 652 06 06
4	Papa Diogomaye DIOUF	Chef Division Protection forêts	Inspection régionale Eaux et Forêts	77 362 53 98
5	Hamady DIA	Chef Division reboisement	Inspection régionale Eaux et Forêts	77 232 78 07
6	Aliou DIALLO	2 ^{ème} Vice-président	Conseil département Sédhiou	77 540 11 08
7	Boubacar BA	Secrétaire général	Conseil départemental Sédhiou	77 575 46 30
8	Assane DIOP	Chef de Division	Division régionale de l'Environnement et Etablissement Classés	77 650 01 83
9	Youssoûph DIA	Chef Division	Agence régionale de Développement	77 542 76 50
10	Moussa CAMARA	Assistant Suivi-évaluation	Agence régionale de Développement	77 511 90 49
11	Oumar MBENGUE	Directeur	Direction régionale Développement rural	77 417 90 52
12	Amadou Mamadou THIAM	Chef de service	Service régional d'Appui au Développement Local	77 566 44 35
13	Zoubairou DICKO	Chef de service	Direction régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat	77 100 60 47
14	Charles Waly BASSE	Chef de service	Service régional Planification	77 551 12 88
15	Boubacar DIALLO	Adjoint	Service régional Planification	77 324 68 18
16	Mouhamadou Sansouna DIALLO	Inspecteur du Travail	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale	77 290 78 79
17	Ablaye FAYE	Chef de service	Service régional Mines et Géologie	77 908 05 40
18	Ibrahima DIOUF	Chef de service	Service régional Statistique et Démographie	77 253 24 13
19	Mamadou DIOUF	Chef de service	Service régional Développement communautaire	77 538 50 07
20	Sana SAGNA	Chef de service	Service départemental Développement rural	77 577 99 95
21	Amadou BALDE	Coordonnateur régional	PAPSEN	77 632 39 85



N°	PRENOM ET NOM	FONCTION	STRUCTURE/INSTITUTION	CONTACT
22	Ousmane DIAWARA	Chef de service	Service régional Pêches	77 348 75 91
23	Moussa MANDIANG	Gérant central	COOPAD/DIENDE	77 362 98 36
24	Cheikh Ahmeth Tidiane NDIAYE	Président	GIE Producteurs d'anacarde	77 506 64 55
25	Boubacar DIENG	Président	URCOMS	77 706 26 97
26	El Hadji Malick LY	Opérateur économique	URCOMS	77 341 53 38
27	Abdoulaye SOUANE	Gérant bureau de Sédhiou	ASSOLUCER	77 273 73 90
28	Diamanty SOUANE	Président Coopérative	SocoSandinéry	77 327 29 09
29	Ndiaye SYLLA	PCA	Coopérative Fankanta Marsassoum	77 645 38 14
30	Samba Moussa BALDE	Point focal	PADESS	77 418 16 08
31	Emmanuel DIATTA	Chef de service	Service régional Assainissement	77 538 61 94
32	Dahamed AIDARA	Chef de Division	Division régionale Hydraulique	77 709 44 21
33	Mady DANFAKHA	Chef de service	Service régional Commerce	77 613 83 50
34	Cheikh FAYE	Inspecteur d'Académie	Inspection d'Académie Sédhiou	77 236 30 48

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS CONSULTÉES DANS LA RÉGION DE KOLDA

	PRENOM ET NOM	FONCTION	STRUCTURE/INSTITUTION	CONTACT
1	Maurice Latyre DIONE	Adjoint développement	Gouvernance	77 529 06 11
2	Mactar DIOP	Préfet	Préfecture Kolda	77 529 05 67
3	Malick SIDIBE	Chef de service	Service régional Planification	77 554 44 81
4	Ismaila NDIAYE	Chef de service	Service régional Pêches	77 159 92 18
5	Amadou Pauline DIAGNE	Chef Division	Division régionale Environnement et Etablissements Classés	77 556 56 32
6	Pape Lénime DIATTA	Chef de service	Service régional Développement communautaire	77 807 64 54
7	Abdou NDOUR	Chef de service	Service régional Urbanisme et Habitat	77 642 56 61
8	Mamadou CISSE	Chef de service	Service régional Mines et Géologies	77 540 31 40
9	Mamadou GOUDIABY	Inspecteur d'Académie	Inspection d'Académie de Kolda	77 516 86 50
10	Amadou BA	Adjoint	Inspection régionale Eaux et Forêts	
11	Moustapha THIAM	Chef Division	Division régionale Hydraulique	
12	Thierno Ibrahima BARRY	Chef de service	Agence nationale Statistique et Démographie	77 303 05 69
13	Amine GUEYE	Chef de service	Agence nationale Aquaculture	77 468 83 92
14	Samsoudine DRAME	Secrétaire général	Chambre des métiers	77 445 55 19
15	Massar GAYE	Inspecteur du Travail	Inspection du Travail et Sécurité sociale	77 231 65 39
16	Ibrahima Solo KONTA	Coordonnateur	ANIDA	77 278 89 55
17	Abdoul ANNE	Directeur	Agence régionale de Développement	77 515 29 51
18	Doro BA	Gérant	Crédit Mutuel du Sénégal	77 605 87 95
19	Sagare NDIAYE	Chef d'agence	CNCAS	77 333 24 90
20	Moussa BOIRO	Secrétaire général	Conseil départemental Kolda	77 550 49 98
21	Serigne Abdou GUEYE	Chef d'antenne	Agence de régulation des marchés	77 517 61 55
22	Gagnado DIALLO	Assistant aux entreprises	Chambre de commerce	77 358 09 28
23	Dr. Mouhamed M SARR	Chef de service	Service régional Elevage et productions animale	77 150 67 80
24	Bourahima DIAW	Secrétaire général	Mairie Kolda	77 645 61 34
25	Mamadou CAMARA	Transformateur anacarde	GIE Camaracounda	77 422 85 83
26	Boubacar CAMARA	Transformateur anacarde	GIE Camaracounda	78 338 40 57
27	Famara KOITA	Président	GIE Mangue Fantasou	77 659 53 58

Annexe 12. Termes de référence validés par la DEEC



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS



N° 01961 MEDD/DEEC/DEIE

Dakar, le

17 JAN. 2019

La Directrice

A
Monsieur Amadou Sall DIAL
Directeur des Petites
et Moyennes Industries
(DPMI)

DAKAR

Objet : Termes de Référence (TDR) de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du projet des « Agropoles intégrées », dans le Nord, le Sud et le Centre du Sénégal

Réf : V/L n° 000175 MIPMI/DPMI/is du 14 décembre 2018

Monsieur le Directeur,

J'accuse bonne réception des TDR de l'évaluation environnementale du projet cité en objet.

En retour et conformément à la réglementation en vigueur, notamment la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001, la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) vous informe que ce projet est assujéti à une évaluation environnementale stratégique (EES) et non pas une étude d'impact environnemental et social (EIES).

A cet effet, veuillez trouver, ci-joint, les TDR proposés par la DEEC, précisant le contenu obligatoire de cette EES.

La DEEC donne son accord pour le démarrage de l'étude, sous réserve de la prise en compte de ces TDR pour la réalisation de cette EES.

Par ailleurs, la zone d'étude de cette EES concerne les régions/zones du Nord, du Sud et du Centre du Sénégal. Aussi, chaque zone géographique devra faire l'objet d'un rapport spécifique.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J. : TDR de l'EES du projet des « Agropoles intégrées », dans le Nord, Sud et le Centre du Sénégal

P/La Directrice de l'Environnement
et des Établissements Classés, pi

Cheikh BOFANA

Ampliation :

- MEDD (ATCR) ;
- DIC (pour information) ;
- DREEC concernées (pour information).

Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC)
Parc Forestier de Hann, route des Pères Maristes BP : 6557 Dakar Tél : +(221) 33 859 17 58
106, rue Carnot - tél : +(221) 33 821 63 49
Web : www.deec.gouv.sn

République du Sénégal
 Un Peuple - Un But - Une Foi

 MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

 DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES



N°.....MEDD/DEEC/DEIE

Dakar, le

17 JAN. 2019

Termes de Référence (TDR) de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du Projet des « Agropoles intégrées », dans le Nord, le Sud et le Centre du Sénégal

Après examen du document, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) vous demande en sus des observations contenues dans les termes de référence soumis, de mettre l'accent sur les éléments ci-après :

I. Objectifs de l'étude

- Appréhender les enjeux environnementaux et sociaux majeurs associés à chacune des composantes du projet et définir la stratégie de gestion environnementale et sociale y afférente ;
- Développer en termes de stratégies, les méthodes permettant au projet d'atteindre ses buts dans les limites temporelles prévues et en conformité avec les normes environnementales et sécuritaires ;
- Préciser les rôles et responsabilités pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives au projet ;
- Déterminer les besoins en formation, renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des résultats de l'évaluation environnementale stratégique ;
- Fixer le montant du financement à pourvoir pour mettre en œuvre le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES).

II. Méthodologie

Le consultant devra réaliser les tâches suivantes :

1. Développer un volet consultation publique qui permettra de renseigner sur les points de vue des différentes parties prenantes impliquées, dans la mise en œuvre du projet (services techniques au niveau central et déconcentré, autorités administratives et locales, etc.).

A ce titre, un accent particulier devra être mis sur le volet information et sensibilisation.

X
1



Ainsi, le consultant devra démontrer l'étendue des consultations qu'il aura menées pour recueillir l'avis des acteurs concernées sur la réalisation de l'étude et sur les mesures à prendre.

Le plan de consultation avec les méthodes/outils utilisés, de même que la liste des personnes consultées et les verbatim des consultations devront être annexés au rapport d'EES

2. Identifier, évaluer et mesurer l'ampleur des impacts positifs et négatifs potentiels directs et indirects et les risques environnementaux et sociaux associés au projet, en fonction des différentes phases du projet. Cette analyse des impacts potentiels portera sur les milieux biophysique, socioéconomique et culturel. Aussi, le consultant fera ressortir les problématiques environnementales spécifiques aux différentes régions éco-géographiques susceptibles d'être concernées par le projet.
3. Développer un plan cadre de suivi-évaluation de ces mesures, en spécifiant les indicateurs environnementaux et sociaux types pour leur suivi-évaluation, ainsi que la méthodologie de leur mise en œuvre (données de référence, responsabilité, etc.). Le programme de suivi évaluation devra comporter en outre, un plan spécifique de surveillance environnementale et sociale pour s'assurer du contrôle efficace des questions environnementales et sociales.
4. Inclure dans l'EES, un point relatif à l'analyse des stratégies et alternatives permettant au projet d'atteindre ses buts dans les limites temporelles prévues et en conformité avec les normes environnementales et sécuritaires. Dans cette analyse, le consultant devra tenir compte des contraintes des milieux traversés.

Toutes les options retenues devront être justifiées.

5. Analyser la réglementation nationale en matière de gestion environnementale qui peut être pertinente pour le projet. Le consultant analysera aussi les lois, règlements et normes pertinents y afférents mais aussi la qualité environnementale, y compris les exigences des conventions internationales ratifiées par le pays, en la matière ainsi que les normes et règlements applicables au programme et qui régissent la qualité de l'environnement, la protection des milieux sensibles, la sécurité, notamment le Code de l'Environnement, le Code Forestier, le Code de l'Assainissement, le Code de l'Urbanisme, le Code de la Construction, le Code de l'Eau, le Code de l'Hygiène, etc.
6. Aussi, dans ce cadre politique, juridique et institutionnel applicable au projet, le consultant devra apporter des précisions aussi bien sur les exigences législatives pour la gestion environnementale que sur les exigences relatives au secteur de l'industrie, de l'aquaculture, de l'élevage, de l'agro-industrie, de la logistique, des infrastructures, de l'aviculture, etc. Des précisions devront être apportées sur les directives de sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds du projet comme l'ONUDI.

Le consultant identifiera les principales institutions tant nationales que locales, interpellées directement ou indirectement par la réalisation du projet. Il examinera aussi leurs mandats et leurs capacités en vue de proposer un programme de renforcement de capacités.

X

2

Renseigner, à chaque fois que le niveau d'avancement du projet le permet, sur le statut juridique des sites/zones devant accueillir des réalisations et l'ancrage institutionnel d'exécution de chaque composante du projet.

7. Prendre en compte la dimension Genre dans l'évaluation des impacts du projet. Il s'assurera que le genre est pris en compte dans le projet et qu'il sera intégré dans l'élaboration et la conception des PCGES.
8. Dans la partie définition des impacts/incidences potentielles du projet, le consultant devra mettre l'accent sur :
 - La gestion des eaux et des eaux usées ;
 - La gestion des déchets et leur valorisation ;
 - La gestion des risques de catastrophe ;
 - La mise à disposition et la distribution d'énergie ;
 - Les effets fiscaux pour les collectivités territoriales ;
 - Les atténuations aux changements climatiques et adaptation à leurs effets ;
 - Les pertes d'activités agricoles et de revenus pour les populations ;
 - Les pertes de terrain à usage d'habitation ou restriction des droits de propriétés ;
 - La modification des accès aux concessions riveraines, la destruction des lotissements existants et expropriation ;
 - Les impacts sociaux du projet sur la population et sa composition, le mode de vie, la culture et les relations communautaires ;
 - Les retombées économiques locales et régionales associées et d'autres impacts économiques pour les populations (possibilités de création d'emploi, développement des services publics connexes, valeurs des terres et des propriétés, etc.) comme pour les entreprises (produits concernés, économies possibles, etc.) et les revenus des collectivités territoriales ;
 - Etc.

Tous les facteurs/éléments pouvant entraîner un effet cumulatif et en tirer toutes les conclusions ou recommandations nécessaires.

9. En préparant les PCGES, le consultant devra également suggérer des actions pour l'amélioration des conditions environnementales et sociale dans les zones d'intervention du projet.

Le consultant devra, dans la stratégie de gestion environnementale et sociale (PCGES), proposer des recommandations spécifiques à l'attention des entreprises chargées de la réalisation de travaux pour la protection de l'environnement, lesquelles directives devront être insérées au niveau du cahier des prescriptions techniques ou dossiers d'appel d'offre, permettant le respect et la protection de l'environnement pendant l'exécution du ou des chantiers.

Dans les PCGES, le consultant devra mettre l'accent sur les mesures d'atténuation des impacts négatifs cumulatifs du programme et les mesures d'accompagnement et d'optimisation de ce programme.

X
3



10. Décrire dans la stratégie de suivi et de surveillance environnementale, le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les évaluations environnementales spécifiques se dérouleront s'il y a lieu (analyses environnementales initiales ou études d'impacts approfondies).
11. Intégrer aussi dans l'étude, la notion de dangers et de risques associés aux activités du programme d'actions prioritaires.

III. Bilan environnemental du projet

Les études doivent présenter une conclusion de l'EES dégageant les risques majeurs du programme sur l'environnement, l'efficacité des mesures proposées et les avantages que procure la réalisation du programme.

IV. Equipe du consultant

L'étude sera conduite par un consultant ou un bureau d'études agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et l'équipe devra comporter, en plus des experts mentionnés :

- un environnementaliste ayant une bonne expérience dans la conduite des évaluations environnementales (Chef de mission) ;
- un ingénieur en aménagement et équipement industriel ;
- un géographe cartographe ;

V. Rapport

Le rapport d'EES pourra être structuré de la manière suivante :

- Liste des acronymes ;
- Introduction décrivant la finalité de l'EES, ses objectifs, ses principes et la méthodologie suivie ;
- Description du programme mettant en exergue les différentes composantes, etc.
- Analyse des différentes alternatives ;
- Présentation sommaire et générale des conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les zones d'intervention du programme, en mettant en exergue **les enjeux environnementaux de la zone d'intervention et sa sensibilité socio-environnementale** ;
- Cadre politique, juridique et institutionnel applicable aux activités du programme ;
- Enjeux socio-environnementaux du projet fonction des composantes ciblées ;
- Plan cadre de gestion environnementale et sociale incluant les mesures prioritaires à mettre en place pour l'opérationnalisation et la fonctionnalité du site ;
- Plan de suivi incluant les indicateurs types, un calendrier de monitoring et les parties responsables de la mise en œuvre du programme ;
- Description du renforcement des capacités, de la formation et de l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre des PCGES. A cet effet, les forces et faiblesses des institutions impliquées devront être analysées ;
- Budget de mise en œuvre des PCGES ;

- Etc.

→ **Des annexes générales**

- Sigles et abréviations ;
- Auteurs de l'EES ;
- Bibliographie ;
- Résultats des consultations du public et des avis exprimés et méthodologie de la consultation ;
- Liste des personnes contactées et consultées ;
- Projet de TDR ;
- TDR validés ;
- Etc.

→ **Des annexes techniques**

- Grille de sélection environnementale ;
- Check-list des mesures en phase travaux et exploitation ;
- Stratégie de gestion des déchets en phase construction et exploitation ;
- Termes de références type des EIE complémentaires ;
- Etc.

VI. Validation

Le rapport provisoire de l'EES devra être déposé en 30 exemplaires, en plus de sa version numérique (PDF) sur support électronique (CD ou clé USB), en vue de sa validation par le Comité technique interministériel.

Le rapport final, intégrant les observations du Comité technique sera déposé en 15 exemplaires à la DEEC, en plus de la version numérique en format PDF.

NB : Chaque zone géographique devra faire l'objet d'un rapport spécifique

BIBLIOGRAPHIE

- Actualisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de la Plateforme Économique Intégrée de Bignona (PEIB), Commune de Bignona, Rapport final, Avril 2019
- Approfondissement des études sur la filière mangue et les créneaux porteurs, Rapport final, ARD Kolda, Juin 2012
- Document de contribution de la région de Sédhiou à la revue annuelle conjointe (RAC) des politiques économiques et sociales, Pool économique de la région de Sédhiou, mars 2018
- Document de contribution régionale de Ziguinchor à la revue annuelle conjointe (RAC) des politiques économiques et sociales, Pool économique de la région de Ziguinchor, année 2018
- Établissement de la situation de référence du milieu naturel en basse et moyenne Casamance, Rapport final, PADERCA, Juin 2008
- Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Année 2006
- Plan d'investissement de la Commune (PIC) de Ziguinchor, Mai 2012
- Plan régional de développement intégré (PRDI) de la région de Kolda 2013 – 2018, Conseil régional de Kolda, janvier 2013
- Plan régional de développement intégré (PRDI) de Sédhiou 2013 – 2018, janvier 2013
- Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES), Série sur les sauvegardes et la durabilité, Volume 1, Banque africaine de développement (BAD), Novembre 2015
- Rapport annuel 2018, Direction régionale du Développement rural (DRDR) de Sédhiou
- Rapport annuel 2018, Direction régionale du Développement rural (DRDR) de Ziguinchor
- Rapport de la conférence territoriale de la région de Sédhiou, Gouvernance de Sédhiou, Novembre 2018
- Rapport de la conférence territoriale de la région de Ziguinchor, Gouvernance de Ziguinchor, Octobre 2018
- Rapport régional définitif, Région de Kolda, ANSD, Avril 2017
- Rapport régional définitif, Région de Sédhiou, ANSD, Avril 2017
- Rapport régional définitif, Région de Ziguinchor, ANSD, Avril 2017
- Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) de Ziguinchor, Conseil régional de Ziguinchor, juin 2014
- Schéma régional de développement territorial de Kolda 2013-2037, Conseil régional de Kolda, Année 2012
- Système de sauvegarde intégré (SSI), Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelle, Banque africaine de développement (BAD), Décembre 2013



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 85
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr